

COMPTE RENDU IN EXTENSO

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

28 È 29 DI LUGLIU DI U 2022

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

VISIO/PRESENTIEL

(1^{MA} GHJURNATA / 1^{ÈRE} JOURNÉE)





4^{Ta} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
28 È 29 DI LUGLIU DI U 2022
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
28 ET 29 JUILLET 2022

JOURNÉE DU JEUDI 28 JUILLET 2022

Ouverture de la séance des questions orales à 10H15	7
 <u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2022/E4/047 - Maintien à domicile des personnes âgées , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	7
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge des politiques santé et sociales	9
Question n° 2022/E4/049 - Lutte contre les feux de forêt , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	12
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	13
Question n° 2022/E4/050 - Prévention Incendies , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	13
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	15
Question n° 2022/E4/051 - Réhabilitation du patrimoine , posée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	20
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et de l'enseignement	21
Question n° 2022/E4/048 - Projet de TEPSCAN , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	23
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge des politiques santé et sociales	24

Question n° 2022/E4/052 - Plan territorial de prévention et de gestion des déchets , posée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	27
Réponse de M. Guy ARMANET, conseiller exécutif en charge de l'environnement	28

Ouverture de la séance publique à 11h15

Appel nominal des conseillers - Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI	30
--	----

Le quorum est atteint

Allocution d'ouverture de la Présidente de l'Assemblée de Corse	31
--	----

Allocution d'ouverture du Président du Conseil exécutif de Corse	35
---	----

SUSPENSION DE LA SEANCE A REPRISE DE LA SEANCE A 14H20	49
---	----

Point d'ordre de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse sur les modalités de prises de paroles concernant la restitution de la réunion avec Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur	50
--	----

SCAMBII NANTÀ U LANCIU DI U PRUCEDIMENTU DI E DISCUSSIONE IN CÙ U GUVERNÙ

ÉCHANGES SUITE AU LANCEMENT DU PROCESSUS DE DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Le Président Gilles SIMEONI	51
M. Paul QUASTANA	59
M. Jean BIANCUCCI	61
M. Jean-Marc MONDOLONI	63
M. Jean-Christophe ANGELINI	69
M. Romain COLONNA	74
M. Pierre GHIONGA	80
M. Paul-Félix BENEDETTI	81
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	84
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	88
M. Jean-Baptiste ARENA	94
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	96
SUSPENSION DE SEANCE A 16H40	99

REPRISE A 17H22

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 231 : Cuntribuzione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica à u dibattitu nantu à l'autonomia « Autonomia e benista economicu e suciale » 99

Rapport n° 231 : Contribution de la Présidente de l'Assemblée de Corse au débat sur l'autonomie « Bien-être économique et social »

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Prises de paroles :

M. Jean-Martin MONDOLONI	110
M. Paul-Félix BENEDETTI	113
M. Jean-Christophe ANGELINI	115
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	118
M. Romain COLONNA	122
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	122
M. Alex VINCIGUERRA	125

En réponse Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 126

L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport 130

Raportu n° 230 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 30 du ghjungju è di u primu di lugliu di u 2022

Rapport n° 230 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 30 juin et 1^{er} juillet 2022 131

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Procès-verbal voté à l'unanimité 131

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 228 : Rimessa cullettiva di grazia in quantu à e somme indebite tocche à titulu di Nova Bunificazione Indiziaria da l'agenti di a Cullettività di Corsica 131

Rapport n° 228 : Remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) par les agents de la Collectivité de Corse

Délai d'Urgence voté à l'unanimité 132

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse. 132

Prises de paroles :

M. Antoine POLI 143

M. Paul-Félix BENEDETTI 144

Mme Chantal PEDINIELLI 146

M. Jean-Christophe ANGELINI 147

M. Paul-Félix BENEDETTI 149

M. Jean-Martin MONDOLONI 150

M. Paul-Félix BENEDETTI 150

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI 150

M. Hyacinthe VANNI 150

En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 152

Amendement n° 1 du CE 155

Non-participation des groupes : Avanzemu ; Un soffiu novu ; Core in Fronte

Pour : Fa populu in seme

Amendement adopté

Amendement n° 2 du CE AVIS DEFAVORABLE 155

Contre : Fa Populu In seme

Non-participation du groupe Core in fronte

Pour : Un Soffiu Novu ; Avanzemu

Amendement rejeté

RAPPORT, ainsi amendé, ADOPTE 156

Pour : Fà Populu In seme

Non-participation des groupes : Avanzemu ; Un soffiu novu ; Core in Fronte

DEPASSEMENT HORAIRE DU SECRETARIAT GENERAL ADOPTE	
Raportu n^u 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	157
Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	
Avis de la CFF favorable	159
Prises de paroles :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	160
Le Président Gilles SIMEONI	160
M. Paul-Félix BENEDETTI	161
Vote du rapport le vendredi après la réunion du CT	161
SUSPENSION DE LA SEANCE A 20H15	162

Ouverture de la séance des questions orales à 10H15

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bonjour à tous !

Il y a des collègues qui sont en ligne, nous les saluons aussi.

Je vous rappelle que la séance était convoquée pour 9h30. On sent bien le relâchement, l'agitation avant les vacances, mais néanmoins nous avons des travaux pendant deux jours très importants.

Il faisait 28° à 9h15 dans la pièce, donc je vous invite à un peu de concentration s'il vous plaît.

Merci à tous.

Emu da principià i nostri dibattiti per essa ultima sessione primu à u mesu di aostu. Emu da principià cume sempre cù e dumande à bocca. Spergu chè vo site pronti.

Nurmalamente ci hè una dumanda à bocca di « Un soffiu novu è ghjè Cathy COGNETTI chì hà da principià. Andate puru.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

*** Question n° 2022/E4/047 - Maintien à domicile des personnes âgées, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »**

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je connais votre attachement et votre implication dans l'action que vous conduisez en faveur des personnes âgées.

Le Gouvernement n'est pas resté inactif face aux souhaits des personnes âgées de bien vieillir chez elle. Il a renforcé les structures de maintien à domicile et promulgué plusieurs textes législatifs.

La loi relative à la dette sociale et à l'autonomie a créé une 5^{ème} branche à la sécurité sociale, garantissant par-là, la solidarité nationale et le risque de perte d'autonomie.

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a structuré cette nouvelle branche, donc la création est historique, et lui a apporté un premier périmètre et un financement.

Vous le savez, la population de notre région est vieillissante et place la Corse au premier rang des régions qui auront le plus de séniors d'ici à un peu plus de 20 ans. Le rapport démographique va passer, chez nous, de 1,4 séniors pour un jeune en 2015 à 2,9 séniors pour un jeune en 2050.

Cet accroissement s'accompagne du taux de précarité sociale le plus élevé de France pour cette tranche de notre population.

Face à la dépendance, les familles restent plus solidaires ici qu'ailleurs mais combien de temps résisteront-elles ?

L'option dite du « virage domiciliaire » pour « vieillir-chez-soi » va nécessiter, pour sa mise en oeuvre, des moyens importants en matière de ressources humaines.

Création de postes et formation sont déjà au centre des préoccupations compte tenu des difficultés actuelles que rencontrent les organismes d'aide à la personne en matière de recrutement.

Sur le plan structurel, il conviendra de renforcer les services de proximité et notamment dans l'intérieur de notre territoire.

L'équipement des logements (domotique, capteurs détecteurs de chutes etc.), déjà initié, et la modernisation de l'habitat devront s'accompagner d'une réflexion sur la place des personnes âgées dans la société en général

(isolement, âgisme etc.) et d'une façon plus spécifique dans la ville (voirie, mobiliers urbains, transports etc.) et nos villages.

Sur le plan sanitaire, la prévention, pour retarder la perte d'autonomie, va devenir un axe stratégique prépondérant afin de « mieux vieillir ». Son développement sera inévitablement consommateur de ressources.

La problématique globale de la dépendance va donc nécessiter :

- des métiers mieux rémunérés, un secteur professionnel mieux organisé ;
- une réponse aux besoins en matière de ressources humaines ;
- des formations mieux adaptées et plus nombreuses, et je rajouterai, territorialisées ;
- des métiers plus sûrs, une qualité de vie au travail améliorée.

Je crois qu'une démarche solidaire de l'ensemble de nos députés serait de nature à renforcer le poids de la question que je vous pose :

La Corse, dans un esprit de solidarité nationale, ne pourrait-elle pas bénéficier d'un financement exceptionnel dans ce domaine pour l'aider à affronter les défis de demain en matière de prise en charge de la dépendance des personnes âgées ?

En soumettant cette question devant vous et en la proposant à la validation de notre assemblée, nous pourrions lui donner la force que nous espérons pour sa présentation au Gouvernement.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

À ringrazià vi per a vostra risposta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mi girco versu l'esecutivu, ghjè Bianca FAZI chì hà da risponde.

Mme Bianca FAZI

Cara cunsigliera, cara Cathy,

Je vous remercie pour cette question qui va me permettre de revenir sur la politique du Conseil exécutif en matière de bien vieillir.

Dans ce domaine vous le savez, notre Assemblée a validé le 16 décembre 2021, le schéma de l'autonomie 2022/2026 qui définit pour les prochaines années notre stratégie en matière de prévention et d'action en faveur des personnes âgées en situation de handicap.

Nous avons posé ainsi les bases d'une société corse du bien vieillir que nous souhaitons, à savoir, une société qui anticipe et, surtout, qui réponde au plus près aux attentes de sa population.

Nous le savons, nous allons voir augmenter sensiblement la part des seniors dans notre population d'ici 2030.

Dans ce schéma, notre priorité demeure « Invechjà bè in casa soia » ou donner la possibilité de bien vieillir chez soi, en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours de vie ».

A travers ce schéma décliné en 22 fiches actions concrètes et opérationnelles, nous consacrons, pour la période, un budget conséquent de 53 M€ qui se rajoute au budget déjà existant.

Quelques chiffres pour illustrer mon propos :

Le budget annuel des politiques d'autonomie est passé de 115 M€ en 2019 à plus de 135 M€ pour l'année 2022.

Plus particulièrement, dans le domaine des politiques en direction des personnes âgées, nous sommes passés de 73 M€ en 2019 à 85 M€ en 2022.

Ces budgets significatifs démontrent l'engagement du Conseil exécutif dans ce domaine.

Afin de permettre à chacun de bien vieillir chez soi, vous le rappelez, nous avons besoin de personnels formés aux métiers de l'autonomie, en capacité d'être présents au domicile des personnes âgées tous les jours.

Pour pouvoir assurer cette disponibilité, nous misons notamment sur la création d'une plateforme des métiers de l'autonomie en Corse qui favorisera l'attractivité de ces professions trop souvent précaires, et sera situé en Centre Corse, ce qui devrait vous satisfaire, Madame la Conseillère !

Dans le même sens, nous accompagnons financièrement les services d'aides à domicile (SAAD) dans la revalorisation salariale de leur personnel.

A titre d'exemple, en 2022, c'est une augmentation de plus de 7 M€ que la Collectivité de Corse a mobilisée pour ces revalorisations. 2500 salariés du secteur de l'aide à domicile, bénéficient ainsi, depuis octobre 2021, d'une augmentation salariale moyenne, par salarié, de l'ordre de 245 € par mois. Cela concerne les services d'aide à domicile qui ont une convention.

Nous nous mobilisons également, pour répondre à ces enjeux, des dispositifs innovants tel que la création d'un living lab « bien vieillir » en collaboration avec l'Université de Corse afin d'anticiper les besoins à venir des plus âgés.

Vous l'aurez compris, le Conseil exécutif est clairement dans ce domaine à l'initiative de propositions concrètes et innovantes, qui répondent aux enjeux que nous devons relever collectivement, et notamment permettre le maintien, le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions, de nos anciens à domicile.

Au regard de ce que je viens de vous rappeler, le Conseil exécutif a donc déjà fait de ce sujet, une priorité de son action dans le domaine des solidarités.

Mais vous avez raison, compte tenu des contraintes budgétaires qui sont les nôtres actuellement, nous devons rechercher et mobiliser des financements spécifiques et supplémentaires.

Vous le savez, la période qui s'annonce va faire l'objet de rendez-vous réguliers avec le Gouvernement.

Sur cette thématique, et notamment, celle plus spécifique de la question de la pérennisation du financement de la dépendance, nous avons des attentes fortes qui seront abordées.

Dans ce contexte, la mobilisation de l'ensemble des élus de cette Assemblée doit se faire de manière convergente, et est, à mon sens, essentielle et indispensable.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, a seconda dumanda à bocca hà da esse fatta da Marie-Claude BRANCA per « Core in fronte ». Ci hà da parlà di i fochi di fureste.

*** Question n° 2022/E4/049 - Lutte contre les feux de forêt, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Prisidenti,

Caldamona, sicchina, fochi maiori è minori, mezi aeri chì ùn bastani micca o in cativu statu in Corsica è in altrò, faciani d'è i spicialisti di u focu chì quistu annu saremu in priculu maiori.

Le feu de Gironde en est la preuve. Les soldats du feu sont démunis face à un incendie de cette ampleur, malgré, justement, les renforts en moyens aériens envoyés depuis d'autres régions et également depuis la Corse, ce qui par ailleurs nous a privés pendant quelques jours de ces moyens.

Pà avali, in Corsica, ùn avemu micca avutu i situazioni pessimi di l'anni passati. Ùn pudemu chì spirà chì i cosi cuntinuarani cusì, ma cù u focu, ùn si pò micca ghjucà. Ùn si pò micca piddà u risicu di spirà chì i cundizioni fermareni favurevuli è ùn pudemu micca cuntittacci di cuntà nantu à a furtona.

On ne peut se permettre de lésiner sur les moyens, qu'ils soient aériens, terrestres, matériels ou humains quand l'on sait que les 30 premières minutes sont décisives dans le traitement d'un incendie.

La protection des personnes et des biens, la sauvegarde du patrimoine naturel doivent être notre priorité.

Les pilotes, les personnels des SDIS, les élus tirent la sonnette d'alarme. L'Etat français est pointé du doigt pour le manque de moyens et d'anticipation. Tout le monde demande une augmentation des moyens aériens et une mutualisation de ces moyens.

Nous savons que lors de la visite du ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, vous avez évoqué ce problème à plusieurs reprises. Ses réponses semblent peu adaptées à la gravité de la situation.

Il est donc nécessaire de réfléchir par nous-mêmes à des moyens de prévention et à une mutualisation des moyens avec notre environnement géographique immédiat.

Etes-vous prêt, d'une part, à vous tourner vers les régions et Etats de Méditerranée pour mutualiser les moyens ? D'autre part, envisagez-vous de mettre en place une urgente et nouvelle initiative, de réflexion et d'action, sur la prévention, l'entretien des forêts et l'aménagement de notre territoire ?

I nosci anziani diciani « *Prima prudenza, dopu pacienza* » Hè meddu à rifletta è agiscia innanzi chè supurtà una disgrazia.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Qual'hè chì risponde pè l'esecutivu ?

Le Président Gilles SIMEONI

C'eranu duie quistione nantu à i fochi. Pinsavu di risponde di manera unica à e duie quistione è moltu più chì cuntavu indè u me discorsu di risponde essa volta annantu à un puntu più glubale è più strategicu nantu à l'affara di i fochi ma micca solu pà raportu à u riscaldamentu climaticu.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accordu. Sè vo site d'accordu emu da passà a parolla à Pierre POLI.

* **Question n° 2022/E4/050** - Prévention incendies, posée par **M. Pierre POLI** au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Les récents mégas feux de Gironde ont bien évidemment relancé la question prégnante des moyens de lutte, en particulier des moyens dont dispose l'État au travers de la sécurité civile, afin de répondre aux risques engendrés par l'accélération du réchauffement climatique, la multiplication et l'intensification

des périodes de sécheresse ainsi que l'accroissement de la charge du combustible lié à l'abandon des terres agricoles et au développement du maquis.

Ce point, nous le verrons plus en détail dans le cadre de l'examen de la motion que notre groupe a déposée pour cette session. Mais au-delà des moyens, il existe un second levier d'action très peu évoqué ces derniers temps, celui de la prévention.

La prévention est au moins aussi importante que la lutte et il convient pour les mêmes sus évoqués d'en accroître à la fois les moyens et le périmètre.

À ce titre, qui de plus au fait de la problématique que Christian Pineadeau, ancien secrétaire général du syndicat des sylviculteurs du sud-ouest, qui a récemment déclaré : « le vrai sujet, c'est comment éviter les risques, c'est la prévention. 95% des feux ont pour origine l'homme. Or, la prévention et la prévision en milieu forestier sont très peu développées ».

Il poursuit en disant, « il n'existe pas de politique de prévention systématique à l'échelle de chaque massif forestier, à l'exception de la forêt de Gascogne. Pourquoi ? Parce que la forêt est invisible, on ne la voit que quand elle brûle ».

Au regard du changement climatique à l'œuvre, ce spécialiste des forêts appelle les pouvoirs publics à prendre enfin la mesure du problème car c'est une décision politique, la protection de la forêt devrait être une priorité nationale.

Sa mise en œuvre passe par 4 points : l'application des textes existants, la définition précise de ce qu'est la prévention en milieu forestier, l'identification d'un interlocuteur territorial responsable et coordonnateur des actions de prévention en milieu forestier et la réévaluation des financements à l'aune des enjeux.

Le réchauffement climatique induit une augmentation de l'amplitude des risques incendie, avec une saisonnalité qui dépasse le strict cadre estival et doit induire une intensification des moyens de lutte hors période estivale.

En outre, sur le volet de l'aménagement du territoire, la proximité est toujours plus importante sur les interfaces, forêts, habitats nous alarment sur des situations critiques pouvant se localiser aux portes des habitations.

Dans le cadre de cette absolue nécessité d'intensifier le champ d'action de la prévention, la Collectivité de Corse, disposant de compétences et

de services dédiés, se doit de mener une réflexion sur ce sujet crucial, en partenariat avec les 2 services d'incendie et de secours de Corse.

En effet, au travers de ces unités de forestiers sapeurs, la Collectivité de Corse joue un rôle majeur dans le dispositif.

À ce titre, Monsieur le Président, quels sont les axes de réflexion que le Conseil exécutif ont emmené afin que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux majeurs de protection de notre terre et de notre peuple liée aux risques incendie dans les mois et les années à venir.

Dans le même esprit, la Collectivité de Corse pourrait être à l'origine d'un véritable plan de sensibilisation de la jeunesse, voire du grand public, à la problématique de la prévention des risques incendies. Un dispositif est-il envisagé en ce sens ?

Alors juste pour conclure, je regrette quand même que la motion que nous avons déposée et qui allait dans le sens de cette question orale ait été reportée. Merci.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Je passe la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour ces deux questions qui permettent de balayer assez largement le spectre de la problématique de la lutte contre les incendies.

Prévention, essentielle, lutte, stricto-sensu, une fois que le feu est parti, indispensable également.

Un mot sur le renvoi en commission de la motion qui avait été déposée. C'est précisément parce que cette motion, notamment dans ses considérants, développe un certain nombre de propositions importantes et pour certaines d'entre elles, structurelles et ayant de lourds impacts budgétaires, que le Conseil exécutif s'est prononcé favorablement à un renvoi en commission, précisément pour que les questions de fond ainsi abordées puissent faire l'objet de débats indispensables, a fortiori parce que cette question est cruciale, et ce renvoi en commission me semble - je parle du Conseil exécutif - conforme aux règles que nous avons essayé d'établir ; c'est-à-dire de faire en sorte que les

motions qui ont des implications juridiques, opérationnelles, contractuelles, budgétaires ou financières puissent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée et entre le Conseil exécutif et l'Assemblée précisément pour qu'elles ne soient pas vouées à rester dans les « cartons » une fois votées.

Ceci étant précisé, comme je vous le disais lors de l'invitation à prendre la parole après la question posée par Madame BRANCA, je comptais, avant même le dépôt de vos questions orales, aborder de façon plus structurelle et stratégique la question du réchauffement climatique, et notamment de son impact à la fois sur la question des incendies et la question de la sécheresse dans le cadre de mon discours d'introduction de session et donc, pour le surplus, je vous renverrai à celui-ci.

Je souhaite répondre, au plan technique, notamment sur l'existant, et tracer les perspectives qui seront ensuite élargies et précisées dans le cadre de mon intervention de tout à l'heure.

Pour prendre les choses dans l'ordre, oui, bien évidemment, la prévention est un enjeu essentiel, nous le savons depuis longtemps en Corse. Nous avons aussi identifié les facteurs qui font que la prévention est absolument indispensable, notamment le fait que la déprise agricole a conduit les surfaces non entretenues à gagner de plus en plus de place, le fait que la situation juridique et économique de la forêt corse conduit à une sous-exploitation et donc à un défaut d'entretien.

Le fait que la sécheresse vienne aggraver la situation, le fait que quelque fois l'urbanisation ne se soit pas faite en tenant compte notamment des exigences de sécurité, tout cela conduit à devoir renforcer notre intervention en matière de prévention.

Comme vous le disiez, la prévention passe bien sûr par les sapeurs-pompiers - et je souhaite leur rendre hommage en notre nom une fois encore -, ce sont également les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse qui sont particulièrement engagés sur le terrain ; 70% de leur temps effectif d'intervention est consacré aux enjeux de prévention.

Mais au-delà des pompiers et des forestiers sapeurs, le travail sur la prévention est un travail à la fois interservices, inter-collectivités, et en partenariat avec l'Etat, puisque en sont parties prenantes, la DDTM, la DRAAF les Chambres d'agriculture, les différents offices et notamment l'Office de développement agricole, l'Office de l'environnement, l'Office national des forêts, ainsi que les intercommunalités.

Vous savez notamment qu'il y a deux enjeux : un enjeu de réactualisation du plan de protection forestière ; il y a un enjeu de simplification des différents dispositifs, et il y a un enjeu d'innovation.

Nous menons avec les élus du Fium'Orbu, ensemble, y compris avec l'implication de l'Université de Corse, une expérience innovante pour aller au-delà des obligations légales de débroussaillage et permettre de mettre en sécurité les zones contiguës notamment pour les hameaux qui sont exposés au risque d'incendie.

De la même façon, la sensibilisation que vous appelez de vos vœux existe déjà, nous l'assurons, en partenariat avec les SIS ; l'Office de l'environnement mène des actions de sensibilisation notamment auprès des publics scolaires, de la même façon que l'Agence du tourisme intervient pour sensibiliser les touristes aux risques d'incendies.

Donc, ces dispositifs en matière de prévention existent, nous essayons de construire un cadre juridique qui permette d'harmoniser et de légaliser l'intervention des forestiers sapeurs notamment au soutien des exploitants agricoles pour pouvoir mettre hors risque et en état de protection les surfaces.

Et je précise que même si cela n'est pas très médiatisé, nous avons des expériences très intéressantes. Nous avons par exemple reçu il y a un mois, des intervenants des Pyrénées qui nous ont expliqué leur savoir-faire et nous échangeons beaucoup avec la Sardaigne également.

Donc, ce travail est fait, il demande à être systématisé et élargi.

Sur la prévention, concernant l'anticipation des feux de forêt, je souhaite là aussi rendre un hommage appuyé à ce qui est fait – je parle sous le contrôle des présidents, Véronique ARRIGHI et Hyacinthe VANNI, et je sais Pierre Poli, que vous connaissez vous-même, pour avoir été Président du SIS 2A, l'engagement, et la qualité des dispositifs qui sont mis en place.

Je souhaite simplement et je l'ai dit l'autre jour à Gérald DARMANIN lorsque nous l'avons reçu, ça a été présenté lors de ses visites successives qui n'étaient pas prévues mais qui étaient particulièrement bienvenues dans le contexte. Il faut que vous sachiez – pour ceux qui ne le savent pas forcément et notamment pour les gens qui nous écoutent – que le dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies au quotidien, c'est près de 450 personnes entre le SIS2B et le SIS2A , en précisant que les moyens du SIS2B s'élèvent à 284 agents, les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse s'élèvent à 19 patrouilles armées, plus des moyens matériels et notamment 3

bulldozers, les autres acteurs sont les réserves communales, – je ne vous donne que les chiffres du Cismonte, ils sont équivalents dans le Pumonté - , il y en a une vingtaine.

Les services des espaces littoraux de la Collectivité de Corse, les Chemins de fer qui sont mobilisés et impliqués dans le dispositif ; les moyens militaires, la gendarmerie, la police dans le cadre de ses missions, l'ONF, mais également La Poste, les Fédérations de chasse et les anciens sapeurs-pompiers.

On a donc un dispositif aujourd'hui qui maille au mieux le terrain – et je me rapproche des réponses qui seront amenées suite à la question de « Core in Fronte » – ce dispositif est important, il atteint aujourd'hui ses limites.

J'en ai parlé avec Gérard DARMANIN, nous sommes au bout de l'exercice. Je vous rappelle que nous avons investi des moyens considérables aussi bien en fonctionnement qu'en investissement dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens avec le SIS2A et le SIS2B.

Le fonctionnement augmente de façon mécanique : notre stratégie d'attaque des feux naissants qui est la bonne, conduit notamment à des moyens aériens et humain. Les moyens humains il faut les mettre dans l'urgence, les sorties qu'il y a eu, notamment avec des incendies un peu atypiques comme celui de Vivariu (de nuit) ou celui de la forêt de Verghellu, qui ont représenté une dépense de 100.000 euros en fonctionnement.

Vous savez, et on revient à notre discussion budgétaire – c'est ce que j'ai dit à Gérard DARMANIN, aujourd'hui le SIS c'est à 70% la contribution de la CdC. On est sur une augmentation des dépenses de fonctionnement du SIS, alors même que nous comprimons les dépenses et nous avons fait le choix de recrutement en pluriannuel de jeunes lauréats du concours pour que les choses puissent se faire dans la transparence. Nous essayons d'avoir une gestion prévisionnelle des effectifs. Mais cela représente quand même une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5 à 6% par an. Et nous sommes en explosion totale par rapport à nos ratios que nous devons respecter et à propos desquels l'Etat propose de sanctionner si nous les dépassons. On est donc dans une équation budgétaire impossible, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit à Gérard DARMANIN qu'il faut que nous repensions les modalités de fonctionnement et d'organisation.

Un autre exemple, on peut dire qu'il faut plus de moyens, dans la note qui m'a été faite par le SIS, là où, sur un feu naissant, nous mettons une équipe (un camion / un chef – 3 équipages sur 1 hectare là où sur le continent il y en a 4). Alors, la logique pourrait nous conduire à dire que nous voulons la même

chose que sur le continent, mais si nous multiplions par 4 les effectifs on explose ! On doit donc repenser tout ça.

Autre exemple, vous nous invitez dans votre question à penser par nous-mêmes, une intervention aérienne. Vous savez que nous l'avons déjà fait, nous l'avons envisagée. Nous avons pris un risque en le faisant, nous n'avons pas à financer aujourd'hui des moyens d'interventions aériennes.

Il y a aujourd'hui un département qui le fait, cela a donné lieu à un article de presse ; il le fait premièrement car il est un département riche et deuxièmement car il n'est pas confronté aux mêmes types d'incendies que nous. Nous, nous avons décidé de faire ça ! Et nous avons dédié un budget, qui, je vous le rappelle, représentait une enveloppe de 2 M€ pour une saison de feu, sauf que, dans la logique budgétaire, on ne peut pas le faire de façon récurrente. Deuxièmement, est-ce que ce n'est pas une fausse bonne idée que de venir se substituer alors que nous n'avons pas de moyens budgétaires et fiscaux propres, à une compétence qui reste exclusivement celle de l'Etat ?

Il faut avoir une discussion sur le fond sur cette répartition des compétences – et je précise que si le marché n'avait pas été attribué à l'époque, c'est parce que les offres transmises ne répondaient pas au cahier des charges tel que défini après une discussion technique entre le SIS2A et le SIS2B.

Pour terminer, le deuxième axe de la discussion avec Gérard DARMANIN – nous n'avons pas pu la mener jusqu'au bout, mais il faudra bien le faire – c'est que, ce qui se passe partout, et cela fait le lien avec mon intervention de fond de tout à l'heure, oblige à repenser la protection civile et notamment les moyens de lutte contre le feu, même si on a capitalisé une expérience considérable, on ne peut plus la penser aujourd'hui comme nous l'avons fait il y a 5 ans ou 10 ans. Et ça, l'Etat va être obligé de le faire, l'Union européenne va être obligée de le faire et nous, nous devons participer à cette réflexion, à droit constant et dans la perspective d'évolution institutionnelle.

A droit constant, ça veut dire - qu'est-ce qu'on fait / comment on améliore, renforce, mutualise ? Il y a aussi des propositions et vous vous en doutez, votre proposition qui nous est commune de dire « aujourd'hui, la Corse est au coeur de la Méditerranée, elle doit participer d'une défense civile, européenne et méditerranéenne ». Dans une perspective d'évolution, il faut que l'on nous transfère une partie des compétences dans le domaine. Dans ce cas, nous aurions une partie des recettes et on pourra assumer nos responsabilités aussi bien en interne que vis-à-vis de notre partenariat avec la Sardaigne mais

également avec d'autres Régions de Méditerranée. Je vous propose de vous en parler de façon plus détaillée dans le cadre de mon intervention.

Je vous remercie.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Allora avà, a dumanda à bocca hà da esse fatta da Françoise CAMPANA chì ghjè in ligna.

Salute cara cunsigliera. Avete a parolla.

*** Question n° 2022/E4/051 - Réhabilitation du patrimoine, posée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

L'histoire de la Corse est très riche et nous avons la chance d'avoir un patrimoine bâti et mobilier important qui est là pour en témoigner.

Nous avons un pays à construire et pour cela, il nous faut savoir ce que nous sommes et d'où nous venons. Tel est là tout l'intérêt de la rénovation et de la valorisation patrimoniale.

Depuis la loi de 2002, la Corse est compétente pour financer la rénovation des monuments historiques. Les dernières années, nombreux sont les bâtiments historiques qui retrouvent de leur superbe, notamment par le biais de financements importants di a Cullettività di Corsica. Vous étiez d'ailleurs présent samedi dernier à Castifao pour la réouverture de l'Église Saint Nicolao. On pourrait penser aussi à la chapelle de San Gavino d'Ampugnani, inaugurée en mars 2021, ou encore à l'Église San Michele di Penta di Casinca en janvier 2022.

Dans le même temps, en 2019 était créé le centre de conservation restauration du patrimoine mobilier de Corse et CCRPMC, établissement de la collectivité de Corse. Ce dernier permet la restauration en Corse, à Calvi de notre patrimoine immobilier.

La préservation de ces édifices et leur mise en valeur apparaissent donc centrale dans les politiques publiques que vous mettez en œuvre ;

Dans ce domaine, il serait donc particulièrement intéressant d'avoir une vision globale sur l'ensemble des opérations effectuées en cours et à venir.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous apporter un éclairage global sur la politique de rénovation et de valorisation patrimoniale que vous menez et sur les apports du transfert de compétences issus de la loi de 2002 ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Hà da risponde a cunsigliera esecutiva in carica di a cultura è di u patrimoniu, Antonia LUCIANI. Avete a parolla.

Mme Antonia LUCIANI

Signora Cunsigliera, vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Comme vous le rappelez, notre Collectivité est devenue cheffe de file de la politique culturelle de la Corse depuis le transfert de compétences intervenu en 2002.

Ainsi, dans le domaine patrimonial, notre action intervient prioritairement dans les champs suivants :

Prioritairement nous intervenons dans le champ des monuments historiques, dans la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine protégé, mais également du patrimoine non protégé. A cela s'ajoute, depuis le 1er janvier 2018, avec la création de la Cullettività di Corsica, la gestion directe de cinq musées labellisés « musées de France », des deux Centres de Conservation et d'Etudes pour l'archéologie et des Archives de Corse.

À ce jour, la Corse possède près de 340 édifices protégés au titre des monuments historiques ce qui est relativement peu, comparativement à d'autres régions - et environ 2 500 objets relevant du patrimoine mobilier. Il faut savoir que le patrimoine religieux est le plus important avec plus de 50 % du bâti, ce

qui montre l'importance artistique et architecturale de nos couvents, églises et chapelles.

Je pourrai citer également les tours littorales, les citadelles et maisons fortes, l'architecture militaire, ou encore des ouvrages d'art.

Une feuille de route a été adoptée en 2018 pour le patrimoine définissant les principaux axes de notre démarche. Découle de cette feuille de route, notre règlement des aides nous permettant d'intervenir à hauteur de 50% pour les deux principales villes d'Aiacciu et Bastia et jusqu'à 80% pour les plus petites communes.

Pour poursuivre cet élan, nous mobilisons un budget d'environ 4 000 000 € en faveur de la restauration du patrimoine architectural et de 400 000 € en faveur du patrimoine mobilier.

Il faut savoir également que le Centre de Conservation et de restauration du Patrimoine Mobilier de Corse, situé à Calvi, et mis en service en 2019, est devenu un outil majeur nous permettant d'apporter un soutien technique aux collectivités locales dans la restauration et la conservation de leur mobilier.

Parmi les dossiers les plus importants en immobilier de ces dernières années voici quelques exemples remarquables :

- Patrimoniù, en 2018, la restauration des toitures de l'église San Martinu inscrite.
- Santa Maria Figanièdda, en 2018 la restauration de l'église Santa Maria.
- Aiacciu, en 2020, la restauration de la bibliothèque patrimoniale Fesch.
- A Curbaghja, en 2020, la restauration de la Collegiale de A Nunziata.

Enfin, il est important d'évoquer des projets structurants sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années dont les travaux vont débiter prochainement :

- Le projet Citadella XXI, qui s'inscrit dans la requalification et la valorisation de toute la citadelle de Corti,
- Les travaux sur l'amphithéâtre antique d'Aleria, qui va donner une impulsion encore plus importante à ce site,

- Et l'achèvement de la restauration du château de la Punta avec l'objectif d'une ouverture au public.

U nostru patrimoniu hè una ricchezza maiò, da priservà, da fà campà è da trasmette à a nostra ghjuventù. Un ringraziu tamantu à tutti quelli chi s'impegnanu per a valorizzazione di a nostra cultura, di a nostra storia è di ciò ch'è no simu !

A ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Aghju da passà a parolla à Véronique PIETRI.

* **Question n° 2022/E4/048 - Projet de TEPSCAN, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »**

Mme Véronique PIETRI

À ringrazià vi.

Etant entendu que le cancer constitue la première cause de mortalité dans notre pays, la Corse, avec 30% des décès,

Etant entendu le précepte déjà énoncé en 2015 par l'ancien président de notre Assemblée « a saluta hè un drittu pà tutti, ancu pà i Corsi,

Étant entendu, les constats, les revendications fondamentales énoncées par notre organisation « Core in fronte » lors de la conférence de presse du lundi 25 juillet 2022 qui mettait en évidence une situation de renonciation aux soins de nos paisani et dans ce contexte,

Etant entendu, notre refus de continuer à subir cette dépendance mortifère sanitaire imposée par la France à la Corse,

Etant entendu que tout le territoire français est équipé d'un texte scan pour 400000 habitants, y compris les DOM-TOM,

Étant entendu, la reconnaissance de la validité de cette technique de pointe que constitue le tep-Scan qui permet avec précision de dépister, de mesurer l'évolution des tumeurs cancéreuses, de mettre en place la politique et les soins à prodiguer,

Etant entendu le rapport COTERI d'avril 2015 qui confirmait ce besoin qualitatif et quantitatif pour la Corse,

Etant entendu, le plan régional de santé 2012 2016 et celui en cours qui stipulait l'implantation du Tep-Scan en Corse,

Etant entendu, la saisine du sénateur Jean-Jacques PANUNZI en septembre 2019 auprès de la ministre française de la santé, de doter la Corse de cet équipement,

Etant entendu, le vote unanime d'une motion présentée par la précédente majorité sous l'impulsion de Madame ANTONINI d'équiper la Corse, un tep-scan,

Étant entendu que sans en avoir la compétence santé, l'exécutif de notre Collectivité est aujourd'hui en capacité de jouer un rôle prépondérant dans ce projet primordial pour la Corse,

Nous posons les questions suivantes : quand, concrètement comptez-vous matérialiser avec toutes les autorités concernées, l'implantation de 2 TepScan, un à Aiacciu et un à Bastia ?

Pourriez-vous nous donner un calendrier précis de concrétisation d'installation d'une revendication vitale majeure et urgente ?

Tout éventuel atermoiement venant à ralentir ou à obstruer un projet sanitaire d'une grande et incontestable importance ne pourrait être qualifié autrement que par de la négligence.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Qualle hè chì hà da risponde ? Bianca FAZI di sicuru. Avete a parolla, Signora Cunsigliera esecutiva.

Mme Bianca FAZI

Oui, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Vous connaissez ma volonté et celle du Conseil exécutif, de construire un système de santé qui réponde aux besoins des Corses, au plus près de chez eux.

Les Corses peuvent compter sur notre entière implication sur ce sujet, lequel nécessite, nous le savons, une politique publique structurante, adaptée à notre île, dans laquelle nous nous impliquons avec détermination et engagement.

La prise en charge du cancer, première cause de mortalité en Corse, est une priorité de santé publique et l'installation d'un ou deux TEP SCAN est une des réponses au besoin de diagnostic de cette maladie.

La principale indication de la TEP (Tomographie par Emission de Positons), est l'oncologie en diagnostic initial, bilan d'extension, suivi y compris, d'une réponse thérapeutique adaptée.

Le projet a été sollicité, comme vous y faites référence, à la suite de l'adoption d'une motion déposée par Mme Danièle Antonini, au nom du groupe « Femu a Corsica » en septembre 2019, et adoptée à l'unanimité par votre Assemblée.

Cette motion a été suivie d'un courrier à la Ministre de la Santé, dans lequel nous demandions l'implantation de deux appareils sur les sites de Bastia et Aiacciu, associée à un cyclotron sur l'un des deux sites, afin de doter notre île de ces équipements médicaux performants dans le diagnostic des cancers.

La réponse de la Ministre a été en substance que *« si l'implantation d'un TEP SCAN en Corse est un objectif partagé, il convient de poursuivre l'instruction de ce dossier dans toute son ampleur »* et faisait le lien avec *« le programme de transfert de l'activité oncologie du centre hospitalier de Castellucciu vers le centre hospitalier d'Aiacciu »*.

Un calendrier de mise en oeuvre devait être validé en janvier 2021 dans le cadre du comité de pilotage du projet mais, vous le savez, la crise sanitaire est venue bouleverser ces travaux.

Pour répondre plus précisément à votre question, j'ai échangé avec l'ARS avant les élections présidentielles sur le sujet, ils étaient en attente eux aussi d'un changement prévu de majorité, mais surtout d'un Ministre. Il semblerait que le transport de ces matières dangereuses ait un coût très élevé on s'achemine donc vers une innovation, et je vous le livre aujourd'hui en séance,

il s'agit d'un transport par drone, le projet est donc sur la table de la DGOS et devrait être arbitré très prochainement.

Par ailleurs, l'installation des TEP SCAN, n'est pas l'unique réponse à la problématique de la prise en charge du cancer.

Il fait certes partie de la prise en charge, mais il doit surtout s'inscrire dans un système global de santé, repensé et adapté aux besoins des Corses en la matière ; c'est là notre démarche.

Mais, nous irons plus loin dans ce domaine.

Nous travaillons en effet aujourd'hui à construire le système de santé corse de demain, grâce à plusieurs leviers :

- en nous mobilisant sur un projet de création d'un Centre hospitalier universitaire (CHRU) qui pourra par exemple disposer de spécialistes universitaires dans certaines pathologies,

- en proposant une organisation de la chaîne de soins renouvelée, qui permettra aux Corses de bénéficier d'une prise en charge de haute qualité, au plus près de chez eux et de leurs familles, par exemple, en articulant mieux la médecine de ville et le système hospitalier ;

- en favorisant des collaborations constructives entre les structures du privé et l'hôpital ;

- en accompagnant, dès les premières années les étudiants en médecine afin de favoriser l'installation de jeunes médecins dans le rural qui pourront assurer une régularité de la prise en charge, notamment , de nos aînés ;

- en faisant de la prévention dans le domaine de la santé un axe fort de la politique de la Collectivité en la matière.

Alors, pour construire ce système de santé, nous nous appuyons sur des diagnostics territoriaux de l'offre de santé, des acteurs de terrains, professionnels et usagers, mais également sur des professeurs d'Université.

Car ce que nous voulons, c'est un système de santé qui soit performant et équitable dans ses propositions de prise en charge.

Ce que nous voulons surtout, c'est de permettre aux Corses, d'avoir toutes les chances de préserver ce bien précieux qu'est la santé.

C'est dans cet esprit que nous travaillons et que nous œuvrons, au service de l'intérêt de la Corse et de son peuple.

Vi ringraziau !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

L'ultima dumanda à bocca hà da esse fatta da Nadine NIVAGGIONI.

*** Question n° 2022/E4/052 - Plan territorial de prévention et de gestion des déchets, posée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Monsieur le Président de l'Office de l'environnement de la Corse,

Lors de la session d'avril dernier, vous avez présenté le projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

Nous savons tous ici la nécessité de la résolution de cette problématique pour la Corse. Ce plan ambitieux, élaboré en concertation notamment avec les intercommunalités et dans le respect des compétences de chacun, s'est avéré apporter de véritables réponses afin de sortir cette crise que nous connaissons depuis de trop nombreuses années.

Dans un souci de construction partagée, nous avons pu échanger dans cette enceinte et au sein du CESC, sur ce projet de plan avant son passage en commission de consultation, d'évaluation et de suivi et avant le lancement de l'enquête publique, alors même que cette étape n'était pas indispensable.

Des observations pertinentes ont été intégrées après ce débat. Ainsi, Monsieur le Président, nous vous saurions gré de bien vouloir faire un retour de cette étape importante de la procédure, de ce que la décision implique et de nous rappeler les prochaines étapes avant de revenir ici même pour un vote définitif.

De même, alors que s'est ouvert le processus de négociation à vocation historique avec le Gouvernement dans lequel l'ensemble des sujets

devront être abordés, dans quelle mesure envisagez-vous d'inclure la problématique des déchets à ces discussions.

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera. Mi gircu versu u Presidente di l'uffiziu di l'ambiente. Avete a parolla.

M. Guy ARMANET

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie de poser cette question qui me semble une question importante et la commission qui s'est réunie le 13 juillet atteste véritablement d'une volonté de construire les choses ensemble et d'aller de l'avant sur un sujet qui est épineux et que nous aurons à aborder prochainement et, j'ai envie de dire, le plus tôt possible.

Depuis près d'un an, l'élaboration concertée et la rédaction du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets menées par l'Office de l'Environnement a permis d'acter les différents axes stratégiques de la déclinaison d'actions du plan « Déchets » des douze prochaines années.

Il convient, dans un premier temps, de rappeler la chronologie des différents évènements qui ont abouti à la finalisation de ce document qui répond, désormais, véritablement à un enjeu majeur pour la Corse et les Corses.

Le 1er juillet 2021, le Préfet de Corse a transmis au Conseil exécutif de Corse des observations qui, tant sur le fond que sur la forme, étaient de nature à fragiliser le plan, y compris dans la perspective d'un éventuel contentieux.

Dès septembre 2021, des corrections, strictement conformes aux dispositions règlementaires en vigueur et en capacité à proposer des dynamiques opérationnelles efficaces, ont donc été apportées au document ; ceci afin de sécuriser juridiquement la procédure et de préciser techniquement les orientations du futur plan.

Cette démarche s'est appuyée sur un cycle de rencontres avec notamment les intercommunalités pour prendre le pouls des territoires et esquisser des pistes de travail consensuelles.

Le 20 avril 2022, la CDENATE a pris acte des modifications apportées au projet de Plan, tout comme le CESEC lors de sa plénière en date du 26 avril 2022.

Une présentation facultative du document a été faite en Assemblée de Corse lors de la session du 29 avril 2022. A l'issue des prises de paroles successives des différents groupes, il a été jugé que de nouvelles contributions devaient être apportées au projet de Plan Territorial, pour éviter tant les amalgames inopportuns que les jugements sans rapport avec les objectifs réellement prévus par le Plan.

Ainsi, plusieurs réunions de cadrage avec les services compétents de l'Etat (Préfecture, SGAC, DREAL et l'ADEME) mais aussi du SYVADEC, ont permis l'aboutissement d'un travail, de plusieurs mois, par la présentation du PTPGD finalisé en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, réunie à Furiani, le 13 juillet 2022.

Les représentants de l'Etat (DREAL, ARS), de l'ADEME, du SYVADEC, des EPCI, des associations environnementales (Zeru Frazu, U Levante...) des syndicats professionnels du bâtiment et des éco organismes (CITEO) siégeant au sein de la CCES ont émis un avis favorable à l'unanimité consolidant, ainsi, le contenu du Plan et précisant qu'il répondait bien aux attentes et aux enjeux du territoire.

Il s'agit d'une décision majeure dans le processus de validation du Plan Territorial.

En effet, l'avis consultatif de la CCES est une étape obligatoire dans la mise en oeuvre du plan qui, désormais, s'inscrit dans un processus, de plus de 12 mois, comprenant successivement l'enquête administrative, la consultation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) puis l'enquête publique.

Deux délibérations de l'Assemblée de Corse viendront entériner les différentes étapes précitées jusqu'à l'adoption définitive du Plan prévue fin 2023.

Dans le cadre du processus historique qui s'ouvre avec Paris, bien entendu, il sera fondamental de considérer la problématique des déchets au premier rang des discussions.

D'ailleurs, si je puis me le permettre, et c'est à votre demande, Monsieur le Président du Conseil exécutif, que les deux premiers sujets abordés

à la mi-septembre seront l'eau et les déchets en présence de deux Ministres, M. DARMANIN et M. Bechu.

Toutes les perspectives d'efficience en matière juridique, technique, économique et fiscale seront étudiées afin de donner la latitude adaptée à la réponse attendue par les Corses sur cet enjeu majeur.

Nous serons particulièrement vigilants à intégrer la question de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à ce processus afin de limiter l'impact de sa hausse sur les industriels corses, et indirectement sur nos contribuables.

La TGAP, définie à l'article 266 du Code des douanes, est perçue à l'occasion de la réception des déchets dans l'installation de stockage ou de l'élimination des déchets et a pour assiette le tonnage de déchets réceptionnés.

Son coût va considérablement augmenter dans les prochaines années, affectant les industriels corses.

Alors que dans les territoires ultra-marins (Guadeloupe, Réunion, Martinique, Guyane et Mayotte) sont appliqués des réfractions du coût de cette taxe, aucune mesure de ce type n'existe en Corse.

Une motion, avait déjà été déposée à l'Assemblée de Corse en mars 2019, en ce sens, demandant à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité et qu'il soit exclusivement dédié au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

Eccu, u caminu hè statu longu mà cù a determinazione di travaglià in seme, emu fattu un passu maiò.

Vi ringraziu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente. Emu compiu a parte cunsacrata à e dumande à bocca. Emu da fà l'appellu.

M. Don Joseph LUCIONI procède à l'appel des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me permets de signaler aux présidents de groupes, aux collaborateurs, de faire parvenir tous les pouvoirs, s'il vous plaît. Merci. Visiblement, pas tous les pouvoirs ne sont arrivés. Le quorum est atteint, vous l'avez bien compris, et nous allons débiter donc cette séance.

La séance est ouverte à 11 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è Signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Cari tutti, care tutte,

Tout d'abord, je voudrais avoir 2 mots et une pensée pour Michel CICCADA qui est décédé avant-hier. C'est une grande figure ajaccienne qui nous a quittés. C'est l'un des visages de cette ville qu'il aimait tant et où je pense, personne ne l'oubliera et nous pensons bien évidemment à sa famille.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour Jean Pascal Bartoli, sapeur-pompier, équipier de la SNSM de Pruprià qui est décédé la nuit du 15 au 16 juillet. C'était un jeune homme de 32 ans, dévoué au service de la Corse et des Corses. Nous saluons aussi la mémoire aujourd'hui, avec beaucoup d'émotion.

Il y a 3 semaines un accident tragiquement spectaculaire a eu lieu aussi sur la route de l'aéroport d'Aiacciu, dans lequel il y a 2 jeunes qui ont perdu la vie, vous le savez. Et hier soir encore, un jeune homme de 16 ans a perdu la vie sur un deux roues à Aiacciu.

Je tiens aussi à dire qu'en début de semaine, il y a eu assez peu de couverture médiatique sur ce sujet, il y a une vacancière qui a perdu la vie sur la plage de Davia à Corbara, en Balagne, en se baignant.

Vulia dī, di manera semplice, chī sò vite tronche, sò famiglie addisperate è marduriate.

On ne saurait recommander, et de la place où je suis et où j'ai l'honneur de parler, je souhaite insister là-dessus, on ne saurait recommander aux jeunes la plus grande prudence sur les routes, en temps normal, mais en particulier cet été, aux vacanciers, la plus grande prudence dans les activités de pleine nature qu'ils pratiquent sur des sites, ça a été dit tout à l'heure, à risque. Et aussi recommander à nos plus anciens, en période caniculaire, de faire particulièrement attention.

Je souhaitais en ce début de session de fin juillet, apporter tout notre soutien à tous ceux qui seront mobilisés, d'astreinte, cet été, pour assurer la sécurité de tous sur le front des incendies, sur les sites touristiques, dans les services d'urgence et également, tous ceux qui sont impliqués dans les services à la personne. A ringrazià li à tutti.

Allora, per st'ultima sessione di l'annata, ci ritruvemu, dopu un scontru di a delegazione di l'eletti di a Corsica incu u ministru di l'internu Gerald DARMANI, a settimana scorsa in Parigi.

Ghjè un scontru ch'hè statu pusitivu, eppò aspettemu di sicuru d'avè u nostru dibattitu dopu meziornu nant'à su sugettu è, secondu me, ci vole à esse dinò prudenti di pettu à u ciculu di discussione chì s'apre incù u Governu.

L'eletti di a Corsica eranu insemi, ind'è a so diversità pulitica di sicuru, pè difende l'interessi di a Corsica è di i Corsi.

Le cycle de discussions à vocation historique qui a été acté le 18 mars dernier, à la suite de l'agression d'Yvan Colonna et des événements qui s'en sont suivis, donc s'est ouvert la semaine dernière.

Il me semble que les services de l'État et le Gouvernement à Paris, les services de l'État aussi en Corse, sont au moins dans une phase d'écoute attentive. Nous aurons tout à l'heure le temps d'échanger sur le sujet, comme nous en avons décidé en commission permanente hier, et chaque groupe pourra nous faire part de ses impressions, de ses observations, de ces commentaires sur cet échange.

Pour ma part, je souhaiterais déjà saluer le bon état d'esprit qui a prévalu au cours de cette rencontre.

La réunion m'a semblé d'abord dans le droit-fil de l'échange et de la consultation publique qui avait eu lieu au mois de mars ici, à côté, dans le Salon vert. Elle l'a été également au bon niveau politique.

Évidemment, c'était une réunion qui était beaucoup moins cathartique que la réunion du mois de mars, qui s'est déroulée dans un contexte, vous le savez, de tensions très fortes et d'émotion aussi très importante de part et d'autre.

C'était à Paris, une réunion, évidemment plus politique, à visée surtout méthodologique, tournée vers l'avenir à court, moyen et long termes.

Alors, je tiens à dire que ce travail, ce temps de travail de la semaine dernière s'est ouvert sur une communication relative au rapport de l'Inspection générale de la justice sur l'assassinat d'Yvan Colonna, qui sera remis à la Première ministre ce jour, normalement. Nous serons évidemment vigilants sur le contenu de ce rapport et nous ne cesserons d'exiger la vérité sur les circonstances de cette tragédie.

Personne n'a oublié non plus au cours de l'échange parisien, personne n'a oublié qu'il y a deux hommes en prison et susceptibles de pouvoir bénéficier de la liberté conditionnelle : je pense bien évidemment à Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI.

Ces événements ont eu lieu il y a 4 mois. C'est loin, mais c'est en même temps hier, et on ne doit rien oublier de ce passé récent, bien au contraire.

Les échanges, la semaine dernière à l'Hôtel de Noirmoutier, ont également permis d'établir une méthode, un calendrier resserré mais réaliste à mon sens. Nous avons pu constater les uns et les autres que le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre, ne semblait pas d'abord se dédire ni sur sa volonté d'aborder tous les sujets, dont la question de l'évolution institutionnelle que nous savons indispensable pour la Corse et les Corses.

Gérald DARMANIN a réaffirmé être ouvert à une discussion sur l'autonomie de plein droit et de plein exercice. Je dis bien une discussion.

L'évolution institutionnelle de la Corse sera donc évoquée à chacun des rendez-vous à venir entre la délégation des élus de la Corse et le Gouvernement, par le prisme de 8 thématiques, que je ne déroulerai pas ici ; thématiques qui concernent non seulement le quotidien des Corses, bien sûr, mais également qui ont trait aux valeurs qui sont les leurs, à leur identité, à la défense de leur culture et à leur volonté d'être et de faire.

Avant que ne débutent ces rendez-vous et que le travail n'entre véritablement dans le vif du sujet, permettez-moi de redire une fois encore que l'autonomie dont nous parlerons n'est ni un fétiche, ni de la pensée magique ou un concept flou. Il s'agit d'un degré fort de décentralisation législative et fiscale qui doit permettre d'augmenter significativement le niveau de bien-être du peuple Corse.

Permettez-moi aussi de redire qu'il n'y a pas d'un côté des nationalistes hors sol qui souhaitent obtenir l'autonomie comme un totem et de l'autre, ceux qui se préoccupent des vrais problèmes de la vie des Corses.

Non, moi ce que j'ai vu à Paris et surtout entendu, c'est l'ensemble des élus de la Corse qui se préoccupent, à la suite de tous les événements qui ont eu lieu, des intérêts matériels et moraux de la Corse, et quand je dis intérêt matériel, c'est aussi une référence, évidemment, à la vie quotidienne et aux préoccupations quotidiennes des Corses.

Il y a des élus qui cherchent à co-construire les meilleures institutions possibles, les meilleures institutions qui soient dans l'intérêt de leur peuple.

Une autonomie donc, au plus près des enjeux de notre île, qui nous permette non seulement d'améliorer la qualité de vie, la santé, la liberté d'entreprendre, le revenu, le pouvoir d'achat, l'épanouissement social, mais aussi la défense de l'environnement et de notre culture.

Afin d'étayer cette réalité socio-économique et politique qui suscite, je le sais, de nombreuses interrogations, je verserai aujourd'hui, au cours de nos débats, une première contribution au pot commun des réflexions techniques qui rythmeront et enrichiront les négociations avec l'État.

La réunion de Paris m'a confortée dans l'idée que nous devons tous travailler ensemble, comme nous l'avons fait déjà autour du rapport MASTOR, mais aussi dans le cadre des auditions de la commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire, donc présidée par Romain COLONNA au sein de notre Assemblée. Travailler ensemble pour construire ensemble un statut qui soit en adéquation avec les besoins et les aspirations des Corses.

Alors, à ce titre, il y a quelques jours, j'ai reçu et j'ai eu l'honneur surtout de recevoir à l'Assemblée le Président BERTIN de la Vallée d'Aoste pour évoquer le statut de son territoire. Le Val d'Aoste est autonome depuis 1948.

Nous avons évoqué avec lui le statut de son territoire. Nous avons évoqué le contexte, nous avons évoqué la nécessité d'un processus qui soit dynamique. L'autonomie, ce n'est pas quelque chose de figé, ça évolue aussi au cours du temps. Et il a évoqué longuement les mécanismes et les aspects techniques et politiques de la gouvernance du Conseil du Val d'Aoste. Donc nous aurons des échanges à ce sujet, évidemment, dans le cadre de nos travaux.

Je tiens en tout cas à remercier le Président BERTIN d'abord de sa visite, de son soutien, de ses conseils, de ses enseignements précieux.

Nous ne manquerons pas, évidemment de le solliciter à nouveau, comme nous ne manquerons pas de solliciter d'autres présidents où vice-présidents de régions autonomes européennes qui sont prêts bien évidemment à nous rencontrer physiquement ou en visio dans les semaines qui viennent.

Allora per parlà d'Auropa, eri torna o nanz'eri era l'ora di l'Auropa in Bastia, mà dinò per tutta a Corsica. Emu parlatu di u prugettu Bastia Corsica 2028, per avè u « label capitale aurupea di a cultura ».

A candidatura di Bastia è di a Corsica hà ricevutu u sustegnu di parechje persunalità auropeane : vogliu parlà di u Presidente di a CRPM (cummissione di e regione periferiche è marittime), di u deputatu Younous Omarjee, diputatu aurupeu di a Riunione, è dinò u cunsiglieru di u primu ministru serbu chì ghjè statu incaricatu di u prugettu di labelisazione di a candidatura di a cità di Novi Sad in Serbi.

Ghjera un mumentu magnificu, di spartera, di cuuperazione, di scambiu è vi possu assicurà chì nanz'eri in Bastia, c'era veramente un populu corsu carcu di prughjetti, à brama di talenti affiancati à l'altri populi aurupei. Si hè passatu ind'è a citadella di Bastia, mà cuncernava dinò tutt'a Corsica sana.

A ringrazià vi

Allora aghju da passà a parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues, Chers amis,

Comme vous l'avez fait, je voudrais, au seuil de mon propos, rendre hommage à Michel CICCADA, une figure ajaccienne et dont la trajectoire personnelle est indissociable de la grande histoire et de la petite histoire de cette ville. J'ai eu l'occasion de l'écrire, de le dire hier à sa famille. Même pour ceux qui ne le connaissaient que depuis peu ou de loin, il incarnait une forme de jovialité, d'esprit caustique, de sens de l'amitié, de goût de la fête, du partage et un esprit vraiment ajaccien.

Et donc, on mesure à la fois la douleur de ses proches et de ses amis. Nous le regrettons bien sûr déjà et je voudrais donc avoir à mon tour une pensée pour lui et pour sa famille.

Également, une pensée forte pour ce jeune homme dont vous avez évoqué la mémoire tragiquement disparu lors d'un accident de moto, engagé, pompier volontaire, qui laisse une fois encore des parents et une famille, dont certains nous sont proches, désemparés, dans une région qui avait déjà été tragiquement éprouvée par le même type de drame et alors que, comme vous l'avez dit, malheureusement, semaine après semaine, la litanie des décès et des deuils s'égrène, notamment lorsqu'elles touchent des gens jeunes, ces jeunes gens et jeunes filles, ces jeunes garçons et jeunes filles en vacances, avec cet accident cataclysmique qui aurait pu avoir des conséquences encore pire. On pense bien sûr à ces jeunes venus là pour faire la fête, être en vacances, on pense à leurs parents.

On a appris le drame de cette nuit, un tout jeune homme, tout jeune garçon qui se tue en moto.

Donc la seule chose qu'on peut faire, c'est bien sûr exprimer notre compassion et en même temps réaffirmer une nouvelle fois, notamment dans cette période estivale qui est la période des sorties, de la fête, des fêtes de villages, des sorties en boîte, appeler à la plus grande prudence, notamment les jeunes, et réfléchir comment on peut faire pour être encore plus efficaces dans ces messages de prévention qui doivent être portés par toutes les institutions, et notamment par la nôtre.

Voilà ce que je voulais dire.

Nous parlerons cet après-midi de la réunion de Paris qui a acté officiellement le début du processus.

Je voulais, dans le cadre de ce discours liminaire, revenir sur ce qui est à l'évidence l'élément le plus fort de ces dernières semaines dans la vie européenne et mondiale, me semble-t-il : le réchauffement climatique dans toutes ses dimensions et dans tous ses impacts.

Alors, le réchauffement climatique n'a pas commencé hier, mais il me semble que cette année notamment, et ces dernières semaines, pour la première fois, tout le monde, tous les citoyens, partout dans le monde, peuvent à la fois de façon très directe en percevoir les conséquences néfastes, et en même temps prennent conscience que nous ne pouvons plus continuer comme ça.

Ça a été dit souvent, les mobilisations, les jeunes, les déclarations, notre Assemblée elle-même qui a pris une déclaration pour déclarer l'urgence climatique et qui avait commencé à travailler sur ces questions.

Mais aujourd'hui, me semble-t-il, cette question prend une importance primordiale et est reconnue comme telle, et c'est pour ça que je voulais en parler et notamment à travers deux aspects, qui ne sont que des aspects parcellaires de la question dans son ensemble, mais qui nous touchent aujourd'hui directement dans notre vie de Corses : la question des incendies et la question de la sécheresse.

Mais au-delà des réponses techniques, je pense que la question de l'incendie, de la sécheresse, de la lutte contre les émissions carbone, donc des transports, de l'agriculture durable, du tourisme durable, de l'énergie, tout cela ne peut aujourd'hui se penser que dans un cadre général qui nous impose, alors l'expression est peut-être galvaudée, mais de changer de paradigme vraiment, et puissamment et profondément.

Je me suis « amusé » à relever les événements les plus marquants en un an.

Il y a un an presque jour pour jour, le dôme de chaleur au Canada avait conduit à une température de 50° dans le village de Lytton, qui avait été détruit à 90 % par le feu avec plusieurs centaines de victimes.

Depuis lors, les catastrophes naturelles dans le monde entier se sont enchaînées avec des intensités et des fréquences inégalées, avec à chaque fois des conséquences majeures sur l'environnement, sur les personnes et sur les biens.

De façon non exhaustive, cet été, 50 à 60° au Canada, aux États-Unis, en Espagne et au Maroc, une famine d'une gravité sans précédent à Madagascar. Des feux de forêt gigantesques dans l'ouest américain, au Canada, en Russie, en Turquie et, pour se rapprocher de la Méditerranée occidentale, dans toute l'Europe du Sud, mais également au Maghreb et notamment en Algérie avec 69 morts. La fonte de la calotte glaciaire du Groenland, 24°. Des glissements de terrain, notamment au Japon. Des déluges en Inde et en Chine, des centaines de morts à chaque fois, ainsi que des inondations meurtrières en Allemagne et en Belgique.

Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais s'il y a aussi ces questions-là aujourd'hui, c'est parce que nous savons bien que nous sommes tous les jours sur le fil du rasoir et au risque d'une catastrophe annoncée.

Incu a sicchia chè no cunnuscimu oghje, in tempu di vintera è ancu di più in tempu di notte, s'ellu scappa un focu in'dè a machja o ind'è a furesta, pudemu mette i mezi chè no vulemu, u focu piantarà quand'ellu vole ellu è micca quandè no vulemu noi. Quessu ci vole à tenelu à mentu, è dunque ci vole à pregassi la bona, en essayant de mutualiser l'ensemble des moyens, d'appeler à la vigilance citoyenne et de faire tout ce que nous pouvons faire en priant aussi pour ceux qui croient ou en espérant, pour ceux qui ne croient pas, que la catastrophe ne survienne pas.

Alors, une fois qu'on a dit ça, je vous le disais, moi, je pense qu'il faut changer de paradigme.

D'abord, de façon générale.

Moi, je vous propose trois pistes d'action et de réflexion, mais là comme ailleurs, à partir du moment où c'est stratégique, je propose que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse travaillent ensemble, chacun dans le respect de ses prérogatives, mais qu'on travaille ensemble.

Premier élément, à mon avis indispensable, il faut qu'on repense toutes nos politiques publiques de la Collectivité de Corse, en intégrant les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et, de façon plus générale, de la transition écologique et du développement durable. Ça ne doit pas être une partie de ce que nous faisons. Ça doit être consubstantiel à tout ce que nous faisons.

Je le disais tout à l'heure. Il y a ceux qui sont directement concernés : les présidents de SIS sont directement concernés, le Président de l'Office hydraulique est directement concerné par la question de la sécheresse. Mais de quelque côté que je me tourne des compétences de la Collectivité de Corse, il faut intégrer ces notions, sinon on va dans le mur. C'est bon pour l'énergie, c'est bon pour le tourisme, c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour les transports, c'est bon pour l'économie, c'est bon pour la santé.

Donc, moi ce que je propose, c'est le premier axe, c'est que nous intégrions dans toutes nos politiques publiques et donc dans tous nos dispositifs d'aide, de soutien ou d'incitation, les enjeux du réchauffement climatique, du développement durable et de la transition écologique. Et que cela se traduise, je me tourne notamment vers le Directeur général des services et vers le Secrétaire général du Conseil exécutif, nous en avons déjà parlé, que cela se traduise également dans notre construction budgétaire.

Ça ne va pas se faire de façon parfaite du jour au lendemain, mais je souhaite que, y compris dans nos documents de programmation, d'orientations budgétaires et dans nos budgets primitifs et supplémentaires, il y ait les indicateurs de cette prégnance transversale des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, développement durable et transition écologique. Ça, c'est le premier niveau.

La 2^{ème} conséquence de cela, c'est que, à partir du moment où nous l'intégrons comme une priorité, je pense que cet item, ce point d'entrée, et là-aussi c'est une proposition que je fais qui sera à affiner avec l'Assemblée de Corse et ses différentes commissions, je crois que cet item doit figurer en tant que tel dans nos thèmes de discussion et dans la formalisation de nos accords à venir avec l'État.

Il y a un certain nombre de politiques publiques et de dispositifs d'aide qui ne peuvent plus être pensés de façon isolée.

Moi, je suis favorable à ce que l'on fasse un package, non seulement en termes d'analyse, en termes de politique, mais également en termes de financement autour de la notion de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique, et que dans ce package, soit intégré tout ce qui en relève.

Je prends un exemple : l'eau, bien sûr ; l'énergie, bien sûr ; l'Office de l'environnement et donc, par exemple, la gestion de la biodiversité ou la politique de la mer, bien sûr ; le tourisme durable, mais également, par exemple, sur la question des transports, qu'ils soient maritimes, aériens où intérieurs, avec le chemin de fer ou la question de l'essence et du prix du carburant, et de la façon de gérer la sortie du tout automobile, cela relève de la lutte contre le réchauffement climatique, de la transition écologique et des enjeux de développement durable.

On ne peut pas penser, je me tourne vers Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Air Corsica qui veut se positionner demain et qui s'est déjà positionné comme une compagnie innovante en matière de transition écologique, ça fait partie du package.

Notre discussion sur le prix des carburants, pour les consommateurs ou dans le cadre du service public, lorsque nous avons proposé, avec Flora MATTEI, de déconnecter la question du carburant, et nous allons le proposer dans le cadre des discussions à venir, dans la dotation de continuité territoriale qui n'a plus été indexée et est à 187 M€ depuis plus de 15 ans, il y a trois coûts dedans, que ce soit l'aérien ou que ce soit le maritime : il y a l'amortissement du

capital lorsqu'on est en DSP, il y a la question du fonctionnement et il y a la question du carburant.

Le carburant, il passe de 1 à 6 aujourd'hui. On ne peut pas, dans une enveloppe fermée, gérer en même temps-là rationalisation du versement de la continuité territoriale qui nous conduit aujourd'hui à voir monté un système qui fait que chaque euro que nous versons vient strictement financer le service public, identifié et validé comme responsable, et avoir des logiques inflationnistes sur les carburants que nous n'arrivons pas à assumer dans le cadre de l'enveloppe, y compris par le recours à l'assurance, parce que lorsque le coût du carburant était un coût normal, les assureurs acceptaient. Mais aujourd'hui que le coût du carburant explose, la prime que nous devons payer explose elle-même.

Donc, à un moment donné, si nous voulons aller vers, par exemple, dans une île, on ne peut pas penser le transport aérien et la fiscalité du transport aérien comme on la pense pour un territoire continental. Il va falloir qu'on en discute.

Lorsque nous allons faire la proposition, en tout cas c'est celle sur laquelle nous travaillons, mais nous en discuterons, de dire : on déconnecte et pourquoi ne ferions-nous pas un groupement public d'achats sur tous les carburants qui viennent alimenter le service public, qu'il s'agisse du maritime, de l'aérien ou, par exemple, les pompiers, les FORSAP ou le SAMU ? Qu'on mutualise cela et qu'on dit à un moment donné, « il y a une péréquation qui est faite par l'État, nous, on fait une économie à travers l'économie d'échelle et la mutualisation, et vous, vous venez faire une péréquation parce qu'on est un territoire insulaire ». Ça fait partie des enjeux du développement durable.

Donc moi, premier niveau, repenser nos politiques publiques, nous, en interne, et le traduire dans notre construction budgétaire.

Deuxièmement, c'est une proposition, d'un point de vue méthodologique, rappeler que cet enjeu, dès lors qu'il est central, doit être pris en compte dans le nouveau contrat à définir avec l'État, parce qu'il a des incidences dans tous les domaines et qu'il appelle également des dispositifs qui sont des dispositifs de financement spécifiques. Et ça vaut aussi, on va le voir pour l'eau, par exemple, ou pour les incendies.

Et, 3^{ème} niveau, en termes d'organisation interne de la Collectivité de Corse, je l'ai dit souvent, on est dans une nouvelle phase, je me tourne à nouveau vers le Directeur général des services ; une nouvelle phase qui doit nous conduire à être plus opérationnel, plus proche du terrain.

Il y a des enjeux qui nous attendent.

Alors, il y a des enjeux qui concernent des structures rattachées à la Collectivité de Corse. Il y a aujourd'hui un SIS 2A et un SIS 2B, on doit aller vers une territorialisation et on doit aller vers cette territorialisation dans le dialogue, notamment social, dans les meilleures conditions budgétaires et financières. Mais on doit y aller pour améliorer la réponse opérationnelle en matière de prévention et de lutte contre les incendies.

Et puis, il faut aussi anticiper. Moi je pense que dans le cadre de notre nouvel organigramme, nous aurons également à réfléchir sur la possibilité d'organiser, sous forme de directions par exemple, une direction de l'anticipation sur les risques, les situations de crise et, plus globalement, les enjeux du réchauffement climatique qui intègrent aussi, par exemple, je vous le rappelle, l'érosion du littoral, pour évoquer un sujet qui est très prégnant non seulement pour la Collectivité de Corse, mais également pour les communes et communautés de communes.

Donc, changement de paradigme global.

Ce changement de paradigme global, je voudrais brièvement le décliner autour de deux thèmes qui sont au centre de nos préoccupations : les incendies d'abord, la sécheresse ensuite.

Sur les incendies, et je rejoins notre collègue et amie Madame BRANCA dans sa question orale, face à la situation que je viens de décrire et qui se décline aujourd'hui, y compris en France, vous avez vu les feux de Gironde. J'ai appelé Alain ROUSSET, donc président, catastrophé, disant, comme nous, il faut repenser le système. Vous avez vu la lettre ouverte du président du SDIS et du président du Conseil départemental (la compétence là-bas est départementale), au Président de la République disant « ce n'est pas possible, il faut repenser le système ». Il y a des feux en Bretagne, il y a des feux en Alsace. Ils n'avaient plus vu ça, ils n'avaient jamais vu ça, ils sont en train de le vivre de façon récurrente. Là aussi, notre solidarité est acquise.

Mais il y a aujourd'hui clairement une fenêtre de tir, parce que la situation n'est plus tenable ni pour la France, ni pour l'Europe et notamment pour l'Europe du Sud. Donc, poser les questions suivantes, c'est déjà y répondre.

Sommes-nous collectivement en Europe, en France et donc aussi en Corse, allés assez loin, concernant les incendies, dans les démarches de mutualisation et de mise en commun des moyens et des savoir-faire ? La réponse est non.

Avons-nous pris suffisamment en compte les changements climatiques au niveau général de l'Europe, en France et plus particulièrement en Corse ? Non, malgré tous les conseils et l'engagement des professionnels, notamment de la lutte contre le feu. Mais à un moment donné, la décision politique globale, elle, doit venir d'au-dessus.

Troisièmement, et nous sommes rattachés, qu'on le veuille ou pas, à l'ensemble français, la France dispose-t-elle aujourd'hui de moyens adéquats pour prévenir et lutter contre les feux, et à fortiori contre les méga feux qui vont inmanquablement nous frapper, y compris en Corse, y compris en hiver, et à fortiori lors des crises des cycles de sécheresse, lors de journées caniculaires, lors de journées ventées ? Est-ce que la France a suffisamment de moyens et notamment de moyens aériens ? La réponse est non.

Je vous rappelle, 12 canadiens vieillissants. Il y en a 19 en Italie, 18 en Espagne, mais la France aujourd'hui, elle le sait et elle le reconnaît, n'est pas au niveau.

Alors, dans ce débat, qui va s'ouvrir et il y a des élus qui connaissent particulièrement la question et bien mieux que je ne saurais le faire, quelle doit être la contribution de la Corse ?

Moi, je crois qu'il faut qu'on le pose cet enjeu là, dans la problématique globale, à la fois celle que je viens d'évoquer, le changement de paradigme, et la discussion avec l'État.

Dans la discussion avec l'État, à mon avis, et là je réponds plus directement à Pierre POLI dans ses questions, moi je vois au moins 4 pistes.

La première, elle nous concerne à titre principal, mais on doit être accompagné, y compris budgétairement, c'est la territorialisation, qui peut passer par une phase intermédiaire, mais qui doit intervenir le plus vite possible. C'est la logique de notre institution d'aujourd'hui.

Ensuite, il y a les éléments de novation : « Colonne Sarko », la colonne territoriale. Elle avait été mise en place. Nous avons demandé sa pérennisation, elle n'a pas été maintenue. Je pense que ce qui se passe aujourd'hui justifie qu'on revienne à ce dispositif qui est à la fois un effort supplémentaire, mais qui nous permet aussi de nous projeter dans une solidarité active, y compris avec le continent lorsque nécessaire. Ça, c'est la première chose.

La 2^{ème} chose, je pense qu'il faut qu'on réfléchisse là-aussi à un contrat d'objectif entre la Collectivité de Corse et l'État.

Ce contrat d'objectif, on va définir ensemble les objectifs, les moyens humains, les moyens matériels et les moyens financiers. On ne peut pas penser cette lutte en nous imposant des contraintes budgétaires qui proviennent d'une logique générale.

Les contraintes budgétaires ont du sens quand on part à égalité des situations. Vous ne pouvez pas traiter une région comme la Corse où il y a un équipage qui intervient lorsque, dans une situation identique, y en a 4 sur le continent, en disant « vous allez avoir la même contrainte budgétaire que le département du continent ». À un moment donné, il faut qu'on ait une remise à plat de la discussion. Donc qu'on dise quels sont nos objectifs et comment on y arrive.

Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas faire notre part d'effort. On a commencé à la faire notre part d'effort. Pierre est là, il a été président lui aussi du SIS 2B. On l'a fait notre part d'effort et on continue à la faire. On est plus que sérieux dans la gestion, dans la prévision, dans la programmation pluriannuelle des investissements, etc. Mais il faut qu'on ait un contrat global et dans ce contrat global, et là je réponds, il faut que la dimension méditerranéenne de la Corse soit prise en compte et qu'elle soit prise en compte, j'allais dire à nouveau, et là je me tourne vers ceux qui se rappellent cette expérience, moi je ne m'en rappelais plus.

Je vous rappelle qu'en 2009, le Parlement européen avait décidé d'autoriser pendant la période d'été, la location de 2 Canadair à une société italienne, la SoREM, pour une période de 90 jours, dans l'objectif de constituer une force européenne d'avions amphibie, ces appareils étant prépositionnés dès le 1^{er} juillet en Corse, à Bastia-Poretta.

Il y avait ces 2 appareils, 12 personnels navigants, 4 techniciens en charge de la maintenance qui avaient été maintenus pendant deux mois. L'opération avait été une réussite, soulignée par toutes et par tous au plan opérationnel. Elle avait notamment permis de, pendant cet été-là, juillet-août, d'effectuer près de 300 heures de vol, non seulement sur des feux en Corse, à Sartène et à Conca, mais également en Italie, en Grèce et au Portugal.

Donc moi je dis, pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure, qu'il suffit de reprendre le schéma qui m'a été communiqué. On a parlé tout à l'heure des feux en Europe du Sud, si on prend l'autonomie de vol notamment des Canadair ou des appareils de ce type, l'endroit central à partir duquel on peut

intervenir aussi bien sur la façade sud de la France que sur l'ensemble de l'Italie et de la Sicile, que sur toute la partie ouest de l'Espagne, mais également en Algérie et en Tunisie, c'est la Corse. Donc, moi je dis que dans la discussion que nous allons avoir, et nous avons déjà commencé à l'avoir, il faut solliciter que la base, on sait que la base centrale est à Nîmes-Garons, elle était avant Marignane, elle a été déplacée à Nîmes-Garons, l'État ne reviendra plus là-dessus à mon avis, mais par contre, nous pouvons tout à fait demander, notamment dans le cadre de la Protection civile européenne, qui va avoir vocation à s'occuper prioritairement de l'Europe du Sud, qui est touchée par des feux gravissimes, nous et les autres, que la base-relais de Nîmes-Garons soit en Corse, avec des moyens aériens positionnés en permanence, par exemple sur Bastia-Poretta, où nous pourrions également avoir un partenariat avec Air Corsica pour la formation des pilotes, pour l'apprentissage, etc., et on avait déjà commencé à le faire.

Donc, c'est une demande structurante qui nous positionne.

Troisième et dernier niveau. Dans le cadre de discussions, on a réfléchi, et ça permet de rejoindre la méthode que nous avons actée avec le ministre de l'Intérieur, on a dit, on réfléchit à droit constant et on réfléchit également en se situant dans des perspectives d'évolution législative, réglementaire ou constitutionnelles.

Donc, premier niveau, je l'ai dit, c'est la « colonne Sarko ».

Deuxième niveau, c'est la base relais.

Le troisième niveau, on doit demander la compétence. Peut-être pas la compétence exclusive, mais à un moment donné la compétence partagée.

Rappelez-vous l'année dernière, au moment des incendies gravissimes en Sardaigne, votre Assemblée avait exprimé sa solidarité. Nous voulions et nous pouvions envoyer un certain nombre de moyens. Et nous n'avons pas pu le faire parce que la décision ne dépendait pas d'ici. Elle a été prise à un autre niveau.

Si demain nous avons la compétence juridique d'intervenir, y compris dans le domaine de la Sécurité civile, dans le cadre d'une répartition claire des compétences et dans une logique de responsabilité assumée de notre part, nous pourrions de façon beaucoup plus effective qu'aujourd'hui être dans une logique de coopération et de solidarité, notamment avec le continent français, mais également, par exemple, avec nos voisins sardes.

Donc voilà, à mon avis, ce que pourrait être le chemin emprunté et, je me tourne vers Pierre POLI, ce chemin, par bien des aspects, il est aussi très proche des propositions qui étaient évoquées dans votre motion.

Donc, moi je pense que faut travailler là-dessus, il faut qu'on travaille dans le cadre de la méthode à définir entre l'Exécutif, l'Assemblée et ses commissions, qu'on intègre les sachants, bien sûr nos SIS 2A et 2B, l'ensemble des partenaires parce que dans la lutte contre les incendies, il y a tous les autres aussi, et qu'on aille à la discussion de Paris, dans ce domaine comme dans les autres, avec les idées très claires. Ça, c'est pour les incendies.

Très brièvement sur la sécheresse, parce que je crois qu'on ne comprendrait pas, les Corses ne comprendraient pas que nous ne parlions pas, en cette dernière session avant les vacances, de la sécheresse qui nous touche et qui nous touche au quotidien.

Il y a deux arrêtés qui ont été pris, vous le savez, d'ailleurs qui organisent des modalités différentes et aussi bien le président de l'Office hydraulique que le président de l'ODARC ont sollicité les préfets pour une harmonisation de la réglementation en la matière, parce qu'il ne nous semble pas que les distinctions soient justifiées, et en plus elles créent des tensions, notamment dans le monde agricole. Mais la situation qu'on vit aujourd'hui, elle est extrêmement difficile.

Tout à l'heure, Pierre GHIONGA me disait, c'est anecdotique, mais se pose aujourd'hui clairement la question de fermer certains refuges de montagne. Il n'y a plus d'eau du tout, donc il y a un problème même d'hygiène. Il y a des centaines de personnes et il n'y a plus d'eau, et on continue de les accueillir.

Donc ça, c'est un exemple parmi mille autres du quotidien.

Donc, je sais que là-aussi, il y a des élus et dans le Conseil exécutif et dans l'Assemblée de Corse, qui connaissent bien mieux ce domaine que je ne le connais moi-même.

Simplement citer une fois encore le rapport du GIEC et vous dire que les prévisions nous conduisent à penser que dans les 30 ou 40 prochaines années, si cela continue sur le rythme actuel, le débit de nos cours d'eau et de nos sources pourrait diminuer d'environ 40 %. 40 % !

Ça veut dire qu'il faut augmenter nos capacités de stockage et ça veut dire aussi qu'il faut fondamentalement modifier nos usages. Et ça, c'est aussi une

révolution. Et c'est pour ça que je dis qu'il faut changer de paradigme. Ça implique tout.

On ne va pas faire les mêmes prévisions si on est 330 000 que si on est 400 000, que si on est 500 000.

On ne va pas faire les mêmes prévisions sur la gestion de l'eau si on a 2 millions de touristes sur l'année, ou 3 millions sur l'année, ou si on en a 5 millions en juillet-août.

Etc., etc., etc.

Un mot sur ce point. D'abord, vous dire, et je me tourne vers celles et ceux qui étaient à Paris, le ministre nous a dit « on ne fera pas l'économie d'une analyse de ce qui a été fait en termes de statut, en termes de politiques publiques ». Nous avons dit les uns et les autres, « nous y sommes prêts ».

Si on prend le PEI, 2 milliards d'opérations en 2002. Il y avait des choix à faire. Il y a eu notamment un rapport d'analyse interne à la Collectivité qui a pointé le fait que l'eau brute, par exemple, avait été totalement sous-dotée dans le cadre de la gestion globale.

Sur les trois premières conventions du PEI, il y a eu uniquement 55 M€ sur l'eau brute. Et donc 55 M€, quand on est arrivé, nous, il restait 300 M€ à la 4^{ème} convention. 55 M€ sur 1,7 milliards... Alors, on ne refait pas l'histoire, mais je pense que, manifestement, de ce côté-là, le PEI qui visait à rattraper notre retard infrastructurel n'a pas pu le rattraper.

Quand on est arrivé - 4^{ème} Convention - on a affecté ou réaffecté au maximum, mais on n'a pas pu aller au-delà de 24 M€. Ça, c'est le passé.

Aujourd'hui, la situation qu'elle est-elle ? On avait voté à l'unanimité le plan Acqua Nostra 2050. Un plan qui décrivait ce que pourrait ou devrait être la situation idéale à l'horizon 2050, mais dans un contexte qui n'intégrait pas encore totalement l'aggravation des déficits hydriques, avec une limite dans ce plan que nous avons pointée à l'époque : il était évalué à 600 M€ à minima ; il est certainement aujourd'hui, si on devait le réaliser, beaucoup plus haut. Mais nous avons dit à l'époque, « maintenant on a la feuille de route, sauf qu'on n'a pas les financements ».

Donc ça, c'est une question qu'il va falloir discuter parce que si on ne discute pas de l'eau avec le ministre de l'Intérieur dans le cadre d'un processus à vocation historique et stratégique, on ne discute de rien.

Mais l'aggravation de la situation nous a conduits à intégrer les urgences et à essayer de réorienter les priorités.

Je rappelle rapidement les chiffres. Aujourd'hui, nous avons une capacité maximale de stockage d'environ 80 millions de mètres cube, dont 34 millions de mètres cube de droit d'eau sur les barrages EDF ; un volume qui est à peu près un peu en dessous de l'équivalent des besoins actuels.

80 millions de mètres cube, mais des besoins à moins de 20 ans qui sont estimés à près de 110 millions de mètres cube. Et donc notre objectif doit être bien sûr de mettre en adéquation les besoins et ce qui est disponible.

Pour cela, les deux facettes de la même pièce : augmenter le stockage et mieux gérer la consommation.

Sur le stockage, nous avons arrêté le principe de deux phases de programmation et ça répond aussi aux interrogations des gens qui disent « mais concrètement, qu'est-ce que vous faites et qu'est-ce que vous voulez faire ? ».

Première programmation 2022-2033. La deuxième viendra ensuite.

Sur 2022-2033, 4 axes prioritaires d'intervention.

Premièrement, la rehausse des ouvrages existants : Alisgiani, Figari, E Codule, E Peri, pour un gain en stockage d'ici 2027 de 6 millions de mètres cube.

Deuxièmement, les nouvelles retenues qui étaient prévues : Vadina sur la Plaine orientale, Sambuccu en Balagne, 6 millions de mètres cubes.

Troisièmement, l'interconnexion entre le barrage de l'Ortolu et le barrage de Figari qui va permettre de sécuriser des zones qui sont traditionnellement en tension, notamment l'été, 3 millions de mètres cubes.

Et enfin, les micro-infrastructures, notamment dans le cadre des PTGE à l'échelle des territoires, notamment avec des retenues collinaires.

Donc, ce plan d'urgence doit nous permettre en quelques années de développer notre capacité de stockage de près de 20 % et nous permettre ainsi de ne plus être en situation de tension.

Combien ça coûte jusqu'à 2033 ? 230 M€. Ces 230 M€, il faut qu'on en discute avec l'État et il faut qu'on contractualise.

Donc ça, c'est, mieux gérer la ressource en eau.

Deuxième enjeu, mieux gérer le stockage.

Troisième enjeu, assurer une répartition équitable.

Vous savez que les villages de l'intérieur sont frappés par le réchauffement climatique et ils sont souvent, en termes d'infrastructures, beaucoup moins bien dotés que les zones urbaines et périurbaines avec aussi une capacité d'investissement, et ça fait partie des problèmes qu'on a évoqués aussi à Paris : transfert de la compétence des communes aux intercommunalités refusée par un grand nombre de maires.

Je signale au passage, c'est important, ça n'a pas été dit que le ministre DARMANIN a dit, lors de la réunion de Cozzanu, qu'il était ouvert dans le cadre de nos discussions, y compris à une redéfinition des périmètres des intercommunalités. Et donc ça, c'est un élément sur lequel on va avoir à travailler aussi, donc sur ma demande et la demande aussi des associations des maires qui étaient là, mais c'était une demande qui était partagée.

Donc, l'enjeu, ça doit être d'assurer une équité territoriale, notamment au bénéfice des villages et zones de l'intérieur et de montagne.

Et enfin, 3^{ème} enjeu, le partage de la ressource.

Il y a la ressource en eau potable, vous savez ce que nous en pensons. Nous, on considère que l'eau est un bien commun de l'humanité et que sa gestion doit être, aussi souvent que possible, soustraite à la logique du marché.

Il y a également tout l'effort que nous menons, notamment avec l'ODARC, sur les nouvelles techniques d'irrigation, les nouvelles cultures, le travail de lutte contre les pertes (les pertes de rendement, etc.). Donc tout ça, c'est au cœur de la problématique.

Et enfin, un 3^{ème} niveau, et nous en avons parlé en comité de bassin : la réforme de la gouvernance.

Je vous rappelle que nous sommes en situation d'anomalie institutionnelle, puisque nous sommes le seul territoire identifié qui n'a pas une agence de l'eau dédiée. Nous sommes rattachés à l'Agence de l'eau Rhône-Alpes qui a forcément des choix, des arbitrages, et une vision qui ne sont pas en adéquation avec celle que nous portons.

Si on ajoute en cela, la raréfaction des ressources, je rappelle que le 10^{ème} programme d'aide, c'était 90 M€ et que celui qui vient de rentrer en vigueur, le 11^{ème}, c'est 75 M€. Donc on a perdu 15 M€, ce qui oblige la Collectivité de Corse à renforcer sa contribution directe.

Il y a en arrière-plan la problématique du financement des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eau potable. Tout cela dessine la trame de la discussion stratégique que nous devons avoir : développement durable, lutte contre le réchauffement climatique, transition énergétique de façon générale, la décliner dans tous les secteurs et parmi ces secteurs, 2 secteurs sur lesquels nous avons des rendez-vous urgentissimes : la lutte contre les incendies et la question de l'eau.

Et je vous rappelle, pour faire écho à la réponse de Guy ARMANET, que la première réunion thématique du processus sera consacrée, à notre demande, mi-septembre, à la thématique des déchets et à la thématique de l'eau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, pour ce discours axé sur l'actualité climatique et tous les risques associés.

Donc, je me tourne vers l'exécutif, hier, en Conférence des présidents, nous avons évoqué la possibilité de passer deux rapports dans les délais avant 13h et nous avons convenu que nous recommencions cet après-midi à 14h, ça c'est sûr. Un déjeuner est prévu sur place.

M. le Président Gilles SIMEONI

Est-ce qu'on peut, si on suspend maintenant, se dire qu'on reprend vraiment à 14h ? Moi, je propose qu'on suspende, il fait une chaleur !... On suspend, on déjeune, 13 h 45 dans l'hémicycle et on reprend les débats à 14 heures ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, ça me va ! 14 heures, ça me va ! Très bien.

On le signale aussi à ceux qui nous écoutent, ceux qui sont en ligne et à la presse : reprise des débats à 14 heures impérativement.

La séance est suspendue à 12 h 10 et reprise à 14 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si vous le voulez bien, nous allons reprendre. Il y a une effervescence de fin d'année scolaire dans la salle, dans l'hémicycle.

Donc nous allons pouvoir reprendre nos débats.

La séance de cet après-midi donc débute avec 2 heures maximum d'échanges relatifs au processus de dialogue à vocation historique, qui vient de s'ouvrir la semaine dernière donc à Paris, dans le cadre duquel une délégation d'élus de la Corse, et en particulier de l'Assemblée de Corse, accompagnée du Président de l'Exécutif, l'ensemble de la délégation était menée par le Président de l'Exécutif, s'est déplacée.

Donc, je passe tout de suite la parole au Président de l'Exécutif s'il le souhaite.

Moi, Monsieur le Président, je me suis déjà un peu exprimée ce matin. J'aurais tout à l'heure l'occasion de m'exprimer plus longuement sur la dimension économique et sociale, et je crois qu'il est important que l'ensemble de l'hémicycle puisse s'exprimer.

Donc, je vous passe la parole d'abord, si vous le souhaitez. Et ensuite, puisqu'il faut se donner quand même des règles, conformément à ce que nous avons décidé collégalement en commission permanente organisationnelle, les temps d'intervention de chaque groupe sont ceux consacrés aux sujets d'importance et donc, on peut aller jusqu'à au doublement de son temps d'intervention ordinaire.

Ce qui signifie très clairement donc, 20 minutes pour « Avanzemu » et « Core in Fronte », 30 minutes pour « Un soffiu novu » et 40 minutes pour « Fà populu in seme », sachant que c'est une valeur maximale.

Voilà donc, importance du sujet.

Je vous invite, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord à prendre la parole.

**SCAMBII NANTÀ U LANCIU DI U PRUCEDIMENTU DI E
DISCUSSIONE IN CÙ U GUVERNU
ÉCHANGES SUITE AU LANCEMENT DU PROCESSUS DE
DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT**

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement pour lancer le débat.

Nous avons eu l'occasion, les uns et les autres, de nous expliquer et de nous expliquer et de nous exprimer d'abord devant nos mandants respectifs, ensuite devant le peuple à travers des interventions médiatiques, et donc je ne reviendrai pas de façon très longue sur ce qui s'est dit lors de cette première réunion, préférant laisser la parole aux groupes pour cette première expression publique dans le cadre de l'enceinte de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais simplement rappeler que nous avons convenu ensemble de la nécessité à chacune de nos réunions et ensuite de chacune de ces réunions, notamment avec Gérard DARMANIN, de restituer ces échanges au sein de l'hémicycle d'abord, pour que l'ensemble des élus puissent en avoir connaissance et ensuite restituer ces échanges devant les Corses, tant il nous est apparu indispensable que ce processus puisse faire l'objet d'une appropriation par l'ensemble des citoyens de cette île.

Et c'est donc dans le cadre de cette décision que nous avons prise ensemble que se tient cette première restitution.

Deux mots pour dire en synthèse ce que j'ai eu l'occasion d'exprimer au ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN, lors de cette première réunion, d'abord sur le fond et ensuite sur la méthode.

Sur le fond, je lui ai simplement réaffirmé que nous attendions de l'État, du Président de la République, du Gouvernement et de lui-même, qu'ils respectent les engagements qui avaient été pris, notamment à l'occasion de sa visite en Corse en mars dernier, au lendemain de l'assassinat d'Yvan COLONNA et des événements qui s'en sont suivis ; engagements qu'il avait exprimé oralement à plusieurs reprises et qu'il avait consigné dans un document que nous avons cosigné lui et moi, le vendredi 17 mars dernier.

Sur le fond, j'ai eu l'occasion également, mais nous en étions convenus, notamment au sein de la Conférence des présidents lors de trois réunions successives, mais également lors de la réunion globale de préparation de la réunion de Paris en présence de l'ensemble de la délégation, le lundi précédant la réunion, j'ai eu l'occasion de lui dire qu'il y avait deux catégories d'éléments qui étaient à l'origine directe du processus et qui pour nous feraient l'objet d'une attention particulière : la suite, réservée à l'exigence de vérité et de justice concernant les circonstances de l'assassinat d'Yvan Colonna, d'une part, et d'autre part, la mise en œuvre effective du droit à libération conditionnelle de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI ; étant précisé que, de façon générale, ces deux points étaient portés à l'unanimité des élus présents dans la délégation.

Voilà donc sur le fond.

Sur la méthode, mais là-aussi nous avons eu l'occasion d'en parler et nous y reviendrons dans le cours du débat, nous attendions du ministre qu'il nous confirme les éléments de calendrier, qu'il tombe d'accord avec nous sur une méthode qui permette d'articuler deux préoccupations me semble-t-il partagées, mais sans doute dans des proportions différentes entre les différents groupes de cette Assemblée, en tout cas dans la présentation formelle : d'un côté, l'aspiration partagée à apporter des réponses à toutes les questions du quotidien, toutes les attentes des Corses dans leur vie de tous les jours, d'apporter des réponses à toutes les questions stratégiques également, y compris à droit constant ou dans le cadre d'évolutions législatives ou réglementaires ponctuelles.

Donc, d'un côté cette aspiration et de l'autre une aspiration non moins puissante et notamment bien sûr chez les nationalistes, de donner à ce processus son véritable contenu et sa véritable dimension historique, d'abord en permettant la réflexion et la décision le moment venu, sur un véritable statut d'autonomie, sous réserve bien sûr d'en discuter ensemble le contenu et l'intérêt : autonomie au plan institutionnel et plus globalement solution politique, solution politique d'ensemble puisque, et cela a été validé par le ministre de l'Intérieur, comme consigné dans le document écrit que nous avons cosigné, le processus en cours a vocation à traiter l'ensemble des questions économiques, sociales, culturelles, linguistiques et sociétales qui constituent l'ensemble de la question corse. Donc, nous avons également, mais nous y reviendrons, travaillé sur la méthode.

Voilà ce que nous avons posé en quelques mots.

Ce qui est important, ce sont les réponses du ministre de l'Intérieur, je les synthétiserai ensuite, à charge pour les autres participantes et participants de compléter éventuellement. Ce qui a été dit par le ministre de l'Intérieur, c'est que, premièrement, il avait le mandat de la Première ministre, mais également le mandat du président de la République pour mener la discussion en cours.

Deuxièmement, qu'au terme de cette discussion, il restituerait un document d'ensemble au président de la République et qu'*in fine* la décision appartiendrait à celui-ci concernant la suite à réserver à ce qui aurait été discuté et éventuellement validé entre nous.

Donc, mandat du président de la République en amont de la discussion et décision du président de la République en aval de celle-ci. C'est en tout cas ce qu'a indiqué le ministre de l'Intérieur.

Concernant le périmètre du processus, le ministre de l'Intérieur a fait remarquer qu'il avait respecté les engagements pris relativement au rapprochement d'Alain FERRANDI et de Pierre ALESSANDRI.

Il a par ailleurs confirmé que son mandat devait lui permettre d'aborder l'ensemble des problématiques consignées dans le document que nous avons cosigné.

Il a simplement tenu à indiquer qu'il y avait, en ce qui concerne le gouvernement et l'État, deux lignes rouges, je le cite : la Corse dans la République, premièrement, et deuxièmement, refus de créer deux catégories de citoyens.

Ce à quoi nous avons répondu, en tout cas en ce qui me concerne, mais cette position a été exprimée également par d'autres participants qui auront l'occasion d'y revenir s'ils le souhaitent, a été exprimée dans des termes qui leur appartiennent, ce à quoi, en ce qui me concerne, j'ai répondu : concernant la Corse dans la République, s'il s'agissait de parler de l'indépendance, que le processus en cours n'inclut pas dans le périmètre de la discussion, la question de l'indépendance, l'autonomie dont nous voulons parler n'est pas l'indépendance, l'autonomie est la dévolution à une collectivité de compétences et de pouvoir législatif qui s'exercent sous le contrôle d'un juge, généralement constitutionnel, tandis que l'État continue d'exercer les compétences régaliennes qui sont les siennes.

Donc l'autonomie n'est pas l'indépendance et cette délimitation du pourtour de la discussion, a été acceptée également par les groupes représentants des mouvements indépendantistes au sein de l'Assemblée de Corse.

J'ai par ailleurs fait remarquer au ministre de l'Intérieur que la revendication d'indépendance avait sa légitimité électorale et politique et que dès lors qu'elle s'exprimait de façon démocratique, personne, et notamment personne au sein de la République française, ne pouvait contester le droit d'un certain nombre de Corses à militer et à voter en faveur de l'indépendance. Mais que, dans le cadre du processus, cette discussion n'avait pas à être tenue.

Deuxièmement, concernant le risque de créer deux catégories de citoyens qui vise en fait, indirectement, notamment à mettre en œuvre une ligne rouge sur la revendication de statut de résident ou la revendication de confidentialité. Nous avons fait remarquer, j'ai fait remarquer, cela a été là aussi me semble-t-il partagé par les autres élus nationalistes que, premièrement, la France compte déjà plusieurs catégories de citoyens si l'on considère par exemple le fait que la citoyenneté politique en Nouvelle-Calédonie n'est pas la même que la citoyenneté d'ensemble, alors même que la Calédonie continue d'appartenir à la France (la Kanaky).

Deuxièmement, et par exemple, qu'il existe dans le statut polynésien la prise en compte de situations différenciées qui permettent d'organiser l'accès préférentiel des résidents et citoyens de Polynésie française, à l'emploi ou au logement. Et que donc, nous sommes nous aussi pour l'égalité, mais que l'égalité et l'équité permettent, y compris dans le droit constitutionnel actuel, d'organiser des différences de traitement. Et que donc, en ce qui nous concerne, cette ligne rouge posée par Gérard DARMANIN, ne permettra pas d'interdire les discussions sur le statut de résident, sur le statut de coofficialité de la langue corse ou encore sur la notion de peuple corse, dont j'ai eu l'occasion de rappeler qu'elles étaient, pour nous nationalistes, centrales et fondatrices.

Enfin, me semble-t-il et de façon générale, on ne va pas dans un processus à vocation historique qui a vocation à clore un demi-siècle de logique de conflit pour ouvrir une nouvelle page de relations entre la Corse et la République, on ne va pas vers un tel processus en posant des préalables, des oukases, en invoquant des lignes rouges. C'est en tout cas un état d'esprit qui n'est pas le mien et qui ne sera pas le nôtre.

Concernant la méthode, le ministre de l'Intérieur a insisté sur la transparence des échanges, je cite : proposant que nous nous entendions sur une méthode permettant de faire participer le plus grand nombre de citoyens, et de permettre à chacun de savoir ce qui se disait.

De ce côté-là également, nous avons marqué notre accord.

Concernant la transparence, j'ai eu l'occasion de lui dire qu'il était important, bien sûr, que tous les citoyens soient informés, et ce d'autant mieux que nous avons, et particulièrement les nationalistes, l'expérience. malheureuse, triste, douloureuse, de façons de négocier visant à privilégier les uns en feignant d'oublier les autres, à parler à quelques-uns d'une façon et à parler à d'autres de façon différente. Et que, nous avons en mémoire, ces leçons de l'histoire et, qu'en ce qui nous concerne, nous souhaitons que les discussions se fassent de façon claire, transparente et publique.

La nécessité d'impliquer le plus grand nombre possible, nous l'avons acté dans cette enceinte. Le point d'équilibre est à trouver entre impliquer l'ensemble des élus, des forces vives, des acteurs, sans pour autant se retrouver dans une situation de confusion, de multiplicité de demandes, de logiques sectorielles qui seraient aux antipodes de l'esprit du processus.

De ce côté-là, j'aurai également tout à l'heure, dans le cadre du débat, des propositions à faire, étant précisé que la Collectivité de Corse a vocation dans ce processus à être un interlocuteur central, même si non exclusif, du gouvernement et de l'État. Ce point avait également été acté en Conférence des présidents.

Pourquoi un interlocuteur central ? Parce que notre institution représente, et nous l'avons écrit ensemble, notamment dans nos règlements intérieurs, l'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse.

Ce rôle central n'est pas exclusif, il est évident que les élus, les parlementaires, mais également les maires et présidents d'intercommunalités seront totalement impliqués dans la réflexion, et ce d'autant mieux que souvent nous aurons à réfléchir sur la répartition des compétences ou sur le financement des différents secteurs. Et ce point a été également explicitement abordé lors de la première réunion.

Concernant la méthode, la Collectivité de Corse, à notre demande, aura donc un rôle d'animation territoriale des débats, des consultations, du recueil des contributions entre les réunions thématiques, puisque vous vous rappelez que nous avons acté huit grands thèmes d'échanges, qu'il y aura une réunion toutes les 6 semaines et qu'il est prévu, en amont de ces réunions bien sûr, que l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif travaille sur les thématiques, mais que nous travaillons, bien sûr, en impliquant le plus grand nombre. Et, c'est dans ce cadre-là, par exemple, qu'auront vocation à être impliqués au premier chef, les organes consultatifs de la Collectivité de Corse, le CESEC dont le rôle sera nécessairement majeur, l'Assemblea di a Giuventù,

essentielle parce que la jeunesse est au cœur de nos préoccupations et parce qu'elle a été au cœur des mobilisations au lendemain de l'assassinat d'Yvan COLONNA, et enfin la Chambre des territoires parce que ce processus doit être l'occasion de faire travailler ensemble et en synergie les différents niveaux de collectivité présents en Corse.

Travailler également de façon naturelle avec les chambres consulaires, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture, travailler avec les organisations syndicales, avec les organisations patronales, avec les associations et avec l'ensemble des acteurs par thème.

Nous aurons donc à construire une méthode qui soit une méthode à la fois innovante, agile et efficace, et nous devons le faire ensemble.

Enfin, je signale que, concernant la méthode, il a été acté le principe de pouvoir faire appel à des sachants et des experts. Chacune des parties pourra le faire, à charge pour l'autre de pouvoir interroger ces sachants de façon contradictoire dans le cadre des réunions plénières que nous aurons.

Au-delà des réunions plénières, je vous l'ai dit ce matin, seront également organisées des rencontres thématiques sur des sujets essentiels. Nous commencerons mi-septembre sur les déchets et sur l'eau, mais nous aurons également, en tant que de besoin, d'autres réunions de ce type.

Enfin deux remarques, non pas pour assombrir le tableau, mais pour dire que nous devons allier à la fois un optimisme nécessaire parce que nous devons réussir, avec une prudence qui est malheureusement commandée par l'histoire récente et plus lointaine.

Dans cet équilibre à trouver entre optimisme et vigilance deux signes négatifs que je ne peux pas passer sous silence et dont j'espère qu'ils seront rapidement corrigés.

D'abord le refus de prise en compte de la demande d'adaptation de la loi sur le pouvoir d'achat. Cela pose un problème considérable, cela l'aurait posé de toute façon, mais cela le pose encore plus au moment où le processus commence.

Voilà un domaine dans lequel, premièrement, nous avons fait la démonstration imparable de ce que la situation sociale en Corse est comparativement plus grave que sur le continent, tous les indicateurs le démontrent.

Donc, sur le principe, notre demande d'adaptation est incontestablement légitime. Premier point.

Deuxième point, nous développons cette demande d'adaptation sur le fondement d'un article qui prévoit expressément la possibilité de demander l'adaptation ou de la proposer et nous expliquons que cet article a été systématiquement écarté, puisque activé à 40 reprises, il y a eu 38 refus, dont la plupart des refus implicites, c'est-à-dire que le gouvernement ne s'est même pas donné la peine dans ces 20 années d'exercice de mise en œuvre de la compétence, de répondre aux sollicitations de l'Assemblée de Corse. À tel point que Wanda MASTOR a parlé dans son analyse de mépris institutionnel.

Et nous, nous saisissons le gouvernement sur cet article, en lui disant : attention, c'est un signe à envoyer que l'on rentre dans une autre logique, puisque vous nous parlez des possibilités d'agir à droit constant, le droit, là, d'agir existe et le moment est venu de l'activer.

Donc, premier argument sur le fond, notre argumentaire est incontestable.

Deuxième argument, il y a un article de loi qui permet d'organiser l'adaptation.

Troisième argument, il y a une demande qui a une légitimité sans précédent, puisque je vous rappelle que les demandes qui ont été formulées sont issues des travaux de la conférence sociale, elles ont été validées à l'unanimité des participants et, il y avait notamment les principales organisations syndicales et nombre d'associations qui interviennent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Donc, une légitimité sociétale.

Deuxièmement, une légitimité politique puisque votre Assemblée a voté à l'unanimité le rapport proposé par le Conseil exécutif.

Et, troisième niveau de légitimité, cette demande, elle est relayée pas par un, pas par deux, pas par trois députés nationalistes, par quatre députés, 3 députés nationalistes et un quatrième qui est membre d'une formation partie prenante de la majorité, Laurent MARCANGELI, qui s'était engagé ici à le faire, qui l'a fait, et les trois autres députés l'ont fait, et ils l'ont fait ensemble, à la fois séparément, pour des raisons d'efficacité et ensemble.

Parallèlement à ça, j'avais écrit à la Première ministre pour appeler son attention sur l'importance de la réponse. On ne demandait pas une réponse forcément en totalité, mais au moins un accusé de réception et une prise en compte, pour toutes les raisons que je viens d'exposer.

Nous n'avons rien eu, alors même que nous avions, et je parle sous le contrôle de celles et ceux qui étaient là, j'ai dit à Gérard DARMANIN, il est essentiel qu'une première réponse intervienne quitte à la moduler et à l'améliorer en cours de processus législatif.

Premier constat : rejet en bloc de tous les amendements.

Moi, je le dis sans surenchère, c'est un signal qui est un signal extrêmement négatif. Peut-être a-t-il été ensuite atténué, ce signal négatif, par des phrases qui auraient pu être exprimées, mais au moment où je parle, moi je n'ai aucun signe positif, je n'ai que cette réponse brutale, pas d'accusé de réception à notre lettre à la Première ministre, rejet en bloc des amendements. Et ça, ça pose un énorme problème.

Et donc j'espère, puisque le processus législatif sur la loi sur le pouvoir d'achat continue son cours, que ce refus de prendre en compte notre demande ne perdurera pas et que nos demandes d'adaptation seront accueillies favorablement. Ça, c'est le premier signe défavorable.

Deuxième signe défavorable, nous avons commencé par-là, la réunion de Paris, l'exigence de vérité et de justice. Gérard DARMANIN nous a répondu que le rapport de l'inspection générale de la justice serait communiqué dans les jours à venir. Nous avons appris qu'il devrait l'être aujourd'hui. Nous avons insisté sur la nécessité de le rendre public, ce à quoi Gérard DARMANIN avait dit, mais on va le verser au dossier d'instruction. Nous, nous n'avons pas voulu anticiper le dossier d'instruction, j'ai fait remarquer que si c'est au dossier d'instruction, ce n'est plus public. Si vous le versez au dossier d'instruction, le rapport devient couvert par le secret de l'instruction.

Au moment où je parle, nous n'avons aucune garantie que ce rapport sera rendu public. Si ce rapport devait, au mépris des engagements pris, ne pas être rendu public dans les heures à venir, je considérerais pour ma part que ceci ne peut pas être interprété autrement qu'une volonté de ne pas respecter les engagements relatifs à l'exigence de vérité et de justice concernant Yvan COLONNA.

Sur ce point, comme sur la question de la libération conditionnelle de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, comme sur la question globale des

prisonniers politiques, qui inclut le fait que tous les prisonniers politiques doivent accéder à la libération conditionnelle, qui inclut le fait que la question des amendes, des dommages et intérêts doit être traitée politiquement, qui inclut le fait, admis sur le principe par tous, qu'on ne peut pas traiter des militants politiques nationalistes corses comme des terroristes islamistes, je parle du fichier Fijait.

Ces points-là sont également des points forts qui seront des marqueurs de la volonté du gouvernement et de l'État d'être dans une logique de solution politique.

Nous avons posé une première pierre, beaucoup de ce qui a été dit par Gérard DARMANIN était positif. Lors de la réunion de Paris et lors de sa visite en Corse pendant 2 jours, il s'est montré un interlocuteur ouvert et attentif. Tant mieux. Mais pour l'instant, nous n'avons aucune garantie de ce que la volonté profonde de l'État est d'aller vers une solution politique et donc nous devons, à mon sens, continuer à être vigilants, mobilisés, fermes, ouverts, désireux de réussir, disponibles pour le dialogue, force de proposition, force de mobilisation, parce que, et je termine par-là, l'échec est interdit, il n'y a qu'une option, c'est celle de la réussite au service de la Corse et de son peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Alors, je passe la parole aux groupes à qui veut la prendre.

Donc, Paul QUASTANA, pour « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président, vous avez évoqué très fidèlement ce qui s'est passé à Paris, la teneur de la discussion.

Vous avez évoqué les deux verrous. Le premier, la France dans la République, comme vous l'avez dit, ça a été évacué.

Le deuxième, la différenciation des statuts des citoyens français. Ça, c'est un peu plus compliqué. Vous avez évoqué la Nouvelle-Calédonie, vous avez évoqué la Polynésie. Moi j'évoquerai un territoire métropolitain, l'Alsace. L'Alsace dispose d'un droit spécifique à la faillite, etc., etc. Donc on nous explique pourquoi les Alsaciens l'ont et pas nous. On nous répondra que l'Alsace a eu une histoire tourmentée. La nôtre était un chemin pavé de roses à côté de l'histoire alsacienne.

Ensuite sur la méthode. Bon, la méthode elle n'est pas critiquable en soi, même si personnellement je pense qu'elle n'est pas très carrée, parce qu'on va parler tous les mois et demi, alors qu'à une certaine époque c'était toutes les semaines. Enfin passons là-dessus.

On va commencer par l'eau et par les déchets. Et, dans chaque sujet traité, si j'ai bien compris, on verra ce qui peut se faire à droit constant et ce qui nécessiterait une modification institutionnelle.

Et au cours des mois, il y aura plusieurs sujets qui seront traités séparément et qu'en final, il faudra harmoniser dans un tout cohérent, et ce tout cohérent fera l'objet d'un rapport qui sera soumis au président de la République.

À partir de là, le président de la République d'un trait de plume, il peut enlever un certain nombre d'éléments à sa convenance.

Donc, on n'a aucune garantie.

Donc, ce que je suggère c'est qu'à chaque bilan d'étape, le ministre en charge de notre problème, Monsieur DARMANIN, soumette au pouvoir suprême le bilan, l'étape en question, et que l'on sache, oui ou non, si cette étape est validée avant de passer à l'étape suivante.

Si les étapes sont validées successivement, c'est bon signe. Si elles ne sont pas validées, pour ce qui me concerne, ça pourrait être une rupture des discussions.

Donc, plutôt que d'attendre que le rapport final au bout d'un an ou deux ou trois, soit remis au président de la République, je propose qu'il soit régulièrement validé pour qu'on sache où on va, si on continue ou si on s'arrête.

Le signe négatif que vous avez évoqué, c'est-à-dire le rejet des amendements proposés par quatre députés, dont un qui n'est pas nationaliste, qui faisait suite à la conférence sociale à l'unanimité, qui faisait suite au rapport du CESEC, qui faisait suite à un vote unanime de cette Assemblée, que tout cela ait été rejeté, comme vous l'avez dit, ça n'incite pas à l'optimisme.

Donc moi je reviens sur ma proposition, que les étapes soient régulièrement validées ou pas. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, je ne vais pas vous étonner en disant que je fais miennes les réserves évoquées par le président de l'Exécutif.

Je les fais miennes, non pas parce qu'il y a une solidarité envers le président, je pense qu'il faut dépasser tout ça, je les fais miennes parce qu'il y a une situation et je voudrais, Monsieur le Président, Madame la Présidente de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les conseillers, au-delà de cet hémicycle, m'adresser aussi aux Corses d'origine et d'adoption qui nous écoutent, qui nous voient et qui nous écoutent.

La Corse a souffert, beaucoup souffert. Il n'y a pas eu que des souffrances d'un côté, il y a eu des souffrances de tous les côtés.

Beaucoup de Corses et de non Corses ont souffert.

Il faut sortir absolument de cette spirale de la souffrance.

Nous avons l'occasion, et on va revenir sur le passé, nous avons l'occasion aujourd'hui, si nous sommes unis, on a l'occasion de trouver des solutions, d'abord entre nous et ensuite on les proposera au ministre.

C'est une occasion historique. Pourquoi ? Parce qu'en 82, lorsque les choses se sont faites, elles se sont faites de manière descendante. C'est-à-dire qu'on revendiquait le peuple corse, on revendiquait un statut qui nous permette de sortir du clanisme, de la dépendance politique et on nous a donné un statut en carton et la reconnaissance du peuple corse est partie à la trappe.

Je suis de ceux qui ont dit « hè una trappula », et je continue à le revendiquer aujourd'hui.

Lorsqu'en 90, 91 les choses ont commencé à prendre une autre tournure, le pouvoir a divisé ceux qui étaient à même d'aller négocier. Le pouvoir a essayé par tous les moyens, alors que JOXE, qui était à ce moment-là super ministre, qui avait une envergure d'homme d'État, avait la capacité de proposer à la Corse un statut d'autonomie, on aurait bien entendu débattu du contenu, on a eu de nouveau un statut au rabais, avec une situation, et là je vous alerte, une situation où le pouvoir a excité les antagonismes qui pouvaient y avoir entre nationalistes, il faut prendre garde, le pouvoir jouera toujours ses intérêts.

On arrive à 2002. 2002, on accouche du PEI, Paul QUASTANA et d'autres nous ont expliqué que si JOSPIN avait été élu à ce moment-là, on aurait eu un contenu qui correspondait à ce qu'on pouvait revendiquer à l'époque. Force est de constater que ce contenu, on l'attend toujours. Force est de constater que, je ne vais pas revenir sur le détail, mais des initiatives nombreuses, individuelles, collectives, universitaires, ont été engagées pendant les 20 ans qui nous séparent.

Et aujourd'hui, la démocratie a parlé, elle avait déjà parlé en 2015, les conditions étaient réunies pour que tout avance, nous ne sommes pas en situation aujourd'hui d'exiger le tout ou rien. Je pense que les propos des uns et des autres devant le ministre, mais ici même dans cet hémicycle, en témoignent.

Nous voulons parler, nous voulons discuter, nous voulons essayer de trouver aux problèmes, au pluriel, que connaît la Corse, une solution, des solutions adaptées.

Nous revendiquons l'autonomie. D'autres nationalistes vont plus loin, c'est la diversité, il faut la prendre comme elle est. Il faut que tout le monde soit autour de la table et c'est l'occasion d'aujourd'hui, par le passé on n'a jamais vu tout le monde autour de la table.

Je pense que là aussi, il faut qu'on y réfléchisse.

On n'avance pas masqué, on a les cartes sur la table, on joue franc-jeu. Il faut que du côté du pouvoir, il y ait la même attitude parce que sinon, les mêmes causes produisent malheureusement les mêmes effets.

Il ne faut pas oublier qu'il y a 3 ou 4 mois, on était dans une situation, on ne savait plus où on allait. J'ai été dans la rue, m'interposer entre les manifestants, jeunes pour la plupart, et les forces de l'ordre. Je pense que j'ai bien fait et je continuerai à le faire.

Mais on a une responsabilité politique aujourd'hui, et je m'adresse à tous les groupes, on a 50 ans d'histoire qui pèsent, 50 ans de drames, 50 ans de douleur, il faut qu'on sorte tous ensemble, et si possible même la main dans la main. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O sgiò cunsiglièru. Qual'hè chì vole piglia a parolla ? Piu nimu ? Je vais clore le débat ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

L'élégance commandait que je laisse Josépha parler avant. Elle n'a rien demandé !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Jean-Martin MONDOLONI, si je comprends bien per « Un soffiu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer d'être aussi précis et aussi fidèle que possible par rapport à ce que j'ai vécu et ce que j'ai entendu.

J'ai commencé mon propos avec le ministre sur un trait d'humour, cher Jean, en disant qu'une de nos caractéristiques politiques, je m'entends, était que notre consensus était inversement proportionnel à la distance qui nous séparait d'Ajaccio, et en fermant les yeux je me rends bien compte que nous étions la semaine dernière à Paris et qu'aujourd'hui les choses sont un peu moins consensuelles, un peu plus percutantes, mais c'est notre débat qui s'en trouve sûrement plus animé et plus vif.

D'abord, un ressenti. Je crois que nous étions les uns les autres dans la diversité de nos expressions, animés de l'idée, vous savez à quel point j'essaie de minorer la portée historique de tout ce qui se passe dans cette maison, mais je ne sais pas si on était dans l'initiation d'un processus à dimension historique, mais je crois qu'en responsabilité nous avons a minima, en tout cas, c'était mon cas, l'impression d'écrire ou de commencer à écrire, en tout cas, je l'espère, une page de l'histoire contemporaine de la Corse.

Et donc, je crois que les uns les autres étions animés de la volonté de réussir ce premier pas.

Je crois, l'avenir me dira si cette confiance fera place à de la défiance ou si le gouvernement, à travers la voix de Monsieur DARMANIN, nous tourne le dos, je crois que le ministre était animé de la même volonté de réussir ce premier pas.

A telle enseigne qu'à un moment donné, si j'avais dû définir en deux mots ce qui se passait, vraiment en termes de ressenti, j'ai trouvé que ça relevait

du juste et du beau, car comme disait quelqu'un, la justice passe son temps à écouter à la porte de la beauté, donc tout ce qui est juste est beau, ce qui est beau est juste, et c'est ce qui me semblait prévaloir à la sortie de ces échanges.

La volonté de réussir s'est manifestée, et de façon très concrète, en posant des vérités absolues qui ne souffrent d'aucune contestation. J'ai dû rappeler parce que les prismes médiatiques, notamment nationaux, peuvent être déformants, qu'il y avait une légitimité incontestable de la mouvance nationaliste dans une expression diverse, mais qu'il y avait une opposition aussi, qui a recueilli lors du dernier scrutin des élections territoriales un tiers des suffrages exprimés, que ceux qui n'étaient pas nationalistes n'étaient pas forcément anti nationalistes parce que c'est souvent la partition qui se joue à Paris, si on n'est pas nationaliste, alors on est antinationaliste, que pour notre part nous n'étions ni nationalistes, ni indépendantistes, ni autonomistes, ni auto-déterministes, mais que nous étions des pragmatiques. Ça, c'est la première chose qu'il m'a été donné l'occasion de rappeler.

Et, je reviendrai en quelques mots sur la façon dont ce pragmatisme doit, selon nous, se déployer à l'occasion de ce processus.

La deuxième porte d'entrée qui me fait dire que nous étions bien animés de devoir réussir, et que des vérités ont été posées sur la table, j'ai eu l'impression aussi que nous souhaitions tous, les uns les autres, sortir à l'aise de cette rencontre. Il ne fallait donc pas qu'il y eût des gagnants, et donc des perdants. Et donc, que chacun puisse se sentir respecté dans son équation personnelle et politique.

C'est sur cette base-là que modestement avec d'autres, j'ai essayé de trouver un point d'équilibre au moment où, évidemment, des forces antagonistes s'exprimaient très librement, très respectueusement, du reste, et où s'est esquissée la méthode qu'a fixé le ministre.

En un mot, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de sérier, sans saucissonner parce que le terme entre nous avait été employé à un moment donné, les problématiques, pour ne pas dire, comme Jean l'a exprimé, les problèmes, il y a bien des problèmes qui se posent à nous.

L'idée sera donc, dans les rencontres cadencées au rythme des six semaines, d'étudier le matin les problématiques en allant au fond des choses et l'après-midi de vérifier si ces problèmes peuvent être résolus à droit constant..., plus librement que pour certains de ces problèmes, nous pensons que ça peut être résolu à droit constant. Et, pour respecter l'engagement de ceux qui ne pensent pas comme nous sur ces bancs, vérifier si, dans des termes objectivés et

scientifiquement établis, des évolutions institutionnelles, type autonomie, permettraient de résoudre.

J'emploie à dessein le conditionnel, pas parce que je veux fixer les choses, parce que le ministre lui-même, j'ai une manie de noter les gens qui se répètent, le ministre a employé le verbe « pouvoir », « ça peut », « il pourra », « il se pourrait », décliné à tous les temps par neuf fois et il a employé le conditionnel quatre fois. Je dis ça pour resituer les choses dans un contexte prudentiel par rapport à ce qu'on a pu entendre ou ce qu'on a pu décrypter.

Troisième vérité que nous avons posée sur la table, dans un registre démocratique qui n'est jamais inutile de rappeler, accepter que nous ne soyons pas d'accord entre nous. Quand je dis entre nous, ça peut être ici, bien évidemment, mais le ministre a dit qu'aucun sujet n'était tabou dans le registre de la discussion, anc'assai, on peut discuter de tout, mais il fallait en passer par une évidence, nous devons accepter que le gouvernement et nous-même, quand bien même des résolutions unanimes partiraient de cet hémicycle, que nous ne soyons pas d'accord.

Quatrième vérité qui a été posée, ça a été rappelé, on appelle ça la ligne rouge, moi j'appelle ça l'horizon indépassable. Paul QUASTANA a raison de rappeler qu'il y a des non-dits. L'horizon indépassable, ce ne sont pas seulement les deux lignes qu'a fixées le ministre. L'horizon indépassable, c'est ce que décidera ou pas le président de la République.

Je suis assez partagé sur la méthode parce que Paul, si on commence par le plus dur, s'il dit non tout de suite, il n'y a plus rien, donc attention, ça aurait le mérite de clarifier les choses tout de suite. Je ne pense pas que ce soit la méthode la plus adaptée.

Il y a deux principes qui relèvent du non-dit, le président de la République a, sinon tout pouvoir, en tout cas toute latitude pour trancher à un moment donné, quand bien même déciderait-il qu'il faut aller plus loin dans une fenêtre de tir, et là je corrige les propos du président que j'ai lus dans la presse ce matin, il a parlé de 2024, je ne sais pas si on s'est bien compris. Moi ce que j'ai compris des propos du ministre, c'est que tout Paris, pour ne pas dire toute l'administration centrale, est tendue vers la réussite, je vais être plus précis, le non échec des Jeux olympiques de 2024, traumatisés qu'ils sont par l'histoire du Stade de France, et qu'après on verra.

Donc si fenêtres de tir il y a, à mon avis, c'est plutôt 2025 pour la fenêtre dite constitutionnelle, que 2024. Je l'ai entendu comme ça, à vérifier.

Et le respect enfin, dernière vérité posée, de ce que chacun était, de ce que nous sommes, et ça va me permettre de le décliner. Nous nous sommes des pragmatiques. Nous, si on peut résoudre des problèmes sans faire évoluer le droit, y compris en n'étant pas d'accord avec les services de l'État. J'ai rappelé, comme d'autres que par 40 fois, le pouvoir d'adaptation législatif, enfin, c'est une formule un peu caricaturale, c'est un peu plus subtil que ça, avait échoué et le signal qui est envoyé, en est le révélateur, même si on nous dit que par ailleurs, il a échoué parce qu'on va avoir des discussions de fond, non ? On aurait pu faire usage de ce pouvoir dès la dernière séquence parlementaire.

Donc, il va bien falloir que l'État aussi nous fasse la démonstration par des signaux prégnants, que lorsque nous parlerons à droit constant, on peut activer des leviers.

Si ce n'est pas le cas, en effet il va bien falloir se rendre à l'évidence que des évolutions institutionnelles ou des changements d'adjectifs ou de verbes, peut-être dans certaines dispositions législatives, feront obligation a minima au gouvernement de répondre à ces demandes.

Pour le reste, une fois que ce cadre a été posé, je crois que nous avons tous conscience qu'on est dans un processus, un processus ce n'est pas quelque chose d'inerte, de posé, de théorisé, de conceptualisé, qui ne bouge pas, c'est quelque chose de vivant avec, j'imagine, son lot de bonnes et de mauvaises surprises, avec son lot de renoncement peut-être pour certains, et d'effets imprévisibles.

Comment on peut réussir cette séquence ? Pardon de le rappeler, peut-être par le discours de la méthode, très important, je l'ai posé hier en commission permanente, il va falloir se doter d'un calendrier très serré, autant vous le dire Monsieur le Président, nous avons quelques inquiétudes issues de l'histoire récente. L'histoire récente, c'est quoi ? C'est votre accession aux responsabilités, 2015, vous vous êtes engagés dans une fièvre institutionnelle, pas exacerbée, passionnée.

C'est bien d'être passionné, mais nous on ne voudrait pas que ce faisant, le cœur de métier de cette collectivité soit laissé sur le carreau. Il y a un risque, dans cette cadence qui me semble très serrée, le rythme des six semaines qui, si elle est croisée de façon non optimale avec le rythme de nos travaux, que l'on consacre beaucoup d'énergie à ces évolutions institutionnelles probables et un peu moins d'énergie à notre Collectivité qui a besoin de toute notre énergie, particulièrement la vôtre. Premier risque.

Sur la méthode Madame la Présidente, pour faire lien avec le débat suivant, il va falloir qu'on se démontre à charge et à décharge, quelles sont les vertus de l'autonomie, le document qui va suivre en fait avec force références bibliographiques, une démonstration presque incontestable, mais il va falloir aussi qu'on montre à l'opinion, et le ministre l'a esquissé ou l'a rappelé, quels sont les risques de l'autonomie.

Pourquoi je dis ça ? Tenant compte aussi de l'histoire récente, 2003 le référendum a capoté. Vous savez, MITTERRAND disait, le problème des référendums, c'est qu'on répond à tout sauf à la question posée. Nous, on aimerait autant que, si référendum il y a, on militera pour cela, pour qu'*in fine* les Corses soient consultés, un référendum qui réussit, ce n'est pas un gagnant, un perdant, ça veut dire que les Corses comprennent la question et qu'ils y répondent, en âme et conscience.

Pour qu'ils y répondent en âme et conscience, il va falloir éviter le piège, je fais plaisir à Gilles, à Jean-Christophe, à Paul-Fé et consort, il va falloir éclairer l'opinion. D'où, toujours dans la méthode, le souci permanent que nous devons avoir, notamment à travers cet exercice qui me semble salubre, à travers cette tribune, mais dans d'autres modes opératoires, éclairer pas à pas l'opinion sur ce que nous faisons à Paris pour éviter le syndrome du cénacle.

Qu'est-ce qui se passe en 2003, et même, on peut se le dire aujourd'hui, en tout cas nous, on l'a ressenti comme ça ? L'histoire BAYLET, ce n'est pas bon, « chiche », un coup d'ordonnance, on crée une collectivité unique. Il y a sûrement des vertus à la collectivité unique, en tout cas, ceux qui vous reprochent aujourd'hui la centralisation du pouvoir, tirent profit de cela en disant, nous n'avons pas été consultés. Et je pense que si les Corses avaient été consultés, notamment les élus locaux, auraient pu mesurer certains risques et modérer certaines dispositions qui ont prévalu à l'avènement de cette collectivité unique.

Ne pas se contenter aussi, Monsieur le Président, de messages messianiques du type, « ayez confiance », du type ce que disait Jean-Paul II, « n'ayez pas peur ». La question, ce n'est pas ni de faire peur, ni de dresser des épouvantails et encore moins de verser dans un optimisme béat, la question aujourd'hui elle est de dire la vérité au corps sur le processus qui s'engage, pour que chacun soit en paix avec ses convictions, chacun soit en adéquation avec son parcours, Jean le rappelait avec des vibratos dans la voix, mais qu'on dise nos propres vérités.

Enfin et surtout le souci pour nous de ce que j'appellerai une façon de fixer l'intelligence du peuple. Le peuple, je crois, à sa propre intelligence, il nous écoute, il nous observe, il est parfois victime d'opérations de marketing électoral, mais il a sa propre intelligence et nous devons avoir le souci permanent de sentir que le peuple, est sinon en équation, en tout cas assez près de ce qui se passe dans ce processus.

Je conclurai, Monsieur le Président, vous avez repris les propos d' Aimé Césaire, Aimé Césaire disait : une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes qui suscitent son fonctionnement, est une civilisation décadente ».

« Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscitent son fonctionnement est une civilisation décadente ».

Nous, on ne veut pas se résoudre à la décadence. Je dis ça pourquoi ? Parce qu'il va falloir faire la preuve que sur la base des pouvoirs qui nous ont déjà été octroyés, nous sommes en capacité d'agir. Et qu'elle ne fut pas notre surprise ce matin de découvrir dans le journal que vous avez rendez-vous le 15 septembre avec le ministre des collectivités locales pour parler des déchets.

Un septennat d'actions ou d'inertie pour arriver à ce que sur nos compétences propres, on soit en situation d'appeler l'État sur ce sujet. Et vous déclarez : en un an, ce sera réglé. Bon, je passe sur le fait que ces effets d'annonce « sont déjà prévalus », tout devait se régler en un an, en deux ans, en trois ans, passons. Mais sur nos compétences propres, il faudrait qu'on soit en situation de prouver à l'État l'usage optimal, et c'est le reproche initial qu'on vous a fait, vous le savez, depuis le début de votre accession aux responsabilités, nous on vous disait qu'on n'était pas réservé fondamentalement sur des évolutions institutionnelles. Il fallait laisser naître Baylet, ou les effets Baylet, la Collectivité unique, la faire vivre, l'optimiser et après démontrer qu'il fallait aller plus loin. On s'est lancé dans une fièvre que seule Benalla dans ses excentricités, a fait tomber.

Moi, je crois qu'on doit relever en responsabilité un pari. Ce pari, je l'ai dit au ministre et je le redis ici, c'est de sortir de ce climat de défiance qu'on entend encore dans la voix de Jean, et qui est fondé à bien des égards, la question n'est pas de remettre en cause la légitimité de cette défiance, mais qu'il faut qu'on apprenne, autant que faire se peut, à nourrir un pacte de confiance. Mais la confiance est quelque chose qui se partage.

Donc pour l'heure, on attend des signaux positifs. En tout cas, nous sommes engagés résolument sur ce chemin, sur un chemin de réussite au service

de la Corse et des Corses, avec la volonté de ne jamais blâmer ce que vous êtes, mais de ne jamais renier ce que nous sommes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc, qui souhaite intervenir ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les élus, chers vous toutes et vous tous,

Tout a été dit ou presque en amont de la réunion, pendant celle-ci, après, encore, et ce matin de nouveau. Donc, le débat n'en est pas moins important au sens où il doit permettre de fixer les sentiments, les analyses et un début de prospective entre nous.

Mais il s'inscrit dans un cycle, il participe d'une dynamique que toutes et tous, je crois, nous souhaitons voir prospérer et, en un mot, voir réussir.

Alors, je reprends un peu le propos de Jean-Martin, loin de nous l'idée de convoquer la pensée magique ou l'incantation, je pense qu'il y a un souci de méthode. Et, j'en parle d'autant plus volontiers que nous ne sommes pas, comme vous d'ailleurs, membres de la majorité, mais représentants d'un groupe d'opposition et nous n'en pointons pas moins cette idée sur laquelle peut-être nous convergions, d'une méthode et d'un agenda qui soient résolument partagés.

Donc à ce stade, les choses me paraissent, nous paraissent, plutôt bien engagées.

Je voudrais dire d'un mot, comme nous l'avons toutes et tous, au moins les nationalistes, dit publiquement, mais dans cet hémicycle et de façon particulière, que ce qui est engagé de notre point de vue, relève, j'allais dire principalement d'un point de vue contextuel et même au-delà, de ce qui s'est passé en Arles et de la sauvage agression, puis du deuil, du drame, du de d'Yvan COLONNA. Je le dis, pour rendre un ultime hommage, et je le dis parce que ça a suscité des choses importantes et, je le dis aussi dans le sillage du Conseil exécutif, au moment où le rapport est remis entre les mains des uns ou des autres, pour qu'il y ait une vocation publique.

Et, qu'au-delà des procédures ou des démarches qui consisteraient à faire la lumière en tous les cas, nous le souhaitons vivement, sur ce qui s'est réellement passé, nous puissions en faire un instrument d'aide au débat et un élément de prise de conscience des conditions dans lesquelles ce militant est mort.

Nous ne sommes pas pour autant de ceux qui ont opposé ou qui opposeraient encore ce qui s'est passé durant ces quelques jours à ce que notre histoire a produit.

On a entendu : « oui, mais nous avons davantage obtenu en quelques jours dans la rue que vous, en plusieurs années d'exercice des responsabilités ». Je crois que c'est un propos un peu trop simple pour être acceptable, mais je crois néanmoins, et nous croyons tous, que ce qui s'est passé est venu cristalliser, accélérer des discussions qui peut-être, sans ces événements-là, ne seraient pas intervenues, en tous les cas, pas à ce moment-là et pas selon les modalités qui ont par la suite été consacrées.

Donc, pas de volonté, sans faire d'œcuménisme, d'opposer la logique militante, l'événement, à la construction lente et au processus historique qui nous ont conduit un jour de 2015 à pouvoir, ici comme nous le faisons depuis un moment déjà dans les collectivités de taille plus modeste, exercer des responsabilités. Il y a une complémentarité historique et une conjonction d'événements, dont je redis qu'ils ne doivent pas nous conduire à occulter ce qui s'est passé en Arles et qui, au contraire, doivent aussi nous porter à exiger que le rapport aujourd'hui remis ait un caractère clairement public.

Dans le même ordre d'idées, dire, de notre point de vue, qu'il n'y a pas de préalable. Ça a été dit, mais il peut néanmoins y avoir une exigence dont je sais qu'elle pourrait en principe, à tout le moins, être partagée.

Il a été dit à Paris notamment du côté du gouvernement et des ministres en charge, qu'il y avait deux lignes jaunes, je ne pense pas que le terme soit adapté, en tous les cas pas pour la Corse.

Mais rien ne nous interdit de dire ici demain, plus tard, ce qui, de notre point de vue, au minimum peut permettre d'espérer en l'avenir. Au sortir d'une séquence dont il était reconnu avec beaucoup d'honnêteté par le Conseil exécutif et son président, qu'elle était contrastée, notamment à l'aune des discussions et du sort réservé aux amendements sur le pouvoir d'achat.

Chacun dira, nous, nous dirons le peuple Corse, d'autres diront le développement économique et social. Et je ne veux pas, loin s'en faut, me faire

le porte-parole des uns ou des autres. Un troisième arguera d'autres éléments, on verra.

Mais je pense qu'on peut peut-être réfléchir à poser les choses en ces termes-là, parce que, après tout, si nous entrons dans la discussion, en n'étant pas un État, ni même un gouvernement, nous n'en sommes pas moins un pays, pour ceux qui sont un peu partout dans cet hémicycle, une nation en devenir au plan du droit, en réalité est vécue au plan des pratiques et des usages.

Donc, sans rejouer « le bœuf et la grenouille », se dire quand même qu'on est, puisqu'on nous « oppose » mollement, mais quand même, des lignes jaunes, avancer non pas des préalables ou des tabous, mais des exigences.

Ça me conduit à un mot du député Colombani, historique, à vocation historique, qui a failli être historique. Ce qui est historique, c'est le résultat dont on jugera le moment venu. Et je suis d'accord avec Paul QUASTANA, on peut ne pas partager la méthode, mais je pense qu'on a, toutes et tous, intérêt à ne pas attendre 2024 et 2025 pour savoir quel sort sera réservé aux travaux qu'on nous demande de conduire durant deux, voire peut-être trois longues années.

Il peut y avoir des étapes intermédiaires. Nous, on avance avec beaucoup d'humilité. Il n'y a pas de méthode clé en main, mais il y a la volonté d'ouvrir le champ des possibles et de savoir quel type de méthodologie pourrait être consacré pour évaluer, restituer et in fine ou pas, valider.

Je ne vais pas être trop long, mais je vais insister là-dessus. Moi, je pense que ça peut marcher et je ne le dis pas à des fins partisans où tactiques, je le dis parce que je le crois sincèrement. Et pour que ça marche, même si la volonté politique de l'État est déterminante, il y a à mon avis 2 choses qui doivent pour nous être retenues. J'y reviens d'un mot rapide.

La première, c'est que ces discussions nous servent et je le dis avec beaucoup d'humilité à tous les groupes, au nom du groupe que je représente avec mes amis, non pas à prolonger les clivages ou à faire du périmètre des discussions, le champ clos de nos conflits permanents mais, autant que faire se peut, à essayer de les atténuer.

Je ne suis pas un naïf, pas candide, mais je veux croire que ça peut exister et que face à l'État, dans une logique non pas de conflit permanent mais de sortie de crise, on peut peut-être trouver les termes d'une feuille de route commune à toutes et à tous.

Deuxièmement, la Collectivité est forte, la majorité est claire, l'opposition est diverse. Mais attention, même si je sais que ce n'est pas le souhait ici, de nous exonérer de ce que Jean-Martin ou d'autres appelaient l'intelligence du peuple. Je voulais parler, je l'avais noté en amont de l'intervention, d'intelligence collective.

Si le processus nous sert à ce que dans chaque village, chaque ville, chaque quartier, chaque entreprise ou presque, partout où ce peuple s'exprime et vit, des gens interrogent ce qui est en train de se passer et donnent leur avis, je dirai presque en caricaturant que même s'il devait échouer, de ce point-de-vue-là au moins il aurait réussi.

Je veux croire qu'il réussira par ailleurs, et je veux croire qu'il réussira d'autant mieux que les Corses, au-delà du CESEC, de l'Assemblea di a ghjuventù, dont on est partisan, il y a pas l'ombre d'une discussion là-dessus, mais y compris à titre individuel, se l'approprieront et en feront non pas le processus de la Collectivité, mais celui de la Corse et de son peuple dans la diversité de leurs convictions.

Ça me fait penser à un sujet. Vous avez dit, Monsieur le Président, ce matin, « nous devons aborder toutes les questions ». Je citerai le Président CICCOLINI qui nous a dit à Cuzzà, « toutes ne sont pas institutionnelles, mais toutes sont politiques ». Ça permet de mettre un terme à ce débat qui n'en est pas réellement un entre les pragmatiques et les dogmatiques, les réalistes et les idéologues, pour le dire différemment, faisant ainsi écho aux propos de Madame la Présidente, les nationalistes et les autres.

O zittè, on se connaît, on se voit faire, dipoi un pezzu. Vous le savez, de tout côté, dans tous les groupes, qu'il y a des idéologues, y compris chez vous, et tant mieux, parce qu'il en faut et des pragmatiques. Et la ligne de clivage, elle « n'étanchéifie » pas nos familles politiques. Elle les traverse. Et on est tous comme ça.

Donc moi je ne crois pas qu'être nationaliste soit synonyme nécessairement d'idéologie ou, je reprends l'idée, de catéchisme ou de fétichisme. On est traversés, y compris par des contradictions qui nous conduisent tantôt à des postures, tantôt à des affirmations un peu péremptoires, tantôt à des choix tactiques, tantôt à des choix pragmatiques etc.

Je vais finir sur ces 2 idées. Vous nous avez dit « on va discuter avec le ministre, y compris du périmètre des Interco ». Je parle quelques instants en tant que maire, quelques instants.

Et je vais un peu plus loin, y compris et pourquoi pas, du périmètre des communes. Après tout, si on parle d'un pouvoir administratif, il n'y a pas de sujet quand dans des communes de l'intérieur, et je ne citerai pas quel intérieur, on a davantage de conseils municipaux en exercice que d'habitants à l'année, je ne dis pas qu'il faut dire qu'on supprime, mais on peut au moins se poser la question. Mais ce que je vous demande, c'est que la question ne soit pas résolue au travers d'un dialogue entre Monsieur DARMANIN et nous, mais qu'elle associe le plus étroitement possible les élus des territoires dans, là aussi, la grande diversité de leurs convictions.

Ce qui n'a pas encore, mais ce n'est pas un reproche parce que c'est trop tôt pour que ce soit un reproche, ce qui n'a pas encore été fait. Mais puisqu'il en a été question par deux fois au moins, je préfère, pour éviter des polémiques inutiles et dont on n'a pas envie, le préciser en des termes clairs à ce stade.

Je finis là-dessus. C'est compliqué, même si j'en suis partisan, d'évaluer en quoi nos compétences, celles que l'Assemblée de Corse exprime, n'ont pas bien fonctionné pour une raison simple, c'est que par quelques bouts qu'on veuille bien prendre des choses, toutes les compétences sont partagées ici. Au mieux, c'est par le « jeu du partage institutionnel », au pire, c'est parfois par celui du contrôle de légalité.

Mais citez-moi une compétence, pas deux, pas trois, pas dix, une dans laquelle cet hémicycle, cette Collectivité, sont pleinement, totalement sans risque d'être démentis, engagés. Moi, je vais vous répondre, ùn ci n'hè mancu una.

On dit les déchets, on est critique, nous, à l'endroit de la politique des déchets qui est conduite. Mais l'évidence, c'est de constater qu'elle est très largement partagée, y compris en Corse. On dit le tourisme, l'économie, la fiscalité, oui, il y a des agences, des offices. Facialement, on a l'impression que ce sont les ministères. Mais dans la réalité, ce sont des EPIC qui ont des moyens, mais qui ne sont pas ceux que la Corse, depuis 50 ans, est en droit d'attendre, qu'elle espère et qu'elle revendique.

Donc, moi je préfère une compétence qui soit exprimée et exercée pleinement par l'État dans le domaine du régalién, bien sûr, que cette multitude de compétences partagées dans lesquelles, au final, on a de toute manière toujours tort, y compris lorsqu'on a fait le job. Donc ça, il faut qu'on le précise.

Et de la même manière, en sortant des compétences partagées, vous redire ce que j'ai eu l'occasion de dire à maintes reprises, et lors d'une dernière

réunion encore, qu'il faut passer d'une logique de transfert de compétences à une logique de transfert de pouvoirs. L'Assemblée de Corse, elle a pour nous, sans excès, sans surenchère, le droit, dans des domaines qu'on va déterminer ensemble, de légiférer et de réglementer sans qu'on ait besoin de montrer patte blanche toutes les 30 secondes. Il y a des dizaines de millions d'Européens qui vivent pacifiquement et depuis des décennies, au rythme de l'autonomie sans qu'on ait besoin chaque fois qu'on leur demande d'en expliquer par anticipation les limites, les risques éventuels et les menaces possibles, etc.

Vous citez le Val d'Aoste, la Sardaigne et tant d'autres, prenez les dates, 1948, 1950, 1952, 1960. On est en 2022. Alors moi, je veux bien qu'on fasse de la pédagogie, il n'y a pas de problème et Dieu sait qu'on y contribuera, mais l'honnêteté politique, elle commande de dire que c'est un droit devant l'histoire et devant la vie.

On verra plus tard, à la faveur d'un rapport plutôt dédié aux questions économiques et sociales, qu'il en va effectivement d'un droit, je reprends l'idée, au bien-être et à la vie, tout simplement.

Et je finis là-dessus. Puisqu'il est question d'histoire, de cycle, de processus et, je l'espère, de sortie de crise, il y a encore eu ces dernières heures et ces derniers jours, des interpellations dans les rangs de jeunes manifestants.

Je sais ce qu'on nous objectera, que le pouvoir judiciaire est indépendant, etc. Il n'y a pas de problèmes avec ça, enfin il n'y a pas de problèmes, y en a beaucoup, mais je ne vais pas ouvrir le débat. Ce que je veux dire néanmoins au nom de notre groupe, c'est que demander l'apaisement, c'est le corollaire dans tous les pays du monde et dans des discussions comparables à celles qui s'ouvrent, des processus. Donc, nous demandons formellement que l'apaisement soit en tout point de vue, le corollaire du processus de dialogue et que dans les temps à venir, nos jeunes n'aient pas à être réveillés à 6h du matin pour un certain nombre de raisons que toutes et tous nous connaissons.

Et je finirai là-dessus. Nous savons à « Avanzemu », au « PNC » et je crois comme chacun et chacune d'entre nous ici, Jean l'a dit, ce que la Corse a payé collectivement au cours du dernier demi-siècle. Je ne sais pas quelle sera l'issue, même si nous avons dit ne pas souhaiter attendre 2024 pour la connaître. Je ne fais pas de procès d'intention à l'endroit de Monsieur DARMANIN auquel je donne même acte, dirons-nous, en termes de sincérité à ce stade, sans préjuger de l'issue. Nous savons les embûches, nous savons les difficultés, nous savons qu'il nous faut convoquer le droit comparé et tous les outils qui nous est possible d'utiliser.

Mais je conclurai par là où j'ai commencé. Ça fonctionnera si notre société, notre peuple en entier, se met en mouvement non pas autour des préceptes de « Avanzemu » ou de qui que ce soit ici, mais autour de la nécessité d'en sortir par le dialogue et d'en sortir, non pas de façon conjoncturelle où temporaire, mais durable. Là, peut-être, peut-être pourrions-nous les uns ou les autres, les uns et les autres, parler d'un processus historique.

Mais je finirai en vous disant de manière un peu provocatrice qu'il en va bien sûr de l'avenir de la Corse, mais qu'il en va quelque part, sans vouloir paraphraser qui que ce soit, d'une certaine idée de la France. La question est aussi posée à cet État. Est-ce qu'il est prêt à la lumière des évolutions qui interviennent tous les jours en Europe et dans le monde, à évoluer, à se remettre en question lui-même ?

Ce n'est pas notre sujet, même si ça nous impacte considérablement, mais je sais que des voix s'élèvent, y compris à Paris et ailleurs pour demander, au-delà de la question corse, de la question nationale corse, que ce sujet soit abordé et enfin réglé.

À ce stade, et pour conclure, acceptons-en l'augure. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Qui souhaite intervenir ? Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, en venant dans cet hémicycle à 14h pour l'ouverture de ce débat, je me suis interrogé sur un mot qui a été déjà prononcé à maintes reprises dans cet hémicycle et dans les médias, sur la vocation historique du processus. C'est un mot qui, parfois, peut paraître galvaudé. Nous l'avons dit plusieurs fois et je me suis dit que ce processus avait une vocation historique déjà, premier élément de réponse, parce qu'il y avait un document fondamentalement politique qui avait été cosigné par le ministre de l'Intérieur et par le Président de l'exécutif, qui évoquait ce processus et le caractérisait de manière historique.

Je crois aussi et sans faire offense à personne et à tous mes prédécesseurs, que nous sommes là pour négocier une évolution concernant la

Corse, et fondamentalement qui concerne le bien-être de la Corse, qui pour la première fois, va être négociée pas de manière exclusive, mais en partie en tout cas, par une Assemblée de Corse qui est dirigée majoritairement par des nationalistes et dont la famille politique nationaliste a fait 70% aux élections. Et ça, il me semble que déjà, la question historique, la vocation historique trouve une réponse à ce niveau-là.

Le second critère, c'est que manifestement, si nous qualifions ce processus d'historique et cela a été dit dans d'autres termes par mon prédécesseur, c'est que les solutions apportées jusqu'à présent n'ont pas permis de régler le problème corse. La dimension historique du processus dans lequel nous nous engageons à présent, est que ce processus doit de facto et de jure permettre de solutionner le problème corse qui est un problème qui est, maintenant en tout cas dans sa version contemporaine, un problème qui dure depuis au moins 70 ans.

Donc, je crois au moins pour ces trois raisons que nous avons là quelques éléments de réponse quant à la vocation historique du processus, même si Jean, en ouverture de débat, en a posé les jalons. Mais il en va de notre responsabilité collective de solutionner le problème corse parce qu'il ne faudrait pas qu'à l'issue, même si un processus par définition n'est pas figé en soi, mais il ne faudrait pas que, une fois potentiel où éventuel statut d'autonomie obtenu le dimanche, que le lundi nous nous réveillons avec, passez-moi l'expression, mais la gueule de bois.

Donc, il s'agit bien de cela et la vocation historique, je crois qu'il faut, à ce niveau-là en tout cas, que ça soit du côté des nationalistes dans leur ensemble, du côté des oppositions et du côté des solutions à apporter, en mesurer l'exacte portée.

Je voudrais dire aussi, ça a été dit par Jean-Christophe à l'instant et ce matin par la Présidente dans son discours inaugural, il a été cité le Val d'Aoste. Nous avons eu l'immense bonheur de recevoir de manière informelle et nous le recevrons de manière plus formelle, le Président du Cunsigliu du Val d'Aoste qui nous rappelait la date d'obtention du statut, 1948. La personne que nous avons eu en face de nous, qui parlait au nom du Cunsigliu et au nom des Valdôtains, ne nous a pas semblé moins heureuse que d'autres populations qui vivent sous des statuts plus centraux ou qui ne bénéficient pas de l'autonomie. Mais 1948, ça veut dire que le Val d'Aoste bénéficie d'un statut que nous demandons, nous, depuis maintenant 70 ans, c'est à dire qu'il y a en effet la question historique du processus que nous sommes en train de vivre, mais il y a aussi et encore une fois, passez-moi l'expression, l'affreuse banalité des statuts

d'autonomie partout en Europe. Il va falloir que l'État français fasse aussi, puisque un certain nombre de démonstrations nous sont demandées, nous devons faire la démonstration, ça a été dit dans cet hémicycle, du pourquoi d'une autonomie. Mais il faut aussi que l'État français, de son côté, nous fasse la démonstration du pourquoi nous vivons depuis 70 ans dans un régime d'extrême centralité. C'est aussi important que l'État fasse sa part du chemin.

Donc tout ça pour vous dire que l'autonomie, c'est aussi une manière pour moi de rendre un peu moins parfois le débat hystérique autour des numéros dans la Constitution ou de l'autonomie hystérique telle qu'il peut être posée en France pour dire avec beaucoup de force et de conviction, partout en Europe, quasiment partout en Méditerranée et même en France, même en France faut-il le rappeler que le statut d'autonomie, c'est un régime finalement qui est relativement banal, habituel et que les gens ont l'air de plutôt bien vivre.

Donc moi, je crois, je parle au nom du groupe, que notre première boussole, c'est la vocation historique, bien évidemment, notre seconde boussole, c'est aussi que ce qui se fait partout ailleurs en Europe, ce qui se fait partout ailleurs en Méditerranée et ce qui se fait déjà d'un point de vue constitutionnel dans la constitution française, doit aussi pouvoir nous accompagner et que nous ne devons pas aller collectivement tendus non plus dans la discussion, parce que ce qui est normal ailleurs, eh bien, l'État doit aussi nous faire la démonstration du pourquoi cela est anormal d'un point de vue historique en Corse.

Je voudrais aussi, à l'adresse peut être plus des élus mais davantage des Corses, poser la question inverse. On nous demande de faire la démonstration de l'autonomie comme garante d'un bien-être ou d'un mieux-être collectif. Mais je voudrais vous poser la question à tous et aux Corse qui nous écoutent, avez-vous l'impression depuis maintenant 70 ans pour ne retenir que la période contemporaine, que l'extrême centralité administrative française a été garante d'un bien-être collectif en Corse pour ne parler que de la Corse ici ? La Corse cumule tous les retards historiques, tous les indicateurs sont dans le rouge, voire dans le rouge écarlate, et on viendrait nous dire ici que l'autonomie ne serait pas la solution.

Alors bien évidemment, dans cette problématique-là, les Corses ont leur part de responsabilité, je le dis très volontiers, mais les statuts politiques et le régime administratif sous lequel nous vivons depuis maintenant 70 ans, les statuts successifs qui ne sont pas allés au fond des choses, faut-il le rappeler, n'ont pas permis, et je reviens par là où j'ai commencé, de solutionner globalement le problème.

Je voudrais dire aussi comme autre boussole au nom du groupe, dans quelles conditions nous allons à la discussion, pour ceux qui ont déjà commencé la discussion et de quelle manière nous allons la suivre.

Nous allons dans cette discussion avec un profond respect. Tout d'abord, un profond respect à l'égard de l'ensemble de la famille nationaliste et à l'égard des oppositions non nationalistes de cet hémicycle. Nous allons également dans la discussion avec un respect profond, respect à l'égard de notre interlocuteur gouvernemental et étatique.

Mais nous lui disons aussi très modestement que nous allons, et c'est là une autre boussole en tout cas pour notre groupe, mais je pense que c'est le cas aussi pour d'autres, avec un mandat politique.

Bien évidemment qu'il faut que le peuple corse se saisisse de la question de l'autonomie. Mais nous, pour notre part, nous sommes ici élus, nous avons été mandatés par le peuple corse à la suite de diverses élections et nous avons un mandat politique qui est celui de défendre les intérêts collectifs, les intérêts matériels, les intérêts moraux du peuple corse. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de compromis, de consensus à dégager. C'est l'art de la discussion politique.

Nous disons qu'au nom du groupe « Fà populu in seme », nous sommes prêts à ce consensus, nous sommes prêts à la discussion, mais nous disons aussi, au nom de « Fà populu in seme » que nous n'allons pas dans la discussion exclusivement d'un point de vue technique, en devant faire une démonstration du matin au soir des bienfaits techniques de l'autonomie. Nous allons aussi, avec un mandat politique qui est celui conféré par le suffrage universel, en respectant les majorités, en respectant les oppositions. Mais rien, et je ne le dis pas avec emphase ou grandiloquence, rien ne nous fera dévier de cette voie.

Bien évidemment qu'il n'y a pas d'opposition à faire entre les pragmatiques et les dogmatiques, il y a simplement un problème politique qui doit être solutionné d'un point de vue politique. La solution politique, nous l'avons déjà dit dans cet hémicycle, elle passe par le fait de marcher sur nos deux jambes parce que demain, faire une démonstration technique des bienfaits de l'autonomie, mais si nous vidons le processus de sa dimension fondamentalement politique, alors nous irons à l'échec. Et inversement, entrer dans le processus uniquement avec un objectif qui serait qualifié ici de dogmatique sans faire la démonstration que nous pouvons d'une part, gérer d'autre part, mieux gérer les affaires courantes ou pas courantes de la Corse, ça

serait aussi nous priver d'une partie importante de la solution. Donc marcher sur nos deux jambes.

Dire au Président de l'exécutif, à l'exécutif, que pour notre part, au nom de « Fà populu in seme », marchjaremu à fiancu à voi. Pudete cuntà nantu à u nostru impegnu tutale à 200 %.

Vuleriu di dinò cume l'aghju dettu à u Governu chè no semu parsons di cunfianza, chè no semu parsons fidi è chè no marchjaremu à fiancu à u Governu quandu u Governu si cumporta bè di pettu à i Corsi è quandu u Governu ci si pare ch'ellu sbaglia, saremu quì à nome di u mandatu puliticu chì ghjè u nostru, pà di chì avà sbagliemu è chì à nomu di l'intaressu cullettivu ci tocca à rimeteci nantu à a strada bona.

Et je voudrais aussi dire à l'adresse des autres groupes de cette Assemblée, nous avons parlé d'Europe, je crois que l'Europe, la Méditerranée, ça sera une des thématiques également à l'ordre du jour des discussions, terminer par la devise européenne qui, je crois, doit nous animer, « unis dans la diversité ».

Nous ne sommes pas ici à « Fà populu in seme », bien que majoritaire, pour dire que nous avons raison sur tout, en tout temps, en tout lieu. Comme je l'ai dit, il y a un fait majoritaire et des oppositions, il faut que chacun s'exprime et que la portée historique telle qu'elle a été qualifiée, le processus nous impose de marcher les uns vers les autres. Est-ce que marcher les uns vers les autres veut dire que nous devons nier, taire, mettre sous le tapis nos différences ? Bien au contraire. Mais je crois que l'Europe ici, à travers sa devise, nous enseigne en tout cas le chemin, uniti in la diversità.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Pierre GHIONGA a la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci Madame la Présidente.

Un propos bref pour me démarquer un peu de mes collègues du groupe.

Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers collègues, n'étant pas nationaliste, appartenant ou ayant appartenu à des groupes politiques majoritaires ou d'opposition, dont la reconnaissance de la spécificité corse n'était pas la priorité, j'ai toujours, on peut le vérifier depuis 2001, milité pour une Corse autonome au sein de la République française, et je suis toujours dans cet état d'esprit.

Y a-t-il antinomie entre autonomie et appartenance à la République française ? À mon avis, non. La République française, une et indivisible, oui, mais non uniforme. Donc, l'autonomie est possible, c'est prouvée par la Nouvelle Calédonie, c'est prouvé par la Polynésie.

Pourquoi suis-je pour cette autonomie ? Parce que, premièrement l'histoire, deuxièmement la géographie, troisièmement la géopolitique. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, je pense que le rapport de la Présidente sera plus intellectuellement marquant que le mien.

Je précise également, j'ai oublié de le dire, je suis un partisan critique d'Emmanuel Macron depuis 2017 quand même, j'assume. C'est peut-être une contradiction, mais je le dis clairement, je continue là-dessus.

Cette autonomie, pour moi, elle doit se traduire par quoi ? Je crois qu'il faut être clair, c'est une inscription dans la Constitution dans un chapitre. Il ne faut pas un article, un article, ce n'est pas une autonomie. L'autonomie, c'est le chapitre comme la Nouvelle Calédonie, et transfert de toutes les compétences, hors compétences régaliennes que sont l'armée, la justice, la diplomatie.

Et voilà, c'est tout ce qu'il resterait à l'État et l'armée. J'oubliais l'armée, parce qu'on n'en a pas besoin.

Bien entendu, la reconnaissance de la coofficialité de la langue corse aussi me paraît une évidence, ainsi que le statut de résident et par conséquent, la reconnaissance du peuple Corse.

Est-ce que cette autonomie nous fera vivre mieux ? Moi, je n'en sais rien.

J'ai deux exemples basiques, moi je suis assez basique.

Les routes, avant qu'on s'en occupe, est-ce qu'elles étaient mieux ? Qui se souvient, moi je suis assez vieux pour me souvenir de l'axe Bastia/Ajaccio quand l'État l'avait en charge, est-ce qu'il était mieux que maintenant ? Je ne crois pas. Je ne sais pas si vous avez ce souvenir-là. C'est simple, moi je pense que si on se charge de nos affaires, ça peut marcher mieux.

Deuxièmement, on entend dire « la mafia aura une emprise plus importante », mais la justice et la police restent entre les mains de l'État, donc elle fera quand même son travail ou alors c'est à désespérer de tout.

Voilà, Mme la Présidente, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Paul-Félix BENEDETTI a la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais essayer dans ces fortes chaleurs d'écourter vos souffrances, mais de poser un point de vue de fond en revenant sur des fondamentaux qui sont tout autant liés à notre passé contemporain qu'à notre futur immédiat.

Le passé contemporain, c'est : pourquoi ces discussions ?

Alors, il y a l'interprétation de l'année pour dire qu'elles sont conjoncturelles suite à un drame, probablement un drame provoqué, la mutilation et l'exécution d'un prisonnier politique corse.

Mais l'autre question, c'est pourquoi il y a des prisonniers politiques corses ? Parce qu'il y a un problème politique récurrent et permanent que la France n'a pas su solutionner, malgré les nombreuses mains tendues des Corses, entre autres, la main tendue des mouvements indépendantistes qui ont fait l'effort d'engager un processus de paix durable. Je crois qu'il n'a pas été pris en compte à la juste mesure.

Je crois qu'il faut l'apprécier dans l'histoire de l'immédiat à l'aune de ce qui s'est passé au mois de mars. Des actions répressives très violentes sur des manifestations de rue spontanées, de jeunes et de très jeunes qui ont été pour certains violentés, pour d'autres massacrés et qui n'ont pas donné lieu à la riposte légitime qu'il y aurait pu avoir en d'autres temps, tout simplement parce qu'on

est dans la continuité d'une action de paix et qu'on ne cherche pas des prétextes. Je crois qu'il faut que tout un chacun l'ait à l'esprit.

Moi, je ne viens pas qu'avec le bagage du verbe, je viens avec une histoire, j'accompagne des militants et des militantes, j'accompagne un processus et je suis le témoin de passages difficiles que nous avons eus sur cette terre.

Je crois que notre idée d'aller à ces discussions, c'est tout autant d'écouter que de se faire entendre sans en imposer, sans en rajouter, sans être outranciers, mais en étant justes.

Je crois qu'il nous appartient, à nous, de transformer ces cycles de discussion, soit en palabres inutiles, soit en actes fondateurs d'un avenir, d'un statut, d'une évolution.

S'il était certain que nos problèmes étaient des problèmes structurels et conjoncturels, il y a eu assez de bonne volonté en Corse, toutes classes politiques confondues, pour qu'ils aient été solutionnés à temps et avec les bons moyens à une époque où les sources financières étaient providentielles.

Je pense que notre problème, il est quand même fondamentalement politique, sociologique, culturel.

Je crois qu'on a un atout, cette fois, c'est que les nationalistes, aujourd'hui viennent avec l'idée qu'ils peuvent être écoutés, qu'ils n'ont pas besoin d'en rajouter. Mais ils viennent aussi avec l'idée que ce qu'ils demandent depuis des années a été validé démocratiquement. A partir de là, il faut comprendre qu'il y a des minimums et que nous aussi nous avons des lignes rouges.

Maintenant, toutes les lignes sont franchissables. La seule ligne aujourd'hui dans le monde qui semble figée, c'est celle du 38^{ème} parallèle entre les deux Corée parce que les grandes lignes, entre autres, les lignes françaises, la ligne Maginot, elles étaient faites pour être contournées.

Et ces fameuses lignes qu'on nous met, le principe de la République, le principe de l'égalité des hommes et des citoyens, moi, je l'ai dit en face au ministre, je fais partie de ceux qui sont d'accord, je vais là-haut, mandaté par une organisation politique pour discuter d'une première étape qui est l'autonomie en ne cachant pas que je fais toujours partie de ceux qui considèrent que la Corse a un droit légitime à la souveraineté et que si dans quelques années, par un

système référendaire, le peuple Corse décide d'avoir plus d'émancipation, il a le droit de le demander.

On ne peut pas aujourd'hui imposer un carcan juridique et administratif pour dire que c'est un « Non » figé et perpétuel. Le monde est en évolution, on ne sait pas si demain la France continuera à coexister en tant que nation française, dans une Europe qui va peut-être se redessiner et autres.

Donc, ces discussions, elles ont bien entendu deux niveaux : les discussions technico sociales et les discussions politiques. Mais tout est lié. Je crois qu'aujourd'hui, il est acté qu'on va faire une analyse en droit comparé, ça rassure l'opposition non formellement autonomiste, de ne pas faire référence au statut des colonies françaises qui sont sur la charte de l'ONU des territoires à décoloniser entre autres, les îles très lointaines du Pacifique. Ça ne me gêne pas. Les statuts qu'ils ont, ils sont en retrait même des statuts évolués des régions périphériques méditerranéennes, avec comme pays pour tutelle le Portugal, l'Espagne et l'Italie, ou même des landers allemands.

Mais une fois que l'on aura admis qu'en droit comparé la Corse a un retard, qu'en droit comparé, il y a l'impossibilité de nous préserver sans être dépossédés, qu'on a créé une économie de l'arbitraire, une économie de l'argent roi, qu'aujourd'hui on a sur la ville d'Ajaccio 3500 à 4000 logements parasitairement loués, qui représentent 10 fois le parc hôtelier.

Eh bien, comment on fait pour réguler ? Est-ce qu'on peut créer une loi territoriale ? Aujourd'hui, c'est non. Donc, on verra toute une série de problèmes. Mais il ne faut pas, je pense, qu'on cherche à noyer le poisson.

Moi, je crois qu'on doit avoir un canevas assez précis pour connaître les intentions du Gouvernement, pour savoir si oui ou non ils envisagent de doter la Corse d'un statut spécifique évolutif soumis à une évolution institutionnelle et constitutionnelle.

On ne va pas attendre 2025. Aujourd'hui, ça ne sert à rien, Paul QUASTANA vous l'a dit, d'aller discuter pour reprendre un aléa type échec Jospin ? Aujourd'hui, on a un début de mandature, on a un Gouvernement français qui a les mains libres pendant 4 ans, eh bien il lui appartient aujourd'hui d'être responsable. Je crois que les Corses prendront les bonnes responsabilités. Je crois qu'on doit tenir compte d'une situation historique, on doit tenir compte que les anciennes avancées institutionnelles, celles du statut de 1982, celles du statut de 1992, celle des évolutions avec 2002 avec les transferts de compétences, le PEI et même l'échec du référendum qui s'est passé dans des

circonstances dramatiques, ont toutes été portées par des logiques de rapports de force et de discussions dans un contexte armé.

Aujourd'hui, on est dans un contexte de paix, on est dans un contexte qui est extra fort en termes politiques et je crois que c'est un gage. Mais il faut en tenir compte. Il ne faut pas penser que tout est arrivé par hasard. Aujourd'hui, il y a une trajectoire historique sur cette démarche de dialogue. Moi, je mets en garde ceux qui seraient tentés de l'entraver par quelques moyens que ce soit ou par quelques mesures dilatoires que ce soit. Il est de rien la responsabilité de tout un chacun de peser tout ce qui a permis l'assemblage très difficile de ce processus de discussion et qu'il nous appartient d'empêcher qu'il échoue. Que ce ne soit pas la Corse, ça peut être le Gouvernement français qui se repliera sur des logiques qui sont les siennes depuis deux siècles en Corse, mais à ce moment-là, entre autres, le militant que je suis ré analysera les positionnements stratégiques à avoir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Josephina GIACOMETTI, vous avez la parole.

Mme Josephina GIACOMETTI

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons toutes et tous eu l'occasion de nous exprimer dans différents médias et par différents biais de ce que les uns et les autres nous avons pu dire pour cette réunion qui se voulait être celle de l'ouverture du dialogue avec l'État.

Moi je vais inscrire cette séquence dans quelque chose de plus large, puisque s'est suivie la visite du ministre DARMANIN où après que nous ayons les uns et les autres avec nos mots, les uns et les autres, avec nos divergences, rappelé qu'il y avait un contexte particulier qui était celui de 50 ans de combat, parce qu'au-delà des nationalistes que nous sommes pour un certain nombre, tout le monde sait qu'il y a eu et qu'il y a encore le prix de luttes et de combats qui nous ont menés jusqu'ici, qu'il y a eu ensuite, ça a été rappelé par d'autres, l'assassinat d'Yvan COLONNA, l'agression pour malheureusement, la mort d'Yvan Colonna avec ce qui s'en est suivi, des mobilisations dans la rue et où, je l'ai dit au ministre alors ils ont eu des années pour venir sous des cieux plus cléments, c'est bien cela qui a fait que l'État a décidé de discuter.

Alors, est-ce qu'il a décidé de discuter au bon niveau ? Je ne sais pas. Je suis prudente aujourd'hui et je vous disais que j'inscrivais cette analyse d'aujourd'hui dans une séquence.

Nous avons, alors que nous sont opposées des lignes rouges, droit, cela a été dit aussi, à des exigences, l'exigence de vérité pour Yvan Colonna. A cette heure, nous ne savons quel sort sera réservé au rapport. Nous avons des exigences de liberté, la libération des prisonniers politiques corses. Il y a des hommes qui paient le prix fort du combat qui est le leur et qui restent aujourd'hui emprisonnés. Il y a des hommes qui ont droit à la liberté conditionnelle et qui restent aujourd'hui emprisonnés. Ces exigences, nous devons les avoir et les maintenir.

Il y a aussi des exigences de niveau. Moi, lorsque j'entends dans la bouche du ministre, mis au conditionnel, la possibilité d'une évolution institutionnelle, pour moi, comme d'autres ont eu l'occasion de lui dire également, j'ai rappelé que c'était la base minimale, le seuil minimal. J'y reviendrai dans la méthode.

Alors je disais, dans la séquence qui a suivi le lendemain, il est venu nous parler en disant « attention, l'autonomie, on ne pourra pas la donner si la criminalité organisée continue de s'organiser » comme elle a pu le faire auparavant. Je rappelle quand même que la criminalité organisée a pu tranquillement continuer de s'organiser, et ce depuis des années, depuis des décennies, avec la main protectrice soi-disant de l'État français au-dessus la main de la justice et de la police qui sont des pouvoirs régaliens et qui restent et qui resteront même dans un processus de dévolution, je lui préfère à autonomie, qui resteront sauf si c'est l'indépendance, et je m'en réjouis, sauf si on arrive à l'indépendance. Mais si c'est l'autonomie, si c'est une dévolution avancée qui resteront à l'État.

C'est un peu infantilisant pour le moins.

Ensuite, il y a eu la question des compétences. Ça a été rappelé par d'autres, la sempiternelle question de dire que les Corses comme des grands s'occupent déjà des compétences qui sont sous leur responsabilité. Je fais partie de ceux, y compris lorsque j'étais assise en face et certains peuvent être témoins, qui disaient que dans certains domaines, nous pouvions à droit constant aller plus loin dans nos compétences et je continue de le dire.

Mais en revanche, qu'on ne nous dise pas et qu'on fasse pas semblant, parce qu'il y a aussi derrière une entreprise de communication, qu'on ne fasse pas semblant de dire aux Corses, ceux qui siègent ici ne savent pas s'occuper des

affaires de la Corse, ceux qui siègent ici ne savent pas s'occuper des compétences qui sont les leurs, parce que l'on sait que des compétences sans pouvoir, c'est ce qui est aujourd'hui la réalité des compétences que nous avons. C'est écrit, nous n'avons ni moyens, ni ressources mais surtout pouvoir de les exercer.

Lorsque l'on parle d'autonomie, je le répète, je lui préfère le mot de dévolution, lorsque l'on parle d'autonomie, on parle de responsabilités. Oui, nous voulons plus de responsabilités, oui, nous voulons aussi, plus de moyens et de ressources parce qu'on ne peut pas aussi mettre déjà et par avance dans la balance, et je reviens toujours sur l'entreprise de communication qui est à l'œuvre, mettre dans la balance les ressources qui seraient celles aujourd'hui de la Collectivité telle qu'elle et la possibilité d'exercer les compétences qui seraient les nôtres demain. L'on sait très bien que cette responsabilité, elle devra s'accompagner d'un statut fiscal et social et de la réelle, avec le pouvoir d'agir, de faire droit et de produire du droit, la possibilité de dégager des ressources et des moyens. Je crois qu'il est aussi important de le rappeler.

Et puis, il y a encore dans cette opposition, entre l'institutionnel et le quotidien, ceux qui s'occuperaient du quotidien des Corses et qui seraient d'un côté et les autres qui seraient des rêveurs, un peu utopistes et qui mettraient tout dans une espèce de gadget symbolique que serait l'évolution institutionnelle.

Dernière démonstration, celle sur le pouvoir d'achat, je ne vais pas m'appesantir, ça a été dit avant moi, nous avons fait voter ici, dans un cadre strictement de l'adaptation législative, enfin demande d'adaptation puisque nous n'avons pas le pouvoir d'adaptation, ça aussi... Nous avons fait voter ici quelque chose, un package. Moi, je vous ai dit que j'aurais été pour être plus ambitieux et je le maintiens, mais dans la mécanique, balayé, pour les affaires du quotidien, (le carburant, la cherté de la vie), balayé. Toujours dans la même séquence, c'est pour motiver quand même un certain nombre de réserves que je formule à l'égard de cette séquence qui s'ouvre.

Ensuite sur les lignes rouges, sur la question de la citoyenneté. Là, on va arriver vite, certains parlent de temporalité et j'adhère au fait que nous ne pouvons pas attendre 2025, c'est impossible, on ne peut pas risquer de se faire balader et je m'inclue, jusqu'en 2025. À un moment donné, on le sait, ici, ça a été rappelé par Pierre GHIONGA parce que ça a été voté sous d'autres mandatures, que le statut de résident, et nous l'avons faite ici, la démonstration, que le statut de résident, s'il n'est pas le socle de toutes les mesures qu'on pourra mettre en avant, (taxation des résidences secondaires) mesures qui peuvent être intéressantes par ailleurs, (taxation sur les plus-values immobilières, un certain

nombre de dispositifs fiscaux, un certain nombre de dispositifs de droits) si le statut de résident est écarté de faits parce qu'on argue d'une citoyenneté qui serait alors à deux vitesses, d'abord, on se ment parce qu'on sait que des dispositifs ailleurs existent et qu'entre équité et égalité, il y a une marge. Mais surtout, cela veut dire qu'on écarte de fait la solution par dogmatisme et là, j'en arrive au dogmatisme dont nous ferions preuve, dogmatisme dont nous ferions preuve, nous nationalistes, en gardant la question institutionnelle, la reconnaissance des droits d'un peuple à vivre sur sa terre et la question de la coofficialité. Non mais, le dogme, il est en face, le dogme serait alors celui d'un État jacobin qui, par dogmatisme, fermerait la porte à des évolutions qui, démonstration faite, vous allez dire que j'anticipe, mais nous savons déjà que la démonstration, elle va être facile à faire, par exemple sur le statut de résident. Je pourrais la faire sur la coofficialité de la langue, qui par dogmatisme, fermerait la porte à une véritable solution.

Moi, je crois que ça, nous courons le risque aujourd'hui au regard d'un ministre qui, dans ses pérégrinations, distille des messages un petit peu contradictoires pour à la fois parler aux uns, puis à la fois rassurer les autres, et puis pour à la fois avancer des lignes rouges tout en disant qu'on est prêts à en discuter par ailleurs.

Et puis, et je conclurai, il y a aussi la question de la ligne rouge de l'indépendance. Là aussi, c'est agité et d'ailleurs, à un moment donné, le ministre, je prends à témoins ceux qui y étaient à dit « chiffon rouge » pensant faire mieux, pensant que c'était plus adapté. Chiffon rouge. Je veux dire, à un moment donné...

Moi, je continuerai, je suis indépendantiste, c'est de cette façon que je viens dans cette discussion, je le resterai jusqu'au bout, je continuerai de vouloir convaincre. Pour moi, ce que nous sommes en train de faire ici ne restera toujours qu'une étape, pour d'autres, il sera une fin parce qu'ici, il y a des nationalistes, il y a des régionalistes, il y a des autonomistes, il y a ceux qui sont attachés à la République et ceux qui veulent s'en séparer, la République française, pas l'idée de République d'ailleurs pour en discuter.

Moi, je veux à terme m'en séparer. De manière démocratique, je continuerai d'essayer de convaincre et pour moi, ici, ça continuera de constituer qu'une étape et pour d'autres, ils espéreront que ce sera une fin. Mais ne l'agitions pas aujourd'hui.

È in fine è pè compie, aghju intesu indè tutti una quistione davantu à u ministru è l'aghju intesu à pena torna menu oghje, ghjera chì c'hè una altra nuzione chì ghjè fudamentale è quella di l'essezza di ciò chè no femu.

Simu un populu è què dinò ùn hè micca un simbulu. Si a Francia pensa chì pigliendu prubleme economicu, suciale, culturale, linguisticu, fiscale, pezzi à pezzi, si sguasserà ciò chì perchè simu quì è chì dapoi 50 anni ci battimu, passemu à cantu è buciardemu trà di noi. Sapemu chì a quistione di a ricuniscenza d'issu populu, di i dritti chì li sò appiegatti, chì divenu esse appiegatti in terra soia hè fundamentale. Sè no cacciemu què, c'emu da buciardà trà di noi.

À un mumentu dattu di sicuru, ci vulerà à sapè induve no piantemu, induve no mettimu in piazza un raportu di forzi perchè sapemu chì dimustrazione fata, s'elli fermenu docmatismu di Statu, fermerà pè noi a necessità d'agisce è di sorte pè l'altu perchè sinò averemu fiascati è quessu, i Corsi ùn la cì puderanu micca pardunà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi

C'hè Jean-Félix ACQUAVIVA ch'hà dumandatu a parolla. Avete a parolla.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Cara Presidente.

Cari cullegghi, Care culleghe, Presidente di u Cunsigliu esecutivu, Cari membri di u Cunsigliu esecutivu,

Beaucoup de choses ont été dites dans cet hémicycle et je crois que même si on peut se mettre d'accord ou pas sur les paroles de dimension historique, je crois que tout le monde s'accorde à dire que c'est un moment important.

Je crois qu'on a tous salué l'initiation du processus, l'entame du processus, le fait qu'il y ait un cadre de dialogue puisque nous sortions de cinq ans où ce cadre de dialogue même était nié, le fait même de discuter du sujet du problème corse ou des sujets liés à la Corse a été nié par la mandature passée, je parlais évidemment de la mandature d'Emmanuel MACRON 1.

Donc, il y a un cadre de dialogue, il y a un cadre de réunions sectorielles, mais avec l'idée de croiser avec la démonstration de l'évolution institutionnelle sous l'angle de l'objectivation.

Alors, je ne pourrai pas continuer effectivement sans rappeler ce qu'a déjà affirmé le Président du Conseil exécutif, c'est que nous sommes d'ores et déjà au début de ce processus à l'épreuve et l'État est à l'épreuve de ses engagements avec les deux éléments qui sont intervenus.

Premier élément, l'impréparation, si nous sommes gentils et compréhensifs, des amendements portés de manière unanime par la conférence sociale, l'Assemblée de Corse à travers une démarche normales de saisine liée au statut de la Corse tel qu'il est aujourd'hui. Mais cette impréparation laisse un très grand goût amer lorsque l'on sait comment ont été refusés ces amendements et quels sont les amendements à côté par ailleurs, dans le débat budgétaire, qui ont été adoptés, y compris des amendements liés à la différenciation territoriale.

Je reviens un peu là-dessus. Ces amendements ont été refusés sans motifs valables. On renvoie à un dialogue futur sur une loi pouvoir d'achat ou loi de finances rectificative qui est pourtant là pour débattre de mesures limitées dans le temps jusqu'à la fin de l'année pour tout le monde, pour le pouvoir d'achat des Français. Autrement dit, nous étions bien dans l'objet temporel de la demande et souvent refusés, avec la parole, rupture du principe d'égalité. Rupture du principe d'égalité.

Et c'est là où nous sommes entre le marteau et l'enclume. Soit c'est par absence de volonté politique et de choix budgétaire à droit constant sur une demande d'adaptation de lois et règlements, par impréparation ou par manque de volonté que l'on ne fait pas suite aux demandes ; soit parce qu'il y a un risque constitutionnel.

Nous sommes d'ores et déjà dans le vif du sujet. Sur la prime pour les actifs liée au carburant, sur le fait de rehausser l'indemnité exceptionnelle de rentrée pour les familles insulaires, y compris sur le dernier amendement qui a échoué à 4 voix qui, par souci de compromis pour aller au bout de la démonstration, limitait à 20% des actifs, cette prime, c'est à dire les plus modestes.

Vous voyez bien que quand on veut aller sur le terrain de l'objectivation, nous sommes heureux d'alimenter toujours la matière de la démonstration, de l'échec, non pas du pouvoir d'adaptation, je le répète parce que je l'ai dit devant le ministre, je le dis ici, de l'échec du droit à demander à adapter le règlement. Comu si dice in corsu, dumandà e lege, il n'y avait pas

besoin de le mettre dans le statut de la Corse, on aurait pu le demander de la même façon, et ils nous en font tous les jours la preuve, soit en ne répondant pas parce qu'il n'y a pas une procédure d'obligation de réponse, soit en disant que c'est anticonstitutionnel, ce qui a été le cas de manière nombreuse, y compris sur les quotas camping-cars, sur les taxes sur les mouillages, sur des choses qui ont fait l'objet de demande unanime de cette Assemblée, bien avant la majorité territoriale actuelle.

Donc oui, il faut démontrer. Démontrons nous que l'autonomie sur certains secteurs va être obligatoire si on veut régler les problèmes, si nous avons comme seule boussole, tous et toutes, l'intérêt de la Corse. Parce que finalement, ce qui est en train de se passer, c'est que Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur chargé des Outre-mer, chargé des collectivités locales, chargé de la Corse, c'est à dire le super ministre du Gouvernement Macron 2, il prend une dimension politique en prenant le dossier corse. On va nous invoquer, on nous invoque déjà, les contingences gouvernementales ou de majorité côté Paris.

Le Président, la Première ministre, est-ce que l'arbitrage est définitif ? Ce que nous aurons une majorité suffisante ? On doit le comprendre, on doit le comprendre jusqu'à un certain point, parce que nous, ce que nous devons comprendre par ailleurs tous et toutes, et là, je m'exprime pas simplement en tant que la majorité, en tant que député, je m'exprime dans ce débat collectif que nous avons ensemble, c'est que notre seule boussole à nous, notre seule boussole à faire valoir dans la discussion jusqu'au point entre le compromis, c'est bien ce que nous demandent les Corses quand on sort dans la rue : que faites-vous pour le prix du carburant ? Que faites-vous pour les prix des denrées ? C'est à dire en nous regardant comme étant déjà, d'ailleurs responsables de la capacité à faire. Ce que nous ne sommes pas juridiquement. Que faites-vous pour permettre le statut fiscal des entreprises ? Que faites-vous pour la surfréquentation des sites touristiques, sujets s'il en est et d'un point de vue réglementaire, et d'un point de vue fiscal ? Aucune compétence, ni réglementaire, ni fiscale.

Donc, ça veut dire que cette boussole-là des sujets concrets, quotidiens, là il y a le feu de Noceta. Le maire de Noceta m'envoie un texto, il n'y a que deux canadairs situés à Ajaccio. On est bien dans le sujet évoqué par le Président SIMEONI tout à l'heure de mutualisation d'une force européenne pour avoir plus de moyens mutualisés dans une aire méditerranéenne qui a vocation à brûler. De la difficulté pratique et qui renvoie à l'adaptation des règles pour notre pays.

Donc, nous sommes tout de suite confrontés à ça et je crois que nous sommes tous ici dans la même marque de l'objectivation, l'objectivation de dire que l'autonomie doit être recherchée pour le bien-être des Corses jusqu'à un certain seuil, mais en sommes-nous capables, nous tous, de trouver ce seuil en deçà duquel, pour l'intérêt des Corses, nous ne descendrons pas parce que tout simplement, il n'y a rien de pire qu'un espoir déçu. Il n'y a rien de pire qu'un espoir déçu pour nous, élus de la Corse qui avons la prétention de dire à nos électeurs, au peuple, « nous voulons agir pour l'intérêt général ». Il faut dire aussi à l'État, « il n'y aurait rien de pire qu'un espoir déçu » par rapport à tout ce qui est attendu depuis 50 ans, par rapport à ce qui s'est passé au mois de mars, par rapport à la dimension politique, économique, sociale qui bout dans ce pays avec de nombreuses attentes.

Sommes-nous capables déjà entre nous, puisque les élections territoriales sont en 2028, que les élections municipales sont en 2026, puisque nous avons un temps parce que si le Gouvernement a un temps, nous en avons un nous aussi, de faire ce travail d'objectivation, non pas les uns simplement vis-à-vis des autres, mais aussi les autres vis-à-vis des uns. C'est à dire comment on peut démontrer que l'autonomie est nécessaire dans tel ou tel secteur, mais comment on peut démontrer que le pouvoir d'adaptation réglementaire, le fameux pouvoir, la fameuse demande, eh bien, elle n'existe pas. Elle a fondu comme neige au soleil, elle n'a jamais existé, sauf à faire démonstration qu'à droit constant, on peut faire.

Moi je suis convaincu d'ores et déjà qu'à droit constant, on peut faire que deux choses : le PTIC et le Président, l'exécutif, nous avons tous validé que le chiffre des infrastructures est important, l'hôpital public au sens budgétaire de l'État, aux constructions des hôpitaux, adaptation de certains règlements, etc.

Mais tout le reste, quand je dis tout le reste, je parle du statut fiscal et social, par exemple, le statut fiscal et social aux entreprises. La règle constitutionnelle, elle arrive. Ah oui, on va nous proposer au prix de circonvolutions juridiques de textes usine à gaz qui vont faire phosphorer beaucoup de juristes, que c'est peut-être grâce à cette rédaction qu'on va pouvoir contourner la règle, mais sans assurance qu'on passera la barre du Conseil constitutionnel.

On va jouer cette démarche d'usine à gaz-là ou est-ce qu'on va dire : la règle, il faut qu'elle soit simple, fluide, applicable, simple par rapport à des enjeux de démocratie de ce pourquoi on décide, applicable pour des raisons d'efficacité, évaluable et contrôlable, c'est-à-dire à vos démarches de responsabilité qui demandent à ce que la règle enfin soit à la hauteur de l'enjeu.

Donc, capacité à franchir le Rubicon de l'autonomie. C'est ça qui nous attend dans les premiers temps.

Le deuxième élément qui a fait qu'on doit continuer sur le chemin de la vigilance démocratique, c'est ce qui se passe dans le devoir de justice et de vérité vis-à-vis de l'assassinat d'Arles et de la famille d'Yvan Colonna et de tous les Corses.

On ne sait pas encore à l'heure qu'il est, malgré quelques annonces qui sont faites sur les réseaux sociaux, s'il est définitif que le rapport ne sera pas rendu public ce soir. S'il tel était le cas, c'est quand même une démonstration que les paroles s'envolent et que les actes ne suivent pas les paroles.

Je voudrais quand même informer cette Assemblée que si nous avons décidé hier, le groupe « liberté, indépendants, outre-mer et territoires » de déposer la proposition de résolution, c'est évidemment pour démontrer que nous faisons acte de diligence sous l'angle du pouvoir parlementaire, puisque il y aura bien une commission d'enquête parlementaire puisque c'est un droit qui ne peut pas être retiré, qui est un droit de tirage de chaque groupe, en octobre, qui débutera sur 6 mois, avec un pouvoir d'investigation juridique, avec une commission d'enquête qui sera présidée par nous-mêmes, avec un collectif de 30 députés, et qui fera son travail du côté du Parlement.

Mais ça n'exonère pas effectivement, surtout, l'exécutif gouvernemental, de faire, lui, Gouvernement, acte de transparence.

Nous sommes donc confrontés à un problème, sur ce plan, de l'engagement moral et politique de l'accord du 16 mars 2022.

Je terminerai sur quelques points.

Les lignes rouges.

Je pense qu'il faut être convaincu entre nous et je pense qu'on l'est déjà, malgré les critiques qu'on peut faire des fois les uns vis-à-vis des autres, que nous ne céderons pas sur l'idée de débattre ni du statut de résident, ni de la coofficialité, ni de la reconnaissance du peuple corse, même si évidemment, ici, sur ces bancs, il y en a qui considèrent que ce ne sont pas des sujets importants, une majorité le considère.

Nous faisons partie de ceux, la majorité territoriale mais la majorité de cet hémicycle, qui pensons qu'un statut de résident n'est pas attentatoire au principe d'égalité, puisque si nous sommes pour le statut de résident, c'est pour

restaurer l'égalité. Notamment, ce que nous considérons être une rupture d'égalité de l'accès au foncier, au bâti et au logement, qu'on veut restaurer par une règle protectrice.

Ce qui compte, c'est de commencer à prendre la mesure qu'on pourra en débattre, de se mobiliser et d'être le plus objectif possible, politiquement, moralement et juridiquement sur cette question, parce que nous le devons aux Corses, parce que nous nous le devons aussi face à l'État pour démontrer ses contradictions et parce que nous devons prendre date, quelle que soit l'issue de décision sur ce point, sans altérer notre capacité à avancer quand même sur les autres.

Et je voudrais terminer sur le fait que Paul QUASTANA a émis une critique normale, liée à son expérience, sur la gestion du temps du processus.

Je crois que dans ce que dit Paul QUASTANA, il n'y a pas tout à prendre ou tout à jeter. Cela veut dire que nous sommes confrontés à l'exigence des Corses qui veulent que nous avancions vite, à une exigence de temps d'élaboration parce qu'il y a un temps d'élaboration nécessaire, mais aussi à la façon de ne pas se laisser entraîner dans les méandres du temps, pour que tout cela termine en eau de boudin et que l'on arrive à un espoir déçu.

Et je crois que dans notre gestion des choses, nous sommes invités à 2 éléments.

Premier élément, bien sûr, ça a été dit sur tous les bancs de cette Assemblée, faire acte de convergence le plus souvent possible et faire la démonstration par l'objectivation que si nous devons aller à l'autonomie, non pas de manière majoritaire, mais de manière plus large, voire unanime, nous soyons en mesure de nous démontrer et de démontrer que c'est pour l'intérêt général des Corses dans nombre de secteurs, ou du moins dans un nombre de secteurs suffisant. Vous comprenez bien que lorsque je dis ça, je pense que nous sommes en mesure d'aller vite pour purger cette question sur un certain nombre de secteurs qui tombent sous le sens.

Et le deuxième élément, c'est qu'à défaut peut-être de faire valider par l'Élysée, que le chemin de l'écrit et des accords écrits avec le Gouvernement, sans contrainte, mais moralement et politiquement important dans les procès-verbaux de décision intermédiaire, soit systématiquement la règle et sur le modèle économique et social, et sur la langue, et sur le foncier.

Bien sûr, la règle qui sera retranscrite devant l'assemblée délibérante que nous sommes, parce que démocratiquement nous sommes issus des urnes,

est aussi la règle qui servira de référence aux discussions futures, parce que, évidemment, c'est ce cheminement-là, avec une vigilance démocratique et une mobilisation démocratique de tous les instants, qui nous fera mesurer l'écart de l'objectif de la contrainte d'un ministre de l'Intérieur de la volonté politique réelle d'avancée.

Je ne peux que remarquer à ce stade que si d'un côté j'ai salué avec d'autres l'entame positive, j'ai constaté avec d'autres quelques écarts de discours nombreux entre ce qu'a dit le ministre et le procès-verbal signé avec le Président du Conseil exécutif le 17 mars 2022.

Donc, nous sommes dans une partie à la fois fine, qui va nous demander beaucoup de détermination, dangereuse dans la mesure où on sait que derrière, il y a les Corses qui nous regardent et qu'il ne faut pas décevoir les espoirs, dangereuse parce que l'on sait que y a beaucoup de choses qui se passent politiquement à Paris, avec beaucoup de mouvements de lignes, notamment au sein du Parlement et qu'il y aura beaucoup d'embuches avant d'arriver à l'accord final.

Mais il nous semble que c'est le seul chemin qui vaille d'emprunter, sans être naïf, pour essayer d'arriver au point d'équilibre, au point historique qui fait qu'à un moment donné, on pourra dire objectivement cette fois-ci, et pas simplement en termes de souhait, que nous sommes réellement dans une dimension historique.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci.

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ? Bâti ARENA, pour « Core in fronte ».

M. Jean-Baptiste ARENA

Salute Sgiò Presidente, Sgiò Presidente, cari amichi cunsiglieri,

Pensu ch'emu fattu u giru di tutte e quistione, mà vulia ribumbà nant'à i pruposti di u mo amicu è cullegu Paul QUASTANA et rendre aussi hommage à une majorité qui n'était pas nationaliste de 2010 à 2015, mais qui aurait pu aboutir sur un nouveau statut particulier, à savoir la majorité de Paul

GIACOBBI et aussi, Pierre GHIONGA l'a rappelé, les 3 avancées particulières qui ont été portées à l'époque par cette majorité.

Malheureusement, la suite a été un peu plus chaotique...

Je voudrais revenir sur l'Alsace et sur la Moselle.

Aujourd'hui, le ministre DARMANIN nous renvoie à la figure les fameuses lignes rouges au niveau de la citoyenneté bien que, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, elles existent déjà.

Aujourd'hui, l'Alsace et la Moselle bénéficient depuis 2 siècles maintenant, dû à un illustre personnage ajaccien, du fameux concordat, qui n'est pas dû à la présence allemande en tant qu'occupant après 1870 en France, mais qui est bien dû à un arrangement, ou plutôt un contre-pouvoir mis en place par Napoléon Bonaparte à l'époque dans cette partie de la France.

À savoir qu'aujourd'hui, entre citoyens de ces 3 départements, la liberté de culte n'est pas la même qu'ailleurs en France.

Aujourd'hui, les évêques -le nôtre serait bien heureux d'avoir cette aide financière de la part de l'État- sont payés et rémunérés par l'État français. Les prêtres, au niveau de la communauté israélite, c'est la même chose et des protestants, pareil.

Une religion pour l'instant n'est pas admise, puisqu'elle n'existait pas encore, en tout cas au sein de la République française, au début du 19^{ème} siècle, c'est la religion musulmane.

Les écoles publiques peuvent enseigner la religion et jusqu'en 2017, le blasphème était interdit en Alsace-Moselle.

À un moment donné, Jean-Félix l'a souligné, on ne peut pas nous répondre et nous faire des réponses à géométrie variable selon où que l'on soit placé au niveau politique et dans ce pays, au niveau géographique.

À un moment donné, il va falloir que l'État fasse le ménage chez lui ou bien nous autorise à nous-mêmes nos spécificités, sans aller peut-être sur une liberté de culte qui serait peut-être dévolue aujourd'hui à d'autres mœurs, mais lors des prochaines discussions, il va falloir peut-être lui rappeler.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati. Tutt'u mondu hà parlatu. Vulerebbu fà duie rimarche, se vo site d'accordu.

Première remarque, nous avons toujours l'habitude de convoquer le passé et nous aimons beaucoup l'histoire, les Corses, et nous convoquons aussi beaucoup le droit.

Moi, j'ai envie de convoquer surtout l'avenir et au-delà du droit qui est absolument nécessaire, mais rappelons qu'il est produit aussi par les hommes, parler de l'économie et l'économie, on en parlera tout à l'heure, c'est en grec, la gestion de la maison et la maison au sens large, c'est-à-dire les biens, les ressources, les biens du peuple, les biens communs et ceux dont ils ont besoin à titre individuel.

Pour parler d'avenir, il faut convoquer la jeunesse. On a assez peu parlé de la jeunesse cet après-midi. Il y a des représentants de l'Assemblea di a Ghjuventù qui nous écoutent, d'autres qui nous écoutent par le biais des moyens technologiques. Je suis aussi présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù, et ils veulent s'impliquer et ils veulent travailler dans le cadre de ce processus d'autonomie, de processus de discussions en tous les cas dans une première étape. Et souvenez-vous évidemment que les événements qui ont eu lieu à la suite de l'agression d'Yvan COLONNA a mobilisé d'abord et avant tout la jeunesse. Et puis la jeunesse, c'est quand même toute l'aspiration d'un peuple dans sa globalité.

Et la question que je voudrais que l'on se pose aussi dans la méthode qui va être posée dans les semaines à venir, c'est celle de la Corse en 2030, c'est dans 8 ans, en 2050, dans laquelle vivra cette jeunesse qui passera à ce moment-là à l'âge adulte. Noi forse, certi, toccu u legnu, mà ùn ci seremu più. Le Président de l'Exécutif en 2050 aura 83 ans. Moi non... Don Jo aura passé la cinquantaine tout juste, notre Benjamin. Un parlu micca di l'astri... Certi si piattanu...

Et je crois qu'il est très, très important de penser aux conditions dans lesquelles ils vont vivre, à droit constant et à conditions de vie telles qu'elles sont actuellement et si on fait des projections, la température, on en parlait ce matin, le climat, les ressources en eau, on en parlait ce matin, la propriété, l'accès à la propriété, regardez le rythme de cessions et de ventes de la terre, des appartements, on en a déjà beaucoup parlé au sein de cet hémicycle avec le

président de l'Agence d'urbanisme, la langue, l'usage de la langue, bien sûr, l'énergie, la dépendance énergétique et un certain nombre d'autres sujets et qui font que le monde qu'on va leur laisser ou leur transmettre risque d'être à droit constant très difficile à vivre, très, très difficile à vivre.

Donc il est important de dire aussi à cette jeunesse que nous avons pensé à vous et ce n'est pas de la démagogie, parce qu'il y a très peu de démagogie dans mes propos, vous le savez, en général, je suis plutôt cash, peut-être moins politicienne que certains et donc, il y a très peu de démagogie en général dans mes propos.

Il faut le dire, et vous y étiez, vous étiez témoins, nous avons parlé de la jeunesse et nous avons dit que dans les 8 thématiques consacrées à la Corse dans l'ensemble de ce processus, il y aura une thématique consacrée entièrement à la jeunesse.

Mais au-delà de la thématique consacrée à la jeunesse, il faudra que dans chacune de ces thématiques-là, nous ayons bien en tête ce que nous allons leur laisser. Et je crois que c'est fondamental et ce doit être, dans cet exercice de responsabilité collective que nous avons tous, une nécessité que d'avoir en tête à chaque fois cet impératif-là.

J'ai envie de dire, du coup, que ce n'est pas qu'on ait envie de réussir, on n'a pas le choix. Et lors de la réunion à Paris, c'est Ange-Pierre VIVONI qui l'a dit, nous n'avons pas le choix, il va falloir réussir. Per forse o per amore, d'una manera o di un'antra, ci vulerà à riesce.

Et nous aurons pour cela besoin évidemment d'une méthode, elle commence à s'esquisser. Nous avons un peu échangé aujourd'hui. Je retiens ce qu'a dit Jean-Martin, il faut la préciser cette méthode et il faut évidemment éclairer l'opinion. Il faut une intelligence, ça a été dit à 2 ou 3 reprises, une intelligence collective, une intelligence du peuple et il nous faut surtout une éthique de la responsabilité et une éthique de la responsabilité tout au long du processus, c'est-à-dire qu'il ne faudra pas décrocher en cours de route, quelles que soient la divergence et la diversité (j'espère uniquement la diversité) de nos opinions.

Donc, co-construction à mon sens, pragmatisme. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Romain, il va falloir marcher sur nos deux jambes, ne pas opposer ceux qui ont la tête dans les étoiles et ceux qui ont les pieds dans la glaise, pour reprendre ce que disait un de nos illustres conseiller exécutif. Et je crois que véritablement, de ce point de vue-là, nous sommes à la croisée des chemins ; historique ou pas, en tout cas nous sommes à la croisée des chemins.

A ringrazià vi.

Je me tourne vers Monsieur le Président de l'exécutif pour savoir s'il souhaite intervenir.

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, merci. Je pense que tout a été dit à ce stade.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien ! Merci d'abord à tous pour la qualité de vos interventions.

Merci pour ce premier débriefing à la suite de la réunion qui s'est tenue à Paris.

Je me permets aussi de dire, parce que nous l'avons évoqué en conférence des présidents, qu'avant chaque déplacement sur Paris, nous ferons évidemment un travail conjoint et toute la coordination nécessaire pour y aller, avec nos opinions différentes peut être mais en tout cas y aller en termes organisés et productifs, et combatifs bien sûr. Et au retour, bien évidemment, il y aura une rétrocession, comme aujourd'hui, des discussions qui se seront tenues à Paris devant cette Assemblée et devant évidemment le peuple corse qui nous écoute et nous observe.

Merci à tous, on va peut-être prendre 5 petites minutes, mais 5 petites minutes !

Je précise que nous avons mis à disposition les salles 3 et 4 avec une projection, c'est-à-dire que si quelques-uns veulent passer dans une autre salle pour alléger peut-être ici d'une part la pression anthropique, vous pouvez passer en salle 3 et 4 quelques-uns. La rediffusion sera effectuée.

Voilà, mais après, uniquement la rediffusion, vous ne pourrez pas intervenir, hein ?

Le prochain rapport, il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. Par contre, ceux qui sont en ligne ont donné leur procuration pour voter.

Dunque, cinq minute ! Et je précise pour les Corses qui nous observent, que malgré l'importance des débats, les postures un peu nonchalantes et alanguies et de ventilation intensive à partir d'éventails ne sont que le reflet

évidemment du réchauffement climatique qui est à l'œuvre au sein de l'hémicycle. 31° !

17 heures impérativement, si vous voulez que nous partions un peu tôt !

La séance est suspendue à 16 h 40 et reprise à 17 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons reprendre, s'il-vous-plaît.

Bien, si vous en êtes d'accord, je vais vous présenter le rapport d'information consacré au lien entre autonomie et bien-être économique et social.

On va demander à ce qu'à l'extérieur, il y ait un peu moins de bruit, s'il- vous-plaît.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 231 : Cuntribuzione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica à u dibattitu nantu à l'autonomia « Autonomia e benista ecunomicu e suciale »

Rapport n° 231 : Contribution de la Présidente de l'Assemblée de Corse au débat sur l'autonomie « Bien-être économique et social »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien comme nous l'avons évoqué tout à l'heure et sans transition, tous les débats sur l'autonomie et sur les évolutions institutionnelles que nous avons eus en Corse au cours des 40 dernières années, en tout cas depuis le statut de 82 dont nous fêtons l'anniversaire cette année, avec le statut donc particulier, tous les débats, évidemment, ont tourné, et c'est tout à fait normal, autour de la

question juridique parce que confrontés que nous étions à un problème constitutionnel et je ne reviendrai pas là-dessus.

Les plus anciens de la maison, me faisaient remarquer que la dimension économique et sociale avait été très, très peu abordée au cours des différentes discussions qui ont eu lieu au cours de l'histoire contemporaine, à l'occasion d'échanges divers et variés avec l'État, sauf à l'occasion de crises importantes, comme les grandes grèves notamment dans le domaine des transports, où là d'un coup tout le monde se préoccupait des conséquences économiques de la grève, ou autrement, à l'occasion de discussions et d'échanges sur l'augmentation des prix en Corse et du différentiel de prix.

Donc, de manière globale, toutes les réflexions sur les évolutions institutionnelles sont restées déconnectées des questionnements sur l'économie et le social, pourtant nous avons connu des contextes vraiment très durs, des crises successives, avec des origines soit très endogènes, soit exogènes. La dernière en date étant la crise du COVID qui a paralysé l'île, vous le savez, parce qu'elle avait une spécialisation touristique très, très poussée et qui aujourd'hui continue quelque part avec une inflation qui nous touche et qui touche nos concitoyens de manière plus importante qu'ailleurs, comme cela a été démontré dans le cadre de la conférence sociale qui s'est tenue il y a quelques semaines.

Donc, une approche plutôt toujours juridique sur le sujet de l'évolution institutionnelle et puis, parallèlement, s'est immiscée au cours des dernières semaines une petite musique de fond selon laquelle, et je cite, « l'autonomie ne remplirait pas les frigos ». On l'a entendue à une ou 2 reprises, au moins 2 reprises. Tout ça pour dire de manière très triviale, certes que finalement l'autonomie, ou la perspective d'un projet d'autonomie quel qu'il soit ne conditionnerait pas, bien évidemment, la trajectoire économique globale et les performances économiques, et le bien-être social des populations.

Au sein de la Commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire, Romain COLONNA a invité, en ayant le même réflexe que je citais tout à l'heure, plusieurs éminents spécialistes des différents statuts d'autonomie et à l'occasion d'une de ces réunions, je me souviens que Jean-Martin MONDOLONI avait posé la question de savoir si l'autonomie finalement apporterait plus de performance et de bonheur, vous assumez et il le redit, plus de bonheur. Alors, moi, cette expression-là a fait mouche.

Et puis, vous m'avez également interpellée lors d'une session, je crois il y a un peu moins de deux mois, en me disant « finalement, où en est-on de cette relation entre qualité des institutions d'une part, et performances économiques et sociale, et bonheur ? » donc que vous avez cité notamment, puisque j'avais mobilisé un certain nombre de réflexions et de travaux au cours de la conférence sociale. Et je maintiens et je reste persuadée, ce n'était pas une hypothèse, parce que, à l'occasion en 2009 de la publication du rapport des prix Nobel Stiglitz et Sen, associés à Jean-Paul Fitoussi de l'OFCE (rapport commandé d'ailleurs par Nicolas SARKOZY), avaient été évoquées les différentes dimensions quantitatives et qualitatives de la qualité de vie, et la notion de qualité de vie était apparue.

Donc je savais qu'il y avait effectivement un lien entre la qualité des institutions d'une région, d'une nation et la qualité de vie de sa population. Et ça, sur le temps long.

Ce que je n'ai pas retenu, et Monsieur MONDOLONI me pardonnera je l'espère, c'est la notion de bonheur, pourquoi ? Parce que la notion de bonheur, c'est une notion purement subjective. Nous sommes dans cet hémicycle un peu plus de 60, 70 ou 80, nous avons tous une conception du bonheur qui nous est propre, qui est différente. Même au sein d'une même famille, nous avons des conceptions du bonheur différentes. Il y a des choses qui peuvent nous rapprocher dans cette conception-là, mais en même temps c'est très subjectif, très personnel, voire très intime, et je m'arrête là.

Donc, je ne retiendrai pas, Monsieur MONDOLONI, la question de la relation entre l'autonomie et le bonheur, même si aujourd'hui un journaliste a décidé de retenir ce titre-là sur le fait que l'autonomie finalement pouvait rendre heureux, pourquoi pas, en tout cas, ça peut y contribuer et j'espère pouvoir vous en convaincre.

D'abord, je vous remercie, Monsieur MONDOLONI, parce que c'est dans le rôle de l'opposition de challenger la majorité, merci d'avoir posé cette question-là. J'ai retenu non pas la notion de bonheur, mais la notion plus objective de bien-être économique et social qui, elle, est retenue par tous les organismes internationaux de types Banque mondiale, Fonds monétaire international, OCDE, Union européenne bien évidemment, Eurostat en particulier, sachant que le bien-être économique et social couvre différentes dimensions, différentes variables.

D'abord, les conditions matérielles de vie, puisqu'on doit se loger, se nourrir, prendre des transports, etc. Donc les conditions matérielles de vie, puis

les conditions aussi immatérielles, comme la culture par exemple, qui compte beaucoup dans le bien-être économique et social, mais également l'égalité de genre, l'instruction, la formation, etc., etc.

Donc, nous partons sur une notion de bien-être qui est un concept objectif.

Je pensais, très sincèrement, pouvoir travailler dessus de mon propre chef et lorsque j'ai consulté les bases de données consacrées, je vous avais promis, Monsieur MONDOLONI, de revenir vers vous avant l'été pour vous fournir une bibliographie que vous pourriez travailler durant le mois d'août, j'ai constaté que cette bibliographie était très, très importante. Donc, il y a énormément de travaux dans la littérature académique internationale sur la relation entre, je le dis de manière générique, décentralisation, à différents degrés, qualité des institutions et bien-être sous différents aspects.

Lorsque j'ai pu constater le caractère pléthorique de la littérature, j'ai compris que je ne pouvais pas vous répondre dans les temps et donc j'ai sollicité un cabinet d'études en analyse économique pour établir l'analyse précise de tous ces travaux, qui nous permette donc aujourd'hui d'étayer un certain nombre de résultats.

Alors la revue de la littérature, l'étude m'a été rendue il y a 3 semaines par le cabinet d'études, ça permettait aussi d'ailleurs de considérer que ce n'était pas ma propre analyse en tant que professionnelle qui était versée au débat, parce qu'ici, évidemment, nous sommes tous des élus et je ne voulais pas non plus être taxée de positionnements partisans. Donc, c'est très bien que ce soit un cabinet privé qui ait réalisé cette étude-là et du coup, avec satisfaction, j'ai pu constater que ce qui avait été évoqué au début des années 2000, s'en trouvait encore renforcé aujourd'hui.

Très rapidement sur le plan des objectifs de ce rapport, évidemment répondre à l'opposition. Je pense aussi que, comme objectif, on peut avoir de promouvoir collectivement une réflexion collective sur un certain nombre de travaux qui ne relèvent pas que du droit comparé. Des travaux ont été réalisés en termes de droits comparés et d'autres seront versés au débat. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, notamment sur la comparaison des statuts des régions autonomes et sur leur efficacité. Je pense qu'il faut aborder aussi d'autres dimensions.

Alors, aujourd'hui, je vais vous parler évidemment d'économique et de social, mais il faudra peut-être, dans le cadre de la méthode et du cycle de travail que nous allons entamer, réfléchir aussi, et je me tourne notamment vers

Josépha, évoquer la dimension culturelle, anthropologique de l'autonomie, de ce que ça représente. Et en tout cas, je crois que, de toute manière, l'autonomie institutionnelle et la réflexion sur une autonomie d'ordre institutionnel ne nous prive pas d'une réflexion sur la question d'une autonomie en termes de ressources et de ressources fiscales en particulier, en terme social aussi, et par ailleurs en termes de reconnaissance d'une spécificité et d'une singularité d'un territoire et d'un peuple. Et je crois que ces éléments-là font tout à fait partie d'une réflexion sur la qualité de vie aussi et le bien-être global, notamment du peuple Corse.

Donc nous aurons à mobiliser, certainement des experts, d'autres experts sur d'autres dimensions de la question de l'autonomie.

Troisième objectif, c'était : porter à connaissance et là, ça va dans le sens de ce qui a été dit par plusieurs intervenants tout à l'heure, porter à connaissance des élus que vous êtes, bien sûr, mais aussi du peuple Corse dans sa globalité du lien potentiel entre autonomie et performances économiques et bien-être, et puis répondre aussi aux demandes légitimes. Et si c'est nécessaire, effacer un certain nombre de doutes et faire stopper cette petite musique, comme je le disais tout à l'heure, selon laquelle l'autonomie, finalement, ne permettrait pas d'assurer un certain nombre de fondamentaux économiques, notamment la compétitivité, l'attractivité, l'innovation, etc., etc.

Très rapidement, l'étude, vous l'avez reçue, je vous prie de m'excuser pour les délais très courts. C'est un rapport d'information, donc il n'est pas passé en commission.

Nous pourrons, Monsieur le Président de la commission, revenir en commission pour la regarder en détail. J'ai essayé d'être la moins indigeste possible à la suite du rendu du rapport global. J'ai tenu à ce que vous ayez le rapport global, pour voir exactement ce qu'il en était.

Cette revue de littérature est une revue d'économie politique. La politique n'est jamais très loin en économie, c'est aussi de l'économie quantitative qui vise en fait à établir des relations statistiques -je n'irai pas beaucoup plus loin sur le plan technique- consolidées, contrôlées, parfaitement contrôlées, stabilisées, qui nous permettent d'en déduire un certain nombre de faits stylisés, c'est-à-dire des régularités. On appelle cela des faits stylisés en économie.

Ces régularités ne veulent pas dire que ça se passe toujours comme ça, évidemment. Pour ceux qui sont mathématiciens, il y en a dans la salle, vous savez que c'est de la statistique, c'est de la régression, bien évidemment c'est de

la corrélation, ça ne veut pas dire que systématiquement, dans toute région où on a eu un statut d'autonomie, automatiquement, le lendemain ou même quelques années après, on a eu des performances économiques. Et les performances économiques peuvent très bien aussi être liées dans leur version positive ou négative d'ailleurs, dans leur croissance ou dans leur régression, elles peuvent être dues aussi à d'autres phénomènes.

Mais l'intérêt de ces travaux économétriques, c'est de mettre en évidence véritablement des choses qui sont stabilisées pour des panels de pays ou de régions très importants et qui sont contrôlées, on le dit comme ça, contrôlées sur le plan statistique.

J'ai également évité, puisqu'on aurait pu faire cela, faire de l'économie comparée, c'est-à-dire prendre des études de cas de pays, et je sais très bien qu'ici, on est très tenté de dire « on prend la Sardaigne et on voit la Sardaigne ce que ça a donné économiquement sur 40 ans ». Mais ce qui s'est passé en Sardaigne pendant 40 ans, c'est également le fruit d'une histoire, c'est le fruit d'une société particulière, c'est le fruit d'un rapport à un État central aussi, donc c'est particulier.

Par conséquent, mobiliser différentes études de cas et les additionner les unes aux autres n'auraient pas permis de dégager des régularités, parce que vous allez toujours trouver une étude de cas qui pourra vous dire que l'autonomie, c'est fantastique et une étude de cas qui démontrera que finalement, l'autonomie on s'est cassé la figure avec, pour le dire de manière très triviale.

Donc, du coup l'exercice est véritablement un exercice pour répondre à la question posée par Jean-Martin MONDOLONI, ou presque, de recension de littérature sur des faits stylisés, et nous avons couvert les domaines suivants :

D'une part, l'autonomie fiscale et politique, et le lien avec les performances économiques.

Une autonomie fiscale et son lien et ses conséquences en termes de développement humain, et notamment le développement humain saisi par différentes dimensions, je dirais : le niveau d'éducation, de formation, de santé ; le revenu par tête, bien sûr, le fondamental économique ; les inégalités de genre, les inégalités de revenus ; le lien entre autonomie et qualité des institutions et notamment le rôle essentiel que joue la qualité des institutions sur le climat, ce qu'on appelle le climat des affaires (le climat des affaires, ce n'est pas une expression journalistique, ça correspond véritablement à une expression, à un concept qui est stabilisé dans par la Banque mondiale, notamment) ; la confiance dans les institutions de par la population ; et puis aussi l'économie

informelle parce que l'économie informelle, elle existe ici, mais comme elle existe dans tous les pays du monde et dans toutes les régions du monde. Et ça peut poser question lorsqu'on vise une autonomie fiscale.

Et puis enfin, un aspect qui est en lien aussi et qui est fondamental dans le bien-être humain aujourd'hui, et on le voit aujourd'hui, y compris à titre individuel, c'est la question environnementale, puisqu'on est confronté à un réchauffement climatique. Quel est le lien entre autonomie, politique publique et performances environnementales, et notamment empreinte carbone et émission de CO₂ ?

L'étude a porté donc sur 53 travaux, 53 contributions référencées donc en annexe, vous les avez. 53 contributions qui portent au total sur une centaine de pays, avec une clé d'entrée très claire, à savoir qu'on considère dans la littérature académique, comme quoi ce n'est pas un gros mot, une région comme autonome à partir du moment où elle dispose de la compétence fiscale.

Donc l'autonomie pour la littérature, vous avez vu, essentiellement anglo-saxonne, c'est la compétence fiscale. Donc, une décentralisation de dépenses, je dirais, comme nous la connaissons, on va dire « à la française », c'est considéré comme un niveau intermédiaire de décentralisation à l'échelle internationale.

Et dans le contexte européen qui a été évoqué tout à l'heure, y compris par Romain COLONNA, bien évidemment que l'autonomie ne fait pas peur, pourquoi ? Parce qu'il existe des États d'abord fédéraux, je pense à l'Allemagne, je pense aussi à l'Espagne où on a des communautés autonomes, avec du pouvoir fiscal et bien plus qu'un pouvoir fiscal d'ailleurs, même la justice en l'occurrence peut être dans certains cas dévolue, comme le dit Josépha, à la Communauté autonome. Mais là, nous parlons de pays effectivement, avec des structures plutôt fédéralistes.

Ensuite, vous avez un pays très unitaire. Pensez au Portugal. Le Portugal est un pays très unitaire, qui est sorti d'une dictature dans les années 70 et pourtant, il a 2 régions autonomes insulaires (Açores et Madères), avec des compétences très, très fortes.

Donc, la décentralisation des dépenses ou des budgets, c'est un degré de décentralisation intermédiaire.

Ce qu'on appelle l'autonomie symétrique, c'est lorsque, comme en Allemagne, par exemple, ou en Espagne, toutes les régions globalement sont dotées d'une autonomie, et l'autonomie asymétrique, en l'occurrence, c'est ce qui

se passe au Portugal où vous avez que 2 régions qui sont autonomes, les autres ne sont pas autonomes.

Et il faut savoir, je n'ai pas fait de détour par le droit comparé, je ne suis pas compétente du tout, il faut savoir que dans ces pays-là, et comme je l'ai dit une ou deux fois au sein de cet hémicycle, parce qu'ils ont une tradition d'autonomie, parce qu'ils ont été amenés à produire leurs propres outils (statistiques économétriques, d'observation, de veille, de négociations, fiscaux, etc.), ils ont bien évidemment à leur disposition des instituts de statistiques, des instituts de fiscalité qui leur permettent non seulement de constater les choses une fois qu'elles se sont passées, ex post, mais surtout d'anticiper, de pouvoir anticiper l'impact de différentes évolutions d'ordre institutionnel, l'impact du changement climatique ou encore l'impact d'un choc comme le COVID.

Donc si vous avez très peu d'études, et je termine là-dessus, en France sur le sujet, c'est parce que d'abord, la décentralisation française n'est pas allée jusqu'à ce point-là, et donc en France, on a très, très peu d'éléments et d'outils d'économie politique et d'outils statistiques qui sont appliqués à l'échelle des régions.

Un travail que nous avons réalisé à l'époque entre l'université et le cabinet ECOPA, et Charles VELLUTINI, qui aujourd'hui est au Fonds monétaire international, donc un Bastiais, ça mérite d'être salué quand même, c'est véritablement, à un moment donné, la capacité que nous avons, que nous devons avoir à avoir notre propre comptabilité « territorial », national pour certains, si vous le souhaitez, notre propre comptabilité nationale qui nous permettra de dire s'il y a moins de touristes, qu'est-ce qui va se passer en termes de fiscalité ? S'il y a une augmentation des dépenses publiques, qu'est-ce qui va se passer pour le citoyen ? Etc., etc.

Et on le voit bien dans la revue de littérature, elle est essentiellement anglo-saxonne pour cette raison-là.

Donc, sur les résultats qui apparaissent, les faits stylisés sont les suivants :

Globalement, la décentralisation fiscale et politique... Alors là, c'est de la théorie, ce n'est pas de la vérification, mais c'est à partir de ce modèle théorique que toutes les études suivantes empiriques ont été réalisées. La décentralisation fiscale et politique permet une meilleure, normalement, en théorie, une allocation on dit « optimale » des ressources pour des territoires qui, eux, ont des attentes et des caractéristiques très hétérogènes.

C'est un peu ce que disait Jean Félix ACQUAVIVA tout à l'heure, à partir du moment où, entre la Corse et la Creuse, je prends la Creuse, on prend toujours la Creuse, je ne sais pas pourquoi, mais on pourrait dire même une région du sud, nous avons des représentations du monde, nous avons une économie, nous avons des attentes, nous avons des préférences différentes, il faut que les décisions qui sont prises en matière de production, d'échanges et d'allocations des ressources soient prises au plus près, en termes de subsidiarité, du territoire et des acteurs du territoire.

Donc deuxième fait stylisé, il y a bien un lien positif et ça, c'est clairement établi, et cette relation-là, elle est particulièrement solide, il y a bien un lien positif entre décentralisation et croissance économique.

Troisième fait stylisé, l'autonomie fiscale, en particulier par la meilleure allocation des ressources qu'elle permet (notamment les ressources publiques) et une plus grande efficacité des politiques publiques, va réduire les disparités régionales.

Et nous, on pourrait se poser la question aussi au sein de notre territoire, à l'avenir, la question des disparités infrarégionales, parce qu'on doit y arriver aussi à cette question-là à un moment donné.

Autre point très important, la croissance est portée par l'innovation et la recherche-développement. Eh bien, on constate que les politiques publiques qui sont décidées au niveau local sont beaucoup plus productives en matière d'efficacité pour les dépenses de R&D des petites entreprises en particulier et pour les collaborations entre les entreprises et les centres universitaires, les laboratoires de recherche. C'est-à-dire que la passerelle se fait de manière plus simple, plus aisée et plus productive.

L'autonomie fiscale a un effet direct positif aussi sur une autre composante du bien-être et non des moindres, on s'en est aperçu avec la crise du COVID, qu'est la santé. Donc, l'autonomie fiscale a un effet positif sur la composante santé et elle a aussi un effet positif sur la composante éducation, et pour certaines régions, cela a été démontré, et des régions pas uniquement des pays en voie de développement. Parce qu'on va venir me dire, je le sais, et ça, ça a été contrôlé aussi par nos prestataires, on va me dire, « mais vous prenez des fois des exemples qui proviennent du Pakistan, de l'Asie, de pays africains, etc., et c'est normal, il y a des effets de rattrapage ». Non ! Même dans les régions italiennes. Ce sont des tests qui ont été menés sur des régions de pays européens.

On a un effet direct, également de l'autonomie fiscale sur la réduction des inégalités de revenus et également des effets, mais indirects, sur les inégalités de genre. Pourquoi ? Parce que quand vous prenez des bonnes décisions à l'échelle locale, en matière de politiques publiques et je pense à Bianca FAZI, notamment des services qui permettent aux femmes de travailler de manière plus aisée, des crèches, par exemple, des dispositifs de ce type, ça permet effectivement aux femmes de travailler, de contribuer à un effort collectif global, d'être plus émancipées, et donc on voit bien que même l'autonomie fiscale permet à un moment donné de réduire des inégalités de genre.

7^{ème} fait stylisé : la décentralisation permet aussi l'amélioration des performances environnementales. Nous en avons parlé ce matin avec les risques qui sont devant nous, avec un meilleur fléchage en fait de ce qu'on appelle les investissements verts. Et là, il faut véritablement penser une articulation, et nous le faisons beaucoup à l'échelle européenne, une articulation entre les politiques macros de transition écologique à l'échelle européenne dans le cadre des discussions du GIEC et les États, c'est normal, eux, prennent des décisions globales, notamment en termes de permis à polluer et autres. Mais il faut que nous, ici, le président le disait ce matin, à l'échelle locale, nous ayons les bonnes décisions publiques, le changement de paradigme qui était évoqué ce matin, pour que nos politiques publiques soient véritablement des politiques de développement durable, quel que soit le domaine d'application.

La qualité des institutions aussi est très importante pour réduire le poids de l'économie informelle.

Alors, les économistes le disent, l'économie informelle, c'est comme ça, ça existe partout, il faut le savoir, ce n'est pas une spécificité des régions du Sud, comme disent les Italiens, des *Terroni*. Non, l'économie informelle existe partout, même chez les frugaux, les pays qu'on appelle les frugaux, c'est-à-dire les pays nordiques, etc. C'est humain de vouloir contourner les règles.

Sauf qu'à un moment donné, ça s'évalue. Ca s'évalue, ça se contient et on essaie de réfléchir à des dispositifs qui permettent d'éviter qu'il y ait l'économie informelle. Et ça, ça ne peut se faire aussi que dans le cadre d'un climat des affaires, au sens business, qui est apaisé, bien évidemment, par le biais d'une meilleure gouvernance à l'échelle locale, parce qu'il y a décentralisation.

J'en termine.

Les effets de la décentralisation sur les indicateurs de bien-être sont d'autant plus forts aussi que la région et l'État en question auquel elle se rattache était très centralisé.

Et dernier fait stylisé, et ça rejoint une préoccupation qui a été évoquée par certains ici, et j'en avais discuté avec Paul QUASTANA, c'est qu'il faut du temps aux choses.

Ce n'est pas automatiquement que les effets positifs se font sentir. Et les calculs qui sont réalisés à travers cette cinquantaine d'études, c'est qu'on a ce qu'on appelle des délais temporels. Il faut, selon le type de politique bien sûr, 2, 3, 4 ans en moyenne, en moyenne 4 ans, des fois beaucoup plus, pour que les effets positifs de la décentralisation fiscale sur le bien-être, en particulier sur la santé et l'éducation, puissent être constatés. Donc, il faudra que nous aussi nous ayons bien en tête ces délais qui surviendront inévitablement.

Pour conclure, je dirais que, bien évidemment, l'autonomie n'est pas ce qui rend heureux du jour au lendemain, et je ne pense pas non plus que la Corse soit frappée de malédiction et que nous soyons des grands malheureux. Il y a beaucoup de précarité en Corse, 20 % de la population. Bien évidemment, nous savons et nous défendons le diagnostic selon lequel notre population est dans une difficulté certaine pour différents indicateurs, ça c'est clair.

L'autonomie ne remplit pas les frigos, ça c'est clair aussi.

Mais par contre, les régions qui ont pu en bénéficier, qui ont pu bénéficier de l'autonomie fiscale en particulier, eh bien pour ces régions-là, on constate que l'économie a contribué quand même à l'amélioration des performances économiques d'abord, que ce soit l'attractivité, que ce soit la production de ressources, l'économie de production, que ce soit le climat des affaires, que ce soit l'innovation, la trajectoire de croissance.

Au-delà des conditions matérielles, bien évidemment, que nous avons explorées à travers cette étude, n'oublions pas non plus que le développement et le bien-être d'une société et d'un peuple, et j'ose le dire, « d'un peuple », passe bien évidemment par d'autres ingrédients, d'autres facteurs : la reconnaissance bien évidemment de son droit légitime à l'existence, son droit à parler sa langue, son droit à vivre et à partager sa culture pleinement.

Et je pense que là-dessus, véritablement, ça contribue à son bonheur.

Merci de votre attention.

Alors, je soumetts à votre appréciation ce rapport qui est un rapport d'information et évidemment je suis à votre disposition pour toute question aujourd'hui ou dans les semaines qui viennent.

Bien sûr, Jean-Martin MONDOLONI !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Vous m'avez interpellé, Madame la Présidente, et je voudrais vous remercier à mon tour, je souhaiterais vous remercier en disant qu'il y a probablement autant de définitions du bonheur qu'il n'y en a de l'autonomie.

Moi, je propose cette définition du bonheur : le bonheur le plus doux, c'est celui que l'on partage.

En tout cas, vous avez manifestement l'enthousiasme et le degré de conviction nécessaire pour partager votre bonheur à parler d'autonomie. Ça se voit, ça transpire, au sens propre et au sens figuré, compte tenu de la chaleur ambiante.

Vous remercier d'avoir répondu à cette requête qui est, vous l'avez rappelé, un des rôles de l'opposition de stimulation intellectuelle de nos débats, qui n'est pas née d'une volonté de démontrer une conviction, mais au contraire de la démontrer.

Nous aurons, pour beaucoup, d'énormes difficultés à démontrer qu'il y a une corrélation entre, on ne va pas dire le bonheur, mais si on pouvait montrer que l'on rendait les gens plus heureux, ce ne serait pas plus mal. C'est impossible, compte tenu du caractère subjectif de ce concept. Mais en tout cas il y a des indicateurs de bien-être. C'est clair.

La Commission Stiglitz, que vous avez évoquée, du nom d'un prix Nobel d'économie auquel avait fait appel Nicolas SARKOZY, donc ce n'est pas hier matin, avait porté au grand public, parce que ces travaux, vous le savez très bien, Madame la directrice de thèse, datent de plus de 30 ans maintenant.

Ça fait trois décennies qu'on réfléchit sur la façon dont on apprécie aujourd'hui l'indice de développement d'un territoire ou d'un pays. Avant, on se contentait du PIB, puis on se disait « bon, ça tourne », quand le PIB était élevé. Aujourd'hui, on introduit des indicateurs qualitatifs et c'est ce que vous avez essayé de faire rapidement.

Je passe sur le délai de réception de ce dossier qui ne nous permet pas d'aller au fond. Considérons que c'est une première contribution qui mérite d'être poursuivie.

Je vais insister sur la part manquante, puisque vous avez listé les faits stylisés relatifs à l'investissement, au capital humain, à l'innovation, au genre, à l'égalité des sexes, à l'inégalité des revenus, à l'amélioration du bien-être environnemental, pour revenir sur ce que j'aurais complété si j'avais dû, à titre personnel, passer commande au cabinet d'études.

Moi j'avais souhaité, rappelez-vous en commission et puis en conférence des présidents, qu'on puisse réfléchir à la façon dont certaines régions autonomes traversaient les chocs sismiques, ce que j'avais appelé « les chocs sismiques ».

Les chocs sismiques, c'est simple, ceux-là sont neutres et ils sont sur la table : c'est en gros la crise financière de 2008 et la crise COVID de 2020.

Moi, ce que je veux savoir, c'est comment ces régions dotées d'un statut d'autonomie ont traversé ces chocs sismiques ? Est-ce qu'on est plus à l'aise lorsqu'on a des grands chocs mondiaux, lorsqu'on est, non pas sous la tutelle, mais dans un régime centralisé ? Ou est-ce qu'on est davantage protégé par ces chocs lorsque l'on est dans une région très décentralisée ? Voilà un des aspects de la part manquante à ce dossier.

Il y a, en indice qualitatif aussi, lorsqu'on interroge l'opinion, le climat d'insécurité. Alors chez nous, ça se traduit, Josépha l'avait évoqué tout à l'heure, ça restera probablement sous responsabilité de l'État, chez nous, c'est le phénomène mafieux qui prospère ; sur le continent, des phénomènes d'insécurité liés à une petite et moyenne délinquances. Comment une région autonome est plus ou moins imprégnée par ces phénomènes d'insécurité ? Deuxième chose que j'aurais aimé trouver dans ce rapport.

Troisième chose, nous avons discuté en aparté hier parce que le ministre DARMANIN, là-aussi, encore une fois, il faut lire entre les lignes prudentielles de ses discours, a évoqué la tentation de transférer tout ce qui relève des régimes de sécurité sociale, de retraite... Il y a des risques, est-ce qu'on pourrait mesurer ces risques ? On sait que, par exemple, en Nouvelle Calédonie aujourd'hui, ça pose un problème.

Lorsqu'une région est très décentralisée, est-ce qu'on peut considérer que c'est un indice de bien-être que de posséder un régime de Sécurité sociale que beaucoup de pays nous envient ?

J'en viens très rapidement à la corrélation démontrée entre l'IDH, pour être très précis, l'indice de développement humain et les phénomènes de décentralisation fiscale.

Attention, Madame la Présidente, parce que vous allez un peu vite lorsque vous parlez du domaine de la santé. Non, l'IDH ne mesure pas la santé. Il dit que la santé, c'est directement corrélé à l'espérance de vie.

Moi, ma demande, elle irait plus loin, c'est : l'accès aux soins, j'ajoute l'accès à la culture, l'accès à l'éducation, l'accès au logement, l'accès à l'emploi qui ne figure pas dans le rapport.

Mais sur la santé, parce que c'est un sujet très anxiogène sur notre terre, et je voudrais qu'on aille plus loin sur l'accès aux soins, parce que si c'est l'espérance de vie, je lis avec beaucoup de satisfaction que, je cite, « *1 % de degré d'autonomie fiscale permettrait...* » et je rends attentif Monsieur le Président à cela, « *... 9,7 % d'espérance de vie en plus* ». Comme vous avez dit qu'en 2050, le Président aura 83 ans, au nom de notre groupe, je voudrais spontanément proposer 1 % d'autonomie fiscale pour que, ensemble, nous ayons, pour service rendu, vous en tout cas, Monsieur le Président, 9 ans d'espérance de vie en plus.

Je pense que cette approche mérite d'être davantage précisée. Ça me paraît assez grossier.

1% de transferts de fiscalité, quand l'espérance de vie est à peu près de 81 ans, de mémoire, chez un homme, ça fait 8 ans en plus et chez une femme, un peu plus, ça fait 9 ans. Je pense que ça mérite d'être analysé avec beaucoup plus de précisions, étant entendu que l'espérance de vie, ce n'est pas la santé. On ne peut pas résumer la problématique de la santé à uniquement l'espérance de vie.

De la même façon, « *une augmentation de 1 %...* », indique le rapport, « *... permettrait une augmentation moyenne de 18 % de l'IDH* » ; l'IDH, ça regroupe en effet l'espérance de vie, ça regroupe des années de scolarisation attendues, ça n'intègre pas le décrochage scolaire... Vous savez, c'est un peu le serpent qui se mord la queue depuis quelques années. Je crois que c'était Jospin qui souhaitait à l'époque que 80 % d'une tranche d'âge atteigne le niveau du baccalauréat ; on ne le sait jamais assez parce que les scores du baccalauréat sont très flatteurs, ce score n'a jamais été atteint. On n'atteint pas 80 % d'une tranche d'âge au niveau baccalauréat, pourquoi ? Parce qu'en contrepartie, vous avez les décrochages scolaires. Ça n'apparaît pas non plus dans le rapport.

Tout ça pour vous dire que cette littérature très anglo-saxonne, vous l'avez dit, et pour cause, est une étape dans notre réflexion globale. Nous pensons qu'il faudrait aller un peu plus loin, notamment dans la façon dont il faudra intégrer l'ensemble de ces chiffres, de ces concepts, à ce que la structure de notre société, et sans rentrer dans des débats philosophiques, je crois que c'était Nicolas GIUDICI, dans « Le crépuscule des Corses » qui rappelait le fonctionnement tribal de la Corse.

Et tous ces indicateurs-là, il faut les rentrer à la moulinette de ce que nous sommes et du modèle de société que nous représentons.

Voilà. Donc, ça apporte très certainement de l'eau au moulin de l'autonomie, ça nous rassure en partie, vous l'avez compris. Mais ça mérite d'être poursuivi, notamment dans la perspective des échanges que nous aurons avec le gouvernement, de façon à ce que, ceux que le président appelait « les sachants » ce matin puissent contraster avec les sachants que nous ne manquerons pas de mettre en face de ces thèses, les ministres successifs qui auront à traiter des divers sujets.

D'ailleurs, Monsieur le Président, il serait bon de rappeler pour l'opinion les 8 sujets qu'a pointés le Gouvernement, ce serait pour l'opinion et pour nous tous, je crois, moi je les ai notés de façon un peu elliptique, et ce serait bien que l'opinion sache quels sont « les ateliers » (on va appeler ça comme ça) auxquels nous allons devoir nous atteler dans les semaines et les mois qui viennent.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci ! Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme la Présidente, on prend ce rapport tardivement, avec le mérite d'avoir une recherche exhaustive et je voudrais qu'on en reste à sa présentation originale, c'est-à-dire un état bibliographique des documents disponibles sur les bienfaits de la décentralisation au niveau économique et fiscal. Parce que si on va au-delà, dans une interprétation des chiffres tirés à la ligne, si demain je suis un mercenaire et que je suis assis à la table du côté de Monsieur DARMANIN, on peut se faire démonter, parce que les chiffres sont spécifiques, les études sont souvent des études générales faites pour des pays entiers. Il n'y a aucun

document disponible sur des comparaisons de régions ante décentralisation et post décentralisation, parce qu'à l'époque les outils n'existaient pas et qu'on n'a pas le recul d'information qui permette de calibrer les niveaux de progression, et les indices sont à manier avec prudence.

L'idée générale, c'est de retenir qu'il apparaît dans toutes les publications mondiales que les décentralisations fiscales et, entre autres, dans la décentralisation fiscale, la décentralisation de l'encaissement des revenus, prioritairement sur la décentralisation du droit de dépense, donne un bienfait sur les niveaux de vie, quel que soit l'indicateur qu'on retient.

Si on prend l'IDH, il est difficilement croisable, parce que sur les documents de référence qu'il y a en disponibilité, si on prend le pays qui est le plus décentralisé, le Canada, 53 % sur les recettes et plus de 60 % sur les dépenses, il a une espérance de vie de 79 ans et il a un indice de 886 ‰.

Ce n'est pas loin de la France, qui a une espérance de vie de 81 ans et qui a un indice, sur des documents d'il y a une dizaine d'années, de 850 ‰. Alors que la France, en décentralisation fiscale d'encaissement, elle est à 20 % et de dépenses, elle est à 20 %

Et le pays d'Europe qui est le plus fermé... Je pensais que c'était la Pologne, mais c'est la Grèce. La Pologne est presque comme la France, autour des 20 % ; la Grèce, elle est à 5 %, elle a un État pyramidal qui gère tout et elle a 5 % en déconcentration sur les revenus et 5 % sur les dépenses, mais elle a quand même 80 ans d'espérance de vie et son IDH est de 840 ‰.

On est sur des analyses statistiques et sur des modèles qui sont très fluctuants. Il y a, sans faire de cours, des problèmes d'endogénéité, qui sont problématiques sur des variables inconnues, qui faussent complètement les régressions linéaires, et on a des fois le contraire du modèle.

C'est pour ça que moi, je crois qu'on doit rester sur un esprit politique général, d'avoir à l'esprit qu'on peut se servir d'indicateur, mais dans la mesure où... Par exemple, on va faire une politique comparée : la Sardaigne.

Est-ce qu'on pourrait dire ce qui a été bénéfique à la Sardaigne en évolution ? On n'a pas les éléments, parce qu'on n'a pas d'éléments qui pourraient retracer ce que serait effectivement l'économie de la Sardaigne si, à partir de 1948, elle était rattachée à un État centralisateur. Pareil pour les régions autonomes d'Espagne ou du Portugal.

C'est pour ça qu'on est aujourd'hui sur des études statistiques de pays à pays et, malheureusement, les données pour la France, elles peuvent être considérées comme bonnes et elles peuvent nous être opposables en disant, finalement ce n'est pas quelque chose...

Donc attention aux indicateurs moyens de niveau de vie, car ils n'intègrent pas la dimension sociale et politique et, on peut leur faire dire ce qu'on veut. En tout cas, ce n'est pas quelque chose de difficile. Donc, restons aujourd'hui sur des méthodes.

Ensuite, moi ce que j'aimerais, c'est que l'on fasse travailler la Commission d'évolution législative, que les documents qui sont en sommeil soient communiqués. Par contre, je vous remercie d'avoir communiqué le document, parce que moi ça m'a permis d'aller dans la liste des références bibliographiques et de regarder, c'est un travail fastidieux, qui est très difficile à faire, le plus dur du travail, c'est la biblio et les références, après d'une biblio on tombe sur une autre, et on peut avoir la chance de tomber sur le bon rapport.

Par contre, j'aimerais qu'on soit tous au même niveau et qu'il n'y ait pas des travaux en gestation qu'on découvre au dernier moment. Celui-ci, c'est un rapport, je l'admets, il n'a pas un fondamental absolu et on peut en débattre après, ce n'est peut-être pas l'endroit pour débattre techniquement du bon indice, du mauvais indice, de la régression linéaire, de l'incertitude et autres. Mais qu'on fasse travailler la commission, je me tourne vers son président et qu'on ait aujourd'hui des documents qui soient opposables et non contestable, et en sciences, moins on ne met, moins on est contesté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Jean Christophe, oui.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente. Très rapidement, vous remercier pour ce rapport qui a un certain nombre de mérites. On l'a lu avec attention, on en a parlé ces dernières heures, pour dire tout d'abord qu'il permettait effectivement de sortir un peu du prisme habituel et d'aborder la question de la décentralisation, de l'autonomie de façon un peu innovante, en convoquant, y compris des expertises extérieures et basées sur des réalités parfois méconnues.

Deuxièmement, il y a des liens qui sont objectivés à défaut d'être totalement démontrés, entre le degré de liberté pour le dire en un mot, de dévolution, d'autonomie, d'autodétermination d'un territoire et des éléments que

l'on avait tendance à déconnecter mais qui sont en fait intimement liés et pour la plupart, nous le savions, espérance de vie, qualité de vie en général, etc.

Ce qui manque peut-être en termes de méthode, et je rejoins un peu ce qui a été dit par Jean Martin ou par Paul-Fé, c'est le chaînon ou le maillon entre le travail remarquable qu'a pu conduire Kyrn' Economics et l'Assemblée au sens du délibératif. C'est un peu le sujet du jour et on rattrape quelque part, si tant est qu'on le considère comme tel, ce qui pourrait être un oubli ou un problème de méthode. Mais peut-être à mon besoin de le digérer plus politiquement, effectivement, de consolider les données qui ont été extraites et agrégées par ces jeunes à des fins donc de prospective, même si je le redis, le travail est intéressant et même davantage. Ça, c'est la première idée.

La deuxième, très vite pour contribuer au débat, c'est ce que ça nous inspire, en tant que nationalistes, quand on parle d'autonomie. J'ai lu la question des compétences, du périmètre des transferts, de la fiscalité qui s'y attache et des ressources. On a à l'entame du processus, une formule un peu confortable, et je me fais l'avocat du diable, qui consiste à dire : tout, sauf le régalien. Mais on n'a pas la même vision du régalien. Exemple : est-ce que pour certains, ici la santé c'est régalien ? Pour moi, non. En tous les cas, ça n'a pas vocation à le rester.

Est-ce que l'éducation, c'est régalien ? Alors il y a des principes contradictoires. L'égalité d'accès à l'éducation qui est censée être garantie et pérennisée par l'école publique, ça renvoie un petit peu au débat qu'on a sur l'immersion et sur les sites qui ont été mis en œuvre, et en même temps, l'analyse froide d'un système qui apparaît comme étant le plus inégalitaire par ailleurs, en termes de performance et de résultats, où l'un des plus inégalitaires en Europe, avec, comme le disait Bourdieu, mais on va pas verser dans la sociologie, la reproduction des inégalités à une échelle et sur un temps particulièrement long.

Et, pour faire écho aux propos de Jean Martin, je crois que c'est Jean-Pierre Chevènement qui, lorsqu'il était ministre de l'éducation, avait édicté l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac, avec les résultats que l'on sait, décidément ce bonhomme a eu des idées assez curieuses et de toute nature. Donc pourquoi pas ? C'était louable en son temps, mais on envoie le résultat dans la durée au sens des vitalisations d'un certain nombre de métiers et de fonctions, mais c'est un autre débat.

Donc oui, je crois qu'il faut qu'on ait un débat nous sur ce qu'on attribue au régalien et sur ce qui pourrait relever la collectivité.

Et ça nous amènerait un dernier sujet : comment on finance et notamment à partir de quelle fiscalité ? C'est l'un des items de la discussion qui s'ouvre. On va avoir un débat approfondi, d'ordre technique là-dessus. On sait tous à quel point la question financière et fiscale, elle est pour l'État et pour nous tous, une question centrale.

Donc aujourd'hui, la Corse on le sait, 9 milliards de PIB, une saison touristique contrastée, on verra les valeurs et les retours en septembre ou en octobre, mais on a un certain nombre d'indicateurs, y compris dans le territoire que je connais le mieux, qui est censé être la première station touristique de Corse, assez mitigée. J'ouvre une parenthèse que je referme aussitôt, on a beaucoup d'entrées et de sorties et on a une fréquentation du territoire qui reste à mon avis et globalement à isopérimètre, mais on a un taux de consommation qui lui demeure problématique, on en a parlé ce matin à la faveur d'autres rapports, à l'aune notamment du para commercialisme et du para tourisme.

À Porto-Vecchio au moment où je vous parle, il y a 7 lits sur 10, peut-être 8, qui sont commercialisés en dehors du secteur marchand.

Donc il y a du monde, il y a des réseaux qui sont sollicités, mais en termes de retour dans l'économie réelle, y a un hiatus qui devient de plus en plus insupportable. Quand Paris est à 1 ou 2 en ratio, on monte au créneau et on cherche des solutions. On est nous à 7, 8 sur 10 et on peine à en trouver. Donc y a un vrai sujet.

Donc sur la question de la fiscalité des ressources qui est évoquée ici, je crois effectivement, et j'en terminé, qu'il faudra qu'on construise ensemble 2 niveaux d'indicateurs dans un pays qui en manque cruellement. On a des dizaines d'observatoires, je me tourne vers Lesia en souriant, puisque Corsica Statistica n'est pas l'un des moindres, mais on peine nous-même à organiser, et vous savez, Madame la Présidente, à quel point c'est consubstantiel à toute politique d'innovation, un niveau d'observation qui soit consolidé.

Je ne veux pas dire de bêtises ni annoncer de mauvais chiffres, mais je crois qu'en additionnant les observatoires de l'État et ceux de la Collectivité, on arrive à quelque chose comme 70, santé, prix du carburant, statistiques de toute nature, cherté de la vie, etc.

Donc là on a un problème de construction d'une information stratégique et d'intelligence économique à moyen et long termes.

Donc il faut qu'on raffine ces dispositions et qu'on ait le courage politique de supprimer un certain nombre de choses. Donc ça, ça nous manque.

Et terminer, deuxièmement et enfin, en disant donc qu'on va vers une inflation, d'après un certain nombre de diagnostics et de prévisions, entre 8 et 9 % à la rentrée. On va être sur-sollicités. Moi, j'essaye modestement de réfléchir à un bouclier anti inflation qui soit municipal, la gratuité des fournitures scolaires, une action comme certaines communes ont développé pour alléger l'augmentation des prix du carburant, etc.

Mais on a des moyens qui sont intrinsèquement, et j'allais presque dire par nature limités.

Quand on parle des mesures de très court terme, qu'on discute avec le gouvernement, il y a aussi cette nécessité d'inscrire un territoire particulièrement vulnérable à l'inflation, à la remontée concomitante des taux sur le crédit, etc. Comment on peut l'armer donc sur les semaines qui viennent, avant la fin de l'année parce que vous aviez insisté, Madame la Présidente, et je terminerai là-dessus, sur le taux de pauvreté et de précarité qui ne diminue pas et qui reste structurellement et dans les profondeurs de notre société, extrêmement préoccupant.

Donc, il y a là une pierre d'angle à la construction d'une solution institutionnelle et qui passe aussi par une objectivation des données techniques et statistiques que vous nous avez fournies sur lesquelles politiquement et, vous l'aurez compris, notre groupe est tout à fait disposé à travailler. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Paul-Jo CAITUCOLI.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Madame la Présidente, merci d'abord pour ce rapport et la manière dont vous l'avez présenté, avec la fougue et avec la passion qui vous animent.

Simplement pour résumer un petit peu ce qui s'est dit, nos anciens avaient l'habitude de dire à pace è a salute. Quandu ùn c'hè micca a pace, ùn c'hè micca a salute. Et je crois que le bonheur, il commence par ça et ce n'est pas un hasard si nos anciens prononçaient ces mots un premier janvier, au début d'une année et qu'ils continuaient à le dire de façon récurrente.

Alors, hier j'ai représenté le président de l'Exécutif et la conseillère exécutive en charge du social, de la santé pour la signature du contrat local de santé du PETR Taravu, Ornanu, Valincu, Sartinesu, et dans mon introduction,

j'ai repris ces propos-là parce que vous connaissez le climat qu'il y a dans le Valincu et dans le Sarténais depuis de nombreuses années, è ùn ci po micca esse a salute, santé mentale, je pense aux jeunes, je pense à ces gens qui ont assisté a si sfatteghje, et c'est pour ça que dans le processus qui s'ouvre, il faudra qu'il n'y ait pas de tabous et qu'on soit très clair sur les pouvoirs régaliens de l'État dans ce domaine. Pour ma part, je crois que c'est indispensable.

Ensuite, ça a été évoqué, bien entendu sur la santé il y a la santé alimentaire qui est liée aussi à la nécessité d'avoir quelque chose d'important sur le coût de revient des matières essentielles à l'alimentation des êtres humains, pierre l'avait dit lors d'une dernière session, les 5 fruits et légumes par exemple, dont on parle, il faudrait qu'ils soient abordables. Et, avec tous les terrains qui a en friche et qui sont aujourd'hui, après la possibilité d'être la proie des flammes, il y a de quoi faire, quand on prend aussi le nombre de chômeurs et de possibilités de réinsertion.

Et donc quand j'ai créé le PETR du Taravu, Valincu, Sartinese, c'était au moment des modifications de la loi NOTRe, j'ai demandé à un historien ruraliste, un passionné, qui a fait ça gratuitement, et je vais vous lire rapidement, l'introduction et la conclusion de cette étude que je mets à disposition et que nous pourrons avoir sur l'ensemble des 8 territoires de projets de Corse.

« Les communautés de l'Ornanu, Taravu, Valincu, des ressorts territoriaux et des cas d'administratifs. L'analyse du terrier général de l'île de Corse offre une connaissance indirecte de la manière dont le territoire des communautés se présente dans les années 1780, en reprenant le tracé des limites que les géomètres du terrier ont relevé, une carte se dessine, elles restituent la manière dont les pères des communautés ont décrit l'espace sur lequel ils défendent les intérêts des foyers de leurs ressorts, i foci.

La trame s'inscrit par ailleurs dans le cadre des Pièves religieuses, puis par extension fonctionnelle civiles.

L'étude prend en compte une communauté de la Pieve de Cauro, toutes celles d'Ornanu, du Talao, d'Istria, de Vighjanu, de Sartè, une de Tallano, Granace. Les Pièves sont elles-mêmes rassemblées en province, légèrement remaniées au moment de la cession par Gêne de la Corse à la France. Les provinces d'Ajaccio et de Sartène, servent ainsi de cadres à l'administration royale.

La révolution transforme les principes de l'administration territoriale dans le but de construire l'unité nationale selon un sens jacobin, et d'inscrire

dans l'espace les projets d'égalité civile, de justice fiscale et de liberté individuelle.

L'application du régime départemental à la Corse se traduit par un bref département, dont le chef est établi à Bastia par décret du 15 janvier 1790.

Des districts sont établis en place et lieu des provinces. Ajaccio et Sartène en deviennent les chefs-lieux. Les Pièves donnent leur étendue aux cantons. Les communautés sont transformées en municipalité dans le sillage des mesures décidées en décembre 1789 à Paris, sans que le ressort territorial ne soit modifié.

En somme, si les principes de l'administration se transforment, le découpage territorial, lui, n'est pas d'abord remanié dans cette région, la création de deux départements par décision du 11 août 1793, aboutit à la distinction de celui du Golu et de celui du Liamone. Les municipalités et les cantons Pieve de Talanu deviennent alors une zone de jonction des deux départements.

Le bref Royaume anglo-Corse ne modifie guère la situation, si ce n'est la suspension des départements rétablis en 1796, confirmés en 1789, Constitution de l'an 8.

Même si une administration provisoire est établie pour l'ensemble de l'île sous la conduite de Miot de Mérito, le retour à une administration civile et la fin de la période transitoire en mai 1803, signifie le maintien des structures territoriales dans le cadre des deux départements jusqu'à leur fusion en un seul par décret impérial du 19 avril 1811, avec la préfecture à Ajaccio.

Les communautés sont peu touchées en apparence par les modifications de l'encadrement des territoires. Néanmoins, les découpages des municipalités et l'action du ministère de l'Intérieur et du ministère des Finances, portent préjudice aux équilibres territoriaux au cours du 19^{ème} siècle.

Cette question a peu été mise en évidence dans l'historiographie alors qu'elle devrait retenir l'attention de la recherche. En effet, en brisant les anciennes complémentarités entre les territoires, le pouvoir central à affaibli dans la durée les équilibres sociaux et territoriaux, ce qui explique plus que les histoires ne l'ont jamais imaginé jusqu'à aujourd'hui, une des raisons de la déprise rurale.

Ce point mérite que la recherche se penche sur l'objet, d'autant que la création actuelle d'un PETR est susceptible de favoriser une dynamique positive pour le territoire de vie quotidienne des populations qui y vivent.

C'est une manière de voir l'histoire qui n'a jamais été faite, et elle décrit de façon factuelle ce qui s'est passé, sans avoir de rancœur, c'est factuel. Et ça, c'est important de l'analyser et je pense que dans le projet que nous allons mener, dans les discussions que nous allons porter avec, j'allais dire face, avec le gouvernement, j'ose l'espérer, il est important de montrer comment tout ce système s'est démantelé pour pouvoir mieux le reconstruire et pour pouvoir éviter.

Je vais vous lire enfin la conclusion, elle est beaucoup plus courte, de ce rapport qui est bien sûr cartographié.

Donc : le bouleversement des territoires est lourd de sens et, on l'a vu avec la loi NOTRe et bien avant. En premier lieu, une logique communautaire de l'espace fondée sur le couple identité, ressource cède la place à une logique administrative fondée sur le couple, entité municipale, ressort d'actions publiques.

La découpe territoriale traduit l'inclusion dans un nouveau cadre public hiérarchisé, emboitant les cantons, l'arrondissement et le département dans un tout national.

L'impact est très important en ce qui concerne l'exercice de l'autorité publique, puisque les territoires communaux sont des lieux où s'appliquent les arrêtés de police rurale et municipale. La fiscalité, et c'est important, est définie dans le cadre des unités communales.

En second lieu, les nouvelles limites impactent le quotidien d'une population qui doit réinventer son rapport à l'espace communal. Ponctuellement, la population est diminuée comme dans le cas de Fozzano qui recense 700 habitants en 1846 mais 485 en 1861, essentiellement parce que la distraction de Propriano lui retire environ 300 habitants, peu d'autres municipalités sont aussi touchées. Et, vous avez ainsi l'ensemble de cette architecture et de ce château, je dirais, et de cette construction qui a été véritablement déconstruit par ces politiques.

Donc, voilà, ça c'est à verser au dossier, on peut l'avoir sur les 8 territoires de projet et, je pense que c'est à amener, comme votre rapport qui a donné de la hauteur parce que je pense que dans les discussions que l'on a, il va falloir bien sûr que l'on rentre dans le détail par le menu à la fin, mais il faut bien composer les choses et qu'on les analyse par rapport à cette histoire.

Vous savez, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Présidente, il faut du temps et on a vu que ce temps a décomposé et a déstructuré ces ensembles-là.

Aujourd'hui, le challenge que l'on a et, je pense que c'est pour ça que collectivement, il faut qu'on le relève. Je pense que c'est quelque chose de magnifique qu'on peut faire tous ensemble pour nos enfants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci Madame la Présidente. Une minute juste pour répondre à Paul-Félix BENEDETTI qui est sur ses interrogations, vous aviez effectivement parlé de ce rapport et je vous remercie pour sa présentation. Nous devons le faire passer en commission, mais l'accélération du calendrier politique ne nous a pas permis de le faire, mais donc il n'y a aucune rétention de documents en commission.

Moi je réponds tout à fait favorablement à l'invitation qui est faite et également à la vôtre, Madame la Présidente, donc, en ma qualité de président, lorsque vous êtes prête, je suis tout à fait disposé à consacrer une session de la Commission avec tous les commissaires et au-delà, qui voudraient rentrer plus en avant dans le détail de ce rapport.

Donc là, je m'exprimerai pas sur le fond à ce stade là mais je saisis la balle au bond, il y a aucun souci, pour ma part, pour qu'on puisse examiner en commission ce rapport et consolider un certain nombre de choses, si elles doivent l'être.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Très rapidement, d'une part, à l'instar d'autres collègues, pour vous remercier pour ce travail et ce début de travail, même si effectivement il y a des remarques qui ont été faites, doivent être intégrées de la part de tous les groupes

pour essayer de se frayer un chemin entre la capacité que peut nous donner l'outil de l'autonomie à aller vers plus d'émancipation économique, sociale et culturelle mesurable, y compris par des élévations de niveau de vie, de bien-être. C'est quand même un méthodologiquement un chemin qu'il faut emprunter.

Pour compléter ou pour donner des idées qui seront certainement très approfondies, je rejoins en ça ce qu'a dit Paul-Félix BENEDETTI, à travers une commission dédiée. Je crois que l'on ne fera pas l'économie non plus d'une comparaison, parce que le ministre avait, je vous rappelle, aborder de faire le diagnostic du statut actuel, mais je voudrais bien aussi que l'on fasse le diagnostic de l'histoire, par exemple les infrastructures, lorsqu'elles étaient dans le domaine de l'État, par exemple sur une période assez longue historique valable, admettons 1972-2002 et à partir du moment où elles ont commencé à être transférées, même en l'état, des manquements des transferts de moyens qu'il faudra notifier dans le processus, puisque c'est quand même point commun entre tous les groupes, entre guillemets, l'arnaque habituelle que fait l'État, lors des transferts des compétences qui, à mon avis, est mesurable, largement mesurable, en regardant dans les archives, de la comparaison du rythme d'investissement qualitatif des infrastructures sous la responsabilité de la Collectivité de Corse.

Je pense que cette histoire-là, sur une période longue est importante, sur les routes, sur les ports et aéroports, ça permet de bien situer entre ce qui a déjà eu lieu entre non transfert et transfert qualitativement, même si on veut faire mieux, toujours. C'est important, et y compris évidemment cet état des lieux lorsqu'il y a un transfert de compétences, et là on peut faire un état des lieux avec d'autres régions autonomes.

Je me rappelle d'un débat qui m'avait été évoqué par un élu du Val d'Aoste qui disait les discussions, les négociations qu'il avait eu avec l'État italien lorsqu'il s'agissait de faire le projet de loi de finances de l'autonomie Valdôtaine au début où il y avait eu ce débat, par exemple, de la mixité entre un transfert de dotations financières, d'autonomie fiscale et de concessions hydroélectriques demandées aux Valdôtains pour diminuer moins le numéraire, mais les concessions hydroélectriques, par exemple.

Donc, on a ces comparaisons potentielles au moment des transferts, mais y compris à l'échelle française, de la décentralisation française hors Corse, que s'est-il passé pareillement, lorsque l'État a transféré des choses dans les régions françaises de droit commun en termes de dotation ou de transferts de moyens de dotations financières et notamment fiscales ou non ?

Je pense qu'on peut très bien solliciter l'ARF par exemple, sur les régions françaises, à ce niveau-là, pour voir les déceptions, les écarts, etc., parce que ça me paraît important l'histoire d'avant, après.

Et enfin, je voudrais peut-être mettre un débat sur la table qui me paraît important puisque c'est souligné, on parle d'indicateurs et que on les critique légitimement parce qu'évidemment c'est un diagnostic qui est général, comparatif global avec plusieurs histoires différentes et, après il faut rapprocher de ce qui est, à mon avis, le point commun de ce que l'on recherche tous. Ce que l'on recherche tous, c'est la soutenabilité économique, sociale et environnementale de l'autonomie dans notre contexte, donc il faut s'inspirer des autres, etc.

Et, je voudrais que l'on mette comme un point un peu plus essentiel que d'habitude, le fait que l'on ait un débat sur la dimension transfrontalière de la Corse. Parce que, pour l'instant c'est vu de manière très théorique, très institutionnelle, mais ce n'est pas vu de manière suffisamment de mon point de vue, parce que c'est un sujet à venir plus que constaté, à venir pour la Corse et notamment sur la gestion de l'économie des flux. Parce que si je prends le tourisme, pour m'arrêter là, quand on dit : il y a du monde, mais il y a une déception sur le résultat réel du tourisme, constat souvent réalisé, l'écart entre le chiffre d'affaires et le flux, c'est qu'il va bien falloir assumer une vision de l'outil qui assume d'aller dans une optimisation de nos flux, parce que si on a bien une richesse qui est non optimisée actuellement, en recettes publiques, autonomie fiscale et en chiffre d'affaires, dont on veut qu'elle soit améliorée par l'annualisation et par l'optimisation, c'est bien l'économie des flux. Ça, c'est bien un point commun historique des États, des institutions aujourd'hui.

Et comment les institutions de demain, donc l'autonomie, nous permet, pour les entreprises, les TPE professionnelles, de gérer ces flux existants croissants parce qu'ils sont croissants en nombre et les recettes publiques des collectivités, par l'autonomie assumée et bien sûr, ça renvoie à l'autonomie fiscale. Quand on parle de faire une fiscalité comportementale sur les quotas camping-car ou sur les taxes d'entrées sur certains sites terrestres et qu'on s'amuse à dire : peut-être qu'on va baisser le prix des transports pour améliorer la recette fiscale sur place, c'est qu'on rentre en tant que collectivité autonome, dans une logique de gestion économique des flux, pour assumer l'écart entre le résident qui paye les réseaux d'eau, l'électrification et le reste, et l'intégration du flux non intégré dans la recette fiscale de la collectivité autonome. Identique par rapport au statut fiscal des entreprises ou pour la politique de transport, c'est-à-dire viser à optimiser l'économie de flux par une vision plus annualisée sur certains endroits. Lesquels, évidemment vous

connaissez mon point de vue sur le fait que je pense, avec les travaux qui seront poursuivis par Flora MATTEI et Angèle BASTIANI, que l'ouverture quotidienne à venir, nous espérons Pise, Rome Sardaigne, sera un élément accélérateur de l'annualisation, comme l'accès à certaines capitales par l'achat de flux.

Donc ça veut dire que la dimension transfrontalière sous l'angle de la soutenabilité économique et sociale, sous l'angle de prendre le sujet du modèle de cette soutenabilité par, enfin, assumer par les nouveaux outils qu'on voudrait acquérir, la fiscalité, l'autonomie fiscale et la décision, que l'économie des flux, la gestion des flux, est notre plus sûr chemin de tracer, un chemin visible par les Corses, d'une soutenabilité économique et financière et sociale à venir dans ces temps où on débat beaucoup de l'écart entre un flux constaté et des retombées non constatées, voire des nuisances constatées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci de vos remarques, M. le conseiller.

Est-ce qu'il y en a d'autres ? Oui, je vous en prie.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, c'est un rapport vraiment très intéressant que vous nous avez produits, je vous en remercie.

Ce rapport entre autonomie et performance économique, ce n'était pas simple parce que vous auriez pu nous parler de taux, de volume, de ratios, d'évolution compliquée, nous présenter tout un tas de diagrammes que seule une professeure d'économie pouvait comprendre. Non ! Vous nous avez parlé de performance économique, mais mieux que la performance économique. Je crois que l'essence de ce rapport tient au lien fort que vous faites entre autonomie, performance économique, mais surtout entre autonomie et bien-être économique et social.

Et, je crois que si on a un seul objectif dans cette enceinte, c'est de veiller au bien-être économique et social actuel et futur.

Et, je pense que c'est ce qui doit guider nos pas dans le processus qui s'ouvre.

Donc merci de l'avoir souligné. Je pense vraiment que c'est l'essentiel.

Mais je crois aussi que pour y arriver, il faut comprendre et aujourd'hui, c'est un point que vous avez soulevé, on est en face d'une méconnaissance totale de l'économie de la Corse, même s'il y a plusieurs observatoires, ils ne sont pas liés entre eux. On ne connaît pas ce qui se passe par exemple dans la gestion des flux, vous l'avez bien dit Monsieur, on ne connaît pas ce qui se passe dans la gestion des stocks.

Par exemple, moi je suis en train de m'intéresser au stock d'épargne en Corse. Je n'ai pas accès aux bases de données. Bien sûr, il y a les bases de données de la Banque de France, mais qui ne parlent que du stock d'épargne bancaire, on ne parle pas du stock d'épargne financière qui est au moins autant important. Mais c'est important parce que si vous prenez 3 % sur le stock d'épargne bancaire, c'est 300 millions d'euros, mais si vous prenez 3 % sur le stock d'épargne totale, c'est peut-être 500 millions d'euros. Ce n'est pas la même chose.

Et ce n'est pas la même chose non plus si on est dans une action prospective, si on ne sait pas d'où on part, si on ne connaît pas l'ensemble des chiffres qui constituent notre économie, comment peut-on se projeter ?

Donc, je pense que là, la première tâche et la première action très importante que l'on aura à faire lors de ces discussions, c'est vraiment la maîtrise de l'outil statistique, la maîtrise de l'accès à toutes les bases détenues aujourd'hui par les services d'État et la constitution d'équipes d'analystes qui nous permettront de construire un bien-être économique et social.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président de l'ADEC. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non.

Très rapidement, d'abord merci à tous pour vos commentaires qui montrent tout l'intérêt que vous avez eu pour le rapport, même si envoyé tardivement, mais encore une fois je souhaitais véritablement répondre à Jean-Martin MONDOLONI et vous communiquer l'ensemble de la bibliographie pour que vous puissiez ensuite pouvoir prospérer en son sein dans les semaines à venir.

Jean-Martin, vous pensez avoir vu un certain nombre de limites. Mais en fait, je me permets de vous dire que ce ne sont pas des limites d'ordre économétrique. Encore une fois ce n'est pas moi qui ai produit les modèles, mais c'est une littérature véritablement produite académiquement, stabilisée, qu'on soit bien au clair, à l'échelle internationale par les pairs sur le sujet.

Donc il y a il y a pas de souci là-dessus. J'entends votre besoin, mais vous êtes insatiable, sur cette question-là. J'entends votre souhait d'avoir des analyses complémentaires sur les impacts de choc systémique, vous avez dit sismique, je crois, mais peut-être par abus de langage, en tout cas qui sont sismiques aussi d'ailleurs, sur les systèmes économiques insulaires.

Donc ça, c'est de l'ordre du possible, bien évidemment, là on tombe, je dirais, en termes méthodologiques, dans de l'analyses comparatives, on n'est pas dans la construction de régularité à travers les études économétriques sur des panels très, très larges.

Donc, sur ces analyses comparatives en matière de capacité de résilience des régions autonomes, on va pouvoir peut-être récupérer de l'information, ça, on peut le faire chez nos amis Sardes, Baléares, notamment Açoriens et autres. Par contre, chez nous, on sera dans l'incapacité de le faire, tout simplement parce que le modèle n'existe pas, n'a jamais été, il y a une bribe de modèle, ça, je le connais, mais c'est tout. Le reste, n'existe pas.

Mais vous avez raison que c'est intéressant. Si on arrive à rassembler des choses là-dessus, il n'y a pas de souci. Je crois que dans le cadre des travaux de la commission, nous le ferons.

Sur la question de l'autonomie du lien, il ne faut pas relancer une nouvelle musique puisqu'il y a eu le premier couplet qui consistait à dire : l'autonomie ne remplit pas les frigos, c'est faux.

Mais la deuxième musique serait : l'autonomie, c'est plus d'économie informelle, plus de dérives mafieuses, etc., etc. Ça serait un couplet numéro 2 de la petite chanson qu'on pourrait entendre.

Attention là aussi, parce qu'en tout cas, encore une fois en moyenne, les analyses démontrent, et comme je l'avais évoqué il y a un instant, qu'en matière d'insécurité et d'économie informelle, eh bien les choses ne sont pas pires lorsque les régions, encore une fois en moyenne, sont autonomes.

Concernant la question de l'IDH, je savais très bien que quelqu'un irait la question du lien entre le 1 % de décentralisation fiscale, c'est tellement tentant ce genre de perche, entre décentralisation fiscale et augmentation de l'espérance de vie. Alors, ce n'est pas l'espérance de vie, je vous donne la réponse, pardon, c'est bien la composante santé d'une part de l'IDH qui lui-même, c'est un sous-indice de l'IDH qui est un peu compliqué, alors c'est de la technique j'en conviens, donc on regardera. Mais le papier, j'ai encore vérifié, les résultats sur ce sujet sont parfaitement stabilisés. Et, encore une fois, on ne

peut pas inventer, nous, nos indicateurs qui ne nous permettraient pas du coup de ne pas pouvoir être comparés avec d'autres États et d'autres sources statistiques.

Nous-mêmes nous serons, dans l'état d'esprit très positif qu'il y a de réception de ce rapport, nous serons obligés de nous caler sur les nomenclatures internationales, nationales, européennes, en nationales, même pas puisque c'est de l'Européen avec Eurostat, et nous devons nous caler là-dessus.

Donc attention sur la question de l'espérance de vie, c'est la question effectivement du sous-indice de longévité qui est concernée.

Vous avez dit « grossier », je ne dirais pas « grossier », au contraire, c'est hyper précis et c'est tellement précis que du coup, le diable est dans le détail et du coup ça suscite questions et interrogations. Mais on n'est pas dans un colloque scientifique, on n'est pas en commission non plus, mais il n'y a pas de souci là-dessus, on peut encore en discuter.

Paul-Félix, il est parti aussi, mais ce n'est pas grave. Paul-Félix BENEDETTI a une réflexion très juste comme souvent. Il dit qu'en fait, effectivement, le rapport contribue beaucoup pour établir ou pour couper l'herbe sous le pied à l'idée que l'autonomie c'est néfaste du point de vue économique et du bien-être social. C'est vrai, et donc du coup le politique qu'il est me donne une leçon quelque part en disant : mais c'est là-dessus en gros qu'il faut surfer et qu'il faut enfoncer le clou et ne pas rentrer dans les études économétriques.

Mais moi, de manière très honnête, je vous ai rendu l'ensemble des études qui ont été rendues par le cabinet d'études, qui vous permettront de vous faire votre propre idée. Et, je tiens à le dire publiquement parce qu'en tant que professeur d'économie, je ne peux pas lui laisser dire qu'il y a des problèmes dans des généralités qui subsistent, désolée pour la technicité, parce que justement pour les questions de revenus et de liens entre autonomie, PIB, revenus par tête, etc., ces problèmes-là maintenant sont réglés depuis les années 2000.

Donc il n'y a pas de souci là-dessus. Et encore une fois, on l'a vu dans vos interventions, le réflexe politique, c'est toujours d'aller comparer avec les autres, c'est-à-dire ne pas avoir de règles globales, mais c'est normal et c'est humain et c'est très politique, c'est de se comparer avec la Sardaigne, avec les Baléares etc., etc., la Corse avec la province française, en tout cas l'Insee fait ça. Non, l'idée aussi, c'est de faire attention, et certains le font très bien, je pense notamment à Guillaume GUIDONI qui a dernièrement fait un papier là-dessus très, très intéressant. Les deux approches sont complémentaires, et je fais la boucle sur ce qu'a dit Jean-Félix tout à l'heure, les deux approches sont

complémentaires. Ici, c'était simplement des orientations générales. Le lien est positif et ça, il faut le retenir et le valoriser, ensuite, chacun comme il le souhaite politiquement.

Mais les analyses comparatives en économie sont aussi très utiles et il n'y a pas de souci pour qu'on explore cela, ces analyses comparatives, dans le cadre notamment de la commission présidée par Romain COLONNA.

Juste un élément, Jean-Martin MONDOLONI, la capacité de résilience des économies autonomes, à un moment donné, est testée et évoquée dans le rapport voilà, au choc exogène. Donc ça, ça existe.

Jean-Christophe ANGELINI, nous a dit que ça l'inspirait. Je suis ravie d'inspirer Jean-Christophe ANGELINI. Donc c'est très bien, c'est sources d'inspiration et c'est tant mieux. On l'a vu. Ça suscite ensuite des vraies questions, sur quelle fiscalité ? Mais là, on est dans de l'analyse fiscale et il faudra qu'on fasse cet exercice de montée en compétences collectivement sur le sujet, il va falloir qu'on soit très bon. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit.

L'idée, ce n'est pas aller devant l'État avec ces résultats-là, pas du tout. C'est à partir de l'identification de tous les indicateurs, de creuser après, concernant la Corse, et de voir ce qui est pertinent ou pas pertinent.

Paul-Jo, merci pour le détour par le développement local parce que vous nous alertez sur la nécessité en fait de bien réfléchir aux tendances macros, tout en ayant les pieds ancrés dans le territoire. Et ancrés dans le territoire, ça signifie qu'effectivement il y a des processus de construction collective à l'échelle des territoires qui, à un moment donné, nous permettent de contribuer aussi à une trajectoire de développement plus globale bien évidemment. Et, la Chambre des territoires de ce point de vue évidemment, devra être mobilisée.

Jean-Félix, troisième perspective, troisième méthode. Donc, première méthode économétrique, on en parle aujourd'hui, on n'en parlera plus. Deuxième approche économique, la comparaison, analyse comparative entre les systèmes économiques. Troisième analyse, le temps, l'histoire économique.

L'histoire économique et, effectivement l'analyse comparative des histoires de ces régions-là qui sont à chaque fois spécifiques, mais hautement informatives du point de vue, en fait souvent des non décisions et des non choix qui ont été les nôtres au cours de l'histoire.

On vient me dire dernièrement, vous citez la Sardaigne, ils sont autonomes depuis 48, mais le PIB par tête est plus faible que celui de la Corse.

Oui, il est plus faible que celui de la Corse peut-être, sauf que sur les marchés sardes vous avez des produits sardes, les Salades Sardes, les pêches Sardes, je l'ai expérimenté il y a 15 jours, à 1 € le kilo et pas à 5 € venant d'Espagne. D'accord ? Et ce sont des agriculteurs qui n'ont pas d'eau, qui n'ont pas d'eau, qui les produisent.

Donc voilà, c'est très clair. Et, il y a des agriculteurs dans l'hémicycle, ils peuvent en témoigner.

Donc, je crois que l'histoire économique de ces territoires doit aussi nous inspirer.

La question de la soutenabilité économique et sociale des choix que nous aurons à opérer en co-construction avec l'État, sera fondamentale. Mais je le répète, aujourd'hui nous n'avons pas l'outil technique pour réaliser les simulations qui s'imposent lorsque on introduira un certain nombre de réformes fiscales et autres.

Voilà, merci à tous pour vos commentaires, je souhaitais porter ce débat devant l'Assemblée. Je tiens à préciser que les compétences en capital humain, le capital humain a été évoqué tout à l'heure, et dans le rapport les compétences humaines du territoire évoluent, progressent. Il y a 20 ans, il n'y avait pas de cabinet d'études en capacité de produire des analyses de ce type en Corse. Aujourd'hui évidemment, il y a l'université. Je citais tout à l'heure Charles VELLUTINI, je citais aussi Guillaume GUIDONI il y a un instant, mais je tiens à souligner que le travail qui a été réalisé, cette recension de la littérature académique a été réalisée dans les plus pures règles de la profession, par un cabinet qui s'appelle Kyrn'Economics, et qui sont des jeunes qui ont moins de 25 ans.

Donc je crois que la jeunesse Corse va nous permettre aussi d'avancer sur le chemin de l'autonomie, par les éclairages qu'elle nous apporte.

A ringrazià vi.

Donc je vous demande de prendre acte du rapport, si vous êtes d'accord.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

Merci beaucoup à tous.

Alors le temps que le Président de l'exécutif revienne dans l'hémicycle, je vais, si vous êtes d'accord, vous soumettre le procès-verbal de la précédente session, je ne l'ai pas fait. Formellement, il faut le faire.

Raportu n° 230 : Approvazione di u prucedu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 30 du ghjungju è di u primu di lugliu di u 2022.

Rapport n° 230 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 30 juin et 1^{er} juillet 2022.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui a des remarques sur ce rapport ? Non.

Donc je le soumetts au vote.

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Qui l'approuve ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Donc le Président de l'exécutif est revenu, je me tourne vers vous, Monsieur le Président, quel rapport souhaitez-vous voir présenter ? Les ressources humaines.

<p>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</p>

Raportu n° 228 : Rimessa cullettiva di grazia in quantu à e somme indebite tocche à titulu di Nova Bunificazione Indiziaria da l'agenti di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 228 : Remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) par les agents de la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je vais demander au vice-président de bien vouloir me remplacer un petit moment s'il en est d'accord.

Donc, le rapport 228 concerne une remise gracieuse relative aux sommes indûment perçues en matière de nouvelle bonification indiciaire, la NBI.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je précise que sur le fond il y a aucun changement au rapport, il y a simplement un amendement...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président, il faut voter l'urgence.

Le Président Gilles SIMEONI

Oui, alors il faut voter l'urgence. L'urgence est expliquée dans le texte qui vous a saisi puisqu'il y a eu un comité technique le 11 juillet, on a décidé de pouvoir appliquer le nouveau règlement le plus vite possible, notamment pour être favorable aux agents qui ne bénéficient pas de la NBI, alors qu'il pourrait la percevoir par application du règlement et, pour qu'il puisse rentrer en vigueur le 30 septembre comme prévu, il faut que ce rapport puisse être examiné aujourd'hui, dans la mesure où nous voulons, bien sûr, régulariser l'ensemble de la situation, d'où l'urgence.

M Hyacinthe VANNI remplace Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc je mets l'urgence au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est adoptée.

Monsieur le Président vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y aura un amendement de l'exécutif à son propre rapport pour deux raisons de précision. J'annonce tout de suite ce que sera le contenu de cet amendement, je pense que vous avez dû le recevoir.

Premièrement, c'est d'un point de vue du titre du rapport, il y a à la fois une précision juridique et une précision factuelle. Le rapport initial, était qualifié de « remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de nouvelles bonifications indiciaires par certains agents de la Collectivité de Corse ».

Donc, premièrement, on remplace le terme « de remise gracieuse collective » dans la mesure où, après consultation juridique, il est apparu risqué de procéder à une remise gracieuse collective, c'est logique est celle d'une remise gracieuse collective, mais elle doit se traduire par une demande individuelle formulée par chaque agent. Demande individuelle à laquelle l'autorité territoriale recevra une suite favorable si ce rapport est voté.

Donc le titre sera « autorisation donnée au président du Conseil exécutif de Corse de répondre favorablement aux demandes de remise gracieuse du remboursement du versement indu de la nouvelle bonification indiciaire ». Et donc, vous l'avez remarqué au lieu de « somme indûment perçue », nous mettons dans le titre « versement indu » parce que somme indûment perçue, ça fait peser dans le titre la responsabilité de la perception sur l'agent. Or, le mécanisme n'a pas été celui-là, c'est que l'administration a continué à verser une somme qui, finalement, s'avère ne pas être due.

Donc, il vaut mieux parler d'un versement indu me semble-t-il que d'une perception indue ? Ça, c'est le premier objectif de l'amendement.

Et le deuxième objectif de l'amendement c'est dans un souci de précision, que votre Assemblée de Corse sache de quel montant de somme nous parlons pour avoir à l'esprit tous les éléments du dossier et, je fais le lien avec le choix qui a été le mien de présenter ce rapport d'abord en séance publique et surtout, de le présenter dans l'entière de la problématique que nous avons eu à gérer.

Vous n'êtes saisi aujourd'hui que, et c'est la loi, de l'autorisation que je vous demande de m'accorder de répondre favorablement aux demandes de remises gracieuses qui pourraient être faites individuellement par chaque agent. Mais j'ai considéré que pour comprendre pourquoi nous en étions là, il était indispensable que vous ayez la vision d'ensemble de la problématique de la NBI telle qu'elle a été gérée depuis la fusion, depuis le 1^{er} janvier 2018, par la Collectivité de Corse et notamment par le service des ressources humaines ;

Ceci étant précisé, et je vais essayer d'être le plus synthétique possible et le plus clair possible, je rappelle que lors du CT, du comité technique, du 11 juillet 2022, un rapport relatif au règlement d'attribution de la NBI pour les

personnels de la Collectivité, en adéquation avec le décret du 3 juillet 2006, dit NBI Durafour, a été présenté pour avis du CT.

Alors, qu'est-ce que la NBI pour celles et ceux qui ne le sauraient pas de façon exacte ? La NBI est un élément obligatoire de la rémunération pour les fonctionnaires, qui est accordée de droit en fonction des missions exercées.

Le décret organise la liste des fonctions qui ouvrent droit à NBI et il appartient ensuite à chaque collectivité de déterminer, parmi ses postes de travail, ceux d'entre eux qui correspondent à la liste limitative énumérée par le décret et qui donc ouvrent droit à versement de la NBI.

Je précise, et c'est le cœur du débat, que cette NBI doit être versée dès lors que l'agent est sur un poste qui ouvre droit à NBI, et qu'elle doit être retirée et cesser d'être versée dès lors que l'agent n'est plus sur un poste qui ouvre droit à NBI.

Donc c'est une rémunération par définition temporaire et attachée à un poste.

En 2018, suite à la fusion, la Collectivité de Corse a engagé un travail extrêmement lourd, je ne parle même pas de l'informatisation, afin de répertorier l'ensemble des postes, emplois et métiers des agents puisque la fusion a conduit non seulement à une réorganisation administrative, mais même à une redéfinition des différents postes.

Cette tâche, déjà ardue par principe, a été rendue encore plus difficile par l'absence de système informatisé de gestion des postes, notamment au sein du Conseil Départemental 2B et du Conseil Départemental 2A.

En gros, il n'y avait pas de gestion informatisée de l'identification des postes et du suivi par agent de son évolution de carrière.

Donc, au moment de la fusion en 2018, indépendamment de la redistribution générale induite par la fusion sur la définition des postes, nous n'avions pas les moyens de savoir, nous, la nouvelle collectivité, quel poste dans les anciennes ouvrait droit à NBI. Quels fonctionnaires avaient touché la NBI ? Et l'avait-il touché de façon conforme ou non conforme pendant tout ou partie du temps aux exigences du décret ?

Donc, on était dans une absence totale de visibilité du fait de ces différents éléments.

Donc nous avons travaillé à l'harmonisation de l'ensemble des conditions d'emploi des agents dès le 1^{er} janvier 2018, mais en hiérarchisant les priorités, tant le travail était complexe, et nous avons d'abord travaillé à la mise en place du RIFSEEP, le régime indemnitaire, à la mise en place d'un système d'information des ressources humaines, le SIRH commun, et enfin à l'élaboration du répertoire des métiers qui est le support indispensable à l'élaboration et l'application du règlement de la NBI.

Donc trois priorités, le régime indemnitaire, c'était ce qui était demandé par les syndicats. Deuxièmement, un système informatique qui nous permet d'avoir une vision d'ensemble des personnels et des postes et troisièmement un répertoire des métiers qui permet de définir si tel ou tel poste ouvre droit ou pas à NBI, dès lors que le règlement sera appliqué. Vous voyez déjà la complexité de l'exercice.

Un élément supplémentaire, c'est que, on va le dire de façon neutre, la NBI était attribuée de façon extrêmement hétérogène. En effet, un état des lieux mené a posteriori de la fusion par le pôle ressources humaines, a fait ressortir des disparités parmi les bénéficiaires de la NBI liées à un mode d'organisation et d'attribution différent entre chaque ex collectivité.

Ça veut dire concrètement, si on va prendre les deux qui se ressemblaient, le même poste dans le Conseil départemental 2B, ouvrait droit à NBI, alors que dans le 2A il n'ouvrait pas droit à NBI, et vice-versa.

Plus compliqué encore, y compris dans la même collectivité, des personnes se trouvant sur le même poste, avaient pour les unes la NBI et pour les autres ne l'avaient pas.

Enfin, dernier élément de complexité, le décret général qui règle les principes d'attribution de la NBI, fait état de près de 76 motifs d'attribution qu'il faut ensuite décliner en fonction de chaque poste.

Donc il a fallu, une fois que toute cette entreprise avait été menée, qu'on avait répertorié les postes, harmonisé le système informatique, élaboré le répertoire des métiers, mis en place le RIFSEEP, il a fallu ensuite appliquer le règlement général à chacun des postes, en tenant compte de la jurisprudence applicable, abondante qui dit : sur tel poste, vous pouvez considérer que vous êtes dans un des 76 motifs d'ouverture de la NBI.

Ce travail engagé en premier au 1^{er} janvier 2018, du fait de cette complexité d'ensemble, il a été mené à son terme à compter de janvier 2020. C'est-à-dire qu'à partir de janvier 2020, il a été techniquement possible d'avoir

une vision globale et précise des emplois et métiers et d'identifier les postes occupés par les agents.

Il restait alors à définir les modalités d'application du règlement. Et cela a donné lieu à 18 mois de discussions avec les syndicats, ateliers de travail afin d'aboutir sur le règlement d'attribution, alors, je laisse de côté la NBI ville, c'est les personnels qui travaillent dans les quartiers de la ville, on va travailler dessus. Groupes de travail qui ont débouché sur la proposition qui a été examinée en CT.

Quels étaient les enjeux de ce projet d'harmonisation de la NBI ?

Premièrement, un enjeu d'égalité de traitement, égalité et équité entre des fonctions identiques. Il est évident que dès lors qu'un agent est sur un poste, ça ouvre droit à NBI. Tous les agents qui sont sur ce poste, doivent avoir la NBI, ça n'était pas le cas avant.

Deuxième enjeu, un enjeu de reconnaissance. Le principe même de la NBI, c'est qu'elle est attachée à un poste et donc quand l'agent se positionne sur ce poste, un des éléments de valorisation du poste c'est la NBI parce qu'elle vient compenser une suggestion identifiée comme telle et liée au poste par le décret.

Donc, il est évident que si vous donnez à tout le monde la NBI indépendamment du poste, vous videz de sa substance le principe même de cette prime.

Troisièmement, un enjeu de cohérence. Il s'agissait de proposer un système global qui fasse sens.

Le règlement a donc été établi dans le respect des principes suivants.

Premièrement, le principe d'égalité, les agents occupant effectivement des fonctions comportant la même responsabilité ou la même technicité particulière, bénéficient du même motif.

Deuxième principe, le principe de cessation des fonctions. Le bénéfice de la NBI ne constitue en aucun cas un avantage statutaire, son attribution comporte un caractère temporaire et donc son versement s'interrompt avec la cessation des fonctions qui ouvrent droit.

Troisièmement, le principe de non-cumul, un agent qui exerce deux fonctions éligibles à la NBI, ne peut se voir attribuer une double NBI car cela

est interdit par les textes. Une seule exception, en cas de cumul de fonctions où d'emplois, par exemple, un agent à temps non complet sur deux postes, chacun des 2 postes a la NBI, ils touchent la NBI au prorata de ses heures effectuées sur le poste.

Et enfin le principe de rétroactivité, lorsque l'autorité territoriale constate qu'elle a omis de verser la NBI à un agent sur la période lui ouvrant droit à ce versement, il est possible de lui verser sous forme de rappel sur salaire avec un effet rétroactif sur une période de 4 ans ou plus. Autrement dit, nous avons considéré qu'il fallait que le retard pris ne pénalise pas les agents et que nous procédions, pour ceux qui avaient droit à la NBI mais ne l'ont pas perçue à ce jour, à un versement rétroactif.

Donc, je considère que la mise en place de ce règlement est une sécurisation bien sûr, qui fera que désormais, au sein de notre Collectivité, chaque poste est identifié avant même son occupation effective, comme ouvrant droit ou pas à la NBI sur la fiche de poste, lorsqu'elle est décrite vous savez s'il y a NBI ou pas et vous savez à quel indice elle est versée.

Cette mention portée à la fiche de poste dès la publication, permettra aux agents de se positionner sur la mobilité en toute connaissance de cause.

Les demandes d'attribution seront instruites au regard du répertoire des métiers que nous avons validé.

Les agents affectés sur un poste ouvrant droit à la NBI et qui n'auraient pas bénéficié de son versement, bénéficieront d'une attribution rétroactive à compter de la date d'affectation sur le poste considéré, dans la limite de la prescription quadriennale, et ce règlement est prévu pour entrer en vigueur dès le mois de septembre prochain, y compris dans ces dispositions rétroactives favorables aux agents.

Restait le problème des NBI qui ont été versées à des agents qui étaient sur des postes n'ouvrant pas droit à NBI.

La position de principe que j'ai défendue était de dire que la Collectivité doit bien sûr, à compter d'aujourd'hui, cesser de verser cette indemnité aux agents n'ouvrant pas un poste ouvrant droit à la NBI.

Les organisations syndicales n'étaient pas d'accord avec cette analyse et nous verrons selon quelles modalités elles ont demandé à la contourner. Moi, ce que j'ai répondu est ce que je dis aujourd'hui devant vous, c'est qu'on m'a dit, « vous vous êtes engagé, Monsieur le Président », c'était les propres mots d'une

organisation syndicale, « à ne pas porter atteinte au pouvoir d'achat. Si vous retirez la NBI notamment pour des catégories C, y compris si ces agents l'ont perçue dans des conditions qui n'ouvrent pas droit au versement, vous diminuez leur pouvoir d'achat et donc, vous revenez sur votre engagement ». Ce à quoi j'ai répondu qu'il y a cet engagement global de tout faire pour ne pas remettre en cause des droits acquis et ne pour ne pas dégrader, mais au contraire améliorer en permanence et les conditions de travail, et les conditions de rémunération. Cet engagement a été concrétisé, mais il se combine aussi cet engagement avec un autre tout aussi fort, c'était d'appliquer la règle de droit, et au-delà de l'application de la règle de droit, d'appliquer une logique d'équité.

Or, avant même de parler de la règle de droit et de la rappeler, je l'ai fait, à savoir poste ouvrant droit à NBI, versement ; cessation de fonction, cessation d'occupation du poste, perte de la NBI. La NB n'est jamais un droit acquis. L'équité, le principe de retrait, il est déjà appliqué. Exemple : maître d'apprentissage. Lorsque la Collectivité prend un apprenti, il est désigné un maître d'apprentissage. Conformément au décret, on considère que le fait d'être maître d'apprentissage génère des sujétions particulières. Vous êtes avec l'apprenti, vous le formez, vous le suivez. Dès lors, être maître d'apprentissage ouvre droit à NBI. Lorsque le contrat de l'apprenti finit, l'agent ne touche plus la NBI et il me semble que c'est normal.

Alors une fois que j'ai rappelé les principes, quelle est la situation actuelle ? Au sein de la Collectivité de Corse, 1700 agents perçoivent une NBI pour des motifs allant de 10 à 80 points, soit 416 agents de catégorie A, 262 agents de catégorie B et 929 agents de catégorie C. Le versement de cette NBI représente en année pleine, en 2021, 1,340 M€.

En appliquant le règlement, que va-t-il se passer pour le présent et pour l'avenir ?

Ce sont environ 374 agents qui bénéficieront, soit d'une nouvelle attribution, soit d'une revalorisation de points induite par un changement de motif. Mais ça serait également des agents qui perçoivent la NBI, et c'est la difficulté sociale, qui perçoivent la NBI, qui sont sur des postes et qui y sont quelquefois depuis longtemps, qui n'ouvrent pas droit à NBI et qui quelquefois n'ont jamais ouvert droit à NBI, qui vont se voir supprimer ce versement. Et cela concerne 483 agents de la catégorie C, 107 agents de la catégorie B et 109 agent de la catégorie A.

Le volume financier de ce versement depuis le 1^{er} janvier 2020, ce versement qui n'aurait pas dû intervenir, représente 1,327 250 M€. On n'est pas

dans quelque chose de marginal. On est dans quelque chose d'extrêmement important.

Indépendamment du droit, de l'équité, il y a aussi les considérations budgétaires qui font que, me semble-t-il, on ne peut pas, au mépris du texte, au mépris de l'équité, être en plus, quand bien même la décision serait-elle difficile au plan social, dans une logique inflationniste qui a vocation à s'étendre parce que si vous donnez à ces agents qui n'ont pas droit à la NBI, les autres vont demander la même chose derrière et c'est normal. On est dans une espèce d'escalade qui, à ce moment-là, nous fait perdre totalement le sens, et de l'application du droit, et de l'équité, et du sérieux budgétaire que nous essayons d'avoir.

Sur les catégories C, la NBI représente environ en général 40 à 50 € par mois. Le montant varie selon les catégories et selon les indices qui vont de 10 à 80.

Les syndicats se sont opposés au principe du retrait de la NBI qui avait été versée au mépris des textes lors du CT du 11 juillet 2020. L'argument principal, quel était-il ? Il y avait des élus qui étaient présents, y compris de l'opposition, j'essaie de restituer fidèlement nos débats. L'argument, il était de dire, la diminution de revenus liée à cette décision de retrait est difficilement supportable, environ 40 à 50 €, principalement pour les agents de catégorie C. 40 à 50 € pour les agents de catégorie C.

Une fois qu'elles disaient ça, qu'est-ce qu'elles disaient les organisations syndicales ? Elles disaient, « c'est vrai, on ne peut pas maintenir la NBI parce qu'on serait dans l'illégalité » et je fais remarquer que verser la NBI de façon illégale me ferait encourir, y compris une possible responsabilité pénale. Nous sommes en matière d'agents publics. Vous avez vu, par exemple à Marseille, le DGS a été mis en cause et poursuivi sur des affaires de paiement d'heures supplémentaires en dehors la législation. Donc, inversement indu et non seulement de nature à engager la responsabilité administrative, il est de nature à engager la responsabilité pénale.

Les syndicats n'ont pas disconvencu de ce point. Ils ont proposé de contourner, notamment 2 d'entre eux, la difficulté en disant, « vous auriez dû ou vous pourriez intégrer la NBI au RIFSEEP. En gros, les agents qui ont touché la NBI et qui continuent à la toucher alors qu'ils n'y ont pas droit par application des textes, notamment pour les catégories C, vous intégrez cet élément de rémunération dans leur régime indemnitaire et donc dans le corps de base de la rémunération ».

Ce à quoi j'ai répondu, d'abord par principe, que le maintien de cette rémunération n'était pas envisageable par application du droit, de l'équité et du sérieux budgétaire. Mais au-delà de cet argument, l'intégration dans le RIFSEEP, c'est une double rupture d'équité et d'égalité. Pourquoi ? Parce que vous avez des gens qui touchent la NBI aujourd'hui, et je ne dis pas que ils se sont arrangés de façon scandaleuse pour la toucher, pas du tout, mais ils l'ont touchée pour des raisons qui ne sont juridiquement pas causées. Et certains de leurs collègues qui sont dans la même situation et qui l'ont été, ne la touchent pas.

Si vous intégrez dans l'élément de rémunération les 50 € qui étaient versés à titre provisoire, mais de façon irrégulière, vous le chronicisez dans le revenu, vous chronicisez l'inéquité. Vous aurez 2 agents placés dans la même situation avec, un qui aura dans son élément de salaire, 50 € en plus. Donc, j'ai dit que ça, ce n'était pas possible.

Et puis pour ceux qui font le choix d'aller vers un poste où il y a la NBI, l'élément de motivation est perdu, puisque certains ont la NBI alors qu'ils n'ont pas le poste. Donc, j'ai dit aux syndicats que cette perspective n'était pas envisageable.

Je rappelle également que nous avons une politique sociale d'ensemble qui est reconnue comme extrêmement dynamique et extrêmement forte. L'harmonisation des 3 piliers majeurs de notre organisation interne qui ont été le temps de travail, l'action sociale et le régime indemnitaire qui ont fait l'objet de délibérations cadres qui ont été votées à l'unanimité par votre Assemblée, dans ces 3 domaines, nous sommes allés aussi loin que nous pouvions aller à tel point, par exemple, que, en matière de régime indemnitaire et en matière de justice sociale, d'aide sociale, nous sommes la collectivité qui est considérée comme ayant les garanties les plus fortes.

De la même manière, sur l'organisation du temps de travail, nous avons intégré une organisation du temps de travail, c'était avant le COVID, qui permet de, il y a plusieurs modalités possibles d'organisation du temps de travail qui collent à la réalité des plus de 120 métiers qu'il y a dans notre Collectivité, qu'on retrouve pas ailleurs, qui permet à chacun de concilier au mieux engagement professionnel et vie familiale et personnelle. Premier élément.

Deuxième élément, je ne méconnais pas ce que ça peut représenter pour quelqu'un qui est une catégorie C de perdre 40 € ou 50 €. Je sais que c'est beaucoup et surtout dans le contexte actuel. Mais je voudrais aussi rappeler, notamment pour illustrer notre engagement, que par exemple, nous avons été

une des 2 seules collectivités à alligner la rémunération des ATTE sur leurs collègues de la fonction publique territoriale. Hyacinthe VANNI le sait, c'est plus 150 à 200 € nets par mois en plus.

Je voudrais rappeler également que le salaire brut mensuel moyen d'un agent titulaire relevant de la catégorie C est de 2 708,00 € pour la Collectivité de Corse contre 2 218 € au niveau national. 500 € en faveur de nos agents, et tant mieux. Pour un agent de la catégorie B, 3 568 € contre 2 907 € au niveau national. Enfin, pour un agent de la catégorie A, 4 456 € contre 4 152 au niveau national.

Alors, restait à savoir qu'est-ce qu'on pouvait faire dans le respect des textes, de la logique d'équité, pour avoir un geste qui soit un geste social fort vis-à-vis de ces agents qui ont perçu la NBI, mais qui ne sont pas de mauvaise foi, ils l'ont perçue et c'était comme ça.

Je l'ai dit, nous ne pouvons pas savoir ce qu'était la situation antérieure à janvier 2020. C'était le grand chaos primitif, absence de visibilité d'ensemble, mise en place par chacune des 3 collectivités.

Pour tout ce qui est avant janvier 2020, non remis en cause bien évidemment, des situations existantes, quand bien même pourrait-on remonter jusqu'à 4 ans en arrière. De toute façon, on n'a pas de certitudes. Donc, ce qui s'est passé avant janvier 2020, c'est derrière.

Depuis janvier 2020, on sait avec exactitude, les postes qui ouvrent droit à NBI, et on sait avec exactitude qui a été ou pas et pendant quelle période sur un poste ouvrant droit à NBI.

Donc, à partir de janvier 2020, premièrement, versement rétroactif de la NBI à tous ceux qui y avaient droit mais à qui on ne l'a pas versée parce que le règlement n'était pas encore adopté. Donc versement rétroactif et décision de remise gracieuse, et c'est pour ça que votre Assemblée est saisie, entre janvier 2020 et aujourd'hui, on a construit avec les syndicats le règlement d'attribution de la NBI. Il s'est passé 2 ans où ces agents ont continué à percevoir la NBI même s'ils n'avaient pas à la percevoir, mais nous l'avons versée. Nous considérons donc que cela doit leur rester acquis.

Mais pour que cela puisse leur rester acquis, il faut une délibération de l'Assemblée de Corse qui m'autorise à procéder aux remises gracieuses de l'action en répétition de l'indu que nous sommes, et j'y insiste, tenus d'engager.

Les syndicats ont fait valoir qu'il y avait un droit acquis à conserver les sommes versées. Nous avons sollicité 2 analyses juridiques de 2 conseils différents qui, l'un et l'autre, nous ont dit, « vous n'avez pas seulement la possibilité de demander la répétition de l'indu, vous avez l'obligation de demander la répétition de l'indu » et parce que j'ai cette obligation de demander la répétition de l'indu, je sollicite l'autorisation de votre Assemblée de ne pas y procéder.

Le dernier mot pour dire que cette décision, elle a un coût, mais que nous assumons, la somme estimative du montant de la NBI versée pendant ces 2 ans, ça représente environ 965 000 € qui resteront acquis à ces agents qui l'ont perçue.

Ce faisant, il me semble qu'on est dans une logique de légalité, d'équité, de justice sociale.

J'ai terminé en disant aux syndicats, « moi, j'entends ce que vous me dites, vous pouvez considérer que dans le contexte actuel, même si un agent de catégorie C touche 500 € en plus en moyenne qu'un agent de catégorie C le continent, vous pouvez considérer qu'il y a des efforts supplémentaires à faire. Je suis prêt à l'entendre. Mais à ce moment-là, on ouvre une discussion et on réfléchit de façon globale, on réfléchit pour tout le monde. Mais on réfléchit en intégrant, y compris les effets de bord, c'est à dire, on ne peut pas augmenter seulement les uns et pas les autres, on réfléchit par rapport au glissement vieillesse technicité. On réfléchit aussi par rapport à ce qui nous attend ».

Je prends un exemple, mais personne n'en est comptable : l'alignement indiciaire de la rémunération sur l'inflation, l'État l'a décidé pour la fonction publique d'État. Nous devons l'appliquer pour la fonction publique territoriale. Mais la grosse différence, c'est que l'État peut générer du déficit tandis que nous, nous devons voter les budgets en équilibre.

Vous avez vu qu'il y a eu un amendement proposé par Charles de Courson qui a demandé que la totalité de la somme versée par les collectivités locales au titre de cet alignement sur l'inflation soit compensée. Il a été écarté par le Gouvernement.

Au moment où je parle, le droit qui s'applique, c'est que nous devons payer, nous, par rapport à l'inflation, rétroactivement depuis le 1^{er} juillet, l'alignement de l'indice sur l'inflation. Ça va nous coûter 2,850 M€ pour les 6 mois. En année pleine, 5,7 M€. C'est à dire qu'avec la seule application de cette mesure, nous explosons les ratios de notre trajectoire budgétaire.

Voilà encore un élément supplémentaire qui démontre qu'on est dans un cadre où on ne peut pas résoudre l'équation. Et ça, on doit le poser tranquillement.

Je termine parce que c'est la préoccupation de l'heure, la question de l'alignement, ça ne concerne pas ou de façon indirecte. Moi, il me semble que ce point d'équilibre qu'on a proposé, avec l'application du texte et le refus d'aller rétroactivement, chercher les sommes qui avaient été versées, y compris si elles n'étaient pas causées par application du texte, c'est ce que l'on avait à faire pour être dans la logique qui nous a animés collectivement depuis la création de la Collectivité unique, c'est à dire application du droit, logique d'équité et enfin, volonté de justice sociale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis, Monsieur le Président.

Avis donc favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte ».

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur SAVELLI.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Antoine POLI

Merci, Monsieur le Président.

Donc, sur le recours gracieux, bien sûr que nous sommes d'accord, mais on ne comprend pas à un moment donné, si les agents des 3 collectivités bénéficiaient de cette prime, c'est qu'il y a eu des erreurs, aussi bien des ex départements et de notre collectivité. On ne peut pas aujourd'hui, se réjouir qu'un agent perde ne serait-ce que 40 € par mois. Il aurait fallu trouver des

solutions, vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est un coût à peu près d'un million d'euros, cette prime sur notre budget.

C'est quand même des sommes importantes pour notre Collectivité, mais c'est des sommes importantes pour l'ensemble des ménages et les l'ensemble des agents qui travaillent pour notre Collectivité.

Donc, il aurait fallu vraiment trouver un moyen de convertir cette prime, sûrement sur le RIFSEEP ou une autre prime, mais qu'il n'y ait pas une perte de pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, on ne peut pas se réjouir qu'il y ait une augmentation de 3,5 je crois, de la valeur, du point indiciaire des agents, même si c'est un coût pour notre collectivité. Le coût de la vie, on le voit, est de plus en de plus élevé pour l'ensemble de nos foyers, surtout pour les catégories C, ce sont les agents qui ont les plus bas salaires dans nos collectivités. Ce sont des agents qui travaillent. On donne un très mauvais signal à nos agents, je pense, et à l'ensemble de la Corse. Nous ne pouvons pas être d'accord sur ce que vous nous proposez, que ces agents n'aient pas un maintien de salaire.

A un moment donné, c'est ceux qui étaient aux commandes qui ont fait ces erreurs, ils doivent l'assumer et ce n'est pas aux agents et à leurs familles d'assumer les erreurs qui ont été faites par le passé par les politiques.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président, je comprends la difficulté de l'art d'explication de cette chose et la longueur de votre intervention, vu de la difficulté.

Effectivement, annoncer qu'en pleine période de crise et d'augmentation du coût de la vie, on va retirer une somme annuelle de 600 000 € à 700 agents, ça fait mal à la tête à tout le monde et c'est politiquement très difficile à mener.

Après, il y a l'origine et les causes.

Moi, j'ai du mal à comprendre au vu de la classification des NBI, poste par poste, comment on peut avoir un déclassement de droit sur 700 postes

d'organigramme ? Ça voulait dire que dans les 3 collectivités antérieurement, je prends l'hypothèse qu'au départ des 3 collectivités, les 1 700 agents qui étaient dans un classement NBI étaient à la bonne case, c'est à dire qu'il n'y avait pas de réinterprétation locale de la loi et de droit naturel inapproprié.

Ensuite, il y a ce que vous avez appelé la bourse à l'emploi, nouveaux postes et dans ce cadre-là, sans organigramme, il y a déclassement. Qu'il y en ait une centaine, mais là, on est pratiquement à moitié moitié, plus de 700 sur 1 600. C'est surprenant. Donc, est-ce qu'il y a la bonne lecture de tous les textes ? Est-ce qu'il n'y a pas une lecture très, très restrictive de l'interprétation qui pénalise, qui était faite antérieurement à l'avantage de l'argent et qui aujourd'hui est faite avec un prisme, je dirais brisant, en faveur des finances de la Collectivité territoriale ? Est-ce que ce n'est pas ça qui est aussi généré une augmentation des cas qui sont problématiques ?

Et derrière, je pense que c'est une affaire qui a trop traîné parce que De rester tant de temps avec autant de personnels dans le maintien de ce qu'on appelle l'avantage acquis. L'avantage acquis, ça a été jugé maintes fois, que ce soit au tribunal de prud'homme ou au tribunal administratif. Maintien du niveau de vie, maintien du salaire. Il peut y avoir des recours substantiels sur cette notion-là où il y a un arrêté en cours de cassation qui est réutilisé à chaque fois sur des histoires d'indemnités vestimentaires pour des personnes qui avaient des fonctions avec des droits à indemnité, qui ont changé la fonction mais qui ont gardé l'indemnité parce qu'elle faisait partie intégralement d'un niveau de vie et de rémunération.

Donc là, vous proposez de maintenir les 2 années et donc de faire un geste de 1,2 M€. C'est une bonne chose. Mais légalement, vous êtes dans l'obligation de prendre 700 arrêtés de suppression de NBI. Donc d'abord, il faudrait commencer par cela, que les agents puissent opposer un droit de contestation. Les 700 ont été faits ? Ce n'est pas écrit.

M. le Président Gilles SIMEONI

Si vous étiez resté jusqu'au bout du CT, vous l'auriez entendu !

M. Paul-Félix BENEDETTI

OK !

Ensuite, d'essayer au moins de finir en année pleine. On ne va pas se taper un conflit social en septembre. Je pense qu'il y a une notion au moins de finir l'année, de laisser passer les fêtes et dopu, s'acconcia a somma.

Mais je comprends que c'est difficile. Je sais que le droit dit que si une fonction ne donne plus droit à l'indemnité, l'indemnité, elle est rattachée à la fonction, elle n'est pas rattachée à un emploi individuel. Mais autant de temps passé sans actions et en laissant croire que c'était une mesure perpétuelle, ça sous-entend des gênes et surtout dans la situation actuelle. Quand on voit une augmentation annoncée à 10 % sur le coût à la consommation pour la fin du mois de septembre, vous allez comprendre le poids d'une revendication syndicale qui pourrait être légitimement opposable. Donc au moins ne pas trancher à la date de la libération, au moins de finir l'année en cours.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Moi, je suis restée jusqu'à la fin du CT, c'est à dire 21h et j'ai entendu ce qu'on dit les syndicats. J'entends aujourd'hui ce que vous dites, Président. En effet, vous avez bien rapporté tous vos propos et ainsi que ceux du syndicat.

Je rejoins ce qu'a dit Toni, ce qu'a dit Paul-Félix, il y a quand même une gronde sociale, il y a quand même un problème avec cette NBI. Déjà, dans l'intitulé, il y a des mots qui me gênent, alors « remise gracieuse, qu'elle soit collective ou individuelle relative aux sommes indûment perçues en matière de nouvelles bonifications indiciaires », donc la NBI. Vous avez changé et alors, ce n'est plus si j'ai bien compris, « des sommes indûment perçues » mais « versées indûment ».

Déjà, la remise gracieuse, j'ai envie de vous dire, heureusement, je vois mal les agents de la Collectivité rembourser les 2 ans de NBI. Peut-être que ça peut se faire, moi ça me ça me gêne. Quant au « versée indûment », à un moment donné aussi, ces agents, ils n'ont pas tapé du poing sur la table dans les autres collectivités pour dire, « moi je veux la NBI », il y a eu un arrêté attributaire, c'était lié à une fonction.

Si au jour d'aujourd'hui, on retire cette NBI pour des raisons d'équité, on est d'accord, l'équité et l'égalité pour tous les agents en effet, mais les syndicats vous l'ont dit, nous l'avons dit tout au long de ce CT, ça touche des

catégories C, ça touche des agents d'accueil, des secrétaires, des agents administratifs. C'est une prime qui est de 48 € brut, c'est à dire c'est du 30, € net. Alors sur des bas salaires, des catégories C, c'est important d'autant plus avec ce que l'on voit en ce moment et ce que l'on vit au quotidien. C'est compliqué pour tout le monde.

Donc, moi je pense qu'il faut trouver une solution. L'intégrer au RIFSEEP, vous nous avez encore expliqué aujourd'hui que ce n'était pas possible. Il faut discuter encore, il faut trouver une solution. Il faut une équité, je vous rejoins, je suis d'accord avec vous, mais moi le fait d'enlever cette NBI ça me choque. La phrase « indûment perçue » « indûment versé », je propose un amendement justement à ce sujet. Je voudrais que l'on supprime le mot « indûment perçues ».

Je veux bien qu'il y ait « une remise gracieuse collective ou individuelle » puisqu'apparemment vous voulez que les agents fassent une demande, c'est une question juridique. Moi, je vois mal aussi les agents faire un courrier demandant, « s'il vous plaît, Monsieur le Président, veuillez faire en sorte qu'il y ait une remise gracieuse concernant cette NBI » alors qu'à un moment donné, ils ont eu l'arrêté d'attribution et ils y avaient droit. Bon, ça, moi ça me gêne.

Donc, je voudrais finir mes propos, dire qu'il faut trouver une solution déjà tous ensemble, cohérente, bien entendu liée à la loi et au décret à ce qui doit se faire.

Dans le cadre de mon amendement, je voudrais que l'on enlève le mot « indûment perçue », donc « une remise gracieuse relative aux sommes versées en matière de NBI ».

Voilà, Président. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Toni, pour notre groupe, Paul-Félix et Chantal pour d'autres, ont dit des choses convergentes.

On va être très clair. C'est une décision qui est audible, qui est compréhensible, mais qui intervient au plus mauvais moment et qu'on ne peut pas soutenir dans cette forme.

On a lu le rapport. On a, vous l'imaginez bien, consulté les organisations syndicales d'un certain nombre d'agents à titre individuel, écouté votre développement et puis recueilli les points de vue ce soir. Je le redis, je n'aimerais pas être à votre place, en l'occurrence parce que je mesure la difficulté de l'exercice.

Mais on pense tout simplement, pour ne pas être trop long puisque Toni, pour notre groupe, a dit l'essentiel, qu'à ce stade, même si on peut mesurer les choses, il faut qu'on se donne collectivement un petit temps supplémentaire.

Nous, on ne votera pas contre, mais ce qu'on vous dit, c'est qu'il serait opportun de retirer ce rapport, en tous les cas dans les mentions relatives à la NBI et de faire droit aux amendements qui peuvent être proposés, y compris oralement.

Il y a 2 choses auxquelles je n'adhère pas. Je ne crois pas un seul instant qu'une catégorie C dans cette collectivité, elle ait 700 € de plus en moyenne qu'une catégorie C ailleurs. Non, ce n'est pas possible pour l'ensemble des catégories C et vous le savez. Après, je comprends vous raisonnez en masse et en lissant.

Mais à titre individuel, pour ces gens qui ont un contexte d'inflation, sans faire de démagogie et dans un moment compliqué, se voient amputés de manière massive de 30, 40 50 € par mois maintenant, c'est problématique et vous le savez. Je sais que vous y êtes sensible, il n'y a pas de sujet là-dessus. Mais, je vous le redis, on ne peut pas le faire à mon avis, à notre avis.

La deuxième idée, c'est que la NBI, même si elle est attachée à la fonction, même si elle n'est pas un acquis intangible et presque de droit divin, je le vois aujourd'hui au plan local et on le mesure toutes et tous dans nos fonctions respectives, elle est quand même attachée à une forme de durée et à une globalité.

Dans la durée, ça a été dit, ça a trop traîné. Après, je peux comprendre, il n'y a pas de problème, mais c'est des années qui se sont écoulées jusqu'au moment où vous nous proposez cette décision.

Quant à la globalité, on pourrait soutenir pareille décision si toutes les NBI, et ça ne peut pas être le cas par nature, étaient mises à plat au moment où

on parle. Or, vous savez qu'au terme de ce rapport, il y a des gens qui conserveront une NBI qui ne devraient peut-être pas avoir, oui, nécessairement et puis des gens qui la perdront alors qu'ils devraient peut-être la conserver.

Donc nous, on dit qu'il vaut mieux mettre le pied sur le ballon pour le dire un peu trivialement, se donner un petit temps supplémentaire, il n'y a pas de problème et comme l'a dit Paul-Félix, se donner au moins jusqu'à la fin de l'année. On rouvre le dialogue avec les syndicats, on voit comment les choses se déroulent, on laisse respirer le dossier. De toute façon, l'impact financier, vous l'avez évalué, il est connu. On ne peut pas aller vers un glissement supplémentaire dans le contexte. Ensuite, d'ici quelques semaines à peine, on réévalue et en année pleine à 2023, on prend de nouvelles dispositions.

Mais au détour d'une période comme celle-là, dans le moment qu'on traverse, c'est une décision qui nous paraît problématique.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vais juste dire un mot puisque j'étais...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur les réseaux d'éducation prioritaire et dans les quartiers prioritaires dans les villes, le cas s'est déjà produit. Quand on change de quartier, les NBI ont été désaffectées pour des emplois strictement équivalents. L'État a pris des décrets pour avoir une mesure d'accompagnement sur 5 ans et 3 années de maintien plein. Et ensuite, 2/3 du paiement, la 4^{ème} année, 1/3 de paiement la 5^{ème} année.

Ce modèle peut servir d'exemple. C'est un modèle étatique qui a été légiféré. On n'a pas encore la possibilité de le faire. Ça montre d'ailleurs que si on avait cette dimension-là, on pourrait régler nos problèmes nous-mêmes, mais de s'en inspirer par analogie, même si en théorie le droit n'y est pas et de converger vers ça par un autre moyen, en sachant que c'est ce qui a été fait ailleurs dans des cas similaires, c'est-à-dire perte factuelle du droit à la NBI mais accompagnement dégressif de la mesure 3 années pleines, 2/3 4^{ème} année, 1/3 5^{ème}. Votre DRH connaît les décrets.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Jean Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Attention, ce parallélisme des formes hâtif, cher Paul-Félix, parce que le Président s'appuie sur des décrets. En l'occurrence, ces décrets qui fixent la NBI, le fixent pour l'État. Cette dimension dégressive, elle est fixée elle-même par décret. Quand vous changez d'établissement, dans le corps d'État, vous savez, d'ailleurs il n'y a pas de disparité, un fonctionnaire de l'État, qu'il exerce à Roubaix, à Bonifacio, en REP ou pas, tout ça est fixé par décret, y compris quand il y a changement de statut ou d'établissement. Donc, ce parallélisme des formes, en l'occurrence immédiatement, ne pourrait pas s'appliquer. Il faudrait qu'on ait un peu d'autonomie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je finis parce que je ne te dis pas de faire un décret. Mais ensuite si on acte ce principe, c'est à dire de se caler sur ce qu'a fait l'État dans des cas similaires où un nombre important d'agents se voient en abandon de NBI par déclassement de quartier où il y avait des droits par rapport à des zones prioritaires, c'est que par le biais des primes indiciaires, qu'on le fasse temporairement et là on a la liberté d'action et on n'a pas besoin d'une loi. Moi, c'est la porte de sortie que je propose.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Je pense que la discussion, je parle sous le contrôle de Chantal, avait quand même balayé toutes ces discussions, mais ...

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Il y a peut-être un autre problème, c'est qu'à partir du moment où ils ont eu la NBI pendant tant d'années parce que ça ne fait pas qu'un an qu'ils ont la NBI, est-ce qu'on a le droit de retirer une prime de ce type si on l'a attribuée pendant tant de temps ? Est-ce qu'on ne peut pas avoir un recours en ce sens aussi après derrière ?

M. Hyacinthe VANNI

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, tout le monde s'est exprimé, je vais dire un mot juste pour revenir sur le CT.

Je pense qu'au CT toutes ces questions ont été abordées. Il n'y a personne qui aujourd'hui se réjouit de sortir quoi que ce soit, à qui que ce soit.

Par contre, je pense aussi, je l'ai dit en CT, à ceux qui ne l'ont pas eux, ceux qui étaient dans les mêmes bureaux et qui avaient le collègue qui l'avait et qui, lui ou elle, bah il ne l'avait pas, pour des raisons quelquefois diverses et variées.

Moi, je pense surtout à ces gens-là. Et je pense même aux autres, à qui on va retirer du pouvoir d'achat.

Je pense que le Président l'a dit, il ne s'agit pas de dire ce qu'ils ont eu, doivent la garder, ceux qui ne l'ont pas eue, eh bien ils se contentent de ne l'avoir pas eue et ils se taisent. Ce n'est pas comme ça que je conçois l'équité et un certain nombre de choses qu'on a toujours défendues.

Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui se sont passées. Aujourd'hui, les compteurs sont remis à 0 et on repart sur des dispositions pour tout le monde. Pour tout le monde. Il ne s'agit pas de laisser à ceux qui ont eu des avantages quelquefois discutables et ceux qui ne les ont jamais eus, ils ne les auront jamais donc. Ceux-là, ce sont les oubliés de tout, c'est à dire que pour eux, non seulement pendant des années ils n'ont pas profité d'un certain nombre de choses, mais en plus ça va continuer et ça sera comme ça tout le temps.

Donc, je pense qu'il faut avoir une vraie discussion et des décisions pour tout le monde. Si demain on décide de faire un geste pour des catégories C à qui on ne sortirait pas du pouvoir d'achat, on le fait pour ceux qui ne l'ont pas eu et on met tout à plat et on discute, sinon, ce sont des choses qui ne sont pas équitables.

Donc, c'est ce que c'est ce qu'on a dit en CT, on a dit que pour le moment, on remet les compteurs à 0 et puis après, on discute pour tout le monde parce qu'il ne s'agit pas d'avoir un collègue dans un bureau qui a 40€ de plus que l'autre qui ne l'a jamais eu et qui ne les aura jamais. Ça, ce n'est pas équitable et ça, tout le monde peut le comprendre.

Là, on parle de 40€, ailleurs on parle de grosse somme. Mais ça, les discussions viendront en temps et en heure.

Donc, je pense qu'à un moment donné, il y a un certain nombre de règles qui s'appliquent. Et après, le Président l'a dit, on discute pour un pouvoir d'achat, mà pè tuttu u mondu perchè tuttu u mondu soffre. Ùn c'hè micca chè

quelli ch'è avemu da caccià a NBI ch'è soffranu, ci sò ancu l'altri ch'un l'anu mai avuta.

Donc, je pense que le bon niveau, c'est celui-là. On en avait discuté, je pense qu'on était tombés d'accord sur cette proposition.

M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

De toute façon, il n'y a pas de bonne solution.

L'opposition s'est exprimée, c'est, j'allais dire, normal aussi dans cette enceinte et je le savais en inscrivant ce rapport en séance plénière et c'est un choix parce que ça fait partie des choses qu'on doit discuter, même si in fine, il y a une décision de l'autorité territoriale. Mais je savais qu'on allait avoir ce débat et je savais que forcément, c'est-à-dire, et l'opposition, et dans l'esprit de la majorité si elle ne le dit pas, on ne peut pas sans commentaires, laisser passer une décision comme celle-là.

Mais j'ai envie de reprendre la démonstration et je vais reprendre, à la fois à Toni, à Jean-Christophe, à Paul-Félix et à Chantal.

D'abord cette situation, on l'avait dit, la Collectivité de Corse, à partir du moment où on est dans la Collectivité de Corse, on remet les compteurs à 0 et on applique un certain nombre de principes, notamment la règle, l'équité, situation identique, traitement identique etc.

Qu'est-ce qui s'est passé avant ? Vous le savez, je ne vais pas refaire l'histoire. D'abord, il y avait une absence de suivi des carrières, il n'y avait pas d'identification des postes et il n'y avait pas de suivi des carrières. On ne pouvait pas savoir qui avait la NBI et qui ne l'avait pas et on ne pouvait pas savoir non plus depuis quand et pourquoi. Ça, c'est la situation qu'on a trouvée. Vous êtes d'accord avec moi qu'on ne pouvait pas rester dans cette situation ?

Donc, pour ne pas rester dans cette situation, il fallait construire un nouveau système qui soit équitable. Pour construire le nouveau système qui soit équitable, qui nous permette d'avoir une vision claire, il a fallu 2 ans parce qu'il a fallu informatiser, avoir un système informatique unique, premièrement. Il a fallu construire un répertoire des métiers. Paul-Félix, ta démonstration n'est pas exacte parce que les agents, quand il y a eu la fusion, il y a une mobilité générale. Les gens, ils ont tous quitté leur poste, ils sont allés sur des nouveaux postes, etc. Donc, il n'y a pas eu cette erreur du départ, il y avait une situation

qui était totalement atypique dans l'attribution des NBI, mais illisible. Donc, on a construit le nouveau système.

A partir de janvier 2020, on était en état d'appliquer, sauf qu'on n'avait pas le règlement. On a pris 18 mois dans la pipe parce qu'on a discuté avec les organisations syndicales sur : comment on applique les 74 ou 76 fonctions qui sont énumérées dans les décrets, à quoi ça correspond par rapport à nos postes qui souvent sont des postes atypiques dans la mesure où on est une Collectivité unique qui n'a pas l'équivalent en France. Il y a certains postes qu'on retrouve partout, mais il y en a d'autres...

Alors, pour répondre à votre question, et vous avez repris à l'instant, y compris dans le diagnostic et dans la proposition, vos habits de syndicaliste, la critique principale des syndicats, même si elle est de bonne guerre, ils disent, « vous êtes trop restrictif dans l'application du règlement ». Moi, très sincèrement je me suis penché sur ce dossier, je trouve qu'on a été aussi loin que possible, aussi loin que possible. Après, les syndicats, ils disent bien sûr...

Je vous prends un exemple : le texte prévoit, je n'ai plus le texte de mémoire, mais en gros c'est « agent exerçant une fonction d'accueil du public et d'orientation ». Les syndicats considéraient qu'un instructeur, à partir du moment où il a un demandeur au téléphone, il est au contact du public. Mais ce n'est pas le texte parce qu'il n'oriente pas par définition, au moment où il instruit, s'il a instruit, c'est qu'il y a une orientation. C'est un exemple.

Il y avait des exemples, par exemple, les médecins, on ne peut pas considérer qu'ils sont en contact du public. Ce n'est pas un rôle d'orientation. Leur rôle, c'est de soigner, c'est donc d'être au contact des gens. Donc, ce n'est pas la NBI.

Donc, on a eu ces discussions-là. Mais l'arbitrage qu'on a fait est un arbitrage globalement socialement favorable. On n'est pas dans une logique, et d'ailleurs, les arguments et les critiques des syndicats n'ont pas été fondamentalement là-dessus.

La critique des syndicats est : « vous retirez la NBI ». Alors, pour répondre à Toni, c'est vrai, bien sûr, cette décision, il n'y a pas de bon moment pour prendre une décision, mais il y a des moments plus mauvais que d'autres et celui qu'on vit actuellement, c'est un moment mauvais. Il y a l'inflation, il y a un problème de pouvoir d'achat, on se bat pour augmenter le pouvoir d'achat et je prends une décision de retirer 40€ à des gens qui sont des catégories C. Sauf que pour répondre à Jean-Christophe, mettre le pied sur le ballon et gagner 1 mois, 2

mois, 3 mois, 4 mois, pourquoi ? Pour continuer à aggraver la situation. Cette situation, il faut qu'elle s'arrête parce qu'elle est génératrice d'iniquité.

Il y a A et B, qui occupe le même poste et il y en a un qui a touché la NBI pendant des années et l'autre qui ne la touche pas. Je ne peux pas dire à celui qui la touche dont on sait aujourd'hui qu'il l'a touchée alors qu'il ne devait pas la toucher, lui dire « je continue pour vous 4 ou 5 mois » et à celui qui ne la touche pas, lui dire « mais attendez 4 ou 5 mois parce qu'il lui faut une sortie en sifflet avant que je supprime en décembre ». Ce n'est pas possible, c'est inéquitable pour celui qui ne la perçoit pas il n'y a pas de cohérence à ça.

La seule chose qu'on peut faire aujourd'hui, ça a été dit, à partir du moment où aujourd'hui on a la possibilité d'appliquer, on arrête de créer de l'iniquité et on revient à une situation équitable.

Après, il y a l'examen au cas par cas. Le recours gracieux, on a dit qu'on mettrait en place une commission qui va regarder les cas individuellement. Est-ce qu'il y a une mauvaise application de l'analyse ? Est-ce que vous avez un droit au maintien de votre NBI que vous pouvez faire valoir avant d'aller sur quelque recours que ce soit ? Ça, on va le faire.

Après, quand on aura eu une analyse fine de tout, si à un moment donné, on se rend compte qu'il y a 100 personnes qui sont des catégories C, qui ont eu la NBI à qui on ne permet pas de l'avoir et puis qu'il y en a d'autres qui sont qui sont dans la même situation et qui n'ont pas la NBI, peut être qu'on prendra une mesure d'ordre général.

Mais la sortie en sifflet, si on fait une sortie en sifflet Paul-Félix, il faut qu'on la fasse aussi pour les gens qui auraient dû toucher la NBI comme les autres, ou en tout cas, qui auraient dû voir leur régime aligné sur ce qu'il a touché de façon non causée et qui doivent avoir la même sortie en sifflet, au moins pour l'avenir.

Et donc ça, c'est une mesure générale. Mais il faut qu'on réfléchisse, qu'on voit quel périmètre elle a, et comment elle va impacter notre budget général, et comment on la justifie et comment on la relie à notre politique d'ensemble.

Franchement, pour l'avoir tourné dans tous les sens le problème, je comprends ce que vous dites, mais je vous dis que la seule solution équitable, ça me déplaît d'avoir à la prendre et a fortiori aujourd'hui, c'est celle qui est proposée dans ce rapport.

Pour répondre à Chantal sur l'amendement, alors « indûment versée », on peut changer. Moi je suis d'accord, mais on ne peut pas supprimer « indûment » parce que c'est le fait que ça a été indûment versé qui nous conduit à abandonner le recours gracieux. « Versée dans des conditions non réglementaires », on peut mettre...Mais, c'est l'action, c'est la répétition de l'indu. Quand on met « indûment perçue », ça donnait l'impression que c'était eux qui l'avaient touchée. « Indûment versée », c'est notre responsabilité. Il me semble que c'est un bon point d'équilibre.

C'est pour ça que je pense qu'on ne peut pas retirer ce rapport. Je pense qu'il faut le faire passer. Bien sûr, on différera le 30 septembre, on différera pour que le versement de la majoration indiciaire liée à l'inflation, il n'y aura pas de perte sèche sur la fiche de paye, c'est à dire qu'au lieu de progresser de 80€ par exemple, ils ne progresseront que de 40, c'est à dire les 80 de l'augmentation indiciaire moins les 40 du retrait de la NBI. Mais au moins, ça ne fait pas de perte sèche. Derrière, on discutera de façon générale sur la situation et notamment la situation des catégories C.

Voilà. C'est ce que je vous propose.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Il y a un amendement de l'exécutif. Monsieur le Président, si vous voulez bien le présenter ?

M. le Président Gilles SIMEONI

L'amendement de l'exécutif, c'est celui que je vous ai lu.

Amendement rédactionnel visant à expliciter le titre et le contenu du rapport. Tenu pour lu ou pas, ou je dois le relire ? Tenu pour lu.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Il y a un amendement de Chantal PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je voulais que ce soit supprimé le mot « indûment ». Le Président me dit qu'il ne va pas être supprimé, mais je maintiens mon amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Le Président Gilles SIMEONI

Avis défavorable pour les raisons que j'ai expliquées puisque c'est le renoncement à la répétition de l'indu qui est l'objet du rapport.

Donc il faut que « indûment » apparaisse.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Je vais aux voix le 1^{er} amendement de l'exécutif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne le participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement adopté.

Non-participation des groupes : « Avanzemu » ; « Un soffiu novu » ; « Core in Fronte »

Pour : « Fà populu in seme ».

Je vais mettre aux voix l'amendement de Chantal PEDINIELLI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne le participe pas ?

Qui est pour ?

L'amendement est rejeté.

Contre : « Fà Populu In seme »

Non-Participation du groupe « Core in fronte »

Pour : « Un Soffiu Novu » ; « Avanzemu »

Je vais mettre aux voix le rapport amendé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne le participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE

Pour : « Fà populu in seme »
 Non-participation des groupes : « Avanzemu » ; « Un soffiu novu » ;
 « Core in Fronte ».

Je laisse la place à la Présidente, mais je pense qu'on est fatigués maintenant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Vice-président de m'avoir remplacée.

Donc il est 20h. Je vous suggère, si nous allons encore continuer un petit peu, je crois qu'il y a au moins un rapport RH, si vous souhaitez le passer.

Donc, je vous propose de voter la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général que vous connaissez désormais.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Très bien merci. J'en profite pour remercier le personnel.

On va passer au rapport suivant n° 209. Je passe tout de suite la parole au Président de l'exécutif, s'il en est d'accord.

Raportu n° 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, sur ce rapport, je ne reviens pas sur la méthode, la nouvelle méthode. On a eu de de longues décisions là-dessus.

Sur ces créations et sur les opérations de recrutement, il y a donc un poste pour la mise en œuvre de la délibération relative aux Corsicana Business Act, un chargé de mission qui aura pour objet de mettre en œuvre le nouveau dispositif relatif à cette délibération.

Il y a ensuite un poste d'ailleurs obligatoire, me semble-t-il, au titre de la loi, d'expert en risques psychosociaux qui a été infructueux en interne depuis

plusieurs années, qui est donc imposé par les textes et qui propose d'avoir recours à un profil de spécialiste formé en médiation en milieu professionnel avec des connaissances poussées dans la prévention et le traitement des risques psychosociaux.

Au sein de la DGA des services, il est proposé de créer un poste de directeur, directrice de projet mission autonomie. On en a parlé un peu ce matin. L'aspect de la mobilisation de nos ressources est un aspect important. Il s'agit là d'ouvrir un poste qui permettra de centraliser, de coordonner et d'organiser l'ensemble des travaux, notamment produits au sein de notre Collectivité et des agences et offices dans le cadre des discussions en cours. C'est un poste qui a été pourvu en interne. Il est prévu de renforcer ce pôle à travers le poste et l'ouverture toujours en interne, de 2 postes de collaborateurs du directeur de projet autonomie et 1 poste d'assistant administratif. Nous verrons ensuite toujours in interne, à travers une revue d'effectifs dans les DGA, si des fonctionnaires peuvent être détachés auprès de cette mission pour veiller à organiser.

Donc, c'est prévu d'essayer de le faire, tout cela à effectif constant.

Je précise que j'ai demandé au DGS et au secrétaire général du Conseil exécutif de s'impliquer directement dans l'animation de ces travaux. Je compte notamment et je le dis publiquement, sur l'implication de Norbert Pancrazi, secrétaire général du Conseil exécutif, qui est un peu la mémoire de la maison et qui sait que je compte beaucoup sur lui dans le cadre des travaux à mener, même si l'animation du secrétariat général du Conseil exécutif lui prend déjà beaucoup de temps.

Au sein de la DGA en charge des affaires financières, nous en avons parlé à plusieurs reprises, je pense qu'il est important d'ouvrir un poste permettant d'organiser le développement des relations corso sardes. Notre premier voyage après l'élection de décembre 2015 avait été consacré à un déplacement en Sardaigne. Il y a eu depuis, la création notamment d'un Parlement corso sarde. Mais on voit que cette coopération, qui est pourtant naturelle et indispensable, a des difficultés à se concrétiser. Ça tient aussi au fait que peut être la volonté politique ou les priorités politiques du côté de la Sardaigne, font que nous n'arrivons pas à avoir la qualité de relations et de suivi des relations que nous avons lors des mandatures précédentes. Pourtant, le Président Solinas, président actuel, est un élu indépendantiste. Il a affirmé à plusieurs reprises son intérêt fort pour la coopération, corso sarde.

Mais je prends un exemple, dans le domaine de la coopération en matière de déchets, alors que nous avons la possibilité d'avoir une écoute favorable du côté de la Commission européenne, nous n'avons pas pu concrétiser. Un autre exemple fort, c'est venu à plusieurs fois à travers les questions orales, c'est notamment les questions de transport et de transport maritime où nous avons vocation, à mon avis, à travailler notamment à travers le GECT, mais pas seulement. On sait qu'on a des projets, soit de DSP, soit voire de création d'une compagnie dédiée, dès lors que cela se s'avérait possible économiquement et juridiquement. Donc, je pense qu'il faut 1 fonctionnaire chargé d'animer spécifiquement ce volet de nos relations euro-méditerranéennes.

Le reste du rapport concerne des personnels des établissements publics locaux d'enseignement. Je rappelle que ces postes sont créés ou redéployés à travers un dialogue de gestion, notamment avec les proviseurs. Nous essayons d'être à l'écoute des besoins des établissements de la Collectivité de Corse et c'est dans ce cadre-là, et notamment eu égard au sous-effectif chronique d'un certain nombre de lycées, que ces propositions vous sont faites.

Enfin, en interne, créer un emploi d'ingénieur territorial surnuméraire pour permettre d'ouvrir les appels à candidature pour le poste d'adjoint au chef de Rughjoni Sud. Ayant déjà fait l'objet d'une délibération de votre Assemblée, la procédure de recrutement ayant été infructueuse, il est précisé que les emplois surnuméraires seront supprimés dès la clôture de la procédure de recrutement et l'arrivée effective de l'argent.

Le DGS me fait remarquer que le poste de directeur de projet n'avait pas été inscrit au CT du 11 juillet. Une omission. Donc, il faut un CT pur des raisons formelles pour le présenter. Le CT est prévu demain matin à 9h. Nous pouvons avoir les débats, mais il faudra que les débats reprennent formellement après le CT et que le vote intervienne après le CT. Nous ne pouvons pas voter sans l'avis simple du CT sur ce poste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le tableau des effectifs et les commentaires qui ont été faits par le président, sachant que, comme ça a été dit, le CT se tiendra demain matin ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Effectivement, le CTA a vu passer une partie des postes, mais dans la délib déjà, formellement on doit viser vu l'avis du CT. Ca n'y est pas, il faut que ça y soit, sinon on rentre toujours dans le débat, est-ce que c'est obligatoire ou pas. On avait acté que toutes les postes, toutes les créations et modifications, ils étaient soumis à CT. Donc, ça doit être visé dans les vus. Il n'y a pas que le passage en CT pour un des postes, il manque le rappel réglementaire.

Ensuite, je ne vais pas faire le discours permanent, mais le fait qu'il n'y ait pas d'organigramme et que chaque fois qu'il y a un besoin nouveau, on soit à rechercher des créations, des transferts et piocher, mais bon... Ça fait beaucoup. A chaque session, on s'en tape 30 en moyenne. J'en ai vu passer au moins 200 en un an.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je rappelle. Avis obligatoire du CT sur les postes A1 au terme des textes, pas de consultation obligatoire du CT sur les autres créations de postes, choix de l'autorité territoriale d'informer le CT des créations de postes pour qu'on puisse en discuter avec les organisations syndicales qui en général nous demandent ces créations de postes.

Et un mot non, mais ne dites pas qu'il y en a 200, mais quand il y en a 200, il y a 195 suppressions. Les postes qui sont créés sont des postes, soit qui sont prévus expressément par des délibérations, soit des postes que l'on crée et qu'on met en externe parce qu'ils n'ont pas été pourvus en interne après plusieurs appels.

Je termine en disant, c'est vrai que je vais faire mon catenacciu, vous êtes originaire de Sartène jusqu'au bout ! Je vous ai expliqué que dans quelques mois, on va changer le système. Donc, entre aujourd'hui et dans quelques mois, je vais être obligé de revenir avec des rapports et à chaque fois, vous me direz 200, 210 et 220, etc.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et l'organigramme !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour revenir sur le CT, c'est vrai qu'il y a l'interprétation que, sur les créations, c'est discutable, sauf pour les hauts fonctionnaires. Mais pour les modifications et là il y a des modifications, des changements de qualification, ça soumet de passage obligatoire au CT. En plus vous l'avez fait, je ne vois pas pourquoi vous ne mentionnez pas « vu l'avis du CT » parce qu'un changement de fonction et de qualification, ça fait partie de l'organisation du travail, ça fait partie des choses qui sont obligatoirement à faire viser par le CT. On ne fait pas plaisir aux syndicats en disant qu'on est passé quand même. C'est obligatoire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant le visa du CT, de toute manière, à la suite du CT demain matin, lorsqu'il y a rédaction par le secrétariat général de la délibération finale, évidemment le visa y sera. Il n'y a pas de soucis de ce point de vue.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, pas de question.

Alors je me permets de vous donner une indication, mais ce n'est pas moi qui fixe l'horaire du CT, je me permets de le dire, mais je livre le raisonnement à tout le monde, nous avons demain 16 rapports à examiner. 16 rapports à examiner et 3 motions. Voilà, 16 rapports et 3 motions demain.

Donc, je pense que le CT, il faut le faire quand même à 9h me semble-t-il, mais ce n'est pas moi qui fixe l'heure du CT.

Donc, ça sera 9h, m'indiquent les services.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, il y a cette vanne alors.

Madame la Présidente, je pense sans trop m'avancer que le CT, ça va durer 1/4 d'heure ou 10 minutes. Mais en même temps qu'on est en CT, on peut commencer la session.

Il y a juste 2 dossiers maintenant puisqu'on a ajouté celui-là, ça va durer 10 minutes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La session à 9h30, il y a 16 rapports et 3 motions.

On a une grosse journée, quoi qu'il en soit. On ne peut pas commencer à 10h20. Il faut commencer à 9h30.

Alors le CT, on me dit donc 9h, si vous voulez 9h15, mais ce n'est pas moi qui m'en occupe puisqu'il paraît que ça dure 15 minutes. La session, 9h30, elle est convoquée à 9h30. Quella chè vole esse quì, ghjè quì, quella ch'ùn ci hè micca, pèghju per ellu.

À ringrazià vi. Bona sera.

La séance est suspendue à 20h15.



COMPTE RENDU IN EXTENSO

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

28 È 29 DI LUGLIU DI U 2022

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

VISIO/PRESENTIEL

(2^{DA} GHJURNATA / 2^{ÈME} JOURNÉE)





**4^{Ta} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
28 È 29 DI LUGLIU DI U 2022
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
28 ET 29 JUILLET 2022**

JOURNÉE DU VENDREDI 29 JUILLET 2022

Reprise de la séance à 10h10

Présidente de l'Assemblée de Corse :

Communication sur la poursuite de l'ordre du jour et information relative à la publication du rapport d'inspection générale de la justice suite à l'agression d'Yvan COLONNA 16

Le Président Gilles SIMEONI :

Intervention sur les conclusions essentielles du rapport. Lance un appel solennel pour que toute la vérité soit dite. Tous les éléments n'ont pas été fournis. Interpelle le Gouvernement afin que soient rendus publics tous les éléments en possession des DGSE et DGSJ sur le parcours terroriste de l'agresseur. 16

Rapport n° 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica 19

Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Avis favorable du CT du vendredi 29 juillet 2022

RAPPORT ADOPTE 20

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Rapport n° 190 : Pianu di sustegnu à l'investimentu (PSI) 2022-2026 pè a mudernizazione di i stabilimenti è di i servizii medicusociali in u campu di l'autunomia 20

Rapport n° 190 : Plan de soutien à l'investissement (PSI) 2022-2026 pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

Communication de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/E4/035) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 25
 Communication de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, Rapporteur 25

Prises de parole :

M. Paul QUASTANA 25
 M. Pierre GHIONGA 26
 Mme Muriel FAGNI 26
 Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA 27
 M. Paul-Felix BENEDETTI 28
 Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI 28
 Mme Chantal PEDINIELLI 30
 Mme Marie-Anne PIERI 31
 M. Xavier LUCIANI 32
 M. Pierre GHIONGA 34
 Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants 34
 M. Pierre GHIONGA 35
 Mme Bianca FAZI en réponse aux intervenants 35

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 39

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 206 : Riabilitazioni di a Casa Notre Dame in Aiacciu - approvu di u prugramma : diagnostichi è fattibilità 39

Rapport n° 206 : Réhabilitation du Foyer Notre Dame à Aiacciu - approbation du programme : diagnostics et faisabilité

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

Communication de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *Rapporteur* 41

Prises de parole :

Mme Vanina LE BOMIN 41
 Mme Muriel FAGNI 42
 Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants 42

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	43
Raportu n° 208 : Organizzazione di a funzione d'audit à a Cullettività di Corsica : Approvu di a cartula d'audit internu, di a cumpusizione è di u rollu di u cumitatu d'audit	43
Report n° 208 : Mise en place de la fonction d'audit à la Collectivité de Corse : approbation de la charte d'audit interne, ainsi que de la composition et du rôle du comité d'audit	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	
Communication de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2022/E4/034) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	45
Prises de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI : présentation de deux amendements	45
Présidente MAUPERTUIS	46
Président Gilles SIMEONI, en réponse.	46
Avis sur les amendements	
M. Xavier LACOMBE	48
Président Gilles SIMEONI	48
M. Paul-Felix BENEDETTI	49
Président Gilles SIMEONI	50
Vote amendements	
Présidente MAUPERTUIS	50
RAPPORT amendé ADOPTE	51
<u>INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION -</u>	
<u>CONTRÔLE - ÉVALUATION</u>	
Raportu n° 207 : Presentazione di e mudalità di u trattamentu di i risichi è di u cuntrollu internu ind'è a Cullettività di Corsica	52
Report n° 207 : Présentation de la démarche de gestion des risques et de contrôle interne au sein de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	

Communication de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *Rapporteur* 55

Prises de parole :

M. Paul-Felix BENEDETTI 55

Mme Josepha GIACOMETTI 55

Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants. 56

Présidente MAUPERTUIS, en complément 57

RAPPORT ADOPTE 57

Suspension à 11h53 et reprise à 12h00 58

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 202 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzioni CANOPE-CdC prugramma 2022 58

Rapport n° 202 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse Convention CANOPE-CdC programme 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.

Propositions de méthode.

Communication de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/E4/043) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure* 63

Communication de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *Rapporteur* 63

Prises de parole :

Mme Anne-Laure SANTUCCI 63

M. Pierre GHIONGA 64

Président Gilles SIMEONI 64

M. Pierre GHIONGA 64

Président Gilles SIMEONI 64

M. Pierre GHIONGA 65

M. Xavier LUCIANI 66

Mme Marie-Claude BRANCA 68

M. Jean BIANCUCCI 69

Présidente MAUPERTUIS 70

Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	70
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	71
Raportu n° 205 : Festa di a lingua corsa 2022	71
Rapport n° 205 : Fête de la langue corse 2022	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	
Prises de parole :	
Mme Marie-Claude BRANCA	72
M. Xavier LUCIANI	73
M. Bernard FERRARI, en réponse	73
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	73
Mme Antonia LUCIANI, en réponse.	74
Présentation de l'amendement du CE.	
VOTE SUR L'AMENDEMENT	74
VOTE SUR LE RAPPORT AMENDE	75
Suspension à 12h50	76
Reprise à 14h20	
Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance	
<u>CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Raportu n° 210 : Candidatura di Bastia à u labellu Capitale Aurupea di a Cultura per l'annu 2028	76
Rapport n° 210 : Candidature de Bastia au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028. Soutien de l'Association « Bastia Corsica 2028 » pour l'exercice 2022	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	
Communication de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/E4/040) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	80
Communication de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>Rapporteur</i>	80

Prise(s) de parole :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI	81
M. Jean-Martin MONDOLONI	83
Mme Anne-Laure SANTUCCI	84
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	84
M. Xavier LUCIANI	85
Président Gilles SIMEONI, en réponse	86

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITÉ 89

Présidente Nadine NIVAGGIONI

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**Raportu n^u 224 : Custituzioni di « l'Accademia di i Vagabondi » è regulamentu di a ghjuria di i premii di u libru** 89**Rapport n° 224 : Constitution de « l'Accademia di i Vagabondi » et règlement du jury des prix du livre****VOTE SUR LE DELAI D'URGENCE****UNANIMITÉ** 89

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 89

Communication de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/E4/042) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure* 90**RAPPORT ADOPTE UNANIMITE** 91**INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE - ÉVALUATION****Raportu n^u 213 : Raportu d'infurmazione à puntu di a sparghjera di u ritale ad altissimu flussu pè a Corsica (2022)** 91**Rapport n° 213 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (2022)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

Communication de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2022/E4/023) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 95

Présidente Nadine NIVAGGIONI

Prise(s) de parole :

M. Jean-Felix ACQUAVIVA 95
 M. Jean-Michel SAVELLI 96
 Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants. 98
 Présidente Nadine NIVAGGIONI 99

L'ASSEMBLÉE DE CORSE A PRIS ACTE DE LA PRÉSENTATION DE CE RAPPORT 100

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 214 : Sintesi di e cuntribuzione isciute da a cunsultazione citatina nantu à a sparghjera di a 5G in Corsica 100

Rapport n° 214 : Synthèse des contributions issues de la consultation citoyenne sur le déploiement de la 5G en Corse
 Présentation du rapport du Conseil exécutif par

Communication de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2022/E4/024) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 103

Prise(s) de parole :

M. Jean-Michel SAVELLI 103
 Président Gilles SIMEONI, en réponse. 105

RAPPORT ADOPTE 105

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 212 : Raportu d'infurmazione in quantu à a mubilità elettrica in Corsica 106

Rapport n° 212 : Rapport d'information sur la mobilité électrique en Corse
 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

Communication de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2022/E4/021) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 113

Prises de parole :

M. Paul-Felix BENEDETTI 114

16h10 M. Hyacinthe VANNI préside

M. Jean BIANCUCCI 116

Mme Christelle COMBETTE 118

Mme Nadine NIVAGGIONI 121

M. Saveriu LUCIANI 123

M. Pierre GHIONGA 125

En réponse M. Julien PAOLINI, *Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse* 125

M. Pierre GHIONGA 128

M. Julien PAOLINI 128

L'ASSEMBLÉE DE CORSE A PRIS ACTE DE LA PRÉSENTATION DE CE RAPPORT 130

Raportu n° 211 : Attualizazione di e misure d'accumpagnamentu di e pulitiche di maestria di l'energia è di l'energie rinnuvevule di l'AUE 130

Rapport n° 211 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

Communication de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2022/E4/022) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 132

Communication de l'avis de la commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *Rapporteur* 132

Prise(s) de parole :

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 132

En réponse M. Julien PAOLINI, *Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse* 133

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITÉ 135

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 229 : Raportu di a Cummissione per e pulitiche di saluta nantu à e prublematiche di e dipendenze è di a so privenzione 136

Rapport n° 229 : Rapport de la Commission pour les Politiques de Santé sur les problématiques des addictions et de leur prévention
Présentation du rapport de la Commission pour les Politiques de Santé par Mme Danielle ANTONINI

Prise(s) de parole :

Mme Chantal PEDINIELLI 141

M. Pierre GHIONGA 141

Mme Danielle ANTONINI 141

M. Pierre GHIONGA 141

M. Xavier LUCIANI 142

M. Jean-Marc BORRI 143

Mme Danielle ANTONINI 143

M. Pierre GHIONGA 144

Président Hyacinthe VANNI 144

Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse 145

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 146

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION - RECHERCHE**

Raportu n° 201 : Prughjettu di criazioni di una nova infrastruttura spurtiva à u Cullegghju Jacques de Rocca Serra di Livia 146

Rapport n° 201 : Projet de création d'une nouvelle infrastructure sportive au Collège Jacques de Rocca Serra de Livia
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche

Communication de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/E4/044) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 148

Communication de l'avis de la commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *Rapporteur* 149

Prise(s) de parole :

M. Jean-Paul PANZANI 149

M. Xavier LUCIANI 151

Mme Marie-Claude BRANCA 153

Mme Juliette PONZEVERA 153

Mme Antonia LUCIANI, en réponse 154

RAPPORT ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 155

Raportu n° 215 : Messa in anda operaziunale di furmazione in u campu social è medicusocial

Rapport n° 215 : Mise en œuvre opérationnelle de formations dans le domaine social et médicosocial 155

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/E4/046) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 157

Communication de l'avis de la commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *Rapporteur* 157

Prise(s) de parole :

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA 157

Mme Nadine NIVAGGIONI 158

Mme Chantal PEDINIELLI 159

M. Xavier LUCIANI 160

M. Pierre GHIONGA 160

Mme Antonia LUCIANI, en réponse. 160

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 162

18h03 Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside à nouveau

Raportu n° 216 : « INDICA » Prugramma di ricerca è d'acquistu di cunniscenze in quantu à l'appruntera di un quattru di valutazione di u pianu di gestione di u Parc Naturele Marinu di Capicorsu è di l'Agriate 162

Rapport n° 216 : « INDICA » Programme de recherche et d'acquisition de connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate - U Parcu Naturele Marinu di U Capicorsu è di l'Agriate

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche

Communication de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/E4/045) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 164

Communication de l'avis de la commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *Rapporteur* 164

Prise(s) de parole :

M. Paul-Felix BENEDETTI 164

Mme Anne-Laure SANTUCCI 165

Président Gilles SIMEONI, en réponse 166

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 169**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

Raportu n° 217 : Accunciamentu di trè vie d'avanzamentu nantu à l'anziana strada dipartimentale RT 20 trà U Ponte Novu è Casamozza 169

Rapport n° 217 : Aménagement de trois créneaux de dépassement sur l'ex. RT 20 entre U Ponte Novu et Casamozza

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

Communication de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2022/E4/027) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 171

Communication de l'avis de la commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *Rapporteur* 171

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	171
M. Hyacinthe VANNI	172
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	172

Président Gilles SIMEONI, en réponse	173
--------------------------------------	-----

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	173
-------------------------------------	-----

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 227 : Cumunicazioni di u Pridenti di a Cumissioni di Cuntrolu rilativa à l'assenza di ricorsu à l'aiuti suciali	174
---	-----

Rapport n° 227 : Communication du Président de la Commission de Contrôle sur le non-recours aux aides sociales	
Présentation du rapport par MM. Jean-Michel SAVELLI et Jean-Martin MONDOLONI	

<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Muriel FAGNI	177
Président Gilles SIMEONI, en réponse	178
Mme Bianca FAZI, en complément	180

L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE DE LA PRESENTATION DE CE RAPPORT	181
--	-----

DESIGNATIONS	181
---------------------	-----

- **COPIL COMITE DE SUIVI EAUX D'OREZZA :**

Lecture des différents organismes où Mme Angèle CHIAPPINI siègera en lieu et place de M. Laurent MARCANGELI.

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	182

L'ASSEMBLÉE DE CORSE A PRIS ACTE DES DESIGNATIONS	182
--	-----

MUZIONE / MOTIONS

N° **2022/E4/016** déposée par le groupe « Avanzemu » : Lutte contre les incendies 183

RENOI EN COMMISSION (CDENATE)

N° **2022/E4/019** déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA apparentée au groupe « Avanzemu » : Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse 183

RENOI EN COMMISSION (CFF)

N° **2022/E4/017** déposée par Mmes Juliette PONZEVERA et Anne-Laure SANTUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » : Régulation de l'accès par voie maritime durant la saison estivale de certaines plages du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate 183

Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA

Prise(s) de parole :

Mme Anne-Laure SANTUCCI	185
Présidente MAUPERTUIS	186
M. Pierre GHIONGA	186
Président Gilles SIMEONI : Avis favorable du CE	187
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI : présentation de l'amendement	187
Mme Juliette PONZEVERA	188
Président Gilles SIMEONI	188

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

MOTION, AINSI AMENDEE, ADOPTEE A L'UNANIMITE 189

N° **2022/E4/018** déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de réintégration des clubs féminins corses au dispositif d'accession de la 3^{ème} division féminine de la FFF 189

Présentation de la motion par M. Louis POZZO DI BORGIO

Prise(s) de parole :

M. Xavier LUCIANI	191
Mme Lauda GUIDICELLI, favorable à la motion	191

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 192

N° 2022/E4/020 déposée par M. Don Joseph LUCCIONI du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux personnes interpellées dans le cadre des actions de blocage organisées le 23 juillet au Pays Basque	192
Présentation de la motion par M. Don Joseph LUCCIONI	193
Président Gilles SIMEONI : Avis favorable du CE	195
MOTION ADOPTEE	195
Suspension à 19h21	196

La séance est reprise à 10 h10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc nous allons reprendre cette deuxième journée de session.

Je vous rappelle que nous avons à recueillir l'avis du CT concernant la modification du tableau des effectifs. Avant cela, je souhaite quand même, en lien avec le débat que nous avons eu hier, vous signaler ou vous rappeler que le rapport de l'Inspection générale de la justice sur l'agression d'Yvan COLONNA a été rendu à la Première ministre. Il a été livré hier en fin de journée. Moi, j'en ai pris connaissance hier soir tard et encore une fois, pas dans le détail. Dont acte. Il a été rendu public, mais je pense que nous attendons de plus amples informations sur les causes, les modalités, le contexte de l'agression d'Yvan COLONNA au mois de mars dernier.

Donc, vous avez cette information. Vous pouvez récupérer également ce rapport. Je le signale parce que c'est directement lié au débat que nous avons eu hier après-midi.

Monsieur le Président, vous souhaitez dire un mot ? Oui, je vous en prie.

Un peu de silence s'il-vous-plaît ! Merci !

M. le Président Gilles SIMEONI

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

La Première Ministre a décidé hier de rendre public, conformément aux engagements pris par Gérald DARMANIN au nom de l'État, le rapport d'inspection de fonctionnement à la Maison centrale d'Arles suite à l'agression d'Yvan COLONNA ; rapport rendu par l'Inspection générale de la justice.

J'ai pris connaissance de ce rapport.

Sans préjudice des suites administratives et judiciaires qui pourront être données et à la publication de ce rapport, et aux différentes procédures en cours, il me semble indispensable que d'ores et déjà, et parce que l'assassinat d'Yvan COLONNA est un drame humain, mais également un événement politique de première importance, il me semble indispensable de dire devant vous ce que la lecture de ce rapport permet de savoir d'ores et déjà.

Selon les termes même de l'Inspection générale de la justice, trois éléments retiennent principalement l'attention de la mission d'inspection.

Premièrement, le net défaut de vigilance du surveillant en activité, je cite, « la mission considère que ce défaut de vigilance est susceptible de constituer un manquement disciplinaire ».

Deuxièmement, la mauvaise exploitation des images de caméra de vidéosurveillance. Les collègues et le personnel utilisant ce matériel, qui était par ailleurs en panne le jour des faits, n'ayant pas été formés à l'utilisation correcte d'un matériel pourtant essentiel pour la complémentarité de la surveillance active.

Troisièmement, l'absence à plusieurs reprises d'orientation de X, l'auteur présumé de l'assassinat, en quartier d'évaluation de la radicalisation (QER), qui aurait dû en opportunité être décidée en juillet 2019 par le directeur de l'administration pénitentiaire, puis traitée par le chef d'établissement en février 2020, puis à trois autres reprises en novembre 2020, mai 2021 et janvier 2022.

La Première ministre a annoncé que des sanctions disciplinaires seraient engagées et contre le surveillant défaillant, et contre la cheffe d'établissement.

Ces annonces ne peuvent à l'évidence suffire à combler notre quête, notre exigence de vérité et de justice.

Peut-on croire un instant que le fait qu'Yvan COLONNA ait pu être agressé, frappé, supplicié, assassiné pendant une séquence de 9 minutes, sans que personne n'intervienne et que cette scène horrible, inouïe, sans précédent dans les annales de l'histoire pénitentiaire française, puisse procéder simplement d'une succession d'erreurs individuelles et de hasard ?

Peut-on croire ou doit-on accepter de croire qu'il ne s'agit là que de la défaillance individuelle d'un agent de surveillance ou d'un chef d'établissement ?

Le défaut de surveillance, oui.

Les carences du système de vidéosurveillance, elles sont attestées.

La durée de la scène, elle est constante.

Reste une question, une question fondamentale : comment un homme, dont nous savons qu'il était d'une dangerosité extrême, dont nous savons qu'il était identifié comme un terroriste islamiste radicalisé, dont nous savons qu'il avait été arrêté par les forces américaines au passage de la frontière avec le Pakistan, dont

nous savons qu'il est resté très longtemps dans une prison connue pour sa dureté, Abou Ghraib, comment cet homme a-t-il pu, à 4 reprises, selon les termes mêmes du rapport de l'Inspection générale de la justice, rester en détention normale ?

Pourrons-nous nous contenter de l'explication donnée par le rapport selon laquelle, au final, seule une initiative personnelle d'un officier de la Maison centrale d'Arles a permis qu'une proposition d'orientation de X émise par le CPRU dangerosité soit transmise à la DISP de Marseille, sans pour autant l'être en bonne et due forme et sans être suivie d'effets ?

Jamais cet homme n'aurait dû être en situation d'assassiner Yvan COLONNA !

Yvan COLONNA n'aurait pas dû être à Arles, si le droit avait été appliqué. Il aurait dû être à Borgo, comme Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI.

Yvan COLONNA n'aurait jamais dû être au contact de son assassin présumé, parce que son assassin présumé aurait dû être ailleurs et à 4 reprises.

Je lance aujourd'hui de la place qui est la mienne, celle de Président du Conseil exécutif de Corse, pas celle d'un militant nationaliste, pas celle de l'ancien avocat d'Yvan COLONNA, pas celle de l'ami de sa famille, de la place qui est la mienne, Président du Conseil exécutif de Corse, parce que son assassinat est un fait politique et pas un fait divers, je lance un appel solennel pour que la vérité soit dite, toute la vérité ! Non seulement sur les circonstances de l'assassinat, mais également sur l'entièreté de la trajectoire terroriste de son assassin présumé.

Je sais que tous les éléments n'ont pas été fournis.

Je demande à l'État, à la Première ministre, au Ministre de l'Intérieur, dont je ne veux pas douter de la sincérité et de la volonté de faire la lumière au moment où je parle, je leur demande de regarder, dans l'ensemble des archives de la DGSE, de la DCRI, de l'ensemble des services spécialisés et de reconstituer l'itinéraire criminel de l'assassin présumé d'Yvan COLONNA. Et je le demande, je leur demande solennellement de rendre public ce parcours, parce que cela nous permettra de comprendre un peu plus et un peu mieux, comment et pourquoi les choses se sont passées.

Cette vérité, nous la devons à Yvan COLONNA, nous la devons à la famille, nous la devons à la Corse et à son peuple, et nous la devons tout simplement à la cause de la vérité et de la justice.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Donc, après cette communication d'informations relatives à la publication par la Première ministre du rapport, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, je pense qu'on va reprendre nos débats.

Je vous invite à lire le rapport. Il est en ligne et si vous ne l'avez pas, vous pouvez vous adresser bien évidemment au secrétariat général, il n'y a aucun souci de ce côté.

Il y a maintenant les rapports qui sont restés pendant hier qui doivent être analysés.

Le premier rapport concerne la modification du tableau des effectifs.

Il y a eu un CT qui s'est tenu, je me tourne vers Monsieur le DGS. Donc, est-ce qu'on peut nous communiquer ces éléments-là concernant le CT ?

Rapport n° 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Le CT s'est passé tout à l'heure et le rapport a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité des organisations syndicales et des représentants de l'administration.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc rapport favorable du CT.

On ne reprend pas le débat relatif à la modification du tableau des effectifs. Nous retenons aussi la remarque de Paul-Félix BENEDETTI sur le plan formel, concernant les visas, bien sûr, mais le travail est fait automatiquement, concernant le CT qui est intégré dans l'ensemble des visas.

Parfait, donc je soumetts au vote.

Est-ce que tout le monde est présent ? Oui, je ne refais pas l'appel, il y a du monde, les procurations ont été transmises pour ceux qui sont en ligne, que je salue, veuillez nous excuser, on vous a un peu oubliés. Salute à tutti, quelli chì sò in ligna.

Donc, je soumetts au vote le rapport relatif à la modification du tableau des effectifs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le tableau des effectifs, donc, est ADOPTE à l'unanimité.

(Non-participation du groupe « Un soffiu novu »).

Alors, si vous êtes d'accord, je reprends le fil de la programmation prévue.

Donc, nous avons un rapport sur le social qui concerne le soutien à l'investissement pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie.

Donc, en fait c'est tout le plan de soutien et je passe la parole à Madame FAZI

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 190 : Pianu di sustegnu à l'investimentu (PSI) 2022-2026 pè a mudernizazione di i stabilimenti è di i servizii medicusociali in u campu di l'autunumia

Rapport n° 190 : Plan de soutien à l'investissement (PSI) 2022-2026 pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Bonghjornu à tutti !

Ce rapport que je vous présente aujourd'hui a pour objet le plan de soutien à l'investissement 2022-2026, pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie.

Un chiffre de rappel, nous en avons parlé hier avec notre collègue Cathy COGNETTI : 29 % de la population a plus de 60 ans, ce qui représente 14 000 personnes à l'horizon 2030, donc dans moins de 10 ans.

Avec les projections de l'INSEE, on nous annonce près de 128 000 personnes qui auront plus de 60 ans.

La Corse, beaucoup plus que d'autres territoires, est marquée, nous le savons, par le phénomène de vieillissement de la population. Alors, pour anticiper cette situation, le Conseil exécutif, avec la présentation de ce rapport, souhaite intervenir en direction des établissements qui accueillent nos aînés et des personnes en situation de handicap.

Les résidents de ces structures, mais aussi leur famille, les soignants ont aujourd'hui une attente forte : celle de voir évoluer les lieux où ils vivent, où ils travaillent, où ils passent du temps pour accompagner nos proches et leurs proches.

Nous souhaitons donc mobiliser 15 M€ pour la période 2022-2026, afin de permettre à ces établissements de se projeter dans la société corse de 2030, par un plan massif de soutien à l'investissement. En agissant sur l'investissement, nous voulons permettre à ces structures, certes de se moderniser, de concevoir des aménagements réellement adaptés aux besoins des résidents. Mais au-delà, nous avons surtout pour objectif d'agir sur la transformation de l'offre de prise en charge, en plaçant toujours l'humain au cœur de celle-ci.

Nous cherchons donc, vous l'aurez compris, à construire l'EHPAD, l'établissement pour les jeunes adultes en situation de handicap, de demain qui prend en compte les aspirations de ses usagers, une plus grande inclusion et une plus grande autonomie.

Ainsi, ce rapport s'inscrit dans la suite logique du schéma de l'autonomie que votre Assemblée a adopté par délibération le 16 décembre 2021.

Ce dernier, j'y reviens, définit les objectifs que nous donnons pour relever les défis du vieillissement des personnes âgées, de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société corse.

Ce schéma se décline en 5 orientations stratégiques que je vous rappelle :

« Invichjà bè in casa soia », où vous donnez la possibilité à chacun de bien vieillir chez soi en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours de vie.

Impulser et accompagner la structuration d'une offre intermédiaire inclusive.

Transformer l'offre médico-sociale existante, l'adapter à l'évolution des attentes et la rendre accessible.

Fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une société corse plus inclusive.

Et le 5ème point, c'est renforcer l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie et améliorer leur gouvernance.

Aujourd'hui, à travers la présentation de ce rapport, c'est sur l'orientation 3, je cite, « transformer l'offre médico-sociale existante, l'adapter à l'évolution des attentes et la rendre accessible » et plus particulièrement le point 3.4, « déployer un plan massif de soutien à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux ».

Mon intervention sera axée sur deux points : la présentation de la démarche et la mise en œuvre de celle-ci.

Sur la présentation : dans le parcours de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la solution de la prise en charge en établissement devient parfois nécessaire. Je pense notamment à des troubles cognitifs concernant les personnes âgées. Donc, nous devons assurer un cadre de vie pour nos anciens, pour les plus fragiles, qui répondent à des exigences de qualité de prise en charge. Le travail mené pour la rédaction du schéma directeur de l'autonomie a révélé en outre un besoin de modernisation des établissements et des services médico-sociaux ; rien n'avait été fait pour la modernisation tout au long des années écoulées.

Dans ce constat, nous avons construit une réponse : un plan de soutien de 15 M€ pour la période 2022-2026. C'est un choix fort que nous faisons.

Les principaux objectifs que nous recherchons sont les suivants : amener les établissements qui interviennent dans le champ médico-social, tant sur le secteur personnes âgées que du handicap, à engager une démarche de projection à moyen et à long termes et définir leur stratégie pluriannuelle ; améliorer la prise en charge des résidents ; améliorer les conditions de travail des salariés ; moderniser les établissements médico-sociaux au niveau du bâti, du

fonctionnement et de l'utilisation du numérique ; accompagner la transformation de l'offre médico-sociale en Corse ; amener les établissements à intégrer les enjeux liés au volet énergétique et à la construction durable.

Bien évidemment, cette démarche se fera de manière concertée et complémentaire avec l'Agence régionale de santé, notamment dans le cadre des annonces faites lors du Ségur de la santé, en interne, en permettant d'articuler ce plan de soutien à l'investissement avec d'autres dispositifs de financement prévus par la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de ce plan, nous avons axé nos priorités autour des investissements suivants : la réhabilitation architecturale et bâtementaire, avec la possibilité d'éligibilité des frais d'ingénierie, le numérique, les équipements divers nécessaires au fonctionnement et permettant d'améliorer les conditions de prise en charge et/ou les conditions de travail des salariés.

Très concrètement, les financements se porteront, par exemple, sur l'amélioration du confort des résidents, avec la suppression des chambres doubles, des salles d'eau individuelles et accessibles pour les personnes à mobilité réduite, des espaces de vie intérieurs et extérieurs, etc.

Nous financerons également des projets visant l'amélioration des conditions de travail des personnels permettant de réduire la pénibilité de certaines tâches, l'amélioration du confort thermique permettant la baisse des factures énergétiques pourront ainsi être éligibles.

Tout cela doit permettre aux établissements de s'inscrire dans une démarche qualitative, durable, au service du bien vieillir.

Concrètement, comment allons-nous mettre en œuvre ce plan ?

Ce présent rapport fixe le cadre du financement du plan de soutien, il détermine les structures éligibles, c'est-à-dire les établissements qui relèvent de la Collectivité de Corse, qui assume son rôle d'autorité administrative exclusive ou conjointe avec l'ARS ; à savoir, 28 EHPAD, 18 SAAD, 2 petites unités de vie, 20 foyers d'hébergement, foyers d'accueil médicalisé, accueils de jour, foyers occupationnels dans le champ du handicap.

Ce sont donc les établissements qui sont habilités à l'aide sociale et qui interviennent dans le champ de l'autonomie.

Il est proposé de calculer la subvention en fonction du nombre de places habilitées par rapport à la capacité totale autorisée. Ainsi, le financement ne dépassera pas 80 % du montant total éligible, avec un plafond par l'établissement

fixé à 600 000 €, lorsque les établissements relèvent de la seule autorité de la Collectivité de Corse, ou de 60 % sur les établissements et services relevant d'une autorité conjointe avec l'ARS.

En conclusion, ce rapport est une déclinaison concrète et pragmatique du schéma que nous avons voté en décembre 2021. Nous faisons le choix du qualitatif, en ayant pour objectif l'amélioration des conditions matérielles au sein des établissements, au bénéfice des personnes qui y vivent, qui y travaillent au quotidien.

Ce montant est conséquent, mais à la hauteur des enjeux que la politique du bien vieillir nécessite. C'est un engagement fort au service de nos aînés et des personnes en situation de handicap, également pour ceux qui au plus près d'eux tous les jours, œuvrent dans ce secteur.

Il est surtout à la hauteur de la place que nous souhaitons donner à nos anciens dans la société que nous souhaitons construire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Je réfléchissais tout en vous écoutant et je veux faire une proposition à l'Assemblée.

Compte tenu de la volumétrie des rapports à examiner aujourd'hui, moi je vous suggère, si tous les présidents, et je ne réunis pas la Conférence des présidents parce qu'on va encore faire une interruption de séance, ça va mettre du temps à reprendre, moi je vous suggère qu'on nous donne les avis des commissions, que les rapporteurs nous donnent simplement les avis et les votes et qu'on ne reprenne pas tout en détail, si vous en êtes d'accord. On ne lit pas les extenso des rapports de commission, on est d'accord ? Est-ce qu'il y a des oppositions en ligne ? Non.

Je vois, j'allais dire « notre patriarche », non... Je vois Jean BIANCUCCI qui est d'accord, je m'en remets à sa sagesse, notre sage, je m'en remets à sa sagesse et à votre donc unanimité sur le sujet.

Donc, on ne lit pas les rapports, mais ce n'est pas du tout un mépris, vous l'avez compris, pour les commissaires et pour tout le travail qui a été fait par l'administration, mais en tout cas, ils sont en ligne. Juridiquement, on n'a pas de

souci parce qu'ils sont en ligne, tout le monde peut les consulter, y compris le public.

Je vous invite donc, Madame la rapporteure, à donner votre avis pour la commission éducation, culture, social.

Je vous en prie.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

Donc la Commission a émis un avis favorable, avec une non-participation des groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Madame la Présidente, la commission des finances a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Core in fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci ! Je donne la parole à qui veut la prendre sur ce plan de soutien à la modernisation des établissements et services médico-sociaux.

Paul QUASTANA, pour « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Juste une seule question, ça y est peut-être dans les annexes mais je ne l'ai pas vu : quelle est la participation, à combien se monte la participation en valeur absolue, en valeur relative de l'ARS ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres questions ?

Oui, Pierre GHIONGA pour « Un soffiu novu ».

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, un exercice pratique : un EHPAD associatif à Corte, 2 sites, un site doit être rénové, 6,5 M€, en ayant le prix de journée le plus faible de Corse, à quel montant d'aide ai-je droit ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Lorsqu'on parle chiffre, les interventions sont toujours très précises et très courtes.

Autre question ? Mme FAGNI, pour « Fà populu in seme ».

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas trop alourdir les débats, mais ce que je voulais souligner sur ce rapport, c'est que, effectivement, mais vous l'avez dit, Madame la Conseillère exécutive, que ce soutien donc à l'investissement, qui va être déployé par notre collectivité, ne revêt aucun caractère obligatoire qui s'inscrit dans une politique qui est la nôtre, volontariste et ambitieuse.

En fait, il y a la vétusté des locaux et des équipements, donc il y aura un cahier des charges et les appels à projets seront suivis.

Mais aussi, je voulais intervenir sur les interrogations qu'on a eues en commission et qui rejoignent la question orale de notre collègue Cathy COGNETTI, sur le dispositif « Invehjà bè » et donc le maintien des personnes âgées à domicile.

Alors, je voulais dire que pour moi, tous ces dispositifs sont complémentaires puisque malheureusement, parfois les personnes âgées sont atteintes de troubles cognitifs et le maintien à domicile n'est plus possible. D'où l'importance également de l'autre appel à projets qui va débiter dans quelques jours et dont le rapport a été présenté à la commission permanente délibérante mercredi, pour justement ce maintien à domicile.

Alors toutes ces actions, elles sont complémentaires et elles s'inscrivent vraiment dans le schéma directeur de l'autonomie.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Josépha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, Madame la Présidente. Très rapidement.

Simplement, effectivement, vous présentez comme une pierre, je dirais, dans le schéma global de l'accompagnement des personnes âgées par notre collectivité. Mais aussi nous avons souhaité, ensemble, mettre en avant la nécessité de par notre géographie, mais aussi de par notre philosophie sur la question du vieillissement, de ne pas privilégier les établissements à grande capacité, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas les accompagner, qu'il ne faut pas les rénover, qu'il ne faut pas les moderniser.

Bien évidemment, il faut fortement l'accompagner, mais comment on organise le fait d'accompagner la rénovation, par exemple, d'EHPAD, et de mettre plus l'accent, je ne sais pas, certainement dans les dispositifs de financement, sur les petites unités de maintien à proximité parfois du domicile ? Parce qu'on sait que parfois, le maintien à domicile n'est plus possible.

Et aussi dans la continuité de l'intervenante précédente, je ne l'ai peut-être pas vu dans les annexes, comment on accompagne aussi la rénovation des domiciles quand les personnes sont maintenues à domicile ?

Donc, une organisation globale, elle est présentée dans ce rapport, mais comment on articule la nécessité de rénover de plus grandes unités de soins ? Parce qu'effectivement il faut aussi le faire et il faut aussi les accompagner dans la modernisation.

La nécessité de mettre l'accent, je le disais, de par notre philosophie et de part aussi notre tissu rural, sur des petites unités de soins, y compris peut-être même en territoire urbain, en milieu urbain, et la nécessité du maintien à domicile qu'il faut accompagner aussi par des investissements forts dans ces domaines, et on sait que parfois, les investissements pour les familles sont importants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je voudrais, si c'est possible, mais je pense que ça doit pouvoir l'être, c'est qu'à partir du moment où on va rentrer dans des mesures d'accompagnement d'investissements pour que ces lieux d'accueil soient beaucoup plus fonctionnels, qu'il y ait par exemple beaucoup moins de dépenses énergétiques, ça sous-entend une baisse structurelle des coûts de fonctionnement.

Donc moi, je pense qu'on peut envisager dans l'avenir, y compris dans le cadre de ce plan qui va être long, une clé pour que l'on aide de manière privilégiée les EHPAD qui vont faire un effort de prix, parce que malheureusement les prix ne sont pas figés. La Corse est en moyenne à 2 400, 2 500 € ; la moyenne française est à 2 150 €, la moyenne du Cantal est à 1 700 € et la moyenne de Paris est à 3 800 €.

Donc, on voit qu'il y a des distorsions absolues et y compris en Corse, il y a des EHPAD 4 étoiles et des EHPAD 2 étoiles, pour faire un raccourci.

Donc, moi j'estime que, par rapport à la pyramide des âges qui ne cesse de s'accroître dans notre territoire, on a un devoir de forcer la politique publique pour imposer un cadrage des prix, et à ce moment-là sur la base d'un continuum à définir de bonifier les aides à plus ou moins 20 ou 30 %.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a 3 demandes. Vous avez levé le doigt en même temps, donc choisissez !

« Un soffiu novu » va parler à 3 voix ou va chanter à 3 voix, ça tombe bien, una bella pulifunia... Donc, Mme COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, ce rapport s'inscrit évidemment dans le prolongement du vote que nous avons fait en décembre sur le schéma de l'autonomie.

15 M€ d'AP sont mobilisées sur les fonds propres sur la période quinquennale, dont 2 M€ en 2022. On est, comme les services l'ont souligné avec instance en commission, sur le soutien extra légal de la Collectivité.

Ainsi 3 volets sont repris dans ce schéma : l'immobilier, le numérique et les équipements.

Les travaux de rénovation de l'immobilier devraient constituer le gros des dossiers, avec un plafond de subvention, je peux répondre à Pierre GHIONGA, de 600 000 € et un taux d'intervention maximum oscillant entre 60 et 80 % en fonction des établissements, selon que l'autorité soit conjointe avec l'ARS ou pas.

Alors bien évidemment, nous accompagnerons la démarche liée à la rénovation et à la maintenance de ces établissements qui accueillent nos aînés, nos malades et nos proches en situation de handicap aussi.

Mais je tiens, dans la continuité de ma question orale, à attirer votre attention sur la situation des personnels en établissement ou à domicile, qui sont souvent dans des situations intenable, et après une crise sanitaire et avec une guerre quasi mondiale larvée en Ukraine et qui impacte massivement le pouvoir d'achat par la pénurie alimentaire et l'augmentation du prix du carburant, la crise des vocations dans l'aide aux personnes dépendantes, en établissement ou à domicile, est une réalité qui va peser sur chacun d'entre nous.

Nous avons tous des familles, nous sommes tous des proches aidants potentiels à domicile ou soucieux de faire laisser en établissement nos parents dans de bonnes mains, dans des structures où les effectifs permettent une bonne prise en charge.

Le temps risque d'être bientôt révolu.

Alors vous êtes sur la bonne voie, en soutenant les EHPAD d'un point de vue immobilier et au niveau des équipements. Mais en tant que gestionnaire de l'APA et de la PCH, et au nom des compétences sociales que cette collectivité a hérité des départements, il serait bon que l'Exécutif prenne l'attache des personnels concernés pour assurer le suivi, une veille de la situation et en prendre en compte toute la mesure et la problématique.

Récemment, un communiqué de presse des entreprises qui ont la tâche d'intervenir sur le terrain en fonction des personnes âgées, nous ont informés d'une rupture inédite pour les services d'aide à domicile et de soins à domicile sur les difficultés du secteur.

L'été risque d'être dramatique, il nous faut faire un point avec les entreprises de l'île pour savoir si le service sera rendu aux usagers.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, què ghjera a prima. Avà a seconda. Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Mais pas en chantant, vous seriez très déçus...

Donc, je vous remercie, Madame la Conseillère exécutive, pour la présentation de ce rapport.

Moi, concernant le schéma de l'autonomie 2022-2026, je voulais revenir sur le volet « Bien vieillir in casa soia ». Alors, prévenir la perte d'autonomie, c'est très bien, entretenir le capital santé et vieillir dans sa maison. Tuttu u mondu sà bè chè s'invechja meddu in casa soia, si campa meddu ind'è u so paese chì ind'i l'ospitale.

C'est pourquoi je voulais insister et revenir aussi sur la part des aidants dans le cadre de ce projet de bien vieillir et de maintenir la personne âgée à domicile.

Et nous avons eu une réflexion avec ma collègue Charlotte TERRIGHI, pour savoir s'il existait une plateforme de remplacement d'aidants. Je sais que la CdC envisage, c'est le rapport 192, un projet de plateforme d'accompagnement multimodal dans l'Extrême-Sud qui vise à renforcer l'offre médico-sociale. Mais on souhaitait savoir si on ne pourrait pas créer, soit la Collectivité de Corse, soit avec l'ADEC, en créant peut-être une start-up... En fait, il faudrait créer une plateforme avec une liste de référents professionnels ou de référents familiaux qui pourraient remplacer au pied levé un aidant qui pourrait être malade ou avoir un problème, remplacer donc cette personne, parce que les maires demandent beaucoup, ils sont sollicités pour savoir, dans l'urgence, si quelqu'un peut intervenir rapidement.

Ca pourrait être dans cette liste de référents, peut-être des aides-soignantes à la retraite, ça pourrait leur permettre ponctuellement d'augmenter un petit peu aussi les maigres retraites des aides-soignantes. Ou bien, comme je l'ai dit en début de mes propos, une création d'une start-up par le biais de l'ADEC.

On a cette réflexion, parce qu'il y a un vide au niveau de cette problématique de chercher dans l'urgence un aidant. Il y a un vide en Corse.

Donc, on voudrait savoir si dans le cadre de ce schéma de l'autonomie, on ne pourrait pas trouver et essayer de trouver donc ce remplacement, cette

plateforme, je pense que ça pourrait trouver sa place dans ce schéma de l'autonomie.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A terza, Annette PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, moi je profite de ce rapport pour vous parler d'un mécanisme qui existe sur le continent, qui est le viager solidaire.

C'est une possibilité, en fait, au travers d'une coopérative solidaire agréée par le ministère de la santé, de racheter un bien à une personne qui a besoin, une personne qui commence à avancer en âge, à lui acheter ce bien, lui verser une rente au travers donc de cette coopérative.

Donc il y a un maintien à domicile, puisque je vois que plusieurs intervenants ont parlé de ce maintien à domicile.

Donc, au travers de ce viager, la personne est maintenue à domicile, mais il y a également tout un système qui va se mettre en place, c'est-à-dire qu'il y a, au travers de la coopérative, qui a comme je vous l'ai dit un agrément du ministère, il y a des aidants, des infirmières, des plateaux-repas.

Le bien est entretenu, une rente est servie mensuellement à la personne. Cette rente, n'est pas imposable au-delà de 70 ans. En fait, elle n'est imposable que de 30 % et ça crée, je dirais, une économie circulaire sur le territoire, puisqu'on crée une économie au travers de cette coopérative qui est créée et qui va acheter ce bien.

Ce bien, une fois qu'il sera libéré au décès de la personne, sera mis à la disposition toujours dans ce même système d'aide et on peut aller même sur de l'habitat solidaire, comme on en parle souvent.

Donc, vous voyez qu'il y a une solution de maintenir donc nos personnes âgées et nos aînés à domicile, tout en leur servant une rente, même un bouquet au départ quand la vente est faite, au travers, je le répète, d'une coopérative solidaire. Ce n'est pas quelque chose qui est spéculatif, puisqu'il y a

un agrément. C'est quelque chose qui est créé. Il y a des financements de la banque du territoire.

Donc c'est quelque chose de très innovant, qui va un peu dans le sens du bail réel solidaire et qui pourrait être une belle expérience pour l'île.

Après, je voulais vous parler également, c'est Marie-Thérèse MARIOTTI qui m'a demandé d'intervenir, au niveau des maisons sans maître qui sont récupérées par les communes et qui pourraient être mises à disposition de personnes âgées pour les maintenir dans les villages. Est-ce que la Collectivité a prévu des financements justement pour rénover cet habitat que les maires récupèrent ?

Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Saveriu LUCIANI, je vous en prie, pour « Avanzemu ».

M. Saveriu LUCIANI

Deux mots comme ça, Présidente.

Je voudrais quand même revenir un peu, personne n'en a parlé, tant pis, sur ce que représente le fait de mettre i nostri vechji ind'è se case qui. L'exil de certaines familles et de certains vieux dans ces maisons-là et qui méritent, à mon avis, d'être enrichi en termes de démarche.

Je ne reviens pas sur le bien-fondé du rapport, on l'a dit en commission, il y a aucun souci sur le fait d'accompagner, avec bien entendu une visibilité quand même sur les financements, voire qui, quoi, comment. C'est important de savoir aussi, parce qu'il y a quand même une multitude de structures à prendre en charge.

Moi, je rebondis sur ce que disait Cathy sur aussi la gestion des personnels, il y a une dimension humaine à prendre en compte.

Il y a surtout, à mon avis, deux choses comme ça, à chaud, qui me font réagir.

D'abord, c'est par rapport à cet isolement, l'effort qu'il faut faire, et ça figure dans le rapport, l'effort numérique. Les personnes âgées ont besoin aujourd'hui d'Internet. C'est important de voir aussi dans ces maisons, dans des endroits qui ne sont pas leur maison, et vous que noi, emu sempre tenuti i nostri vechji ind'è e nostre case, sò morti in casa soia.

Donc, c'est difficile quand on en parle et aujourd'hui, on n'en est plus là. Emu cambiatu di mondu, femu come omu pò per cercà di discunfinisce dinò unipochi di strapazzi. Ghjè cumplicata, quessa a mi pensu, ancu per certe famiglie, mà ghjè cusì...

Il y a donc ce pont numérique qui est important, parce qu'ils sont en exil quelque part dans leur propre pays.

Et Deuxièmement, il y a un point qui me semble intéressant, qui a été soulevé hier d'ailleurs par le Président SIMEONI, à propos du changement climatique.

Je crois que l'éco-conditionnalité de l'aide, notamment par rapport à l'exemple que peut avoir cette rénovation dans ces maisons, est pour moi à prendre en compte. Je crois qu'il faut qu'il y ait des exemples pour montrer aux gens que... D'ailleurs, vous le voyez, on a des ventilateurs, il y a une clim qui est défaillante. Je crois que c'est important et on fait attention, il y a des plans spécifiques, et Madame la Conseillère le sait, par rapport à ces maisons, donc en termes d'hydratation, etc.

Et je crois que c'est important d'avoir donc un exemple, parce qu'il faut absolument s'inscrire dans une perspective qui est celle de 2050, 2060.

Il y a aussi un point qui me semble important, c'est de prendre en compte, parce que 15 M€, c'est beaucoup et c'est peu. La population Corse vieillit. Et dans 20 ans, nous aurons beaucoup plus de vieux qu'aujourd'hui, je vous le dis, et quand je dis beaucoup plus, ça va être un basculement qui va être extraordinaire.

Non mais, je ne parle pas pour moi, bien sûr...

Donc, c'est important de voir comment on peut envisager la suite. Il y aura forcément cette rupture culturelle, le fait du lien familial qui fait que les gens vont aller dans ces maisons-là. Quand je dis « ces maisons-là », je ne le dis pas de manière péjorative, parce que c'est un refuge et pour certains, c'est même pratiquement la solution. Donc, c'est important de le dire.

Dernier petit point et qui sera aussi un point de réflexion.

Dans ces maisons, il y a des gens qui ont plus de 80 ans, ce sont des gens qui ont connu un monde, un mondu ch'un esiste più.

Tout à l'heure, on va traiter de la Festa di a lingua, je pense que culturellement, au niveau de la mémoire, il y a un travail à faire, un lien

intergénérationnel à mettre en place, de manière beaucoup plus fort, systématique. Des générations qui doivent se rencontrer, parce que la mémoire nous aide surtout à avancer, vous le savez. Il serait intéressant de valoriser des témoignages, de les rencontrer et de mettre en contact donc les différents âges de ce pays, notamment cette jeunesse qui en a besoin.

Donc essayez, dans ces endroits, je dirais... Vous voyez, je suis assez pudique, parce que je n'arrive pas vraiment à l'imaginer parce que bon, c'est compliqué quand on y va, quand on va voir les gens. Mais c'est important aussi de voir la dimension sociale et culturelle à mettre en place, l'accompagnement, cette humanité qui nous manque un peu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Qualu hè chì vole parlà torna ?

M. Pierre GHIONGA

Per dà una testimugnanza à Saveriu.

A u Serenu, emu messe à dispusizione di l'associu « Praticalingua » un lucale è ci hè a rilazione incu a ghjente anziana chì sparte e so sperienze, e so cunniscenze.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je me tourne vers la conseillère exécutive, Madame la Conseillère, vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer de répondre à tout le monde.

Je vais commencer par M. Paul QUASTANA, puisque ça a été le premier.

L'ARS met 15 M€, ce que nous n'avons pas trouvé suffisant, et nous avons d'ailleurs une réunion la semaine prochaine avec eux parce que nous voulons effectivement obtenir plus que les 15 M€ qui ont été promis, qui étaient également de leur part un rattrapage, puisqu'il y a vraiment un déficit d'investissements historique. Pour ceux qui sont allés dans les EHPAD publics notamment, vous avez pu constater combien ils étaient vétustes et pour certains

vraiment très, très, très vieillissantes. Donc pour l'instant, nous avons 15 M€, mais nous espérons avoir des discussions qui nous apportent plus.

Ensuite, pour Pierre GHIONGA, il y a une réunion qui est prévue entre les services et l'EHPAD « U Serenu ». Comme je l'ai dit dans le rapport, normalement c'est 600 000 €, puisque c'est 80 % de....

M. Pierre GHIONGA

Est-ce qu'il y a une différenciation de l'aide en fonction de la structure juridique et de la structure qui gère l'EHPAD ? Moi, je suis associatif, je ne prends pas d'argent, est-ce qu'un privé a le même montant ? Non. Voilà c'est ce que je voulais savoir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Micca « chjama è rispondi », per piace, on n'est pas en commission.

Mme Bianca FAZI

Non, mais c'est important.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais on demande la parole ! Je ne doute pas que c'est important.
Eh oui...

Mme Bianca FAZI

Ça a été rappelé en commission, ça concerne les EHPAD publics et les associatifs. Le privé ne rentre pas dans le champ des 15 M€.

Je le précise, le privé ne rentrera pas dans ce schéma.

Concernant la question de Josépha, alors je crois qu'il y a une petite confusion parce que là, ça concerne les EHPAD et les structures dont vous parlez sont des structures sur lesquelles on a déjà abondé.

Ce sont des résidences autonomie dont vous parlez ou familles d'accueil ? Je n'ai pas compris tout à fait la différence. Parce que sur le champ du domicile, on intervient sur la rénovation, mais au travers de l'APA, c'est déjà prévu, donc ce n'est pas du tout dans ce schéma-là.

Il y a deux choses différentes :

Il y a les structures de résidences autonomie qu'on a mises en place, dont une qui ouvre à Corti de 26 places et une autre à Santa Reparata di Balagna de 24 places.

Ensuite, il y a les familles d'accueil qui sont éligibles, mais au travers des dispositifs de l'APA, de l'allocation pour l'autonomie.

Et pour les domiciles c'est pareil, par exemple, une rénovation de salle de bain entre dans le champ de l'APA et on peut avoir d'autres financements, par exemple au niveau de la rénovation énergétique de l'AUE. Ça, c'est encore des financements qui sont différents.

Sur la question de Paul-Félix, qui est très intéressante, donc deux choses :

Sur les tarifs des EHPAD en Corse qui sont élevés, il faut savoir que le tarif est aussi indexé sur le prix de l'immobilier. Or, il se trouve qu'en Corse, nous avons un prix de l'immobilier qui est très élevé par rapport à une petite région et par rapport à des revenus. Mais ça, vous le connaissez tous, c'est le problème notamment des villes comme Ajaccio, avec un prix de l'immobilier qui est très élevé, donc les tarifs sont indexés dessus.

Et pour répondre plus précisément à la question de Paul-Félix, tous les EHPAD sont concernés par la rénovation énergétique et donc il n'y aura pas de bonus selon le projet, parce qu'il faut vraiment qu'ils aient un projet éligible et ils sont obligés de rentrer dans le cadre de la réhabilitation énergétique.

Ensuite, dans l'ordre, je crois qu'il y avait Cathy.

Sur les personnels qui travaillent, donc, là aussi, est engagée une réflexion, vous savez qu'on finance... Parce que là, vous avez également le personnel d'EHPAD qui ne concerne pas que la Collectivité, qui sont les infirmières, les aides-soignantes, etc. Donc, je crois que là, il faut vraiment engager une réflexion, y compris avec le Gouvernement, mais pas que sur les EHPAD, j'ai envie de vous dire, sur tous les hôpitaux et sur le public en général pour une revalorisation salariale. Parce que je crois que sinon, on ne s'en sortira pas. On en a parlé hier toutes les deux et on voit bien qu'il y a ce souci au niveau du public. Donc, il y a ce problème-là.

La deuxième chose, sur les services d'aide à domicile, ça ne rentre pas tout à fait non plus dans ce rapport. Là-aussi, le financement est de 55 M€, je vous rappelle, sur la personne âgée au travers de l'APA ; à savoir qu'il y a sur les services à domicile que l'on finance 2 500 personnes qui y travaillent. Et comme je vous l'ai dit hier dans la réponse à la question orale, il y a quand même une

revalorisation salariale de 7 M€ de cette année et qui leur a fait, pour être très précis, 245 € d'augmentation par mois.

Donc, c'est vrai qu'il faut encore travailler sur la valorisation du métier et sur encore une revalorisation financière.

Pour Chantal donc, dans ce schéma, dans ce rapport précisément, on ne rentre pas non plus dans le cadre du fonctionnement sur l'aidant, mais par contre c'est mentionné dans le rapport, dans le schéma pour l'autonomie.

Alors pour l'instant, on n'a pas prévu de formation pour remplacer. Par contre, on a financé une formation, notamment sur l'ADMR pour la citer, pour qu'il puisse y avoir des remplaçants, pour répondre à votre question concernant les maires.

C'est vrai que cet été, il y a un gros problème, il y a beaucoup d'arrêts de travail, toutes les structures nous le font remonter, et notamment dans l'Extrême-Sud d'ailleurs. Et après, c'est difficile parce que les personnes sont en arrêt et il est difficile de leur demander... Donc normalement, il est prévu quand même un pôle de remplaçants. Et pour remplacer l'aidant, ce que nous avons prévu, on a financé dans les structures un accueil temporaire, de manière à ce que certaines EHPAD puissent accueillir, notamment pour que l'aidant puisse se reposer et accueillir la personne âgée, notamment sur les troubles cognitifs, parce que c'est vrai que c'est très difficile pour la famille et qu'à un moment donné ils sont épuisés.

Donc, ça c'est prévu dans ce schéma pour l'autonomie, pas dans ce rapport-là, une solution de remplacement pour l'aidant.

Pour répondre à Annette, oui c'est une solution qui paraît très innovante que nous n'avons pas étudiée, je suis honnête, mais qui paraît intéressante. Mais là encore on est dans le cadre du maintien à domicile, on n'est pas sur le côté EHPAD. Donc, c'est une solution qu'il faut qu'on envisage et qu'on va étudier, parce qu'elle paraît très intéressante pour apporter un revenu à la personne âgée supplémentaire, donc c'est très intéressant.

Et pour répondre plus précisément à Marie-Thé MARIOTTI, sur les petites structures : oui, nous finançons, mais nous finançons plutôt l'utilisateur, c'est-à-dire au travers de l'APA.

Par contre, on a eu beaucoup de réunions avec des mairies qui nous l'ont demandé et on peut en avoir une si vous le désirez.

Donc, c'est entre la résidence autonomie et la résidence qu'on appelle inclusive. Donc vous voyez, c'est vraiment encore deux dispositifs différents, mais qui sont prévus dans le schéma pour l'autonomie. Donc, il n'y a pas de souci, on peut fixer une réunion avec vous et les services de manière à étudier ce problème.

Concernant la question de Saveriu, ce n'était pas non plus l'objet du rapport. On est vraiment sur le domicile. Donc, c'est vrai qu'on fait beaucoup d'efforts et je rappelle encore le chiffre, 55 M€ au travers de l'APA, avec un accompagnement des personnes à domicile. Donc effectivement, c'est ce qu'on essaye de faire le plus, sauf que quand les personnes vieillissent de plus en plus et s'aggravent d'un point de vue médical, c'est pour ça qu'on fait ce rapport sur les EHPAD, à moment donné, il va falloir les médicaliser.

C'est vrai que le Gouvernement a un projet qui s'appelle « l'EHPAD à domicile », mais ça concerne ce qu'on appelle les GIR, donc il y a plusieurs GIR, et en fonction de la pathologie de la personne âgée et d'un possible maintien à domicile ou pas... Là on rentre dans le médical, on n'est pas que dans l'accompagnement à la personne.

On a beaucoup accentué sur le maintien à domicile, mais ce rapport était plus fixé sur la rénovation des EHPAD, parce que c'est vrai qu'il y a un gros besoin de rénovation.

Et, vous avez également évoqué le numérique. Alors le numérique, il n'y a pas qu'au sens d'avoir pour l'utilisateur un ordinateur ou une tablette, il s'agit pour les EHPAD, ce qu'on appelle maintenant les EHPAD connectées, qui permet d'avoir une prise en charge qui est plus importante pour la personne âgée et notamment pour une surveillance, je dirais notamment détecteur de chute, enfin, tout un tas de dispositifs que l'on va vous présenter d'ailleurs prochainement dans le Living Lab et qui sont très intéressants, de manière à accompagner la personne âgée, là encore, mais en structure.

Voilà, je crois que j'ai répondu un peu à tout le monde. Je n'ai oublié personne.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère, vos réponses étaient très complètes.

Donc, je soumetts au vote ce plan.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, je vous demande de prendre acte du fait que Pierre GHIONGA ne participera pas au vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, c'est ce que l'administration avait précisé aussi.

Monsieur GHIONGA, nous attendons que vous sortiez de l'hémicycle, merci.

Alors je soumetts au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour ?

Le rapport, est ADOPTE à l'unanimité.

(M. Pierre GHIONGA absent)

Bravo, Madame la Conseillère !

Donc, nous allons passer au rapport suivant.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 206 : Riabilitazioni di a Casa Notre Dame in Aiacciu - approvu di u programma : diagnostichi è fattibilità.

Rapport n° 206 : Réhabilitation du Foyer Notre Dame à Aiacciu - approbation du programme : diagnostics et faisabilité.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

En principe, c'est le président qui devait le présenter, mais s'il n'est pas là, je le présente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si vous voulez, on passe à un autre rapport.

Mme Bianca FAZI

Non, je vais le présenter à sa place puisque ça concerne le bâtiment en fait, moi, j'avais déjà présenté le rapport sur le volet médico-social.

Donc, il s'agit là de vous soumettre à votre approbation l'opération de réhabilitation du foyer Notre-Dame à Aiacciu pour la création d'un centre maternel, d'un relais parental et de l'accueil du pôle Protection de l'enfance.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Collectivité souhaite moderniser et mobiliser son patrimoine immobilier dans l'intérêt des politiques publiques menées au profit de notre population.

L'Assemblée a ainsi approuvé l'affectation de l'établissement foyer Notre-Dame, anciennement foyer d'accueil pour les personnes âgées, ou service public de l'aide sociale à l'enfance et à la protection maternelle et infantile de la Collectivité de Corse.

Il est situé cet établissement sur un quartier prioritaire de la politique de la ville, composé d'une population jeune et défavorisée et desservi par un réseau de transport en commun à proximité.

La réhabilitation projetée de ce foyer, a pour objectif d'y accueillir un centre maternel, foyer mères - enfants, accueil et hébergement de femmes enceintes, mères isolées avec des enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique, un relais parental qui est un accueil de 24h/24 h, 7/7j, de 10 enfants en pratique de 3 à 12 ans, dont les familles traversent des difficultés momentanées ou périodiques, hospitalisation, conflits familiaux, divorce, chômage etc. Et ensuite le service d'accueil et des premières actions d'actions collectives, des exercices de mesures éducatives, de protection de l'enfance, de développement de la prévention, de soutien à la parentalité et également de lieu de visite médiatisées dans le cas, dans le cas de séparation.

L'opération consiste en une réhabilitation lourde du bâtiment existant, qui implique notamment la démolition de 300 m² de plancher et de toiture, le curage et le désamiantage de l'ensemble du bâtiment, la surélévation de la toiture sur une partie du bâtiment qui permettra la création d'un étage supplémentaire, le remplacement de l'ensemble des installations techniques, le cloisonnement des différents espaces afin de répondre aux besoins identifiés, la création d'un ascenseur, l'aménagement des jardins et des espaces extérieurs.

Les travaux porteront sur une surface bâtie de 1 405 m² et de 850 m² pour les espaces extérieurs.

Le coût de cette opération est estimé à 5,2 M€ HT, soit 5,8 M€ TTC.

Cette opération a d'ailleurs été retenue pour être proposée dans le cadre d'opérations à cofinancer au titre du PTIC.

La réalisation des études de maîtrise d'œuvre devrait se dérouler en 2023. Le démarrage des travaux est prévu 2025, la réception fin 2026.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver les dispositions du programme présenté pour la réhabilitation du foyer Notre-Dame, pour la création d'un centre maternel, d'un relais parental et de l'accueil du pôle Protection de l'enfance à Aiacciu, d'arrêter l'enveloppe financière affectée aux travaux pour un montant de 4,100 millions hors taxes, soit un coût prévisionnel d'opérations de 5,2 millions hors taxes, toutes dépenses confondues et d'autoriser le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in Fronte ». Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. A parolla hè à quella chì a volenu.

Vannina LE BOMIN pour « Avanzemu ».

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour ce rapport qui nous donne une idée bien précise du projet.

Moi, j'ai juste une question sur le relais parental, j'ai vu qu'il y avait dans le plan un espace scolaire, se pose la question des enfants lorsqu'ils sont hébergés sur un temps un petit peu long, et est-ce qu'il y a déjà un temps maximum qui est prévu ? Mais au-delà de ce temps maximum, si les enfants restent, qu'en

est-il de la continuité d'enseignement ? S'ils viennent de loin et hors les murs d'Ajaccio, est-ce qu'il est prévu un enseignement dans le relais parental où est-ce qu'il est prévu de les scolariser sur des écoles proches de la structure ? Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite intervenir ? Muriel FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Vous nous avez présenté donc la réhabilitation de ce lieu. J'étais intervenue, vous nous aviez donc promis justement le coût de ce programme. Donc nous voterions évidemment pour.

Et, je voulais dire que la Commission que je préside, nous avons décidé de visiter ce foyer et ça sera fait à la rentrée de septembre.

Voilà, je voulais le préciser puisqu'on avait reporté la date.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il est très important que nous allions sur le terrain voir les choses.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Donc, pas d'intervention. En ligne? Non. Donc je repasse la parole à la conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente, écoutez-moi je suis très contente, ce bâtiment est très beau, pour ceux qui le connaissent déjà, mais comme le dit Madame FAGNI, vous aurez l'occasion de le de le visiter, franchement, l'endroit est beau et je pense que l'on a tout intérêt à préserver ce patrimoine. Ça, c'est la première des choses.

Pour répondre à la question de Vanina LE BOMIN, les enfants sont scolarisés, parce que c'est mieux pour eux d'aller dans une école, surtout quand ils viennent de loin, l'enseignement n'est pas sur place. Bon, après, sur les tout-petits, s'ils ne peuvent pas être en maternelle, il y a évidemment des activités, mais l'enseignement se fait en milieu scolaire parce que c'est beaucoup mieux, je pense pour les enfants. Et puis le contact avec d'autres est quand même plus intéressant pour eux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci Madame la Conseillère. Donc je soumetts au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bravo, Madame la Conseillère.

Donc je me tourne vers l'Exécutif, le secrétariat général de l'Exécutif, qui nous aide beaucoup puisqu'on a une collaboration permanente entre les deux secrétariats généraux, je parle sous vos contrôles de Serge TOMI aussi, pour faire que les choses soient bien huilées. Notre Président arrive, vous noterez que j'ai l'art quand même de la transition et que je sais combler les temps morts, mais pas trop quand même.

Donc rapport suivant, Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, la mise en place de la fonction d'audit à la Collectivité de Corse.

Raportu n° 208 : Organizzazione di a funzione d'audit à a Cullettività di Corsica : Approvu di a cartula d'audit internu, di a cumpusizione è di u rollu di u cumitatu d'audit.

Rapport n° 208 : Mise en place de la fonction d'audit à la Collectivité de Corse : approbation de la charte d'audit interne, ainsi que de la composition et du rôle du comité d'audit.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, c'est un rapport qui va de pair avec un autre rapport, qui est le rapport qui sera examiné ensuite.

Donc je rappelle que globalement l'ensemble des collectivités et l'État sont dans des démarches qualitatives et quantitatives visant à élever leur niveau d'exigence concernant l'emploi des ressources et des moyens au profit d'une plus grande performance de l'action publique.

Dès la fusion et dans le cas du premier organigramme, j'avais souhaité inscrire cette dimension dans l'organisation de la Collectivité de Corse en créant des entités dédiées au contrôle et à l'audit interne.

Vous savez que nous sommes actuellement dans une nouvelle phase de la fusion qui doit nous conduire à renforcer le caractère performant et innovant de

la Collectivité de Corse pour qu'elle puisse pleinement exercer non seulement l'ensemble de ces compétences, mais également devenir totalement une collectivité de missions au service de la Corse et des Corses.

L'audit et le contrôle interne s'inscrivent dans cette logique dans la mesure où ils concourent tous deux à apporter une assurance raisonnable, en tout cas la plus élevée possible quant à l'atteinte des objectifs que la Collectivité se fixe. Il s'agit de sécuriser, de rationaliser les méthodes de travail mises en œuvre au sein des directions et services. Et cela va bien évidemment de pair avec notre volonté partagée d'être dans des démarches d'évaluation permanente, d'évaluation des politiques publiques, mais également de renforcement de la sécurisation de nos interventions en termes de risques.

Ces objectifs répondent également en matière de prévention et de détection des risques d'atteinte à la probité, à une obligation issue de la loi dite loi Sapin 2, loi du 9 décembre 2016, qui impose aux collectivités locales et à leurs établissements publics de mettre en place un dispositif anticorruption. Et cette exigence rentre aussi en phase, au moins de façon partielle, avec notre réflexion sur les moyens de sécuriser juridiquement l'action publique et, notamment de vérifier qu'un certain nombre de secteurs sensibles, par exemple les marchés publics, ne soient pas soumis à des pressions extérieures ou à des dérives.

À la suite du rapport relatif donc il y aura à la fois l'audit interne et l'audit externe. Contrôle interne et audit interne s'inscrivent dans un dispositif global de gestion des risques. Audit c'est sous le visa de l'Assemblée de Corse, c'est en tout cas ce que je propose dans le cadre de ce rapport, et le contrôle étant lui strictement administratif, relève d'un dispositif interne, sous l'autorité du Président du Conseil exécutif.

Alors, l'audit interne est défini dans le rapport. Je ne reviens pas sur les développements qui y sont, le dispositif de maîtrise des risques et je vais directement à la présentation du dispositif qui vous est proposé et qui répond aux standards qui sont fixés à la fois par des normes internationales, L'Institut of Internal auditors, répercuté en droit interne par l'Institut français de l'audit et du contrôle interne.

Donc, concernant le positionnement hiérarchique, la mission d'audit interne est rattachée hiérarchiquement à l'inspectrice générale, elle-même étant rattachée, bien sûr, au directeur général des services.

Concernant le comité d'audit, je vous propose qu'il soit placé sous l'autorité du président du Conseil exécutif, comme les textes le prévoient, et qu'il réunisse la Présidente de l'Assemblée de Corse, le président de chaque groupes politiques qui composent l'Assemblée de Corse ou son représentant, ainsi que la

directrice générale des services. Les travaux étant réalisés en présence de l'inspectrice générale et du ou de la responsable de l'audit interne.

Quel est le rôle de ce comité d'audit ? Il émet des avis portant notamment sur le programme annuel ou pluriannuel des missions d'audit, sur le rapport annuel d'activité de la mission, sur le choix de la diffusion des rapports définitifs au-delà du commanditaire, de l'entité auditée et de son encadrement hiérarchique, et enfin, il vérifie l'adéquation entre les missions et les moyens humains et/ou financiers de la mission audit interne.

Le périmètre d'intervention : elle a vocation à s'exercer sur l'ensemble des services de la Collectivité de Corse. On pourra réfléchir ensuite à mettre des dispositifs identiques au sein des agences et offices.

Les missions mises en œuvre répondent au fonctionnement d'une mission d'audit dite d'assurance.

Quant à la diffusion des rapports définitifs, ils sont également encadrés par des textes qui peuvent prévoir, sur avis du comité d'audit et décision du PCE, une diffusion plus large, par exemple, à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse ou même au tiers.

Voilà ce que j'avais à vous dire à titre principal sur ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Donc il y a un avis : avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, je passe la parole à qui veut la prendre sur les différents points qui ont été proposés en matière d'audit. Jean-Martin MONDOLONI pour « Un soffiu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, très rapidement. Ça va dans le sens de l'histoire puisque c'est une quasi obligation qui est faite désormais à toutes les collectivités et qui colle à votre serment d'une vision cristalline de cette maison, et c'est tant mieux.

Nous avons déposé deux amendements.

D'abord, je pense qu'il serait utile, à terme de clarifier tout ce qui participe de la transparence de cette maison. On a des commissions de contrôle, on a des comités d'audit, on a toute une nébuleuse de fonctions et de missions qui participent à cette volonté, qui n'est pas remise en cause, de rendre les choses beaucoup plus transparentes et de corriger des trajectoires lorsque cela est nécessaire.

Mon collègue Xavier présentera un amendement visant à étendre cette fonction aux excroissances de la Collectivité.

Pour ma part, j'aurais souhaité, puisque vous gardez la main, Monsieur le Président, sur le programme pluriannuel des missions que vous fixez, serait-il possible de l'élargir à l'Assemblée, de sorte que si 1/3 de l'Assemblée, soit 21 élus souhaitent avoir des informations supplémentaires et participer au programme pluriannuel ou annuel du comité d'audit, ils puissent, sinon s'attribuer cette prérogative car il n'est pas question de marcher sur les platebandes et les prérogatives du Conseil exécutif, mais de donner la possibilité à l'Assemblée, si elle le souhaite, d'avoir la lumière sur un certain nombre de fonctionnements inhérents pour l'heure à la maison mère.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t'il une autre intervention ? Non.

Je salue, bien évidemment, le travail qui a été réalisé, je me permets de le dire moi aussi, par les services avec un document très complet de formalisation du processus d'audit, qui est particulièrement appréciable.

Je me permets de le dire puisque je serai évidemment, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, membre du comité d'audit, et j'essaierai de faire valoir bien évidemment, dans ce cadre-là, les attentes de l'Assemblée de Corse.

Donc je vous repasse la parole, Monsieur le Président, tout le monde est intervenu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Effectivement, je pense que c'est une avancée dans l'exigence de transparence d'une part, et d'autre part dans l'attente partagée d'un renforcement du regard et du contrôle sur l'action, renforcement du droit qui est confié à l'Assemblée de Corse, de contrôler l'action de la Collectivité de Corse et de ses services.

Un mot, il faut toujours, et là aussi c'est important, mettre des visages sur les fonctionnaires avec lesquels nous sommes appelés à travailler, que je souhaite remercier publiquement parce qu'en amont de ces rapports, il y a eu un travail considérable. Donc bien sûr, le directeur général des services, Mme ISTRIA, l'Inspectrice générale, qui n'est pas présente aujourd'hui, Monsieur COSTA, M. DEIDDA. Donc vous dire qu'on a une équipe réduite d'un point de vue, mais extrêmement investie et extrêmement engagée. Donc je les remercie pour cet investissement et cet engagement.

Sur les propositions d'amendements : sur l'amendement n° 1, bien sûr, j'y suis tout à fait favorable. Donc le Conseil exécutif soutiendra cet amendement.

Sur l'amendement n° 2, je ne suis pas opposé sur le principe, mais il faut que notamment dans le cadre des premiers travaux du comité d'audit, on est en expertise et on se fasse expertiser par la direction de la tutelle les modalités de son intervention parce que dans certains domaines, y compris au plan réglementaire, les choses doivent rester en interne et c'est aussi une condition, je dirais, de l'efficacité de l'exercice de la tutelle pour que les services contrôlés ou interrogés le fassent en toute confiance.

Donc je vous propose : avis favorable sur l'amendement n° 1, pas d'hostilité ou d'opposition de principe sur l'amendement n° 2, mais je vous propose de retirer cet amendement, qu'on l'examine ensemble lors du comité d'audit, dans toutes ses dimensions Et qu'on retienne une rédaction qui permettra d'avoir accès aux éléments qui sont communicables sans difficulté. Sur le principe, j'y suis tout à fait favorable, ça me semble rentrer dans le périmètre normal du comité d'audit.

Voilà ce que je propose, donc, de soutenir et d'accueillir favorablement l'amendement n° 1, d'installer le comité d'audit et de travailler ensuite tout de suite sur la mise en forme de l'amendement n° 2 que je vous propose de retirer pour qu'on le finalise dans la discussion approfondie, y compris au plan technique, sous l'éclairage des fonctionnaires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me tourne vers « Un soffiu », pour savoir quel est leur réaction au regard de la proposition du Président de l'exécutif.

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, l'amendement n° 1, je crois qu'il est soutenu par l'Exécutif, donc pas de discussion.

Sur l'amendement n° 2, puisque je viens d'entendre que sur le principe il n'y a pas d'opposition, nous souhaitons le maintenir et le présenter. D'autant plus qu'un argument de taille va vous être communiqué. Rapidement, un exposé des motifs, puisque nous sommes d'accord sur le principe : les 8 agences et offices qui constituent dans bien de politiques publiques, le bras opérationnel des orientations que nous nous sommes fixées dans cette Assemblée, il apparaît logique que le comité d'audit, c'est une logique, soit associé aux travaux de la direction de la tutelle.

En commission les services et je les remercie de la qualité de leur travail, ont répondu que la ligne de partage était volontaire du fait de l'existence de cette direction, certes. Pourtant dans le point 4 de la charte relative au périmètre de contrôle, la deuxième phrase stipule bien, et c'est bien pour ça que nous maintenons cet amendement, que la mission d'audit peut être amenée à intervenir auprès des agences et des offices.

Donc de fait, cet amendement qui ne remet pas en cause l'organisation institutionnelle en aucun cas dans l'exercice de la tutelle via cette direction dédiée, il n'y a pas d'opposition et ça été dit en commission, il est proposé d'octroyer un droit de regard du comité d'audit sur son activité, la possibilité d'en orienter ses actions.

Tout simplement, les choses ne seront que plus claires. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pense, que la présentation de ce rapport et du rapport jumeau qui suit, est un pas considérable, d'une part dans le renforcement de la sécurisation globale de l'action de notre Collectivité et, d'autre part, pour ce qui me concerne ce rapport, dans l'équilibre des pouvoirs entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif.

C'est un pas considérable, j'ai envie qu'on le fasse ensemble donc je n'ai pas envie de m'opposer à un amendement, que vous souhaitez maintenir, en

donnant l'impression que je veux reprendre en partie d'une main ce que nous souhaitons donner ensemble.

Donc moi, après vos explications, je suis favorable, y compris à ce deuxième amendement. Je vous demande simplement de retenir qu'une fois qu'il aura été voté, nous définirons en concertation avec l'administration, les modalités techniques afin de ne pas rendre plus difficile les choses, y compris en faisant évoluer si nécessaire, les dispositifs existants. Il y aura certainement des ajustements techniques et administratifs à faire.

Donc je vous demande de me donner acte de ce point-là, et au bénéfice de cette explication, je soutiens l'amendement parce que je souhaite vraiment que nous allions tous ensemble dans cette démarche, dont je rappelle qu'elle est innovante et que, même si elle est prévue par la loi, il n'y a pratiquement aucune collectivité qui n'a mis en place des dispositifs aussi pointus à l'heure où nous parlons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je voulais juste éventuellement vous faire une explication de vote, mais je vais vous donner le fond de ma pensée sur les missions d'audit.

Soit on fait un audit interne et c'est un audit qui est piloté par les services et, le directeur général des services fait partie du système d'audit, soit on considère que c'est un audit supérieur, de fonctionnalités générales, d'efficience de l'organisation et, dans ce cadre-là, il doit y avoir effectivement un cadre de haut niveau qui soit l'auditeur principal et permanent, indépendamment de la direction générale des services. Sinon, ce n'est pas un audit, ce n'est pas de l'audit, c'est une salade.

Un audit, il doit être indépendant. Donc il ne peut pas y avoir le directeur des services dans le cabinet d'audit, si c'est un audit où on associe les présidents de groupes au titre d'un contrôle.

C'est un problème fonctionnel, c'est un problème de méthode, c'est la séparation des grands corps de l'État. Les corps d'élites des fonctionnaires, ce sont les corps de contrôle, ils sont totalement indépendants de l'administration générale.

Moi je vous demande de retirer ce principe ou de le faire tout de suite, sinon en l'état, nous, on ne votera pas, pas parce qu'on n'est pas d'accord avec le principe de l'audit, au contraire, mais parce que je considère qu'il y a un mélange des genres.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le seul mélange des genres qu'il y a, c'est que là où le texte prévoit que normalement, c'est simplement l'Exécutif qui est dans l'audit, nous on a fait le choix d'intégrer l'Assemblée de Corse dans la diversité de ses groupes. L'inspection générale des services, l'inspectrice générale des services est fonctionnellement en situation de mener ces missions d'audit, elle n'est pas sous l'autorité dans le cadre de ces missions d'audit, elle est sous l'autorité de ces missions d'audit comme l'est le déontologue, qui lui-même est dans l'organigramme.

Mais on est strictement dans l'organisation qui permet d'assurer ce respect.

Donc, je comprends l'esprit de votre intervention, mais je pense que votre réserve n'est pas fondée.

Donc, après vous voterez comme vous voulez, installons ce comité, faisons le fonctionner, montrons ensemble que ça fonctionne. Et puis après, s'il faut améliorer les choses et si vous considérez qu'il y a un risque, etc., on en discutera.

Je vous laisse la responsabilité de votre vote, mais je pense que le dispositif tel qu'il est présenté est très engageant, qu'il permet à l'Assemblée de Corse, eh bien, d'avoir non seulement, avec l'amendement, un droit d'initiative sur ce qu'il convient de faire, d'être présent et que l'inspection générale des services a été créée précisément pour pouvoir mener cette fonction d'audit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'expression sur les amendements a été même plus large quand même que prévu, parce que normalement c'est un pour un contre.

Donc tout le monde s'est exprimé sur vos amendements. Vous vous êtes exprimés, on est au clair, on peut passer au vote sur les amendements.

Donc, je soumetts au vote de cette Assemblée, l'amendement n° 1, déposé par « Un soffiu novu ».

Qui est contre ?

Je vous demande de reprendre vos esprits malgré la chaleur et de réfléchir à ce que vous allez voter... J'avoue qu'Hyacinthe est au soleil, donc je pense qu'il a trois ou quatre degrés de plus ! Alors on se ressaisit. Merci.

Donc, je soumetts au vote l'amendement n° 1.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Le groupe « Avanzemu ».

Qui est pour ?

Donc, l'amendement n 1 est adopté.

Amendement n° 2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? Le groupe « Avanzemu ».

Qui est pour ?

L'amendement n° 2 est adopté.

Juste une précision, avant de passer au vote du rapport, dans le comité d'audit, on a la Présidente de l'Assemblée et le/la président(e) de chaque groupe.

Tant qu'à faire, puisque nous y sommes dites-nous, est-ce que sont les présidents qui y vont ?

Donc très bien merci, et comme ça a été signalé par Paul-Félix tout à l'heure, le directeur général des services très bien, ça mérite d'être précisé.

Donc maintenant, nous passons au vote sur le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Core in fronte ».

Qui ne participe pas au vote ? « Avanzemu ».

Qui est pour ?

Donc, le rapport amendé est ADOPTE.

Rapport suivant.

<p>INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE – ÉVALUATION</p>

Rapportu n° 207 : Presentazione di e mudalità di u trattamentu di i risichi è di u cuntrollu internu ind'è a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 207 : Présentation de la démarche de gestion des risques et de contrôle interne au sein de la Collectivité de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc comme je disais, c'est la deuxième face de la même pièce. Vous avez noté d'ailleurs que le rapport à une introduction commune, puisque ce soit globalement les mêmes textes qui organisent l'audit et le contrôle et la gestion des risques.

Donc, nous avons vu l'audit, je rappelle audit interne, éventuellement audit externe c'est la chambre régionale des comptes qui intervient, audit interne ça sera donc notre comité d'audit que nous venons d'installer. Et puis, il y a une démarche interne à l'administration, qui est celle de la cartographie des risques et celle du contrôle interne qui permet de mettre en place des process qui visent à éviter ou à limiter au maximum ces risques.

Donc là aussi, c'est un travail considérable qui a été mené, qui prend la suite, un peu de la direction de la tutelle que l'on avait instituée dès 2018 en fait, c'était l'organigramme de la Collectivité de Corse au moment où nous sommes arrivés aux responsabilités, il n'y avait pas de direction du contrôle et de la tutelle. Et après, c'est du matériau humain et à la fois aussi des logiques institutionnelles.

La tutelle de la Collectivité de Corse sur les agences et offices, elle est prévue par les textes, elle n'avait jamais été réellement exercée, en tout cas, elle n'était pas systématisée. La direction de la tutelle existe aujourd'hui, la tutelle s'exerce, mais c'est un système qui demande à être amélioré, perfectionné, d'abord parce que les organismes, établissements publics sous tutelle et leur personnel, quelquefois ressentent mal la tutelle. Il peut y avoir également des incompréhensions, éventuellement des maladresses. On a un besoin aussi en RH avec le DGA et les directions concernées qui est systématiquement souligné

quand même qu'ils sont en carence. Mais il n'empêche qu'on a cette volonté d'avancer.

Ce travail, d'abord sur la cartographie des compétences, je le lis pas, mais vous avez vu on a repris chacune des compétences et chacune des grandes missions de la Collectivité de Corse. Ce qui va nous permettre d'avoir, sous forme informatique, l'ensemble des compétences, les directions qui interviennent et les process qui sont mis en œuvre dans le cadre de l'exercice des compétences.

Une fois que cette cartographie est dressée, elle peut ensuite permettre de voir de façon plus claire, ce que sont les différents processus qui interviennent dans la mise en œuvre des compétences. Par exemple, le processus de gouvernance, l'élaboration ou la modification des règlements des aides, le processus opérationnel, exemple : l'octroi de subventions ou enfin les processus support, tout ce qui participe à sécuriser la prise de décision.

Chacun de ces processus fera donc l'objet d'une analyse en termes de risques, une hiérarchisation des risques et après cette hiérarchisation des risques, la hiérarchisation de la mise en œuvre des procédures de nature à sécuriser la décision.

Au jour d'aujourd'hui, 18 missions centrales de la Collectivité de Corse ont été analysées. Elles permettent de recenser 59 processus opérationnels et 20 processus supports. Et derrière, nous avons identifié, notamment par rapport à notre objectif de sécuriser par rapport à toutes les catégories de risques pénaux, l'ensemble de nos décisions, nous avons identifié deux catégories de risques, les risques majeurs et les risques d'atteinte à la probité.

Les risques majeurs sont définis comme un événement pouvant impacter de façon forte la réalisation d'un processus clé ou critique de l'organisation. Donc, nous sommes en train de finaliser cette cartographie.

Et, nous avons également une cartographie des risques d'atteinte à la probité.

Alors un mot, ce texte, cette disposition, nous n'avons pas créé cette catégorie d'initiatives, elle existe, mais dans le contexte qui est celui de l'action de la Collectivité de Corse et de la Corse aujourd'hui, j'ai demandé au service de porter une vigilance particulière sur cette cartographie et donc, en corollaire, sur l'urgence à identifier les risques et à les traiter.

Et cela, bien sûr, fait écho à notre volonté de tenir une session extraordinaire, notamment sur les risques de dérivés mafieuses ou pré mafieuses qui peuvent également inclure ces risques, des risques de pression, de dérives sur

des process clés de la Collectivité de Corse. Par exemple, l'octroi de subventions, par exemple, la passation ou la réalisation de marchés publics.

Donc, j'ai demandé que dans la perspective de la session spéciale, soit finalisée cette partie de la cartographie. Autrement dit, que par rapport aux risques rappelés et définis par la loi Sapin 2, c'est-à-dire les risques d'atteinte à la probité concernant l'effet de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics ou de favoritisme, j'ai demandé que la cartographie des risques concernant ces délits, soit faite de façon distincte et séparée. Ce qui nous permettra de prioriser l'intervention sur l'analyse et sur les dispositifs à mettre en œuvre.

Les dispositifs quels sont-ils ? Alors là aussi, on s'adosse notamment aux recommandations de l'Agence française anticorruption. Trois piliers indissociables préconisés par l'agence française de lutte anti-corruption. Premièrement, l'engagement dans le dispositif de l'instance dirigeante à travers le Président du Conseil général dans les régions, le Président du Conseil exécutif, par ailleurs chef des personnels, dans le cas de la Corse, le président du Conseil exécutif et le directeur général des services. La connaissance des risques d'atteinte à la probité auquel l'entité est exposée, ça sera la cartographie, et enfin la gestion de ces risques à travers un certain nombre de process qui seront mis en œuvre.

Alors, il y a à la fois des contrôles préventifs, et des interventions réalisées par l'inspection générale dans le cadre de son plan d'audit.

Alors dans les contrôles préventifs, nous avons les exercices d'auto-évaluation visant à s'assurer que chaque porteur de risques vérifie la manière dont ces processus sont mis en œuvre et que les différents contrôles sont bien opérés.

Les contrôles réalisés par l'inspection générale dans le cadre de son plan d'audit, c'est ce dont nous parlions tout à l'heure, notamment relatif à l'audit interne.

Et enfin, une sécurisation qui est proposée à travers la création d'un comité de contrôle interne qui réunira le Président du Conseil exécutif, le directeur général des services, l'ensemble des DGA, l'inspectrice générale, et bien sûr en tant que de besoin, d'autres fonctionnaires, à savoir le Déontologue, le secrétaire général du Conseil exécutif, le secrétaire général de l'Assemblée de Corse.

Les missions de ce comité consistant à identifier les risques, on l'a dit, à travers l'analyse de la cartographie ; fixer le niveau acceptable de risque, étant précisé que l'objectif, c'est le risque 0, mais que c'est très difficile à atteindre ; prioriser les travaux de la DCI ; statuer sur les suites à donner au regard des niveaux de risque identifiés.

Voilà ce que je pouvais dire en synthèse sur ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président, donc il y a un avis de la commission des finances et de la fiscalité.

M Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente. Alors, la commission a rendu un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je donne la parole à qui veut la prendre.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président, pour ce rapport, je vais vous rassurer, on va le voter parce qu'on considère qu'on n'a pas à voter normalement parce que c'est une organisation interne où créer une coupole administrative au sens noble, une espèce de cénacle, de ceux qui managent ce gros mammoth. Et, il était temps qu'ils aient un espace de dialogue et de concertation.

Mme Josepha GIACOMETTI

Oui, effectivement, qu'il y est une organisation qui, à un moment donné, vienne de contrôler en interne, si tout se passe bien à l'interne, c'est très bien et, c'est bien que ça s'organise et tant mieux.

Moi, ma question, c'est que comment justement les travaux éventuellement produits par ce rapport, peuvent-ils être mis à disposition par exemple, c'est peut-être prévu, du comité d'évaluation des politiques publiques, parce qu'il me semble important que justement, pour qu'il y est œuvre de transparence, et c'est la volonté, je n'en doute pas, qui est affichée, que ces travaux puissent faire l'objet de publications et surtout que le comité d'évaluation des politiques publiques, puisse retrouver une place dans tout ce dispositif de transparence qui se met en œuvre parce que sinon ça reste à vocation interne.

C'est bien que ça se fasse, mais je ne vais pas oser dire que ça ne porte pas de plus-value, parce que ça ne serait pas juste, mais en revanche ça s'arrête au milieu du gué.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres interventions en ligne ? Non, donc, vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voudrais d'abord dire qu'il ne faut pas atténuer ni la portée de la constitution de la mise en œuvre de cette démarche de gestion des risques et de contrôle interne. D'abord, c'est une obligation, une obligation prévue par les textes, à propos de laquelle nous sommes légèrement en retard sur la mise en œuvre, il faut le dire aussi, je l'ai écrit dans le rapport, tout simplement parce que nous sommes confrontés depuis la fusion à une complexité organisationnelle et administrative que les autres collectivités ne rencontrent pas. Et cette complexité organisationnelle, administrative, on en a parlé hier avec la NBI, on l'a trouvé ailleurs, sur le Rifseep, sur le répertoire des métiers, sur l'informatisation, on la retrouve aussi dans la démarche de cartographie des risques et de mise en œuvre des priorités.

Donc, je voudrais vraiment que vous ne relativisez pas, même si je sais que telle n'est pas votre intention, le travail considérable qui a d'ores et déjà été mené et qui reste à mener. Et vraiment, je remercie les fonctionnaires.

Là où je suis d'accord, c'est que c'est normal que ça soit mené en interne, c'est les textes qui le prévoient, mais il est normal aussi que l'Assemblée de Corse y ait accès.

Donc moi, je pense qu'il y a trois niveaux. D'abord je pense que l'on peut très bien envisager un rapport annuel d'activités présenté en séance publique, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, la communication soit d'initiative, soit sur demande du comité d'audit, des travaux.

Et troisièmement, idem pour le comité d'évaluation des politiques publiques, qui peut solliciter à tout moment le DGS et le Président du Conseil exécutif pour qu'on vienne expliquer, présenter les documents, dire où on est, etc.

Donc, à mon avis, avec ces trois catégories d'engagement, on a la garantie qu'il s'agit d'un travail qui est mené en interne mais qui est bien sûr restitué à l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si je puis compléter, concernant le comité d'évaluation des politiques publiques, nous avons très bien travaillé depuis un an, il y a des auditions d'ailleurs qui ont été réalisées, je me permets de le dire rapidement, plusieurs personnes qui ont été auditionnées concernant la politique de la Collectivité au moment de la crise du COVID, il y a un rapport d'ailleurs qui sera rendu par le comité.

Donc, je pense que tout cela va dans le bon sens et que les dispositifs sont complémentaires et qu'il y a une division du travail qui doit bien être organisée et articulée, il y a pas redondance entre les différents dispositifs parce que ceux qui nous entendent, les citoyens qui nous entendent, pourraient considérer qu'il y a un moment donné des doublons, des triplons entre les commissions de contrôle, les commissions d'audit, le comité d'évaluation des politiques publiques, etc.

Donc, il faut que les choses soient claires de ce point de vue-là, y compris dans nos têtes à tous. Merci.

Donc, nous allons passer au vote si vous êtes d'accord sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Le groupe « Avanzemu » dans sa globalité.

Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant, je me tourne vers Monsieur le Président de l'Exécutif, il y a des rapports sur le très haut débit, enfin, le numérique en général. C'est cela que vous voulez passer ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Le directeur de la langue Corse est présent. On pourrait passer les rapports.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si vous le souhaitez.

Mme Josepha GIACOMETTI

Dans la Présidente, pardonnez-moi, je n'ai pas été attentive, sur ce rapport-là, je suis pour avec les préconisations que j'ai amenées...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est pour ça que j'ai précisé, j'ai compris qu'il y avait un décalage entre le vote et votre expression.

Donc, vous votez le rapport ? Très bien, merci. Donc je demande au service de rectifier.

Est-ce que le vice-président, peut me remplacer deux minutes ? Je vois que le président n'est pas encore en place, on peut suspendre deux minutes.

La séance suspendue à 11 h 53 est reprise à 12 h.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, la séance, reprend. Un petit effort avant la pause méridienne.

Un peu de silence, s'il vous plaît, merci.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 202 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzioni CANOPE-CdC prugramma 2022.

Rapport n° 202 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse Convention CANOPE-CdC programme 2022.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

Le Président Gilles SIMEONI

Donc, ce sont des rapports ponctuels, rapport CANOPE d'abord, langue Corse ensuite, « Accademia di i vagabondi », ce sont des rapports, je dirais,

sectoriels qu'il faut présenter, notamment parce qu'on a des échéances, échéances de renouvellement de convention, d'attribution de subventions pour la fête de la langue Corse et également de réinstallation de l'Accademia di i vagabondi, en l'état du règlement de 2017 qui en fixe la composition, notamment parce qu'il faut pouvoir procéder à l'attribution du jury du prix du livre.

Mais avant de rentrer dans l'énumération de ces rapports, je me tourne vers l'ensemble des élus avec lesquels j'ai eu l'occasion de parler de la question de la langue et, il y en a bien sûr dans le groupe de la majorité territoriale, certains conseillers de groupes nationalistes m'ont interpellé, à juste titre, sur l'urgence de renforcer notre politique linguistique. Et je sais que ce souci est partagé du côté, y compris des rangs du groupe « Un soffiu novu ».

Donc il était prévu, je vous l'avais dit, que le Conseil exécutif propose un rapport d'orientation avant l'été. L'enchaînement des urgences, des drames, l'actualité politique, les difficultés ont fait que je n'ai pas pu, et nous n'avons pas pu préparer ce rapport malgré le travail, notamment avec Bernard FERRARI, directeur de la langue Corse que je salue et que je remercie, nous n'avons pas pu présenter ce rapport ou alors nous l'aurions fait pour cette session de juillet dans des conditions d'impréparation.

Donc, ce que je tiens à dire avant d'évoquer ces trois rapports sectoriels, c'est que dans mon esprit il y aura à la session de septembre, un rapport d'orientation. Je me tourne vers les présidents de groupe, nous avons eu des discussions sur les typologies de rapports lors de nos réunions de conférence, et notamment j'ai proposé, il me semble cette idée, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, a été partagée, que sur des thèmes essentiels il m'a semblé, et nous en étions d'accord, qu'on ne pouvait plus fonctionner comme nous l'avons fait, notamment lors des mandatures précédentes, c'est-à-dire avoir un Conseil exécutif qui travaille dans son coin, qui présente un rapport, par exemple 15 jours avant une session, et qui demande aux commissions de se prononcer sur le rapport dans un temps qui est forcément court, avec en gros la possibilité uniquement de faire évoluer le rapport par voie d'amendement au moment de son examen en séance publique.

C'est un système qui est imparfait, qui est insatisfaisant et qui est frustrant d'abord pour l'Assemblée de Corse, ensuite pour le Conseil exécutif et, il me semble que c'est pas la bonne façon de fonctionner, notamment dans la perspective que nous avons actée ensemble, d'un renforcement du travail en amont même des rapports entre le Conseil exécutif et l'Assemblée.

La langue fait partie bien sûr, des dossiers que nous considérons essentiels. Premièrement.

Deuxièmement, nous ressentons tous le besoin d'un bon quantitatif et peut-être budgétaire, dans la définition et dans la mise en œuvre de notre politique linguistique. Je pense que nous en sommes d'accord.

Troisièmement, quelle est la meilleure méthode pour le faire et pour le faire rapidement ? Si nous avons pris la méthode ancienne, il y aurait eu un rapport travaillé par le Conseil exécutif qui, par exemple pour la session de septembre, aurait été mis dans les tuyaux le 10 septembre, aurait conduit à un examen par les commissions avant un débat et un vote en session de l'Assemblée de Corse.

Un vote dont on peut penser, vu la situation de majorité absolue, qu'il aurait été favorable, mais qui n'aurait sans doute pas permis de réfléchir ensemble et d'échanger ensemble comme nous devons le faire sur un dossier aussi fondamental.

Donc, c'est pour ça qu'on a posé le principe de rapport d'orientation du Conseil exécutif qui, en gros, dans un rapport de cette nature, par exemple, le rapport d'orientation que je propose pour le mois de septembre, va dresser un bilan de ce qui a été fait, le plus large possible, va donner les éléments budgétaires, non seulement en termes de budget, mais également en termes d'exécution budgétaire.

Troisièmement, va proposer des axes de renforcement de notre politique linguistique.

Ce rapport d'orientation sera soumis à débat, un premier débat à l'Assemblée de Corse et ensuite, il a vocation à partir en commission. Là, en commission, il y aura un travail de la commission compétente associant l'exécutif, permettant d'interroger et d'associer les acteurs de la langue, soit en interne, soit à travers des réunions externes à mener. Au terme de ce processus-là, il y aura un document de restitution de la commission sur ce travail. C'est au visa et de ce travail, et de ce qui aura été accompli par la commission que le Conseil exécutif préparera un rapport visant à permettre à l'Assemblée de Corse de décider.

Il me semble qu'avec ce processus-là, nous sommes tout à fait dans l'esprit qui est le nôtre, c'est-à-dire un travail partagé entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, dans le respect des prérogatives de chaque organe, sans même parler des instances consultatives, elles seront bien sûr associées, mais qui nous permet aussi de nous donner le pas de temps et la procédure nécessaire qui nous permettent d'aller au fond des choses.

Je prends un exemple concret pour dire d'ores et déjà ce que pourrait être ce rapport et ce qu'il sera en gros, ce rapport d'orientation. Nous avons prévu

d'avoir un préambule qui sera un peu l'historique de la politique linguistique, y compris en remontant assez loin en arrière et ensuite, de réfléchir aux différents axes de cette politique linguistique. Il y aura des propositions, par exemple bilinguisme, plurilinguisme, traduction, avoir accès à la langue dans la société corse et pouvoir l'utiliser, équiper la langue, internationaliser la problématique de la langue corse, contrôler et évaluer la politique de la langue, renforcer la présence de la langue dans le système éducatif, etc.

Il y aura ces axes et il y aura également, je me tourne notamment vers notre collègue et amie Véronique PIETRI qui, lors d'une de ces dernières interventions, disait « mais où se fabrique la politique linguistique de la Collectivité de Corse ? ». Je pense que cette question est pertinente et il faut que nous la posions ensemble. Je ne me voyais pas arriver devant l'Assemblée de Corse en disant, « la politique linguistique de la langue, c'est le Conseil exécutif ou c'est telle instance, etc. ». Je pense qu'il faut qu'on ait de vrais échanges pendant quelques semaines, en temps réduit, entre le rapport d'orientation, le rapport d'analyse de la commission et le rapport de décision qui reviendra en débat devant l'Assemblée de Corse pour réfléchir.

Un exemple, c'est une piste de travail : le Cunsigliu di a lingua peut-il, sous réserve d'évolution éventuelle, devenir ce lieu de fabrication de la politique linguistique de la Collectivité de Corse ? À ce moment-là, si nous décidons de faire ça, comment est-il composé ? Faut-il repenser sa composition ? Comment articulons-nous le travail entre le Cunsigliu di a lingua et les services de la Collectivité de Corse. Ce sont donc des questions qui ne peuvent pas être tranchées unilatéralement par le Conseil exécutif, mais qui demandent également une réflexion approfondie en termes d'objectifs politiques, de moyens budgétaires, et d'articulation entre la décision politique et l'organisation administrative.

Donc, pour toutes ces raisons, je synthétise et je termine, ce que je vous propose, c'est que cette méthode de travail dont nous avons arrêté les contours lors de 2 réunions de la conférence des présidents, elle soit mise en application pour la première fois dans un domaine qui est un domaine fondamental pour nous, celui de la langue. Il y aura donc en septembre, un rapport d'orientations autour des axes que je viens de vous proposer qui permettra d'enchaîner derrière sur 1 mois, 2 mois par exemple, un travail de fond, l'implication de l'ensemble des acteurs de la langue, un travail partagé entre le Conseil exécutif, l'Assemblée, les instances consultatives et leurs acteurs et je dirai, cerise sur le gâteau, ça peut nous permettre d'être dans les temps pour arriver avec une délibération votée par l'Assemblée de Corse, y compris pour notre discussion à Paris.

Il me semble que c'est une méthode qui nous permet à la fois de concrétiser notre nouvelle façon de fonctionner et de le faire sur une question qui est une question essentielle et emblématique pour chacun d'entre nous ici, mais également pour la quasi-totalité des acteurs de la langue et même la quasi-totalité de la société corse.

Ces éléments de méthode étant précisés, 3 rapports qu'il fallait passer nonobstant l'engagement de cette procédure globale, le premier c'est l'aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse.

Vous savez que nous travaillons depuis 2009 avec le réseau CANOPE de Corse que je salue. Nous avons, avec le réseau CANOPE, une convention cadre qui arrive à expiration et qu'il s'agit aujourd'hui de renouveler.

Cette contractualisation repose sur les 3 missions principales du CANOPE de Corse, à savoir l'accompagnement des enseignants dans leur pratique pédagogique dans le domaine de la langue et de la culture corses à travail la production d'outils pédagogiques conformes aux programmes scolaires et attrayants, ceci sur des supporteurs diversifiés.

Deuxièmement, la valorisation du patrimoine insulaire à travers l'animation et la production de ressources pédagogiques dédiées.

Troisièmement, l'animation des territoires dans le cadre des différentes politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse dans le domaine de la langue et de la culture.

Cette convention-cadre a vocation à être déclinée en convention d'application relative à chacune des politiques sectorielles concernées, la langue, la culture, le patrimoine.

Le rapport soumis à votre approbation vise à renouveler la convention dans son format actuel qui globalement a fait ses preuves.

Je rappelle que dans l'attente de la nouvelle contractualisation avec l'Etat dans le cadre du CPER, nous avons maintenu, lors des années écoulées, notre niveau d'aides tel qu'il était prévu. Le programme de CANOPE 2022 prend en compte les priorités définies à la fois par le plan de développement de langue corse Lingua 2020 et par l'académie de Corse en matière d'enseignement de la langue corse.

Les projets retenus pour l'année 2022 sont déclinés dans le rapport ainsi que les différentes déclinaisons opérationnelles qui sont envisagées dans le

cadre de la convention pour un montant de 300 000 euros, représentant 81 % du montant total du projet.

Je rappelle que conformément à ce que nous avons acté ensemble, là comme ailleurs, il est prévu dans le cadre de la discussion que nous avons aussi bien au titre de la convention que dans le cadre du CPER, de renforcer les outils d'évaluation, notamment en ce qui concerne le retour par les enseignants de la pertinence et de la qualité des supports pédagogiques produits.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un rapport de la commission éducation.

Mme Frédérique DENSARI

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Mme SANTUCCI pour « Fà populu in seme ».

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Mme la Présidente.

Je voulais saluer la méthode exposée à cet instant par le président du Conseil exécutif, très importante et surtout le fait déjà de bien sûr, revoir nos orientations générales et de travailler un peu à l'inverse de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Je pense que c'est innovant et ça va certainement porter ses fruits.

Je voulais juste souligner aussi l'investissement de notre institution sur ces outils, 300 000 € sur 371 000 €. Insister sur le fait que depuis le COVID et le confinement, le numérique a largement énormément modifié l'apprentissage des langues. Saluer le renouvellement de financements de certains outils

importants. Insister aussi, vous l'avez dit, M. le Président, sur l'évaluation et les retours des outils, ça me paraît aussi essentiel. Je crois que c'est quelque chose sur lequel il faut travailler un peu plus.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions.

Pierre GHIONGA pour « Un soffiu novu ».

M. Pierre GHIONGA

O Sgiò Presidente, Signora Presidente, sò d'accunsentu cù ciò v'hai dettu, ma vuleriu capisce si l'organizzazione oghjinca, di a direzione di a lingua corsa, esiste sempre cù u serviziu insignamentu, u serviziu diffusione di a lingua è u cunsigliu di a lingua. Avà si. Pensate di fà lu scambià sè no simu d'accunsentu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Pensu chì ci vole chè noi ni discutimu. Sò prontu à cambià l'affare ma ùn vogliu micca piglià a decisione solu.

Pensu chè l'organizzazione amministrativa di a messa in ballu di a pulitica linguistica dipende dinù di a nostra visione pulitica di a definizione di a pulitica linguistica è vogliu chè n'a fiamu insemi perchè mi si pare chì simu d'accunsentu pè fani una priurità.

M. Pierre GHIONGA

A cuufficialità ghjè sempre u pilastru maiò, micca maggiuritariu quì, ma pensu di parechje persone, s'ellu hè sempre u pilastru maiò di sta pulitica ? Ghjè què chì mi pare interessante.

M. le Président Gilles SIMEONI

Per anticipà e nostre discussione, eiu pensu di sicuru chì a cuufficialità in diritu hè una rivendicazione fondamentale è essenziale, è micca solu pè cagione pulitiche, perchè emu avutu, l'emu ripetuta à spessu, ma ci vole à dilla una volta di più, ùn simu micca noi pulitichi soli chì dimu chì a cuufficialità hè indispensabile, sò i scientifici chì dicenu chì una lingua in situazione di glussia cume a nostra, in situazione minoritaria, ùn pò micca campà s'ella ùn benefizieghja micca di un statutu d'ufficialità.

Dunque pè noi è pè contu meiu, a rivendicazione di cuufficialità hè propriu fundamentale.

In aspittendu di sbuccà puliticamente è ghjuridicamente, pensu ma ne parlaremu, chè ci vole chè no mettimu in ballu una pulitica di cuufficialisazione micca in dirittu, ùn a puddemu micca fà da per noi, ma di fattu. È quessa custì, sta presenza di a lingua indè a vita suciale di a Corsica è di u populu corsu deve esse per me un assu maiò rifurzatu, esiste digià, ma rinfurzatu di a nostra pulitica linguistica glubale.

M. Pierre GHIONGA

Simu d'accusentu. Vi ringraziu per sta risposta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y avait quand même un jeu de questions d'autres élus. Qui souhaite intervenir ? M. LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Intervention traditionnelle.

Il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est qu'on connaît le dossier, le Président a évoqué une perspective qui me paraît la seule possible pour un peuple qui défend sa langue, qui défend une construction nationale. Donc, il n'y aura pas de soucis sur le fait que nous serons présents et proposerons un certain nombre de points qui semble aujourd'hui vitaux pour la survie de cette langue, et plus loin que la survie.

Encore une fois, je crois et Pierre GHIONGA l'a dit, quand on dit « coofficialité », ce n'est pas simplement pour un statut de langue, c'est pour un statut de peuple. Je pense que langue corse est langue du peuple corse, il faut le redire à Paris qui, à l'époque de la campagne présidentielle, disait qu'il y avait des questions de tabous dont celle-ci. Il n'y a pas de tabous. Si tabous, ils sont, ils sont à Paris ils ne sont pas en Corse. Je pense qu'il faudra leur dire de manière très claire.

Concernant la convention cadre, bien entendu, c'est quand même une convention qui a quand même évolué considérablement financièrement depuis quelques années. Même si on a contribué à doubler son financement quelques années, je pense que dans le cadre du CPER, il y aura une discussion à avoir, je le dis au Président, je le dis aussi à la direction et je salue, bien entendu, les

petites mains, on dira comme ça, les fourmis qui ont travaillé inlassablement, malgré les moyens qui me semble aujourd'hui sous-dimensionnés.

Quand on veut une langue officielle ou coofficielle, il faut des moyens, une direction qui soit à la hauteur du défi. Le défi, aujourd'hui, humain, la ressource humaine sont, de mon point de vue, insuffisantes. Je l'ai déjà dit une fois, je le redis pas comme critique, mais je pense que ça fait partie des perspectives des discussions qu'on peut avoir en septembre sur le fait que, quand on fait un constat... Oui, un Cunsigliu, pour quoi faire ? D'abord, il nous faut un constat, il nous faut des objectifs et après on voit. En 2012, on avait mis Antoine GIORGI, expliquez-moi à quoi ça a servi, et je mets Antoine GIORGI sur un piédestal, chî fà, chî ci si pò fà, emu fattu. Ce n'est pas ça le problème. C'est qu'à un moment donné, il faut donner un sens aussi aux gens qui vont intégrer ce Cunsigliu si tant est qu'il en faille un.

En même temps, je pense que l'action doit rester éminemment politique. Les Basques ont marché comme ça, les Catalans ont marché comme ça, au Val-d'Aoste, ils marchent comme ça, au Pays de Galles, ils marchent comme ça, un peu partout en Europe, on a des exemples qui sont extrêmement significatifs.

L'autonomie, vous le savez, des Sardes et des Siciliens, n'est pas linguistique. Il n'y a pas de langue sarde, de langue sicilienne à l'ordre du jour dans ces autonomies-là. Donc, là aussi, il faudra qu'on se méfie des mots et éviter les pièges.

Pour le reste, il y a un point qui est intéressant, c'est l'animation des territoires. C'est important. Les équipes pédagogiques ont besoin d'un soutien sur le terrain. Le numérique, c'est bien, mais aller sur le terrain et rencontrer les équipes d'enseignants qui travaillent, c'est extrêmement non seulement intéressant, mais je dirai que c'est presque vital. On a besoin de pousser et de montrer que...

Je précise quand même que CANOPE, c'est quand même l'éducation nationale, ce n'est pas la CDC. CANOPE, ce sont des fonctionnaires dont la plupart sont des amis, camarades de promotion qui vont partir à la retraite. J'attire votre attention sur le fait qu'il y a un danger là, c'est que la plupart des gens qui sont aujourd'hui à CANOPE sont des militants qui ont fait du corse dans leur classe avant d'intégrer CANOPE. Ces gens-là partent à la retraite dans deux ou trois ans. Ça nous pose un problème de recrutement, je le dis comme ça, parce que c'est important aussi de vous le dire, ce sont des militants, ce sont des gens qui partent à la retraite.

Deuxième chose, l'État et le ministère de l'éducation nationale comptaient démanteler la conception que nous avons aujourd'hui de CANOPE. Nous avons défendu, je prends à témoin le Président du Conseil exécutif, il y a trois ans, la conception que nous avons ici de garder un CANOPE qui soit identifiable, localisable et surtout qui réponde aux attentes de la Collectivité en matière d'objectifs et de production d'ouvrages didactiques. Ça, c'est important aussi de le dire.

Le reste, en fin de compte, ce sont des choses qui pourront se discuter plus tard. Il y a un point faible dans le cahier, je le dis là aussi, mais ce n'est pas du fait de la Collectivité et même de l'équipe qui produit, c'est justement, toujours dans ce constat, le fait que la faiblesse des filières bilingues du secondaire nous recommanderait à tous une production massive d'outils didactiques. Aujourd'hui, on est très légers, je prends à témoin des proviseurs, on n'a pas forcément en dehors de la discipline elle-même, le corse discipline, on n'a pas véritablement d'outils, si ce n'est quelques livres en histoire géographie en 6^{ème}, 5^{ème}, etc.

Donc, on a besoin aujourd'hui, pour une éducation bilingue, voire plurilingue, d'avoir une massification de l'outil didactique, des ouvrages, des supports numériques bien sûr, c'est important, et puis derrière, avoir une relation au rectorat et l'État qui soit beaucoup plus soutenue et plus décisive.

Le recrutement, c'est une catastrophe, vous le savez. Vous avez vu, on en a parlé à la dernière session. Le recrutement, aujourd'hui, c'est un jeune sur trois, recruté dans la corsophonie alors qu'il devrait y en avoir un sur deux. Donc, il y a un recul parce qu'il y a apparemment des problèmes des compétences, voire de niveau. Là aussi, je rappelle que Pierre GHIONGA, dans l'ancien temps, on avait parlé du (inaudible)...du recrutement pour aller à un concours spécifique bilingue. On n'y est pas, on est très loin du compte, on n'est même pas à 33 %, donc on est loin.

Donc, l'idée c'est que dans la discussion avec Paris, les déchets, l'eau, aucun problème. Je crois que la langue aujourd'hui, c'est peut-être avec 1 ou 2 autres points, la manière de poser, et je le dis très clairement, le fait national corse dans sa dimension politique et dans la dimension dans laquelle nous nous battons depuis, pour certains, des décennies.

Voilà ce que je voulais dire. Nous voterons sans équivoque et avec le groupe cette convention-cadre, ce rapport sachant qu'il va falloir réaffirmer au-delà d'une convention-cadre la place du corse dont le CPER avec cette vocation, vous l'avez évoquée, sociétale. Le corse, ce n'est pas la langue de l'école uniquement, ce n'est pas une discipline scolaire, c'est la langue d'un peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ?

Madame BRANCA pè « Core in fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Prima di parlà di CANOPE, sicuru chì semu d'accordu cù à voscia pruposta di travaddà tutti insemi parchì ci voli un locu indù pudemu rifletta è travaddà nantu à a lingua.

Pà CANOPE, l'affari vani in u bonu senza diciaremu. C'est sans doute une très bonne initiative. Il y a une évolution, un saut qualitatif important avec des animations, on ne reste pas dans le manuel habituel qui n'était souvent pas utilisé parce que les enseignants ne savaient pas trop comment ça marchait. Ça faisait des ressources qui restaient dans un coin, que soit au primaire ou au collège. Là, on va faire quelque chose de bien parce que les enseignants sont au contact des formateurs, les enfants profitent des animations, une légère immersion, après je parlerai un petit peu de l'immersion. Donc, on va faire le mieux pour favoriser la pratique normale de la langue et non pas, je l'ai dit plusieurs fois et je le redirai encore, ce n'est pas une pratique comme une langue étrangère. Et encore, je le répète, les langues étrangères sont étudiées depuis quelques années de façon plus interactionnelle que la langue corse.

Là, on ne peut que se féliciter de ça parce que les enseignants ont vraiment besoin d'être accompagnés.

Par contre, je voudrais qu'on fasse attention, ça c'est un peu en dehors de CANOPE, que ça ne soit pas non plus, on va dire un prétexte pour l'État et à travers l'État, le rectorat, de s'exempter, de travailler aussi, d'amener d'autres choses pour la langue. Je crois que Saveriu l'a dit tout à l'heure, le renforcement des filières bilingues, et j'en profite, filières bilingues, attention, primaire, collège et après il n'y a plus rien. Là aussi, il faudra qu'on insiste largement pour continuer au lycée. Je pense que si, justement, elles n'existent pas, c'est parce qu'on ne donne pas aux enfants des outils pour avoir envie de continuer. S'ils vivent leur langue, ils auront envie de continuer à l'apprendre.

Quand on dit : iè, ma u corsu, u si parla in casa, iè hè vera. Ma u francesu, si parla in casa è si studia dinò à a scola. Dunqua, ci vò à fà attinzioni parchì a lingua corsa ùn hè micca infiriori à a lingua francesa.

L'Etat doit continuer à former les enseignants, mais quand on les forme, il faut veiller aussi, et ça c'est à nous, Collectivité, de veiller à ce

qu'ensuite, une fois qu'ils sont formés, puisqu'ils ont des aides pour cela, par exemple au collège, de veiller à ce qu'ensuite, ils se servent de leur formation pour enseigner la langue, ce qui n'est pas toujours le cas, et je parle d'expérience puisque je suis enseignante.

Speru chì cuntinuvaremu in essu sensu è speru, l'aghju ditta, l'aghju à dì dinò, chì arristaremu un ghjornu di parlà di a lingua è chì parlaremu a lingua.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. C'era qualchissia d'altru ?

Jean BIANCUCCI chì ghjè in linea. Andate puru, Jean.

M. Jean BIANCUCCI

O Sgiò Presidenti,

A traversu u cartularu di CANOPE, ci aveti prisintatu a vostra visioni, micca u fondu di u strategicu, ma a manera chì vo prupuniti di travaglià. Di sicuru, semi d'accunsentu.

Ma vogliu dì quantunqua pà scuntrà ghjenti tutti i ghjorni, ghjovani è menu ghjovani, chì u populu aspetta di noi assai. Cunsidareghja ancu, quandu omu parla incù i ghjovani cunscenti di a vita di oghji, chì c'hè una necessità di fà un sforzu tamantu.

C'aveti annunciatu i mezi rinfurzati, c'aveti annunciatu un travagliu scumpartutu da tutti è sicura chì a lingua hè un sughjettu chì hè pigliatu in contu da tutti.

Ma vi vogliu fà rimarcà dinò chì ind'u sistema d'educazioni francesu, s'impara a lingua come una lingua stragneda è a lingua stessa, a sapeti, ùn basta micca. U legu incù a tara, u legu incù l'identità, u legu incù i pratici suciali, u legu incù a nostra storia hè necessarie.

Sicondu puntu, ciò chè primordia oghji ancu à u niveddu universitariu, mi rispundarani, hè una lingua di u nordiu. Ùn hè micca a diversità di a lingua corsa. Pensu chì sta diversità hè una ricchezza maiò chì veni da luntanu è hà permissu à u nostru populu di andà, di vena, di cunstruisca, di fà a lingua di u populu, a diversità di u populu. Ci sò elementi danò, l'aghju fatta dipoi tanti anni è aghju travagliatu un pocu incù d'altri annantù à u sughjettu, ciò chì mi

primureghja assai, a sapeti, hè a tupunimia. I nommi di lochi, ùn hè micca solamenti di ramintassi, ùn hè micca st'affari quì, ùn hè micca u riacquistu ghjustu furmalisatu. Ùn s'aghjisci micca di st'affari quì. L'omu ch'eddu sia in Corsica, ch'eddu sia in altrò, il a besoin de repères territoriaux. Les repères territoriaux sont donnés par la toponymie.

Aujourd'hui, un certain nombre de repères, ùn ci si capisci più nudda, on ne va pas revenir sur ce dont on a parlé depuis 20 ans et notamment, de la nécessité de travailler avec l'IGN pour avoir véritablement une cartographie mais pas uniquement. Il s'agit de réappropriation. Le Riacquistu, Président, n'est pas terminé. Il faut que nos jeunes, nous-mêmes sachons que tel endroit a non seulement un nom, mais a une histoire, a trait à notre vie, a trait à ce qu'on appelle le peuple corse.

Donc, je crois qu'il y a un énorme effort. Je souhaite bien entendu que les moyens mis à disposition soient en conséquence de l'effort et j'espère que chacun apportera sa pierre à l'édifice.

Si on réussit au niveau de la langue, de l'identité, de tout ce qu'il peut y avoir autour, je pense qu'on peut réussir sur le reste.

En tout cas, je vous remercie d'avoir entrebâillé cette porte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Duie parolle, Presidente.

Prima nantu à u vostru introitu, nantu à a necessità di una cuurdinazione, ùn c'hè nisun prublema c'emu à vede à a fine di u mese d'aostu pè calà e cose indè a cunferenza di i presidenti è a cunferenza di cuurdinazione.

Per a lingua, raminte vi chì u nostru rigulamentu internu hà privistu l'usu di a lingua come lingua di dibatittu. A lingua ghjè sicuru un pilastru maiò di a nostra pulitica è ghjè per quessa chì ci vulerà à pensà à una organizzazione forte, cuerente, sistematica pè pudè incalcà sta pulitica di manera schietta, chjara è dinamica.

Eccù. Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Aghju da risponde à l'accorte. Pensu chè tutti l'intervinzione sò andate in u listessu sensu. Ringraziu Anne-Laure SANTUCCI, Pierre GHIONGA à BRANCA è Saveriu, Ghjuvanu BIANCUCCI.

Pensu chè avaremu l'occasioni di andà à u fondu di ste quistione indè u corsu di u nostru travagliu cumunu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mettu à u votu u raportu 202 nantu à CANOPE.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Quale hè chì ùn participedia micca ? Quale hè chì ghjè à prò ?

Tuttu u mondu ghjè à prò. Perfettu.

À ringrazià vi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Emu da cuntinuà u raportu nantu à l'Accademia di i vagabondi ?

M. le Président Gilles SIMEONI

A festa di a lingua corsa ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ciò chè vo vulete.

M. le Président Gilles SIMEONI

Festa di a lingua corsa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allez, festa !

Raportu n° 205 : Festa di a lingua corsa 2022

Rapport n° 205 : Fête de la langue corse 2022

M. le Président Gilles SIMEONI

A sapete chì dopu à duie edizione attempate pè via di u COVID, quistu annu, emu da pudè vultà à a festa di modu generale, come arisera pè uni pochi d'eletti, di vultà à a festa è particularmente pè ciò chì tocca à stu raportu, a festa di a lingua 2022 chì quistu annu principierà u 26 di settembre incù a ghjurnata europea di e lingue è si cumpierà l'ottu di dicembre per a festa di a nazione.

Tornu una volta, hè un amindimentu chì volta tutti l'anni fora di l'affare di u COVID. Salutemu quelle chì l'hanu iniziatu. Ghjè veramentu una manifestazione aspittata, populara. Quistu annu dinù, sò state 37 strutture à risponde à a nostra chjama à prugetti per un bugettu di 417 000 € cù una suvvenzione à l'ingrossu di 80 % di a Cullittività di Corsica chì vene dunque in appoghju forte è determinata à sta manifestazione populara.

Avete agghjuntu à u raportu a lista di e manifestazioni chì sò privisti quistu annu indè a Corsica sana.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ?

Marie-Claude BRANCA.

Mme Marie-Claude BRANCA

Qualchi parolla. Hè sicura chì a lingua hè un bè ch'edda fallessi in carrughju, à traversu mondi manifestazioni. Semu d'accusentu.

Ma diciaraghju dinò, attinzioni parchì a festa di a lingua come a festa di a dona, come ùn socu, tutti i ghjorni, c'hè qualcosa chè si metti à l'onori. Nurmamenti, sò i cosi chì sò in difficoltà chì t'avemu a paura ch'eddi sparissini.

Diciaraghju dinò chì saraghju cuntenti quandu ùn ci sarà più a festa di a lingua parchì a festa di a lingua sarà tutti i ghjorni.

Il faut que la langue soit dans la rue tous les jours et pas pendant quelques semaines. Nous devons nous battre pour ça. Vous me direz si je me trempe, mais je crois que la grande partie du public de ces manifestations, ce sont les enfants du primaire surtout et du collège pour certaines autres. Je le répète encore une fois, il faut aussi faire attention à ce que l'Etat ne dise pas « vous avez des semaines pour la langue, donc ça suffit. Les enfants sont au contact de la langue corse ». Ça, c'est une phrase qui me fait peur, quand j'entends qu'il y a tant de pourcentages d'élèves qui sont au contact de la langue corse, on dirait qu'ils sont au contact du virus. Il y a différentes façons d'être au

contact. Je pense que la plupart des enfants sont très loin, un contact très léger dunque, a festa di a lingua, iè, ma attinzioni. Eccù.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole parlà ? Saveriu.

M. Xavier LUCIANI

Una parolla.

Ghjustu un puntu nantu à u sbagliu nantu à i sciffri, ùn socu micca quì per rifà u mondu, ghjustu chì c'hè un piatu è un bichjeri chì c'aspetta.

Ghjustu una affara nantu à i sciffri, macava mi pare 6 000 € nantu à una dutazione, ùn socu micca s'elle hè stata pigliata in contu, ùn socu micca. Pongu a questione, u contu l'aghju fattu eiu, sò 420 000 €, ùn socu più, mancava qualcosa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cosa ci dice l'amministrazione ?

M. Bernard FERRARI

Iè, emu fattu a currezzione è dunque hè statu mandatu u raportu cù a deliberazione mudificata. A deliberazione hè stata mudificata cù un tutale di 423 000 €, cù una partecipazione pè a cità di Purtivechju poste chè mancavanu 6 000 €. Ghjè un sbagliu materiale cum'eddu si dice. C'hè un imendamentu chì hè statu messu, dunque un imendamentu pè essa currezzione. Eccù.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aghju l'amendamentu sottu à l'ochji, dunque ne parlemu dopu.

Quale hè chì vole parlà torna ? Cathy COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci.

Je l'avais déjà évoqué dans une précédente séance, c'est bien la fête de la langue, mais beaucoup d'écoles, d'associations ne sont pas au courant, je l'avais relevé. Il faudrait simplifier aussi cette procédure parce que pour les petites communes, faire un dossier à chaque fois, il faudrait un dossier succin

qui évoque les attentes pédagogiques et même les choses à mettre en place avec un devis pour que le maximum d'enfants, surtout dans le primaire, comme l'a évoqué Madame BRANCA, surtout pour les écoles qui sont bilingues, puissent, et celles qui souhaitent le devenir, pour que tous les enfants puissent avoir une réponse et une fête et s'engager dans cette démarche.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame COGNETTI.

Est-ce qu'il y a des interventions de l'exécutif ?

Mme Antonia LUCIANI

Oui, Madame la Présidente. J'excuse le Président de l'exécutif qui a dû s'absenter.

Vous dire qu'effectivement, comme l'a dit Madame BRANCA, a festa di a lingua, c'est un dispositif qui est important mais qui ne doit pas remplacer un réel contact qui doit être régulier et non pas opportuniste lié à une fête de la langue.

Je pense également que les discussions et l'ouverture d'une nouvelle feuille de route qui a été évoquée par le Président sera aussi l'occasion de tirer le bilan de ce dispositif.

Pour ma part, j'ai également un amendement à proposer. Est-ce que je le présente dans la foulée, qui fait suite à la remarque du conseiller Saveriu LUCIANI. Il y a eu une erreur matérielle concernant le montant d'une subvention allouée à la commune de Purtivechju.

La proposition d'amendement, c'est : d'inscrire le montant de la subvention allouée à la commune de Purtivechju s'élève à 18 000 euros et non 12 000 euros.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la conseillère.

Primu aghju da fà vutà l'amendamentu è faciu a rimarca chì ùn ci serà micca a partecipazione di u mere di Purtivechju perchè hè cuncernatu pè...

M. Xavier LUCIANI

(Intervention inaudible sans micro).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

No, parlu di l'amendamentu, scusate, sò ciò chè faciu, ancu puru s'ellu face u caldu è chè t'aghju a fame.

Dunque, aghju da leghje l'amendamente, cusì l'affare sò chjari. Le montant de la subvention allouée à la commune de Porto-Vecchio s'élève à 18 000 € et non à 12 000 per via di i 6 000 € chè v'avete mensunatu.

Dopu, le montant total de l'affectation de crédits pour a festa di a lingua 2022 s'élève à 423 000 € au lieu de 417 000 €. Le reste n'est pas modifié.

Eccù, cusì l'affare sò chjari. Dunque u mere di Purtivechju ùn pò micca participà à u votu, mancu s'ellu hà mandatu una prigura. Nantu u raportu finale, forse ancu ellu, sicura. Ùn c'hè micca problema, eiu parlu di l'amendamentu. Simu à l'amendamentu pè piacè !

Per l'amendamentu, quale hè chì ghjè contru ? Quale ch'ùn vote micca ? Quale hè chì ghjè à prò ?

L'amendamentu hè passatu.

Avà, per via di u raportu sanu amendatu, quelli chì ùn devenu micca participà à u votu, ch'elli surtessinu s'elli sò cuncernati. S'ellu si passa in casa vostra, hè megliu à sorte. A rientrata hà da esse arriculata pè a cumissione di deontologia cù Maître ROMANI è tutti i cumissari chì sò membri di sta cumissione. E i ringraziu.

L'affari sò chjari, i conti sò pari è avà pudemu vutà. Quale hè chì ghjè contru stu raportu ? Quale ch'ùn vote micca ? Quale hè chì vote à prò ?

U raportu hè passatu.

Sò una ora menu cinque. Piantemu è cuntinuvemu dopu ? Femu cusì. D'accordu.

Piantemu tuttu, à ringrazià vi, ci ritruvemu, vi faciu una pruposta. Avemu a riunione di a questura, Hyacinthe ti na ricordi ? Avemu una riunione à 2 ore. Pensu chì s'iddu hè pussibile, ci vulerebbe chì l'altra vice-presidente s'ella hè d'accordu, cumincessi a sessione, ripigliessi a sessione è cusì pudete passà l'energia, l'ultimi raporti nantu à a lingua postu ch'ellu c'hè l'accademia di i vagabondi. U Presidente vulia à esse quì. Dopu, ci sò i raporti nantu à l'energia, cusì cuminciate subitu à 2 ore è noi, dopu, venimu.

Bonu appetitu, à dopu.

La séance est suspendue à 12h50 et reprise à 14h20.

Madame Nadine NIVAGGIONI assure la présidence de la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Emu da principià cù u raportu 210. Madama a Presidente, vi stemu à sente.

<p>CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</p>
--

Raportu n^u 210 : Candidatura di Bastia à u labellu Capitale Aurupea di a Cultura per l'annu 2028

Rapport n° 210 : Candidature de Bastia au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028. Soutien de l'Association « Bastia Corsica 2028 » pour l'exercice 2022

Mme Antonia LUCIANI

À ringrazià vi.

Cari eletti,

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur le soutien au programme d'activité de l'association « Bastia-Corsica 2028 » porteuse du projet de candidature de la ville de Bastia étendue à la Corse entière au label « Capitale Européenne de la Culture » (CEC) et ce pour l'exercice 2022.

Quelques éléments de contexte.

La ville de Bastia a mis la culture au cœur de ses engagements et de son projet, au travers notamment de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, de la médiation culturelle, du soutien à la création et de l'ouverture sur l'Europe et la Méditerranée. C'est donc naturellement que la commune a pris la décision en novembre 2020 d'étudier la possibilité de se porter candidate au label Capitale Européenne de la Culture en 2028, en inscrivant ce projet non seulement dans la logique fédérative de l'ensemble du territoire insulaire en

intitulant son projet « Bastia-Corsica », mais plus généralement afin de proposer un véritable projet de société original, de partager la culture corse au-delà des frontières et de la confronter, l'enrichir et l'interroger au prisme des rencontres d'autres territoires européens et de la Méditerranée occidentale.

Après une étude de faisabilité, le 20 octobre 2021, la ville de Bastia a annoncé officiellement le lancement de sa candidature. La candidature de « Bastia-Corsica » vise à promouvoir la contribution singulière de Bastia et de l'ensemble du territoire insulaire à la diversité et à la vitalité culturelle européenne. C'est pour cette raison-là que la Collectivité de Corse soutient particulièrement ce projet.

Le dispositif de capitale européenne de la culture vise à valoriser la richesse et la diversité des cultures en Europe, à célébrer les traits culturels partagés par les Européens, à accroître le sentiment d'appartenance des Européens à une aire culturelle commune et à susciter une plus forte dimension culturelle dans le développement des villes.

La candidature de Bastia Corsica 2028 devra s'inscrire dans un concept qui se distingue par rapport à ses concurrents. C'est pour cette raison que nous travaillons depuis plusieurs mois, notamment l'équipe que je salue puisqu'ils sont présents aujourd'hui ainsi que Mattea LACAVE adjointe à la culture à la mairie de Bastia, qui sont à pied d'œuvre depuis plusieurs mois pour structurer la candidature et essayer au mieux de développer les concepts qui permettront de donner toutes ses chances à cette candidature.

Quelques enjeux qui ont été mis en exergue :

- Structurer et développer une stratégie culturelle ambitieuse, originale et pérenne ;
- Affirmer une spécificité historique et identitaire corse (sa langue et sa culture) tout en se projetant dans l'avenir, en les confrontant aux problématiques du monde contemporain ;
- Mettre en avant la dimension environnementale d'un territoire au cœur des enjeux climatiques.
- Refléter les valeurs européennes : la culture comme vecteur de vitalité démocratique et d'intégration sociale, promotrice du dialogue interculturel, facilitant l'expérimentation.

Par l'organisation d'ateliers en décembre 2021 à Corti, Bastia et Sartè, Purtivechju, et il y en aura d'autres d'ici à la fin de l'année, mobilisant des artistes, des élus, des représentants d'institutions et d'associations, des fonctionnaires territoriaux, des enseignants, des universitaires et des personnes de la société civile. Grâce à la confrontation de l'ensemble de ces idées, un

certain nombre d'enjeux et de spécificité propres à la candidature ont émergé. Je vais vous en citer quelques-uns.

Le patrimoine naturel et artistique, dans un environnement à préserver et à faire vivre ; l'art moteur d'inclusion sociale et source de formation pour la jeunesse ; des héritages et une mémoire en évolution, entre migrations et diaspora ; ce plurilinguisme avec une langue qui nous unie et nous rattache aux langues romanes, nous relie donc à cette ère méditerranéenne où la coopération doit être renforcée et être de plus en plus naturelle.

Cela a permis aussi d'appréhender des méthodes innovantes afin de mobiliser la jeunesse, de faire du lien entre culture et patrimoine, de valoriser la force d'action et de rayonnement Bastia et de la Corse, pour faire entrer l'art et la culture dans le quotidien de la population.

Par délibération du 18 novembre 2021, l'Assemblée de Corse a approuvé les statuts et la création de l'association « BASTIA-CORSICA 2028 ».

Nous sommes membres fondateurs ainsi que la ville de Bastia, la Communauté d'Agglomération de Bastia, l'Università di Corsica et la Collectivité de Corse.

Elle est présidée par le maire de Bastia, M. Pierre SAVELLI et les présidentes de l'Assemblée de Corse et du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse (CESEC), Mme Marie-Antoinette Maupertuis et Mme Marie-Jeanne Nicoli en sont les Vice-présidentes.

Pour rappel, cette association a pour mission dans une première phase, qualifiée de phase d'élaboration (2022-2023), l'association devra élaborer et rédiger le projet de candidature autour des objectifs et enjeux partagés entre les territoires dont je vous ai donné les grands axes.

Dans une deuxième phase, qualifiée de phase de production (2024-2028), l'association devra mettre en œuvre et assurer le pilotage du projet, sa programmation, la mobilisation des acteurs et la coordination dans le cadre d'une montée en puissance à partir de 2024 et ce jusqu'à la clôture de l'année phare en 2028. Ce calendrier est celui sur lequel nous comptons dans le cas où évidemment la candidature de Bastia serait retenue.

Elle devra réaliser l'évaluation et l'opération de ses impacts sur le territoire et proposer des perspectives d'action visant à poursuivre et à pérenniser la démarche engagée au-delà de 2028.

L'association « Bastia-Corsica » a désigné un commissaire général du projet de candidature, il s'agit de Pierre Lungheretti, personnalité corse connue du monde la culture au plan local et national, que je salue, qui est présent. Une cheffe de projet a également été recrutée, Muriel Peretti, attachée de presse à l'Ambassade de France à Rome et dotée d'une solide expérience. Je pense qu'après les quelques mois passés ensemble et notamment l'évènement qui a été organisé mardi en fin d'après-midi et toute la soirée à Bastia montre à quel point, il y a une dynamique qui est lancée. On l'avait déjà constaté les derniers mois à travers l'organisation des ateliers, mais véritablement, elle est en train aussi de s'étoffer et de prendre une dimension européenne. La Collectivité de Corse y est particulièrement sensible.

Un élan majeur s'est créé autour de « Bastia-Corsica 2028 », depuis l'annonce de la candidature, la constitution de l'Association, suivie de la première phase d'ateliers, la nomination d'un Commissaire général et d'une cheffe de projet a véritablement permis d'inscrire une volonté politique forte des élus de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Bastia, de la Collectivité de Corse ainsi que l'Université

C'est donc en lien avec les acteurs culturels, économiques, sociaux et environnementaux que se monte ce projet, à forte dimension européenne. C'est très important pour nous de montrer à quel point ce projet est ancré avec les îles du bassin méditerranéen, avec l'Italie, l'Espagne, et beaucoup d'autres pays du continent.

D'autre part, il a été relevé la nécessité de mise en œuvre d'une transversalité et la mutualisation de moyens humains et financiers.

Ce travail collaboratif sera matérialisé prochainement par un accord-cadre permettant de circonscrire les modalités d'intervention de la Collectivité sur les différents appels à projets que nous lancerons, le fléchage des différents dispositifs en complément des subventions qui seraient allouées à l'association.

Concernant le financement du budget de l'association, par délibération du 18 novembre 2021 et par arrêté du Conseil exécutif, l'association a bénéficié d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'exercice 2021 afin d'amorcer son activité.

Pour l'exercice 2022, l'association a présenté un budget prévisionnel d'un montant total en dépenses de 263 000 €, auquel s'ajoutent 10 000 € de valorisation de mise à disposition gratuite de biens et prestations.

Les principaux postes de dépenses couvrent : les achats, les charges salariales, les autres services extérieurs.

Les postes de recettes sont composés de 68 % de subventions publiques, 30 % de mécénat et 2 % de cotisations des membres fondateurs.

La subvention de fonctionnement, cette année, qui a été sollicitée à hauteur de 100 000 €. Nous vous proposons donc de leur allouer cette somme.

Pour conclure, il semble important de noter que la Corse à travers cette candidature dispose d'atouts indéniables afin de construire un projet structurant, territorial au service de tous. Nous espérons fortement que Bastia puisse obtenir ce label. On sait que la concurrence est sérieuse, de nature à susciter une émulation positive. Mais cela nous permet aussi de travailler à une mise en synergie de l'ensemble des collectivités, des acteurs culturels qui s'engagent pour l'avenir de la Corse.

La singularité, les spécificités de notre île, son positionnement en Europe et le besoin d'accompagnement en faveur de son développement seront sans nul doute des arguments susceptibles d'attirer l'attention du jury européen, en tout cas, nous l'espérons.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Una manifca sfida pè Bastia è pè a Corsica.

Emu à stà à sente u raportu di a cummissiò s'ellu ci ne statu unu.

Mme Frédérique DENSARI

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Core in fronte », « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

M. Joseph SAVELLI

Pour la commission des finances, il y a un avis favorable avec la non-participation des groupes « Core in fronte », « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Je voulais voir avec le secrétariat général, je suis membre de l'association en qualité de suppléant et la présidente est membre en qualité de titulaire, je voulais donc voir au niveau du vote, si je devais... Très bien. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

A parolla à Paul-Jo.

M. Paul-Jo CAITUCOLI

Madame la vice-présidente, merci. À ringrazià vi.

Tout d'abord, je voudrais saluer l'équipe qui est dans les travées, avec Mattea qui porte ce projet. Saluer aussi bien sûr notre ami du Valincu-Sartinesu, Madame PERETTI et toute son équipe autour, j'ai peur d'en oublier. Je voudrais saluer aussi Denis LUCIANI qui œuvre avec la Sardaigne et d'autres territoires depuis de nombreuses années.

Pensu chì sta candidatura di Bastia allargata à tutta a Corsica da Capu Pertusatu à Macinaghju, pensu chì hè una fortuna pà u nosciu territoriu.

A socu chì l'anzianu merri d'Aiacciu è oghji diputatu hà purtatu u so sustegnu è quissu hè un segnu forti di ciò chè no semu quand'ellu ci vò à purtà qualcosa di pusitivu di pettu à l'Auropa.

Cette candidature, elle est importante parce qu'elle va nous mettre dans le bassin méditerranéen et européen. Elle va permettre justement de faire rayonner tout le potentiel patrimonial de ce que nous sommes au travers des savoir-faire, mais aussi du patrimoine matériel et immatériel de la Corse.

Pour être très concret, on aura à Filitosa, la présentation, c'est une autre étape qui n'était pas dans le calendrier, mais il y aura à Filitosa la foire di u turismu campagnolu, une représentation des maires d'Oliana en Catalogne, d'Oliana en Sardaigne, d'Alsace. Il y aura la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie qui apporteront leur soutien à ce projet dans un site qui a quand même 9000 ans d'histoire, ce n'est pas rien par rapport à la préhistoire et à ce que nous portons, au niveau de ce qu'est le patrimoine de la Méditerranée à travers l'eau et la pierre. C'est quelque chose d'important.

Je pense que le travail qui a été fait notamment par nos services, et là, c'est la mise en valeur de l'ensemble des politiques publiques que porte notre Collectivité, mais qui n'est que le passage de témoin de ce qui a été fait depuis de nombreuses années par les équipes du départements – je voudrais saluer M. CHIPPONI qui, sur le Taravo, a fait un travail énorme – donc, l'eau, le fleuve et u mariteraniu, je pense que c'est le lien indispensable qui doit faire gagner notre candidature. Là-dessus, je pense que nous allons pouvoir aussi sensibiliser l'ensemble des écoles.

On a vu que cette association avait un socle institutionnel, mais qu'elle essayait de mettre en synergie aussi le peuple, la population et les communautés.

Pour porter ce message, à Filitosa nous proposerons aussi qu'il y ait une adhésion des personnes qui viennent sur ce stand, sur le stand que vous aurez avec l'ensemble de votre communication.

Pour terminer, on aura sur le développement de ce que vous avez présenté dans ce rapport, je crois que ce qui est important c'est que cette association ensuite, quel que soit le résultat, elle puisse continuer et oeuvre au sein de la Méditerranée, en s'élargissant bien entendu aux autres territoires de Corse, avec un conseil d'administration élargi parce que ce qui nous manque, c'est la constance et le temps dans ces projets-là. Cette notion-là, il va falloir qu'on l'ancre et peut-être que ça pourra devenir une autre forme juridique, mais en tout cas, ça a un socle qui est important. Pour l'argent public aussi, c'est important, Madame la Vice-présidente, d'avoir ce socle qui nous permette de dire « on va mettre 100 000 euros », ça peut paraître beaucoup, pour moi, c'est très peu, mais ça peut être beaucoup si ça s'arrête à la première échéance et ça peut être très peu, si on s'ancre dans l'avenir.

Mon souhait, c'est que ça soit ça, c'est qu'on puisse faire un premier socle qui se développe. On aura aussi à Filitosa et après, sur les journées européenne du patrimoine, le 17 et 18 septembre, à Arghjusta è Muricciu, la seule balchera qui reste. La balchera, c'est une forme de moulin qui est à Tiana en Sardaigne, et qui permet de battre la laine pour qu'elle soit ensuite tissée. C'est un vestige incroyable que ce petit village a su restaurer avec des fonds européens, Madame la Conseillère. Je pense que là-dessus, nous avons beaucoup à faire.

Pour terminer, je voudrais saluer le travail de l'office de l'environnement, sous la houlette de Charles PASQUALINI et de Jean-Louis MORETTI, à l'époque, qui ont fait rêve par Médoc. Notre secrétaire général pourrait en parler mieux que moi. Il s'en rappelle certainement, c'était un programme qui réunissait toutes les îles de la Méditerranée occidentale sur la pierre sèche.

Aujourd'hui, cette exposition est présente à Arghjusta è Muricciu. Elle sera à la disposition de l'ensemble des villages qui la veulent parce qu'on a quelque chose à construire sur la base du pénitencier de Coti Chiavari. Le pénitencier de Coti Chiavari, c'est un modèle au niveau des canaux qui ont été construits sur l'eau, pour amener l'eau à cette exploitation qui était gérée par les prisonniers à l'époque. Je pense que là, nous avons bouclé la boucle.

Bon ventu è longa strada.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Ce n'est pas un beau projet, c'est un très beau projet que celui de Bastia cultura et de cette compétition qui s'ouvre parce que c'est une compétition et comme on est tous ici animés, souvent, d'un esprit de compétiteur, on veut gagner.

Je ne sais pas si on va gagner cette compétition, mais je crois qu'on peut déjà mettre à notre actif un certain nombre de victoires dans ce type de dossier. D'abord, par la voix de Paul-Jo, je pense que ça va être un objet, avant d'être un outil de rayonnement de propre redécouverte de notre patrimoine, de redécouverte de certains vestiges et puis, je le dis aussi, sous le contrôle de... ici présente, de découverte d'un patrimoine à venir puisqu'il y a aussi, de façon pendante, un très beau projet de centre culturel à Bastia qui verra le jour, mais qui pourrait être le point d'orgue de cette manifestation, en tout cas la vitrine de cette manifestation Ça, c'est le premier attribue à mettre à l'actif de ce très beau dossier.

Le dossier, c'est aussi un outil de rayonnement de ce que nous sommes, de notre culture et de nos façons d'être. Si vous avons une chance, en vélo on dirait, « à la pédale », on a très peu de chance, à la pédale en vélo, c'est-à-dire, à la force pure sur des critères objectivés et retenus par ailleurs, ça va être difficile. Mais au titre de l'innovation de cette candidature, je pense que nous avons une chance très sérieuse. L'insularité bien sûr, ce que représente de notre culture dans la mosaïque des îles de Méditerranée, peut-être à mon avis un angle de vision qui peut séduire le jury.

C'est en tout cas un exercice de concentration de très haute compétence. J'ai plaisir à voir aussi que des acteurs culturels qui ont tendance parfois sinon à s'ignorer, ou en tout cas se regarder d'un peu loin, ce sont des phénomène de solidarité bien connus, mais ça a au moins le mérite d'opérer ces synergies.

Et puis, nous apprenons aussi à travers ce type de dossier, une culture que nous ne connaissons pas, c'est la culture du mécénat. Ça fait plusieurs années qu'on se dit bien que les fonds publics ne suffiront pas à ce qui est, je le regrette, souvent une variable d'ajustement de nos budgets. En réalité, la culture, ça devrait être le château d'eau duquel devraient d'écouler toutes nos politiques. Il se règle souvent de façon pragmatique, on a juste nos budgets sur la culture.

Donc, je pense que c'est un dossier qui nous permet de voir un projet collectif d'une tout autre vision. Ne serait-ce qu'à ce titre-là, c'est une première victoire.

On souhaite être qualifiés pour, comment on dit, les jeunes disent « *les battles* » de 2024, on souhaite évidemment gagner la finale. En tout état de cause, vous pouvez compter sur notre soutien actif ici, et je le dis pour Mattea, à Bastia aussi pour ce très beau projet.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'autres demandes de prise de parole ? Anne-Laure SANTUCCI

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi, Presidente.

Je vais dire un petit peu la même chose que mes prédécesseurs, mais je vais quand même insister sur l'important de ce dossier, de ce label parce qu'on a parlé ce matin ou hier, de lien entre l'autonomie et le bien-être et je pense que la culture participe de ça.

Dans ce projet, je vois un des éléments aussi de notre volonté d'atteindre cette autonomie dans tous les sens du terme. La transversalité de la culture à travers ce projet comme un indicateur de bien-être, la valorisation de notre identité insulaire méditerranéenne qui participe aussi à la richesse inter culturel de l'Europe, la consolidation de la Corse dans cette dimension européenne et au-delà de Bastia, et parce que je sais que Mattea y tient beaucoup, la valorisation aussi, Jean-Martin l'a dit, de ces ressources qui aussi irriguent au-delà de Bastia, les territoires ruraux qui irriguent aussi cette candidature. Nous allons retrouver un certain nombre d'éléments que nous ne connaissons pas, que nous avons perdu. Je félicite l'équipe de mon amie Mattea. Je pense que la Collectivité de Corse est à ses côtés pour ce projet qui rentre exactement dans cette dimension d'autonomie.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Sans allonger le débat, tout simplement, Madame la Présidente, je voulais m'associer aux propos de mes collègues, mais aussi à ceux de Paul-Jo quand il a remercié l'ensemble de l'équipe de la cheville ouvrière, je pense évidemment à l'équipe de la municipalité de Bastia, Mattea, Pierre Longheretti, Madame PERETTI et à tous ceux qui œuvrent dans ce sillon.

C'est une compétition, mais c'est une compétition qui mérite d'être menée quel que soit le résultat. Tout le travail en amont, d'abord de construction du projet, de mise en lumière de ce qui doit nous mettre à niveau pour permettre d'obtenir la timbale d'être Bastia cultura qui un projet qui doit permettre un effet levier pour la Corse, avec certes, du handicap au sens de la concurrence avec d'autres destinations ou d'autres équipes qui se mettent en marche, mais aussi des atouts dans le contexte actuel européen, l'insularité, la nécessité de se projeter sur la Méditerranée comme un atout important. Je crois que ça donnera un résultat de toute façon politique de développement.

Je pense que nous ne sommes pas mal placés et je veux bien croire à la victoire, en tout cas, il est important que chacun d'entre nous, dans le cadre du projet de développement de la Corse que nous concevons, dans cette convergence qui s'établit, on fasse œuvre utile, chacun à son niveau de manière, pas simplement en soutien politique orale, c'est ce qui a été dit, de manière active, je reprends les propos. Ça sera mon cas en tant que député parlementaire, en me mettant à la disposition de l'équipe, et évidemment mes autres collègues. Je crois que c'est une bataille qui mérite d'être menée dans le projet d'ensemble dont mérite la Corse, vu les enjeux et vu les conséquences quand on connaît les suites, les conséquences qu'ont eu à vivre d'autres capitales de la culture par le passé.

Je souhaite beaucoup de force, de soutien et de courage à tous ceux qui sont dans la cheville ouvrière du dossier, mais qu'ils sachent que nous sommes évidemment solidaires et clairement à côté d'eux dans cette grande œuvre.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'altra prese di parolla ? Saveriu, vi stemu à sente.

M. Saveriu LUCIANI

Deux mots. Je crois que c'est important, en tant que nationaliste corse, de saluer cette candidature et de la soutenir sans équivoque.

Nous avons parmi ces porteurs, des gens qui étaient sur ces travées, il y a quelques années, avec nous. Je salue notamment notre amie Mattea qui a été une de celles qui ont marché à nos côtés, elle continue d'ailleurs, et qui porte le message de la culture à Bastia de manière dynamique.

Dire aussi que, certains l'ont déjà dit, je ne vais pas faire de redite, ce n'est pas Bastia qui finalement se candidate, c'est notre image, c'est le noir et blanc, c'est tout ce qu'on porte avec nous.

Je vais simplement finir sur une image de 1983 quand Ghjacumu THIERS a écrit « perchè sò di Bastia », ce ...qui était un hymne, à l'époque, on parlait beaucoup de l'alta strada, la Corse des montagnes, la Corse des paysans et finalement, être citadin était une tare. Pourtant, Bastia ou d'autres villes corse, apportaient une culture, je parle à certains qui sont bastiais ici, cette culture-là aussi, c'est bien parce qu'aujourd'hui, elle revient au premier plan et elle montre bien que l'identité corse, ùn hè micca paisana, ùn hè micca citadina, ghjè una entità chì hè purale, ghjè quella di u portu, di u veghju portu, di u picculu livonu di Toga. Vous savez que Toga s'appelait u picculu livonu in Bastia.

Donc, c'est quelque chose qui est important pour nous de porter cette identité qui est aussi celle de l'accueil. Bastia, c'est la porte ouverte à la Toscane, c'est la porte ouverte au monde. C'était donc quelque chose qui me semblait à dire ici. On ne va pas s'arrêter à la polyphonie des montagnes, on ne va pas s'arrêter à a lingua corsa à spuda di i Curtinesi ò di i Vizzaninchi. Je crois que c'est important que Bastia aussi porte son vrai message aussi. C'est la Corse qui nous a fait aussi espérer à une époque, je ne parlerai pas du Sporting, mais presque.

Nous, dans ce combat-là qui est un combat pour la reconnaissance de ce que nous sommes, nous serons partie prenante et nous soutiendrons toute initiative.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Lascemu forsa a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout a été dit.

D'abord, saluer l'unanimité de l'Assemblée de Corse pour accompagner et soutenir ce projet.

Saluer très amicalement Mattea LACAVE, Pierre LUNGHERETTI et Muriel PERETTI qui représentent une partie de l'équipe investie dans la mise en oeuvre de la dynamique d'ensemble.

Dire que, me semble-t-il, le chemin est aussi important que le point d'arrivée. L'objectif, c'est d'être retenu pour être capitale européenne en 2028, mais ça veut dire que d'ici là, on va construire une dynamique à l'échelle de la Corse tout entière qui va permettre de fédérer les acteurs et les citoyens, en plaçant la culture au cœur de la vision partagée. Et donc déjà dans ce que nous avons vu de ce qui a été créé, il y a les prémices d'une réussite qui est pratiquement acquise avant même que le résultat ne soit connu.

Autre élément, et c'est essentiel, Bastia bien sûr, Bastia son histoire, son rapport à la Méditerranée, son caractère portuaire, mais au-delà de Bastia, la Corse tout entière et c'est ça me semble-t-il qui est un élément à la fois original et puissant de la candidature, c'est que c'est la candidature à la fois d'une ville, d'un territoire et d'une île.

Un mot aussi pour dire que la Corse n'est jamais autant elle-même que lorsque elle s'ouvre à l'extérieur et qu'elle s'enrichit dans un dialogue fécond et notamment, bien sûr, autour de la culture et de l'art.

Dernier mot enfin.

Nos travaux font que la Présidente de l'Assemblée de Corse n'est pas là. Il me semble que nous recueillons aussi les fruits d'un travail patient, quelquefois ingrat, qui a été mené depuis plusieurs années aussi bien par la Ville de Bastia que par la Collectivité de Corse pour mieux faire connaître à la fois la ville, notre île, notre peuple et notamment en Europe et en Méditerranée.

Bien sûr, la notoriété de la Corse a depuis longtemps franchi les frontières, mais quelquefois, l'actualité médiatique fait que nous ne sommes connus que sous le prisme des difficultés et pire encore, malheureusement, quelquefois des drames.

Il me semble que la qualité et la diversité des soutiens qui affluent de toute part démontrent que cette candidature suscite non seulement la sympathie, mais également l'intérêt et l'adhésion. Et il suffisait de voir l'autre soir à Bastia, le maire Pierre SAVELLI, ses adjoints, Mattea qui est ici, Mimi MARY, Philippe PERETTI, Lisandru de Zerbi et toute l'équipe du Conseil municipal et puis, au-delà de ça, l'ensemble des acteurs qui étaient venus de la Corse entière pour se retrouver, il suffisait d'être présent pour sentir de façon physique le caractère positif de cette initiative qui s'est ce soir-là prolongée par deux concerts magnifiques, un de la Filetta et l'autre de l'Alba, dans cette citadelle, dans ce

Mantinum et cette Aldilonda ouverte de façon naturelle sur les îles toscanes et sur la Méditerranée.

Donc voilà. Alors je disais, le chemin est aussi important que le but final, mais chemin faisant bien sûr, l'appétit vient en mangeant et maintenant nous nous prenons à rêver de passer les étapes successives pour arriver jusqu'au terme.

Et nous sommes aussi, et je termine par-là, accompagnés et soutenus, par exemple, par des villes qui elles-mêmes ont été capitales européennes de la culture.

Je pense notamment à Novi Sad, ça a été dit, à Galway en Irlande et également à Donostia (San Sébastian) au Pays basque.

Et donc renforcer les échanges, croiser les regards, organiser des rencontres avec l'ensemble de ces partenaires, c'est déjà jalonner ce chemin de pierres qui sont autant de témoignages, de la richesse du fait culturel en Corse.

Nous disions tout à l'heure avec les promoteurs et animateurs, Mattea, Pierre et Muriel, qu'il ne faut pas craindre non plus de faire de nos faiblesses un atout de notre candidature. Ce qui a su retenir souvent la décision du jury, c'est le fait que les villes candidates ont dit « nous avons la volonté de combler un retard », de combler un retard dans l'ancrage européen, de combler un retard dans les infrastructures, de combler un retard dans le partage, dans l'attractivité et donc la Corse produit et produit beaucoup dans le domaine culturel, mais elle ne doit pas craindre de dire aussi que la perspective d'être retenue comme capitale européenne de la culture est pour nous un puissant levier, un puissant moteur d'enrichissement collectif.

Et je termine en disant que, par exemple, une ville comme Marseille a su faire de sa candidature un facteur non seulement d'enrichissement culturel, mais d'attractivité et d'enrichissement économique.

Et donc il y a bien sûr un investissement humain, un investissement budgétaire, la capacité aussi à donner sens à des initiatives que nous aurions prises de toute manière, mais qui, parce qu'elles sont présentées dans le cadre général de la candidature, viennent faire sens et produire une dynamique au soutien de ladite candidature.

En mettant bout à bout l'ensemble de ces atouts, il me semble, sans rien minorer des mérites de nos concurrents, que nous pouvons nourrir les espoirs les plus forts, è per contu meu, mi piacerebbe assai 2028, che no possu esse, noi tutti qui in seme è tant'altre è tant'altri, esse l'ospiti di manifestazione diverse chì cunsecreranu a Corsica è Bastia cume capitale di a cultura europea.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme la Présidente, pas d'intervention ? Alors, on va passer au vote.

Non-participation ? Votes contre ? Abstentions ? Votes pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. Merci.

(Absents : Mme la Présidente MAUPERTUIS et M. Joseph SAVELLI)

(Applaudissements dans l'hémicycle et dans le public)

Tous nos encouragements à l'équipe organisatrice et on sait que la Corse, c'est toujours dans la combativité qu'elle a été unie et soutenue.

Bonne chance ! Au revoir !

Nous allons passer au rapport suivant. Ghjè u raportu 224.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 224 : Custituzioni di « l'Accademia di i Vagabondi » è regulamentu di a ghjuria di i premii di u libru

Rapport n° 224 : Constitution de « l'Accademia di i Vagabondi » et règlement du jury des prix du livre

Mme Nadine NIVAGGIONI

Principiemu pè vutà l'urgenza ?

Non-participation ? Votes contre ? Abstentions ? Favorables ?

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Qui présente le rapport ? Monsieur le Président, de l'exécutif, je crois.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tengu à ramintà chì l'Assemblea di Corsica, u 22 di settembre di u 2017, hà vutatu una deliberazione chì hà instituitu è ristrutturatu u Cunsigliu di a lingua corsa.

Su Cunsigliu di a lingua corsa, ind'è a so forma attuale copre oghje 4 cummissione : a cummissione tupunimia, a cummissione terminulugia, a cummissione ortografia è a cummissione per a literatura ; una cummissione per a literatura chì si chjama oramai « l'Accademia di i vagabondi » per via di u so eminente valore storicu.

Allora, frà altru, l'Accademia di i vagabondi mette in ballu u premiu di u libru corsu di a Cullettività di Corsica, urganiseghja azzione di prumuzione è tutte l'altre attività ch'ella ghjudicherà di primura per a sparghjera di a cunniscenza di a literatura corsa.

Allora, ind'è a persepettiva di a pussibile ristrutturazione prossima di u Cunsigliu di a lingua è di e so cummissione, ci hà vultutu quantunque à stallà a cummissione per pudè attribuisce u premiu di u libru di a Cullettività di Corsica – Edizione 2021 – perchè ùn ci vole più à aspittà. E dunque, emu ripigliatu l'urrganisazione prevista da a deliberazione di u 2017, essandu precisatu chì se no hà dicidimu, puderemu, ind'è u corsu di i nostri travagli à vene ind'è u quadru di u raportu d'urientazione ch'inizierà un travagliu scumpartutu, ripinsà l'urrganisazione interna di ss'Accademia di i vagabondi.

Mà, ind'è u fratempu, vi prupongu di firmà, ind'è a situazione urrganisatata da u 2017, omancu chè no pussimu stallà a cummissione è attribuisce, cum'ella hè prevista, u premiu di u libru corsu di 2021.

Mme Nadine NIVAGGIONI

A ringrazià vi.

Ogni gruppi deve dà un rapresentente per participà à a ghjuria. Allora riflettite appena chì l'emu da fà subitu.

Fate riculà i nomi perchè chì quì ùn l'avemi micca.

In tantu, emu da principià u dibattitu. Qualu hè chì vole piglià a parolla ? Raportu di a cummissione ?

Mme Frédérique DENSARI

La Commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu », Madame la Présidente.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nimu ? Allora passemu à u votu subitu.

E ci fate passà i nomi abbastanza in furia, nanzu à a fina di a sequenza !

Non-partecipazione ? Astensione ? A prò ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Vi ringraziau.

Raportu 213 !

**INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION -
CONTRÔLE – ÉVALUATION**

Raportu n° 213 : Raportu d'infurmazione à puntu di a sparghjera di u ritale ad altissimu flussu pè a Corsica (2022)

Rapport n° 213 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (2022)

M. le Président Gilles SIMEONI

Comme sollicité par l'Assemblée et comme je m'y étais engagé, j'ai demandé à la Direction du numérique, représentée ici par Monsieur FERRARI, Monsieur PIERI et Monsieur Youri PAGANI, de rédiger un rapport permettant un point d'étape exhaustif sur le déploiement et la commercialisation du réseau à très haut débit pour la Corse.

Donc il était prévu que cette présentation se fasse en session plénière. On pourra bien sûr développer, dans le cadre de commissions, si l'Assemblée le souhaite.

Je rappelle que ce document, qui a été arrêté à la date de fin mai 2022, fait suite à un premier document présenté au mois d'octobre 2021.

La signature de la convention de délégation de service public concernant le réseau très haut débit pour la Corse a eu lieu entre la Collectivité de Corse et SFR collectivités, depuis renommée XpFibre, le 16 octobre 2018.

Cette Convention prévoit le déploiement de 170 069 prises très haut débit sur une période de 5 années, c'est-à-dire la totalité des foyers et clients potentiels sur l'intégralité du territoire de la Corse.

Le contrat de délégation de service public organise un investissement de 52 M€ de fonds publics, qui viennent avoir un effet de levier pour près de 275 M€ de travaux de premier établissement et 327 M€ d'investissements au total sur les 30 années du contrat.

C'est donc une rentabilité sur l'euro public investi qui est pratiquement sans équivalent dans le cadre des conventions de délégation de service public qui ont pu être négociées par les différentes collectivités de France. Et je précise que, sur ces 52 M€, environ 15 M€ ont été mis en fonds propres par la Collectivité de Corse et donc nous avons vraiment, si on considère nos aux fonds propres, soit 15 M€ pour un investissement de 327 M€, une rentabilité de cet euro investi qui est remarquable.

Alors où en sommes-nous, au jour d'aujourd'hui ?

Au 15 juillet, 103 700 prises sur les 170 000 ont été construites.

Concernant la qualité du réseau, qui avait été une des préoccupations émises, en tout cas des interrogations émises par votre Assemblée, vous avez pu lire dans ce rapport que la qualité du réseau est supérieure à la moyenne nationale puisque le taux d'échec au premier raccordement est de l'ordre de 5 à 10 %, alors qu'il est de 25 à 35 % au niveau national, selon l'ARCEP.

Concernant l'impact visuel et esthétique, je vous avais indiqué que je souhaitais limiter au plus strict la pose de poteaux supplémentaires ; seulement 20 poteaux ont été posés par notre délégataire. Il est privilégié les techniques, soit d'enfouissement, soit d'utilisation de poteaux existants ; propriétés notamment de l'opérateur Orange.

Concernant la demande qui avait été développée, il n'a pas été possible d'envisager à quelque moment que ce soit, y compris au stade de conceptualisation du contrat, d'aller vers un enfouissement de tout le réseau qui aurait eu pour conséquence de faire exploser les coûts du contrat.

Néanmoins, des actions ciblées d'enfouissement seront tout de même menées par la Collectivité de Corse et Corsica Fibra dans les années à venir afin de renforcer la résilience du réseau.

Concernant la commercialisation des prises, elle est déjà effective sur 109 communes du territoire insulaires. Les prises sont commercialisées, les opérateurs se positionnent pour utiliser la fibre.

L'opérateur commercial Orange à la plus grande part de marché avec 79,3 des prises vendues, suivi de SFR avec 20,7 % ; les opérateurs Bouygues et Free ne sont pas encore présents sur le réseau.

Afin d'accélérer la commercialisation des prises, la Collectivité de Corse s'est attachée, en coordination avec les maires et le Comité de massif, à accompagner et financer les démarches concernant le plan d'adressage des communes, notamment l'AUE qui est en charge de la mise en œuvre de ce dispositif.

110 communes ont à ce jour déposé un dossier de financement pour réaliser leur plan d'adressage ; un financement qui est pris en charge, Julien, jusqu'à 80 % par la Collectivité de Corse et l'AUE.

À ce jour, 587 000 € de subventions à ce titre ont été mobilisés.

Un autre point qui nous tenait à cœur était les retombées économiques locales du contrat et notamment, les engagements en termes de formation et d'insertion qui avaient été négociés dans le cadre de la procédure d'appel d'offres.

De ce côté-là également, le bilan est positif, 62 500 heures de formation ont été dispensées ; 66 400 heures d'insertion, 297 apprentis ont été diplômés depuis le début de l'entrée en vigueur du contrat et sur ces 297 apprentis, 253 ont obtenu un emploi en contrat à durée indéterminée.

Un dernier mot pour dire que le 4 juillet dernier, c'était pendant la session mais certains élus étaient présents, s'est tenu un événement d'envergure baptisé « Territorii di dumane » et qui a été co-organisé par les deux principales fédérations des acteurs des télécommunications en France : InfraNum et la Fédération des télécommunications. Plus de 150 personnes représentant la quasi-totalité des acteurs de ce secteur, non seulement dans l'île, mais à l'échelle de la France tout entière étaient présents autour d'un programme centré sur la présentation de nos démarches d'aménagement du territoire et sur nos actions en matière de très haut débit.

Je suis heureux de vous dire que, au-delà des révérences protocolaires, lors de ces deux jours de réunion, l'ensemble des acteurs et notamment les grosses fédérations du marché et notamment le président de la fédération des opérateurs en télécommunication, ont tous souligné unanimement la qualité de notre vision

stratégique, les efforts qui étaient faits par la Collectivité de Corse en matière d'aménagement numérique et également, le caractère innovant de notre politique.

Donc, c'est quand même vraiment un sujet de satisfaction dans un secteur qui est déterminant pour le dynamisme et l'attractivité économique d'un territoire, à fortiori insulaire.

Et je peux vous dire que l'événement a rencontré son public, puisque est dans les tuyaux la volonté exprimée par nos invités de chroniciser l'événement et qu'il se tienne tous les ans en Corse avec l'ensemble des acteurs.

Bon donc, globalement, il me semble que nous pouvons nous satisfaire de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Il n'empêche que nous sommes en cours de réalisation du contrat et que donc, il convient de continuer à être à la fois mobilisés, engagés et vigilants. Les années 2023 et 2024 seront décisives parce qu'il n'y a pas qu'un problème de nombre de prises, il y a un problème aussi de technicité maintenant dans le déploiement des prises, puisqu'on est parti des endroits les plus faciles à équiper pour aller maintenant, selon un développement réticulaire, chercher les prises dans les endroits qui eux sont plus difficiles à équiper. Donc, il reste environ 60 000 prises à installer dans des territoires ruraux de montagne ou plus fortement enclavés, avec des contraintes techniques plus fortes que en ce qui concerne la première partie d'exécution du déploiement du réseau.

C'est la raison pour laquelle j'ai donné instruction aux équipes techniques, je me tourne vers le DGA, Michel GODEAU-PACINI, qui est présent. On va renforcer à notre présence sur le terrain, l'accompagnement et le suivi du déploiement des prises par les opérateurs, renforcer les contrôles qualité et également, parce que quelquefois il peut y avoir des petites difficultés sur le terrain notamment vis-à-vis des personnes qui cherchent à être raccordées, jouer un rôle de partenaire facilitateur entre notre délégataire, les populations et les personnes concernées.

Voilà donc ce que je pouvais vous dire en synthèse sur cette présentation et ce point d'étape.

Et je renouvelle bien sûr l'expression publique de ma gratitude aux équipes investies dans ce projet.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe à vos louanges auprès des services pour dire que nous avons été, au niveau de la commission du développement économique, très bien éclairés par le PowerPoint qui nous a été présenté, de haute qualité et vraiment très pédagogique. Ça nous a permis à tous d'avoir une connaissance plus fine sur les éléments qui nous manquaient.

Merci aux services.

Nous allons passer au rapport de la commission.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente. C'est une prise d'acte.

Donc, la commission a pris acte de la présentation de ce rapport, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA apparentée.

Mme Nadine NIVAGIONI

Merci. Qui souhaite intervenir ? Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Tout d'abord pour faire acte de satisfaction face à l'avancée et à la reconnaissance de cette avancée concrète sur ces outils majeurs pour le développement de la Corse et en particulier, évidemment, pour l'intérieur de la Corse et pour les territoires les plus « reculés » aujourd'hui.

On ne se trouve face à une action qui fait l'objet d'un développement convergent de différents services, bien sûr, ceux qui s'occupent du numérique et que je salue, qui sont derrière le Président ici, évidemment ça a été aussi le Comité de massif puisque l'adressage est financé sur le fonds montagne, avec le pilotage de l'AUE, sur le Comité de massif, puisque ça voudrait dire que s'il n'y a pas d'adressage, ça serait un peu une Rolls-Royce sans carburant. Et le travail d'adressage, je voudrais le souligner, va donner d'autres résultats sur notre politique puisqu'on parle de toponymie, quand on parle d'adressage dans l'Intérieur, et que cette toponymie va se croiser avec celle qui sera issue des travaux de la Charte territoriale de gestion des estives. Donc, toute une matière toponymique linguistique et de mise en valeur des lieux qui sert à la fibre bien évidemment, mais qui s'avérera au service de la langue et à la mise en valeur du patrimoine immatériel de la Corse, sur des politiques publiques à venir avec une base de données très importante.

J'ajoute aussi que nous avons été souvent sollicités, avec quelques expérimentations qui ont réussi, sur une intégration des réseaux dans certains lieux, entre syndicats d'électrification, réseaux d'eau et fibre. Ça a été des travaux difficiles, mais ça a été le cas notamment entre Speloncatu et le Ghjunsani où les choses se sont faites de manière pragmatique.

Alors, c'est difficile dans la mesure où ça fait appel à une logique de mutualisation qui n'est pas simple, avec plusieurs opérateurs. Ça fait appel aussi des fois à une logique de surcoûts dont il faudra qu'on les intègre pour l'avenir, sur ces questions-là, aux discussions liées aux infrastructures avec le Gouvernement. Mais néanmoins, ces expérimentations ont été menées avec un certain succès et ont démontré que l'on peut mettre autour de la table EDF, Orange en particulier, le Syndicat d'électrification, les sous-traitants liés à la fibre, même si ça ne peut pas être encore généralisé faute de moyens, parce que ce sont des moyens en infrastructures très importants qui sont de l'ordre du rattrapage infrastructurel. Je pense que ces exemples-là peuvent nous permettre de prendre date pour la suite, notamment dans les discussions avec le Gouvernement.

Voilà ce que je voulais dire, en remerciant évidemment tous les services du numérique, les services du Comité de massif, de l'AUE, qui ne ménagent pas leur peine sur ce grand ouvrage qu'est le déploiement de la fibre dans l'île.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'autres prises de parole ? Jean-Michel SAVELLI.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement. Effectivement, c'est un dossier que l'on a évoqué de manière assez fréquente et je vous remercie, Président, pour ce rapport qui était promis et dont, je dirais, la forme en tout cas est très satisfaisante.

Moi, vous savez, je suis un peu têtu, mais j'ai quand même 2 ou 3 ratios que je voudrais avec vous un petit peu plus expliciter.

Alors, le premier, c'est notamment la répartition sur le kilométrage qui est déployé donc sur les poteaux, notamment d'Orange, et le reste donc en souterrain.

Donc quelle est la répartition ? Alors, vous avancez des chiffres qui sont certainement exacts, avec 92 km pour les poteaux d'Orange notamment, et 367 km pour des artères souterraines. Dont acte.

Donc, ça fait une répartition de 80/20, qui est plutôt un bon résultat.

Alors, c'est un ratio satisfaisant quand on le prend de manière brute, sauf qu'il est un peu difficile à interpréter, pourquoi ? Parce que, dans nos foyers ruraux généralement, ils sont déployés via un mix souterrain aérien, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de foyers ruraux où on fasse du FTTH de la même manière que dans les villes, c'est-à-dire où la fibre arrive carrément dans la goulotte de la copropriété, dans la gaine technique de la copropriété. Ce qui fait qu'on a vraiment du full, je dirais, enterré en quelque sorte.

Moi, je pense qu'il aurait été plus judicieux d'introduire dans le cahier des charges, et effectivement le cahier des charges je n'ai jamais pu en avoir le détail, le contenu exhaustif, un indicateur un peu plus judicieux, c'est-à-dire qui aurait été plus pertinent et qui aurait été adossé à une cartographie initiale du potentiel de déploiement, tant en génie civil qu'en aérien. Parce qu'on part d'un dossier, on se dit qu'on va s'appuyer sur l'existant, mais à priori, sauf erreur, on n'a pas fait de cartographie de l'existant.

Pourquoi c'était important de faire ça ? Parce que, en partant d'un inventaire initial, d'une cartographie initiale, on aurait pu à un moment donné dire « Eh bien, voilà, ça a été à la fin fibré, on aurait pu mettre des quotas un peu plus précis » et à la fin on aurait pu dire « voilà entre ce qu'il est possible de faire et ce qui a été fait, quel est le rapport ? Quel est le compte-rendu ? ». Donc, mettre en confrontation la cartographie initiale, le potentiel génie civil aérien et voir à la fin ce qui aurait été fait.

D'autant plus que concernant le génie civil, il y avait aussi au cahier des charges, alors je ne connais pas précisément le kilométrage qui était prévu, mais il y avait aussi une partie qui était censée être déployée, c'est-à-dire créée de toutes pièces par l'opérateur Corsica Fibra.

Donc, ça veut dire que sur point de vue-là, et ce n'est pas du tout une remise en cause ni du cahier des charges, ni de la manière dont ça a été fait, c'est plutôt qu'on va se retrouver au moment du bilan avec une difficulté d'évaluer précisément quels ont été le respect et la conformité des engagements du délégataire.

Je rappelle au passage que le déploiement souterrain coûte en moyenne 8 fois plus qu'un déploiement aérien, mais qu'il représente des garanties incomparables en termes de qualité et de durabilité.

Ces éléments en lien avec les biens de retour, notamment les NRO et les réseaux, auront un impact au moment de leur restitution ; il faudra être vigilant à la livraison définitive du réseau. À cette échéance-là, je pense qu'il faudra peut-

être mettre en place un tableau de bord qui ira, autant que possible dans le sens de ce que je souhaite, en tout cas de ce que souhaite mon groupe.

Alors, malgré le déploiement global satisfaisant, et vous le disiez, en termes de foyers, qui commence à être assez élevé et qui suit un prévisionnel de manière assez favorable, effectivement se pose le problème des petites communes.

Alors, aujourd'hui, je n'ai pas de chiffres exacts. Il me semble que le nombre de communes traitées de manière réelle et définitive est de l'ordre de près de 30 %, donc on a aujourd'hui 30 % des communes que l'on peut considérer comme fibrées de manière définitive.

Ce qui est très peu. Enfin, c'est beaucoup en nombre de prises, on connaît la loi des 20/80 une fois de plus, mais c'est très faible en termes de communes. Je dis cela pourquoi ? Parce qu'il peut toucher nombre de petites communes de Corse où le coût de la prise installée pourrait devenir rédhibitoire, parce qu'il est là le problème.

Donc, deux 2 hypothèses risquent de se présenter à nous à terme : soit on va au bout de la démarche du type quoi qu'il en coûte, avec des plus-values en fin de déploiement ; soit on imagine ou on envisage de passer sur des alternatives, notamment je pensais à la 5G qui pourrait être déployée dans des villages de montagnes qui sont non seulement très retirés, mais aussi habités qu'une très petite partie de l'année.

Je rebondis aussi, notamment au passage, sur l'utilité de la 5G qu'aujourd'hui on n'a pas forcément tous intégré de la même manière.

Voilà ce que je voulais dire et enfin, il y avait aussi un point qui était important dans ce rapport, ça concernait le volet formation, l'insertion et l'emploi, et je souhaiterais savoir si on avait d'ores et déjà connaissance du type de structure où seront réaffectés les différents agents, sachant qu'une grande majorité de ces agents est déjà en situation de CDI.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'altra dumande di parolle ? Sgiò Presidente !

M. le Président Gilles SIMEONI

Sur l'affaire de l'enfouissement, on est parti d'un relevé topographique qui existe, de l'existant au départ et on a fait peser une obligation d'enfouissement de l'aérien, donc de l'aérien existant à l'enfouissement, ce qui porte sur 294 km de ligne. Donc, je pense qu'on est très haut de ce côté-là. Après, on pourra aller un peu plus loin dans la discussion technique en commission, si vous voulez.

Et en ce qui concerne le déploiement des prises, eh bien justement, on ne peut pas modifier les engagements contractuels, même si la prise est plus difficile à mettre en œuvre dans un milieu rural, enclavé, etc. Il faut que ça soit le même prix que celui qui a été prévu.

D'où l'importance aussi de partir en vendant des prises dans des endroits où il y a une population relativement importante pour que le délégataire puisse dégager des recettes pour pouvoir financer les investissements qu'il a à faire, sans remettre en cause l'équilibre global du contrat.

Dans tout contrat, il y a toujours un aléa. Je l'ai toujours dit, nous, on a essayé de négocier ce contrat au mieux des intérêts de la Collectivité de Corse, à tel point, je le rappelle, qu'on disait même qu'il était tellement avantageux pour la Collectivité de Corse qu'il ne pourrait pas être respecté par le cocontractant ou le futur cocontractant. Lorsqu'on m'a dit cela, j'ai demandé à notre AMO de mettre en place des garanties juridiques et financières qui nous prémunissent le plus complètement possible de tous risques de défaillance ou d'inexécution contractuelle totale ou partielle.

Donc pour l'instant, on est dans les clous, on va tout faire pour continuer à le rester.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre de « Territorii di dumane », la Sardaigne a fait part de son retard en matière de déploiement de la fibre et elle souhaite travailler avec la Corse, notamment dans la formation des hommes pour transférer, faire un transfert de compétences et que la Corse apporte toute son ingénierie au système sarde. Donc, ça c'est un élément important.

Et en matière de formation, ce sont énormément de fibreurs, des gens qui déployaient, qui, demain, pour certains, vont rester sur la maintenance et pour d'autres, il y a un besoin d'élévation de compétences vers le niveau de techniciens.

Nous allons passer au vote, il n'y a plus de demandes de prise de parole.

C'est une prise d'acte.

M. le Président Gilles SIMEONI

Juste une remarque, il n'y a pas une formule à faire pour la prise d'acte ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Non, rien de particulier.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Rapport 214.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Rapportu n° 214 : Sintesi di e cuntribuzione isciute da a cunsultazione citatina nantu à a sparghjera di a 5G in Corsica

Rapport n° 214 : Synthèse des contributions issues de la consultation citoyenne sur le déploiement de la 5G en Corse

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous vous écoutons, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, je rappelle, dans le cadre de ce rapport, l'historique des faits.

Donc, la 5G fait l'objet d'un déploiement qui est organisé au plan national.

Le 31 juillet 2020, l'Assemblée de Corse s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur la 5G, dans l'attente de se forger un avis sur le déploiement de la 5G en Corse.

Dans le courant de l'année 2021, nous avons appris que des opérateurs avaient commencé le déploiement. Je leur ai écrit assez fermement en leur demandant de le suspendre. Globalement, cela a été respecté par certains, moins par d'autres.

Néanmoins, nous avons acté, le 30 septembre 2021, les principes d'une concertation citoyenne autour du déploiement de la 5G et cette consultation detta « cunsultazione 5G » a été initiée en février 2022. Elle a pris fin au mois d'avril, avec la production d'une synthèse générale annexée au présent rapport.

Alors, rapidement, comment avons-nous procédé ?

Du 1^{er} février 2022 et jusqu'au 15 mars, la concertation citoyenne a été lancée sur la base d'un questionnaire en ligne, qui a été annoncée dans les principaux médias de Corse.

Elle a été suivie de 2 ateliers collaboratifs, les 9 et 28 mars 2022.

Première question, cette consultation a t-elle été, d'un point de vue de la participation, une réussite ou un échec ? Me semble-t-il, la réponse est claire, ça a été une réussite, puisqu'il y a eu plus de 1 000 participants, 1 047 exactement, 10 020 contributions aux questions ouvertes et plus de 300 idées et pistes d'action qui ont été recueillies à l'issue de la consultation.

Donc des chiffres qui, me semble-t-il, montrent bien que, au-delà de la question de la 5G, la question du numérique et de l'aménagement numérique est une véritable question de société, avec en arrière-plan non seulement les questions du numérique stricto sensu, mais également le développement économique, l'aménagement du territoire, mais également aussi et bien évidemment la protection de l'environnement et de la santé publique.

Ce plébiscite citoyen a été tel que, effectivement, nous réfléchissons à une façon de systématiser la démocratie numérique sur des grands thèmes, donc des propositions seront faites à l'Assemblée de Corse de ce côté-là. Et puis on aura l'occasion de mener une réflexion ensemble là-aussi, si vous le voulez bien,

Alors les résultats sur le fond de cette consultation : ce qui ressort, c'est d'abord un déficit d'information sur la technologie elle-même et l'impression en général que, d'un point de vue des technologies du numérique, le déploiement de celle-ci est beaucoup plus subi que voulu, ou organisé par les citoyens. Et donc, comme souvent en pareil cas, lorsqu'on a l'impression de subir, cela suscite un réflexe de réticence, de défiance, voire de rejet.

La consultation met également l'accent sur la nécessité d'aller vers un numérique responsable et éthique ; en gros, les risques de dérapages éthiques dans l'utilisation potentiellement intrusive pour la vie personnelle du numérique. Et donc cette attente d'un numérique responsable et éthique rentre exactement en phase avec les principes que nous avons actés dans notre schéma directeur Smart Isula.

Élément intéressant : 37 % des contributions souhaitent que la Collectivité de Corse maîtrise et contrôle le déploiement de la 5G sur l'île. Ça, c'est intéressant et je le verse au débat sur le statut d'autonomie.

Aujourd'hui, la maîtrise du déploiement du numérique relève d'un partenariat qui intéresse à titre principal, voire exclusif, l'État et les opérateurs.

Juridiquement, nous n'avons rien à dire. Sauf à la marge, en ce qui concerne notamment la gestion des zones grises sur la téléphonie, mais où nous subissons beaucoup.

Donc, si nous voulons faire œuvre de créativité, je pense que nous pouvons très bien travailler dans le cadre des ateliers qui seront les nôtres et dire, « eh bien, nous, dans le domaine du numérique, on souhaite avoir une compétence partagée » et ça nous permettrait, par exemple, de pouvoir discuter directement avec les opérateurs concernant le déploiement de la 5G, mais également la gestion de l'ensemble des autres technologies.

Donc 37 % des contributions souhaitent que la Collectivité de Corse maîtrise et contrôle le déploiement de la 5G sur Lille. Ça ne veut pas dire que 63 % ne le souhaitent pas ! Ça veut dire que dans les contributions spontanées, 37 % des contributions spontanées insistent sur la volonté que la Collectivité de Corse maîtrise et contrôle mieux le déploiement de la 5G sur l'île. Ce sont des contributions spontanées. Il n'y avait pas de questions fermées sur ce cadre-là.

33 % des contributions réclament que les opérateurs s'inscrivent dans le cadre d'un déploiement numérique responsable et 38 % des participants spontanément ont également soutenu, voire plébiscité, la démarche de concertation mise en œuvre par la Collectivité de Corse ; ce qui montre bien qu'il y a besoin d'inventer de nouveaux espaces de participation ou de consultation citoyenne.

Alors, une fois qu'on a fait cette consultation, et c'est un peu la question que j'ai posée à la direction du numérique et que je vous pose, qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Aujourd'hui, même si par politesse, les opérateurs ont attendu, plus ou moins ils déploient et ils vont continuer à déployer.

D'abord, à mon avis, il faut continuer à sensibiliser les opérateurs sur le fait que les citoyens sont aussi des clients et qu'à un moment donné, si le client n'est pas content de la façon dont l'opérateur le traite en tant que citoyen, il peut aussi se manifester en tant que client ou s'absenter en tant que client. Donc, il y a sûrement une forme de pression démocratique à organiser de ce côté-là.

Deuxième piste de travail : opérationnaliser le plus vite possible les différents principes directeurs de Smart Isula.

Troisièmement, je vous l'ai dit, proposer dans le cadre des négociations ouvertes, au titre du processus, que pourquoi pas nous ayons une compétence partagée dans le domaine du déploiement de la téléphonie mobile et de la 5G en Corse.

Et avant même les évolutions législatives et réglementaires, solliciter des différents opérateurs qu'ils soient plus à l'écoute de ce que nous disons. Bien sûr, on n'a pas de moyens de contraintes particuliers, mais, par exemple, ce qu'on a fait avec la structure dans laquelle on est avec les représentants des associations de maires, la Collectivité de Corse, l'État et les opérateurs, nous avons, vous le savez, lancé une étude pour avoir notre propre cartographie des zones grises non couvertes, parce qu'on ne veut pas être tributaire de l'information, quelquefois parcellaire, qui est délivrée, en tout cas de façon unilatérale par les opérateurs. On veut avoir notre propre vision. Et puis ensuite, dans le cadre d'instances de concertation comme celle-là, faire une pression politique pour que les opérateurs, qui sont avant tout mus par la recherche du profit et de leur profit, comprennent qu'on n'est pas prêt à accepter, avant même toute évolution réglementaire, la règle de la décision unilatérale.

Voilà un peu ce qui me semble devoir être souligné au terme de cette consultation citoyenne.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, le rapport de la commission, s'il vous plaît.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Alors, la Commission a émis un avis favorable sur ce rapport, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu », une absence du groupe « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA apparentée.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci. Qui souhaite intervenir ? Jean-Michel SAVELLI.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Vous vous tournez vers moi, naturellement, sur ce genre de sujet et donc, je vais prendre bien volontiers la parole en premier.

Ecoutez, on est d'accord. C'est un mode de consultation, effectivement, qui est moderne et qui est utile. Ceci dit, ça reste du qualitatif.

En général, quand on fait des analyses statistiques et qu'on a vraiment l'intention de démontrer quelque chose de manière assez intangible, je peux faire référence notamment au rapport d'hier sur le lien qu'il y aurait entre l'autonomie et le bien-être, effectivement, on voit bien que à partir du moment où on ne rentre pas vraiment dans le dur, c'est-à-dire où on ne rentre pas dans des études un peu plus scientifiques et avec une rigueur un peu plus avancée, on voit bien qu'on a du mal à en tirer des conclusions pertinentes.

Effectivement, très bien pour la consultation citoyenne, mais qui comporte des biais, pourquoi ? Parce que ce que vous appelez « candidatures spontanées » ou « participation spontanée », malheureusement ou heureusement, c'est souvent des extrêmes qu'on récupère. C'est-à-dire qu'en fait, dans des cas comme celui-là, on récupère à un moment donné 50 % de gens qui sont fondamentalement contres et opposés, par militantisme presque, je dirais.

Quelques-uns qui se manifestent, qui sont positifs, qui sont plutôt favorables, voire très favorables, qui demandent plutôt un développement qu'une mise en sommeil de ce genre de projet.

Et après, il y a le ventre mou, mais le ventre mou, on ne le voit pas du tout. Le ventre mou, c'est ceux qui ni ils subissent, ni sont pour, ni sont contre, mais qui prennent ce qui vient, notamment à travers des opérateurs qui les contactent et qui disent « est-ce que vous voulez être abonné à la 5G ? » et terminé. Ou alors qui subissent des abonnements quasiment automatiques et qui ne savent même pas qu'ils sont passés à la 5G.

Aujourd'hui, ce que je sais, c'est qu'Orange, à peu près, alors je n'ai pas d'autres chiffres d'opérateurs, mais Orange aujourd'hui a 50 % de ses abonnés corses qui sont déjà en 5G. Orange n'a pas attendu la fin du moratoire, qui était déjà il y a quelques semaines, on l'a un peu dépassé mais ce n'est pas grave. Donc Orange n'a pas attendu la fin du moratoire pour migrer, pas plus que SFR, ni Bouygues. Et grosso modo, sur un opérateur majeur comme Orange, on est à 50 % des gens de Corse qui sont déjà en 5G.

Alors, ça ne remet pas en cause la pertinence et le bien-fondé de cette étude, simplement ce que je dirais, c'est qu'on ne peut pas, si on va demain devoir prendre des décisions de ce type-là, je suis tout à fait favorable à la consultation citoyenne, tout en intégrant le fait que ça reste du qualitatif et que, à un moment

donné, pour prendre des décisions beaucoup plus tranchées et pour avoir une vision beaucoup plus précise de ce que représente la moyenne des Corses, je pense qu'il faut quand même passer ou doubler ce genre d'études avec une petite enquête qualitative qui, elle, se fait sur la base de quotas et de panels qui sont beaucoup plus scientifiques.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, M. SAVELLI.

D'autres demandes de prise de parole ? Personne, tout le monde commence à être fatigué, je crois...

Alors, Monsieur le Président, on vous laisse répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est vrai, moi je pense qu'il vaut mieux doubler d'une enquête qualitative.

Merci de votre attention.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous passons au vote ;

Non-participation ? Abstentions ? Votes contre ? Votes pour ?

Le rapport est ADOPTE.

(Non-participation du groupe « Un soffiu novu »)

Nous vous remercions.

Nous passons au rapport relatif à l'énergie.

Monsieur le Président de l'Agence d'urbanisme et de l'énergie, on va vous écouter sur le rapport 211.

M. Julien PAOLINI

Madame la Présidente, si on pouvait commencer par le rapport 212 pour la logique entre ces deux rapports ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pas de problème ! On vous écoute.

ENERGIA / ÉNERGIE**Raportu n° 212 : Raportu d'infurmazione in quantu à a mubilità elettrica in Corsica**

Rapport n° 212 : Rapport d'information sur la mobilité électrique en Corse

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Vice-présidente.

Mesdames et Messieurs les élus,

Donc, c'est un rapport d'information, comme vous l'avez dit, sur la mobilité électrique et plus particulièrement sur les voitures électriques et hybrides, et bien sûr les bornes de recharge qui sont indispensables à leur fonctionnement.

Donc, je vais essayer de ne pas trop vous mettre en surchauffe avec les aspects techniques de ce rapport, mais la matière m'oblige quand même à en aborder un certain nombre.

Donc, en préambule, un point sur la consommation de carburant et en corollaire, bien sûr, les émissions de gaz à effet de serre correspondants du trafic routier en Corse.

Donc, les consommations de carburant, elles représentent plus de 40 % des consommations d'énergies primaires de notre territoire. Donc, 40 % des consommations d'énergie, sans compter le trafic aérien et maritime. Donc ça représente à peu près 83 millions de litres de sans-plomb et 173 millions de litres de gasoil qui sont consommés sur l'île chaque année.

Sur les 20 dernières années, les importations de carburant ont augmenté d'à peu près 24 %, alors que le parc automobile, lui, est resté relativement stable, malgré, vous le savez, une augmentation de la population importante, à peu près 25 % en 20 ans.

Dernier point sur les émissions de gaz à effet de serre, qui représentent également 40 % à peu près des émissions totales de l'île liées au transport routier.

Donc, ce secteur des transports routiers, c'est le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre, devant même les centrales thermiques, en l'occurrence celles du Vaziu et de Lucciana.

Alors, face à cette problématique, et pour réduire nos dépendances et atteindre l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2050, telle que fixée dans le schéma régional climat-air-énergie, le projet de PPE, qui a été révisé et adopté à l'unanimité par notre Assemblée en avril dernier, prévoit, à l'horizon 2028, un certain nombre d'actions, et notamment un volet dédié à la mobilité électrique qui prévoit deux choses essentielles.

Premièrement, réduire nos consommations dans le secteur des transports et remplacer environ 200 GW de carburant par de la mobilité électrique et donc, le renforcement des véhicules, que ce soit du 100 % électrique ou des hybrides, avec bien sûr la nécessité d'avoir un taux d'EnR important, en l'occurrence 31 % d'autonomie énergétique en 2028 et une diminution de 50 % des gaz à effet de serre en 20 ans.

Donc, voilà pour le contexte et l'état des lieux.

Si on rentre maintenant plus spécifiquement sur le nombre de bornes de recharge sur l'île. Donc, on en recense aujourd'hui, en 2022, environ 230 qui sont à peu près réparties équitablement sur le territoire, même si bien sûr, les villes de Bastia et d'Aiacciu en concentrent une grande partie.

Ce chiffre concerne essentiellement les bornes d'accès public ou partagé, c'est-à-dire installées dans les supermarchés, accessibles au plus grand nombre, dans des stations essences, dans des commerces, éventuellement dans des hôtels, même si elles sont réservées à la clientèle, mais elles ne recensent pas les bornes privées installées chez les individus au moment où ils achètent un véhicule électrique et qui s'équipent forcément, dans leur garage, lorsqu'ils le peuvent, d'un système de recharge dans la plupart des cas.

Par ailleurs, vous dire qu'un certain nombre d'initiatives sont en cours pour installer des bornes qu'on qualifie de rapides et ultra-rapides, j'y reviendrai parce que c'est celles-ci qui sont les plus problématiques, parce qu'elles nécessitent une puissance particulière et donc qui peuvent déstabiliser le réseau, notamment l'équilibre offre/demande. J'y reviendrai.

Donc 230 bornes électriques.

En termes de véhicules, aujourd'hui, le parc de véhicules électriques, c'est environ 1 750 véhicules électriques et 800 véhicules hybrides. On est à peu près à un taux de 1,13 %, alors que la moyenne nationale est à 1,8 %. Donc vous voyez qu'on n'est pas très éloigné de la moyenne nationale et peut-être l'équivalent de beaucoup de régions françaises qui sont moins urbaines que les autres.

En termes d'analyse prospective, c'est un travail qui a été réalisé dans le cadre d'une étude entre l'Agence d'urbanisme et l'ADEME, et aussi dans le cadre du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie révisé.

Si on se projette à l'horizon 2028, on considère qu'on aura un nombre de véhicules électriques ou hybrides d'environ 42 000 véhicules ; si on le met en corolaire avec le nombre que je vous ai donné précédemment, c'est-à-dire environ 2 500 véhicules.

Ce sont des chiffres qui correspondent finalement aux projections qu'on peut trouver ailleurs, c'est-à-dire 30 % des véhicules neufs qui sont vendus sous la forme 100 % électrique ou hybride, même si le chiffre peut paraître important, et aussi cette projection, avec l'évolution des préconisations, notamment de la Communauté européenne qui, vous l'avez vu récemment, prévoit l'interdiction de la vente des véhicules thermiques, donc essence ou diesel, à l'horizon 2035, même si un certain nombre de pays ont fait savoir leur désaccord sur ce point-là. Ce qui n'empêchera pas, après 2035, bien sûr, d'avoir un certain nombre de véhicules qui continuent de circuler. Pour l'instant, il est prévu que ce soit la vente de ces véhicules qui soit limitée.

Donc 42 000 véhicules électriques et donc un besoin en bornes d'environ 34 000 bornes de recharge, dont 30 000 bornes privées et 4 500 bornes à peu près publiques. Donc, ce sont ces bornes-là qui nous intéressent au plus haut point et notamment, je le disais, les bornes rapides et ultra-rapides, où là on aura besoin d'à peu près 200 à 300 bornes rapides ou ultra rapides à l'horizon 2028, et installées essentiellement sur les principaux axes routiers, de manière à faciliter leur accès à tous et d'éviter de se retrouver en difficulté, comme ça a pu être l'an dernier, par exemple, lorsque les loueurs ont mis sur le marché un certain nombre de véhicules, alors qu'on n'avait pas forcément les équipements de recharge installés partout sur notre territoire.

Donc ces bornes de recharge publiques, je le disais tout à l'heure, elles pourront être installées sur des parkings de collectivités, d'entreprises, de commerces, bien sûr sur les axes routiers. Donc dans différents endroits, soit avec des usages totalement publics, soit très ciblés, par exemple, pour des personnels, pour des clients, etc., etc.

Donc, ce déploiement des bornes de recharge sur l'ensemble du territoire, on en a fait une projection dans le cadre de la PPE, avec des objectifs répartis par EPCI et c'est ce que vous avez dans le tableau, avec une cartographie qui recense les points de recharge ouverts au public, ceux qui sont partagés, ceux qui sont privés et donc un certain nombre d'éléments relatifs à déploiement de ces bornes de recharge.

Un point essentiel très important sur les enjeux techniques de ces bornes.

Ce développement de la mobilité électrique en Corse, plus qu'ailleurs, doit permettre de répondre à deux enjeux.

Le premier, c'est réduire l'impact en termes de puissance, comme je le disais tout à l'heure, de ces bornes électriques, car il y a un vrai risque pour la stabilité du réseau électrique insulaire. C'est-à-dire que si demain on venait à installer d'un coup toutes les bornes rapides et ultra rapides, on aurait des pointes sur les réseaux, notamment en termes de puissance, très importantes aux heures de forte consommation qui risqueraient de fragiliser l'équilibre général du réseau.

Donc, on a besoin d'avoir, pour répondre à cette problématique, notamment des bornes qui soient à la fois pilotables et rechargeables, j'y reviendrai.

Le deuxième enjeu très important, c'est que nos véhicules électriques de demain puissent être rechargés par des énergies renouvelables. Ce serait un non-sens à la fois technologique et environnemental que de recharger des véhicules électriques en brûlant du fioul à Lucciana ou au Vaziu.

Donc, une nécessité d'avoir une vraie stratégie de déploiement des bornes électriques qui permette à la fois de sécuriser notre réseau électrique et par ailleurs, de mobiliser essentiellement des énergies renouvelables et notamment photovoltaïques pour la recharge de ces véhicules.

Donc, vous avez un certain nombre de données, d'illustrations qui démontrent que si on laisse faire les choses de manière tendancielle, on va se retrouver avec un taux d'EnR, pour la recharge de ces véhicules électriques, seulement à 55 % et des pointes de consommation, en termes de puissance, de 21 MW en fin d'après-midi, ce qui risque de fragiliser le réseau.

En revanche, si on s'équipe de bornes qui soient à la fois pilotables et rechargeables, on va booster notre taux d'EnR à environ 70 % pour la recharge de ces véhicules électriques et on va diminuer la puissance sollicitée sur le réseau

à l'heure de pointe à 5 MW. Donc passer de 21 MW à 5 MW et donc pas de risque sur le réseau.

En termes de consommation globale, ça ne représente pas grand-chose. Si demain on devait avoir 40 000 véhicules électriques en circulation en Corse, ça nécessiterait environ, je crois, de mémoire, 105 GW, environ 5 % de la consommation actuelle. Donc, ce n'est pas tellement en termes de consommation que ça pose un risque, mais réellement en termes de puissance à l'heure de pointe qui pourrait être demandée si tout le monde venait à se recharger à la même heure.

Donc incitation aussi à se recharger, par exemple, au moment des heures de travail, en pleine journée, lorsque la production de photovoltaïque est au maximum. Donc, quand on est sur son lieu de travail, notamment quand on travaille dans des bureaux, par exemple, ou bien avec des bornes pilotables où on peut dire qu'on diminue la puissance de la recharge aux heures de pointe et on l'augmente en pleine nuit, c'est-à-dire quand on sollicite peu le réseau.

Donc voilà, en termes de stratégie essentielle sur cette mobilité électrique.

Donc c'est un rapport d'information, mais c'est aussi un rapport d'orientations stratégiques.

Donc 3 propositions aussi qui sont faites dans ce rapport par l'Agence d'urbanisme et de l'énergie :

La première proposition, c'est d'avoir un outil numérique qui permette de recenser l'ensemble des bornes sur le territoire, puisque les outils qui existent actuellement sont performants, mais ils sont uniquement déclaratifs. Le travail qu'on se propose de faire dans les mois à venir, c'est de mener un recensement exhaustif de l'ensemble des bornes de recharge qui sont installées sur notre territoire, avec une application numérique. C'est aussi un enjeu de communication aux usagers de véhicules électriques et même de promotion quelque part de la mobilité électrique, puisque le passage à l'acte pour l'achat d'un véhicule électrique, bien entendu, il faut derrière avoir un écosystème qui soit sécurisé.

Deuxième point important aussi, l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge, c'est-à-dire des bornes électriques. C'est un schéma qui est facultatif, mais qui pour autant, nous considérons qu'il est nécessaire.

Aujourd'hui, la gestion et l'entretien des bornes, c'est une compétence des communes. L'établissement d'un schéma directeur, ça peut être une

compétence de la Collectivité de Corse ou des EPCI, voire des syndicats d'électrification, si les communes leur transfèrent la compétence « mobilité ».

Donc on voit ici, comme sur beaucoup de domaines, qu'on a un enchevêtrement de compétences partagées qu'il est parfois difficile de clarifier et qui ne facilite pas toujours la mise en opérationnalité des choses.

Donc c'est détaillé dans le rapport. Je ne rentre pas dans les détails sur ces histoires de compétences.

Nous ce qu'on dit : travaillons ensemble, la Collectivité de Corse puisqu'un travail a déjà été initié dans la PPE et qu'un certain nombre d'éléments sont là, les communes, les intercommunalités notamment, les syndicats d'électrification du Cismonte et du Pumonte, en bonne intelligence, pour élaborer au plus vite, de manière collégiale, ce schéma directeur et pouvoir déployer au plus vite ces bornes de recharge sur l'ensemble du territoire.

Dernier point, mais qui fait le lien avec le rapport suivant, pour la mise en œuvre opérationnelle de bornes de recharge électrique, nous allons vous proposer dans le rapport suivant, la mise en œuvre, le lancement de deux appels à projets à destination à la fois des communes, mais aussi des entreprises, notamment du secteur du tourisme et pas seulement, avec des taux de subventions, je crois que ça peut aller jusqu'à 80 %, notamment pour les communes, pour financer l'installation de bornes de recharge et en fonction aussi des caractéristiques de ces bornes, en termes de puissance, en termes de besoins sur les territoires et en termes aussi de caractéristiques techniques.

Donc à la fois un accompagnement technique par un appel à projets et également des dispositifs d'aides et de subventions à destination des communes et des acteurs du secteur concurrentiel.

Conclure avec peut-être le rapport du CESEC auquel j'ai pu présenter ce rapport d'information la semaine dernière et qui a fait l'objet de riches débats.

Donc, je vous laisse en prendre connaissance, mais malgré tout, souligner quelques aspects qui me semblent importants de ces échanges avec le CESEC.

Cette mobilité électrique, c'est aussi une transformation, finalement, dans le quotidien des Corses, une transformation sociétale quelque part, avec ce développement de la mobilité électrique.

L'aspect social, c'est le contexte, vous le savez, d'augmentation du prix du carburant, d'inflation, de perte de pouvoir d'achat. Cette mobilité électrique peut permettre de répondre en partie à cette problématique.

Moi, je disais au CESEC, mais c'est une idée et là je prends plutôt ma casquette de maire, pourquoi pas demain, pour certaines communes qui le peuvent, installer des bornes électriques, notamment dans les villages. Vous le savez, quand on monte au village, il faut toujours penser avant à faire le plein. Demain, si on a une borne de recharge électrique, on y pensera un peu moins. Et si les communes peuvent permettre à leurs résidents de faire leur plein électrique gratuitement, notamment ceux qui vont travailler loin de leur lieu d'habitation, je crois que ça peut être à la fois une opération pour revitaliser nos villages et aussi un petit coup de pouce à ceux qui ont choisi de vivre dans l'intérieur.

Donc voilà pour ce point.

Un des questionnements du CESEC aussi, c'était comment, avec un taux de pauvreté de 20 %, les Corses vont pouvoir acquérir ces véhicules électriques, puisque vous le savez, ils sont plus chers que les véhicules classiques thermiques. Donc, vous le savez, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place par l'État. Les constructeurs aussi jouent le jeu en faisant des ristournes.

Est-ce que la Collectivité peut également accompagner ? Ça représente une masse quand même importante. On pourrait l'étudier pour voir si la Collectivité souhaite et a la capacité, surtout financière, d'accompagner les particuliers dans l'achat de ces véhicules. Mais pour autant, on peut très bien imaginer, dans le cadre de nos dispositifs d'aide, notamment au secteur économique, d'avoir des taux bonifiés lors de l'acquisition de véhicules électriques, par exemple.

Des discussions au CESEC aussi sur les aspects technologiques. C'est aussi, je dirais, une mutation technologique avec un certain nombre d'innovations.

On a parlé de la mobilité hydrogène, notamment pour la mobilité lourde, Monsieur le Président des Chemins de fer de la Corse, le train à hydrogène, pourquoi pas demain.

La mobilité lourde aussi des véhicules, mais aujourd'hui, ce sont des technologies qui ne sont pas encore complètement matures pour un déploiement massif sur le territoire. Mais on suit ça de près et on a un volet hydrogène dans la PPE.

Développer les capacités de stockage et la résilience de notre réseau électrique, bien entendu, on en a discuté également au CESEC, et c'est bien sûr dans leur avis.

Et enfin, dernier point, l'aspect environnemental : diminution des gaz à effet de serre, diminution des pollutions atmosphériques. Donc également une problématique, on dit qu'il faut que ces véhicules se rechargent avec du photovoltaïque, il y a la question de l'artificialisation des sols par le déploiement des champs photovoltaïques. Donc orienter notre photovoltaïque en toiture, sur les plans d'eau, sur les parkings, dans les milieux déjà artificialisés, ça a fait partie des discussions avec le CESEC. Et enfin aussi l'impact paysager des champs photovoltaïques ; travailler à une meilleure intégration.

Et bien sûr, il y a en corollaire, cette transition énergétique écologique qu'évoquait hier le Président du Conseil exécutif dans son discours introductif. Je crois qu'on est en plein dedans et que ça doit faire l'objet aussi de discussions qui s'ouvrent prochainement avec l'État. Et on aura, vous l'avez vu, parmi les différents thèmes, un thème dédié à la transition énergétique.

Je vous remercie et je suis bien sûr à votre disposition pour vos questions sur ce rapport.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci ? Monsieur le Président.

Y a-t-il un rapport de la commission du développement économique ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Oui, Madame la Vice-présidente. C'est une prise d'acte là-aussi.

Donc, la commission a pris acte de la présentation de ce rapport, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu » ou une absence du groupe « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA apparentée.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous allons passer au débat.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI, on vous écoute.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Au niveau, je dirais, de l'évolution naturelle et réglementaire, avec l'abandon des énergies fossiles, pour deux raisons : d'abord par choix politique, je dirais donc par vocation, et l'autre, par nécessité économique, parce ça va être imposé, que ça va être surtaxé, que ça va même être interdit de faire autre chose.

Et donc, on va se rendre aujourd'hui vers une évidence, le contexte mondial aujourd'hui de raréfaction des ressources fossiles pour des causes de conflit, doit faire en sorte qu'en Corse on réexamine très rapidement la PPE dans sa globalité pour que l'on ait une rampe de progression d'énergie alternative aux énergies fossiles qui ne rendent pas saugrenu l'idée de faire tourner des voitures électriques, dont la propre électricité serait exclusivement alimentée par l'énergie fossile.

Aujourd'hui par exemple, sur les quelques centaines de voitures électriques qui tournent en Corse, car malheureusement, les loueurs pour des incitations fiscales et autres, font rentrer des voitures électriques, mais à chaque instant où une borne va être branchée, elle va être mécaniquement raccordée au Vazzu et à Luciana, et ça ne va être que de l'énergie fossile qui va alimenter les batteries et les recharges. Tout simplement parce que les énergies naturelles disponibles sont faibles en ce moment et, le peu qu'il y a est déjà auto consommé par le réseau actuel et, il est auto consommé par l'accroissement de consommation annuelle de la Corse qui est de plus de 2 %, alors qu'on ne fait pas une augmentation équivalente en énergie, je dirais, naturelle et fiable à long terme.

Le problème de la voiture électrique et de la multiplication des prises à l'échelle de la Corse, c'est quelque chose qui est presque insoluble si on n'a pas une mesure globale.

Sur l'hypothèse très rationnelle d'avoir seulement 20 % des voitures électriques à l'horizon 2030, où la loi mondiale incite à dire qu'il faudrait qu'il y ait presque 100 %. Donc, c'est quelque chose, c'est vraiment un objectif rationnel. Mais ça fait quand même 50 000 voitures qui vont toutes tourner un peu, et ce qu'on dit « un peu », c'est des trajets moyens, c'est des routines de consommation qui font que chaque soir elles vont se faire un petit coup de prise. Et même si on lisse par un système astucieux les temps de rechargement, on va se retrouver en moyenne avec du 2 kilowatts par voiture. 50 000 voitures, 2 kilowatts, ça fait 100 mégawatts, c'est 1/4 de la puissance Corse actuelle, en gros.

Donc on doit réfléchir à ce transfert de consommation d'un système qui est aujourd'hui mécanique et thermique vers un système qui est mécanique et électrique.

L'objectif de la PPE qui est louable, c'est de réduire le chiffre, je crois, de 200 gigawattheures d'énergie fioul, enfin essence, en énergie électrique, 200 gigawattheures fuel, en gros, ça correspond à 20 000 mètres cubes, 18 000 tonnes d'équivalent carburant que ce soit essence ou gasoil.

Donc, sur le principe, on le transfère sur de l'énergie électrique, on a une diminution, sauf que l'énergie électrique aujourd'hui en Corse, même dans la meilleure des hypothèses, elle vient à 70 % de l'énergie fossile en moyenne annuelle et 30 % d'énergie renouvelable, en pointe estival, c'est complètement faux, on est sur du 90/10. Et, le gros de la consommation aujourd'hui, il est en pointe estival. Mais ça, on va l'oublier, on va rester sur du 70/30.

Donc ce transfert d'énergie mécanique thermique, vers de l'énergie électrique, qui, elle, va faire tourner la voiture avec un rendement qui ne sera pas de 100 % quand même, on estime à 90 %, alors qu'une énergie fossile, elle fait tourner la voiture avec un rendement à 40 %.

Je vous fais grâce de petits calculs de pourcentage qui sont d'un niveau CM2. Mais à l'arrivée, pour économiser 20 000 mètres cubes instantanément à la pompe du pompiste, on va tirer 16 000 mètres cubes au Vaziu ou à Lucciana dans la situation actuelle.

On ne peut pas rester sur un schéma comme ça et penser qu'on va substituer. Ça veut dire qu'on doit avoir une réflexion. Pourquoi je dis la PPE ? Parce que moi je suis un de ceux qui considèrent qu'aujourd'hui il faut abandonner l'idée de construire une centrale du Vaziu, qu'elle soit au GPL ou au gaz, on a les moyens de se tourner vers de l'alternatif à haut niveau. Il faut qu'on impose à l'État de nous payer les équipements structurants de substitution et pendant le laps de temps transitoire de la montée en régime de nos équipements structurants naturels, on doit avoir une unité de production temporaire.

Ça existe, ça se fait et ça se fait en France, du moins sous l'autorité de la France. Ça veut dire qu'on doit demander à ce que pendant 5 à 10 ans, on ait la mise à disposition d'un moyen de production de substitution au gaz à Ajaccio, et que pendant ce laps de temps on fasse l'équipement structurant en hydroélectrique, en éolien, en biomasse et en photovoltaïque.

Ce moyen de substitution s'appelle une barge flottante avec une centrale thermique dessus, il y en a une qui va être livrée à la Nouvelle Calédonie à la fin, d'une puissance de 140 mégawatts et d'une production électrique de 1 300 gigawatts heure annuelle, c'est-à-dire l'équivalent de la moitié de la production de la Corse.

Cette barge est fabriquée par la Turquie. Elle va traverser le canal de Suez. Je pense qu'un même équipement, il peut aller de la Turquie à la Corse.

Donc, ce sont des choses qui sont faisables, qui sont faisables par la France et moi j'estime qu'aujourd'hui on doit poser le problème de manière politique et globale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui a demandé la parole ? M. Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots, donc je ne vais pas être aussi long que Julien.

Le problème de la mobilité, on connaît à l'AUE puisqu'on a beaucoup travaillé avec Alex Milano, et on a participé d'ailleurs à des communications à cet effet, concernant la mobilité. Donc, il y a eu des études, on a des supports, on a des chiffres, on sait de quoi on parle.

Il y a eu la mobilité qui a été étudiée sur la Corse par rapport aux habitants permanents, c'est-à-dire pendant la période non touristique. Et puis il y a eu une deuxième étude dont je ne connais pas les conclusions, mais qui, à mon sens, était quelque chose de nécessaire et qui avait trait à la mobilité des touristes. Donc là, c'est intéressant aussi. Et puis ensuite, l'intérêt c'est de prendre en compte les deux et puis de tirer les éléments nécessaires pour avancer en termes de véhicules électriques.

Bon néanmoins, vous me donnerez des éléments que je n'ai pas, en tout cas, je le souhaite parce que j'ai quitté trop précipitamment l'AUE, n'est-ce pas ? Je plaisante, je plaisante bien entendu, et donc vous avez-vous les éléments de réponse.

Je dois aussi ajouter que le SDE, que je préside et qui a mené une action exemplaire en matière d'éclairage public puisqu'on a le top up et oui faut le dire, et les maires que je connais avec qui j'ai beaucoup de contacts, sont extrêmement satisfaits, au point qu'on va passer à une autre phase, je le dis pour information, qui est la maintenance du système, sachant que la maintenance coûte énormément aux communes.

Donc moi je suis, comme chacun le sait, très public et bien entendu, je me félicite de cette action qui a été menée. D'ailleurs, je dois le dire, mais je ne suis pas le seul à le dire et c'est le rapport d'activité de 2021 du SDE qui le dit,

grâce à l'appui de l'AUE, et notamment son directeur, peut-être aussi de son président.

Bon bref, donc, on a agi de concert et on a répondu à un besoin qui est un besoin évident et qui va permettre aux communes d'avoir une élasticité budgétaire en matière de fonctionnement, supérieure à celle qu'elles avaient jusqu'à présent. En tout cas, ça va se traduire du point de vue des chiffres comme ça.

Ensuite, c'est sans doute aussi une meilleure desserte je pense, puisqu'il y a eu une remise à niveau. Et puis quand je parlais de maintenance, là aussi on est dans un système où on va rentrer de manière plus vertueuse. On n'y est pas encore parce que c'est le projet.

Mais je vais aller un peu plus loin et ça va dans le sens de ce que vous avez développé, mon cher Julien, et qui concerne les bornes, les bornes électriques. Bon, quand on en parle dans la rue parce qu'on est questionné : on a des véhicules électriques, il n'y a pas assez de bornes, il faut aller à tel endroit, l'autonomie, elle est de 200, 300 km, ça pose problème, il y a des gens qui tombent en panne. Enfin, je le dis, parce que c'est le cas.

Donc, ça veut dire qu'il faut qu'on multiplie les points et là, il faut qu'on en parle. Il faut qu'on en parle d'autant plus que le SDE a comme projet, c'est un dossier qui viendra en discussion en comité syndicale au mois de décembre, a comme projet justement d'équiper tous les villages à proportion bien sûr, de la capacité..., la proportion du possible, allez, on va le dire comme ça et c'est plus simple. Et bien entendu, ça va certainement être opérationnel sur 2024-2025.

Donc, j'ai bien compris que 2030 ça reste le taquet que plus ou moins on avait fixé, même si les taquets des fois, c'est comme les curseurs, on les déplace. Mais on pourra éventuellement en reparler.

Une fois que j'ai dit ça, quand on réfléchit à la chose et à la fois la consommation électrique, parce que c'est un problème, il ne suffit pas d'avoir des véhicules électriques, il faut produire.

Là, on en arrive au nœud gordien avec la problématique, l'hypothèse gaz, le gaz, c'est volatile, et on a très bien lu, donc l'hypothèse d'un gaz s'est envolée.

Il reste d'autres hypothèses et d'autres solutions. Mais dans un cadre général et avant d'en arriver à un effet ciseau, c'est comme en matière de finances, c'est pareil, si on consomme plus qu'on ne produit, mais à ce moment-là, il y a le bug, ça s'est produit en 2005. Il m'a été dit lors des conversations qu'on avait avec

EDF, que ce coup-ci le bug pourrait se produire en été parce qu'avec les équipements, la chaleur et cette année, c'est une année d'alerte. Je crois qu'il y a un rôle déterminant de l'agence et de la politique que la Collectivité peut mettre en œuvre en matière de production d'énergie propre l'été.

Donc on est sur un système qui peut être extrêmement valorisant.

Alors, la PPE, je ne vais pas directement vous poser la question, mais ça me brûle les lèvres, et puis d'autres la poseront, quand est-ce qu'on en parle ? Où on sent les négos ? De mon temps, on avait une excellente écoute du côté de la DG Énergie, j'espère que c'est encore le cas. En tout cas, à la faveur de ce qui se fait ça, c'est un problème concret, même si on peut revendiquer, allez, je vais aller jusque-là, ça va faire plaisir à Paul-Félix, jusqu'à l'indépendance énergétique de la Corse. Mais déjà, si dans le temps on a l'autonomie, ce serait pas mal. On a beaucoup de chemin, mais je pense qu'on on peut y arriver. Il faut que l'on puisse phaser les choses dans le temps, mais il serait temps, en tout cas, que ce débat arrive.

M. Hyacinthe VANNI préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci donc. Il y avait une demande d'intervention de Christelle COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller exécutif, le développement de la mobilité électrique constitue un véritable défi collectif, industriel et sociétal dans lequel nous devons absolument nous engager.

Ce rapport revêt un enjeu fondamental en plein cœur d'une actualité pour le moins brûlante, qui nous rappelle à tous l'intérêt de maîtriser les ressources et l'énergie.

Alors avant d'aborder le sujet principal du rapport que vous nous présentez aujourd'hui, je voudrais justement rebondir sur la PPE qui fait l'objet de votre introduction.

Alors, c'est une PPE qu'il va falloir réviser dans les meilleurs délais puisque notamment l'alimentation en gaz est plus que compromise.

Ce sujet est fondamental et vous n'avez à ce jour plus le choix. Il vous faut anticiper et choisir, choisir pour avancer et choisir en responsabilité.

Alors, vous êtes aux affaires depuis bientôt 7 ans et vous avez votre responsabilité d'élus de la majorité, mais il est certain que c'est collectivement que nous réussirons.

Jusqu'à présent, les contradictions ont prévalu sur vos décisions, des contradictions qui malheureusement contraignent l'objectif d'autonomie énergétique en 2050.

Alors on mise sur la maîtrise de l'énergie et le déploiement des ENR. Je vais mettre à part l'hydroélectricité puisqu'il y a un consensus sur ce sujet, je parlerai plutôt de l'intérêt réel des steppes solaires pour stocker l'énergie, les jours où la nature n'en produit pas.

Là est l'un des enjeux majeurs du moment. Acqua Vostra a été plébiscitée. Reste à présent sa mise en œuvre opérationnelle et bien sûr, le respect des engagements financiers qui correspondent.

Alors, pour revenir aux contradictions dont je vous parlais, le solaire et l'éolien ne pourront pas, dans les faits, connaître l'essor voulu. La majorité s'oppose régulièrement au projet éolien. On a pu le constater pour Calenzana. Quant au solaire qui permettrait selon des études sérieuses et nombreuses, de produire suffisamment d'énergie pour approvisionner les véhicules électriques, se heurte au problème de la destination des sols.

On n'en fait pas sur les terrains constructibles.

On ne peut plus non plus en faire sur les terrains agricoles, sauf sur les exploitations déjà existantes.

Évidemment, et heureusement, on ne peut pas non plus en faire sur les sites classés.

Sur les terrains inondables, ce sont les PRI qui sont restrictives.

Donc que reste-t-il ?

Alors, on encourage l'implantation de panneaux solaires sur les friches industrielles. Dans une région qui n'a jamais eu d'industrie, ça ne s'invente pas.

Restons sérieux, c'est un sujet qu'il faudra bien sûr travailler lors de la révision du PADDUC.

La couverture des toitures est aussi une solution pour un appoint d'autoconsommation. Mais comment faire dans les villages classés, soumis à des chartes paysagères ?

Donc, on ambitionne une politique vertueuse avec un déploiement des ENR important, alors que dans les faits, les restrictions sont croissantes.

Pour résumer trivialement, on voudrait la clim tous, en étant plus exigeant sur les performances du réseau, mais on ne veut plus d'énergie fossile, ni de pollution visuelle, encore moins sonore, qui sont générées par le photovoltaïque ou l'éolien.

Alors vous conviendrez, Monsieur le Conseiller exécutif, qu'aucune solution n'est parfaite, malheureusement.

En revanche, la voie du développement d'envergure des ENR entreprise il y a 17 ans, est évidemment la bonne solution.

Nous devons nous en féliciter et surtout ne pas s'en détourner. C'est le bon choix à tous les égards en termes d'écologie, de préservation des ressources, de développement durable, d'économie verte.

Pour en revenir à l'objet spécifique de ce rapport, je rappelle que les spécificités du système électrique insulaire incitent à prendre des précautions concernant le développement de la mobilité électrique.

Votre rapport reste complet, à quelques remarques près, notamment concernant l'estimation des ventes de véhicules électriques qui est, selon moi, une projection un peu basse parce que vous parlez de 20 % du parc de véhicules insulaires en 2030. Or, les constructeurs et, vous l'avez rappelé dans votre présentation, devront abandonner la production des véhicules thermiques en 2035.

Il nous semble donc que la part des véhicules électriques dépassera les projections que vous avez faites.

La seconde remarque concerne les bandes pilotables. Celles-ci doivent être non seulement pilotables, mais surtout pilotées. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui parce que les bandes sont pilotables, mais elles ne sont pas pilotées.

Donc justement, ce pilotage est essentiel, vous en convenez, mais il ne doit pas concerner non plus uniquement les bornes à charge rapide mais l'ensemble des bornes, à notre avis. Notamment et justement à cause de l'augmentation du parc automobile électrique.

Alors ces remarques évoquées, je souhaitais tout de même faire part d'un petit regret que j'ai de voir la présentation de ce rapport aujourd'hui, alors que le travail aurait peut-être pu être entamé plus tôt et notamment, alors là je me tourne vers Jean BIANCUCCI, puisque il y a 3 ans, au travers d'une motion que j'avais présentée justement pour le maillage du territoire de parasol photovoltaïque de recharge, et justement Paul-Félix BENEDETTI, tout à l'heure rappelait le problème de nos centrales de Lucciana et du Vazzio. Donc à ce sujet, nous demandions justement une étude pour prospecter, réfléchir à cette perspective, nous n'avions aucune certitude, aucune vérité absolue, on sait tout de même que la Corse dispose d'un fort taux d'ensoleillement, environ 2700 heures par an, je pense que ça ne risque pas de baisser.

C'est donc un fort potentiel énergétique qui est non seulement gratuit, mais renouvelable.

Alors, on vous proposait une borne tous les 50 km, c'était donc notre proposition. Il y a des aides nationales et européennes qui étaient à la hauteur de ces enjeux.

Alors la motion a été amendée, elle a été édulcorée, puis rangée dans le tiroir des oubliettes. C'est dommage car selon nous, c'est vrai que c'est une piste qui est à explorer.

Donc je réitère au nom de mon groupe, notre souhait pour que cette étude voit le jour et savoir si le projet est viable ou pas.

Pour en finir Monsieur le Conseiller exécutif, charité bien ordonnée commençant par soi-même, l'Hôtel de région est dépourvu de bornes de recharge, du moins sur les parkings élus et agents. Alors peut-être que vous en avez au sous-sol, sur le parking des Conseillers exécutifs, mais il serait bien de commencer à y penser et que le siège de notre institution soit aussi le lieu où, de temps en temps, on passe de la théorie à la pratique.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Nadine NIVAGGIONI a demandé la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Monsieur le Président.

On a tous compris que cette mutation, elle est imposée et elle est irréversible. C'est quelque chose qui se présente à nous, qu'il va falloir accompagner le mieux possible. Et en tous les cas, deux problèmes qui ont été mentionnés par tous ici, doivent être abordés différemment. Celui de la PPE et notamment de l'alimentation du Vaziu et de Lucciana aussi.

Je crois qu'il y a des éléments récents qui font qu'on ne peut plus aborder les choses de la même façon. Je pense aux pays producteurs qui font qu'aujourd'hui, producteurs d'énergie fossile, aujourd'hui, on se rend bien compte qu'on ne peut plus défendre, et notamment lorsqu'on a un pays comme le nôtre, ensoleillé comme le nôtre, on ne peut plus dépendre de pays qui sont risqués. Pas plus tard qu'il y a 6 mois, nous n'aurions jamais envisagé ce que nous vivons aujourd'hui en matière d'alimentation en gaz et en énergie fossile.

Donc on doit, selon moi et selon nous ici dans le groupe de la majorité, nous adapter à cette situation et aborder différemment les choses. Et je pense et là je rejoins un petit peu ce que disait Paul-Félix BENEDETTI, c'est que rien ne nous empêche, le plus rapidement possible, de nous orienter vers des énergies renouvelables beaucoup plus importantes, un pourcentage de mégawatts beaucoup plus important. Je pense qu'il faut qu'on y songe de plus en plus.

Le phénomène des toitures est exponentiel, est à explorer, en tous les cas, on a de quoi faire, ne serait-ce qu'à prendre les lycées et collèges, je prends l'exemple de Corte, 6 000 m² de toiture sur un organisme, fait qu'on alimente plusieurs centaines de foyers cortenais. C'est un petit exemple, mais ça veut dire que ça peut se multiplier et c'est très facile et on ne grève pas de foncier.

Donc, je pense que cette révision de la PPE, finalement est peut-être une opportunité par rapport aux éléments qui se présentent à nous depuis quelques mois maintenant.

Je crois qu'il ne faut pas qu'on loupe cette occasion. Ça sera l'occasion de nous rendre les plus indépendants possibles.

Et, le deuxième point c'était la formation des hommes. Une mutation comme celle-ci demande aussi un accompagnement et notamment des garagistes et des installateurs de bornes. Ce sont des éléments qui nous paraissent anodins, ou même pas très importants, et pour autant il va falloir que ça s'accompagne, parce que tous les garagistes ne sont pas électriciens, tous les électriciens devront, pour installer les bornes, se perfectionner, etc., etc.

Donc, voilà deux éléments qui, selon nous, sont indispensables et à prendre en compte dans notre réflexion globale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Un mot rapide, on converge tous sur la nécessité à un moment donné de recadrer l'action au moins, en tous les cas quelque part, de réformer un petit peu ce qu'on avait rêvé de faire autrement il y a quelques années, notamment au niveau de la PPE.

Je crois que Jean BIANCUCCI a évoqué le mot PPE de manière très claire. Il y a besoin aujourd'hui de nous interroger sur la PPE à venir. Pourquoi ? Parce qu'il y a un mot qui n'a pas été prononcé ici, c'est le mot Ukraine. L'Ukraine a fait basculer la plupart des projets et bouleversé l'agroalimentaire, je ne parle même pas du reste, donc le gaz, c'est vrai le gaz s'est envolé, le gaz est volatile, comme il a dit, je reprends l'expression.

Aujourd'hui, on est vraiment à se demander comment assurer..., la PPE avait des objectifs à l'horizon 2030, etc., on parle d'autonomie à 2050. Je crois qu'aujourd'hui on est vraiment devant de grandes interrogations.

Quand on parle de bornes, vous avez cité les chiffres, je crois que c'est moins de 2 % du parc, les français sont à 1,8, les Corses sont à 1,2 je crois, à-peu-près moins de 3 000 véhicules, je dirais, soit hybrides, soit électriques en Corse, c'est-à-dire « peanuts », pardonnez-moi l'expression, on est vraiment là au début du début.

Donc là, il y a quand même une réflexion à avoir. Imaginons demain, à l'horizon 2035, les bornes avec 1 millions de touristes et leurs voitures à recharger, explique-moi, comment on fait. Je ne sais pas si vous voyez dans quel monde on s'engage. En tous les cas, ce n'est le monde de nos pères et de nos grands-pères, c'est clair et ce n'est même plus le nôtre.

Alors, il y a une piste en dehors de la PPE qu'il faudra vraisemblablement, à notre avis, revoir il y a quand même un certain nombre de..., j'oubliais quand même EDF. EDF depuis quelques jours on entend, non seulement on entend, mais on a bien compris qu'EDF aujourd'hui revient dans le giron total de l'État. Là aussi, il y a quand même une discussion à engager. Comment on joue, dirait un de mes amis, avec EDF dans la mesure où il sera entièrement, on disait qu'EDF c'était un État dans l'Etat, maintenant l'État, dans quelques jours ça sera l'État.

Donc il y a, à mon avis, une négociation à avoir avec EDF, sachant qu'aujourd'hui, moi je ne veux pas vous raconter l'histoire de Ziu Mémé avec les ordures ménagères, quand la famille fait un pique-nique au bord d'un pont, que le père gronde des enfants parce qu'ils ne mettent pas les déchets dans le sac, ils les mettent dans le sac, ils arrivent au village, ils le mettent dans le container, le camion vient prendre le container et il jette le container au pied du pont. Rappelez-vous, Dumè GAMBINI à l'époque, Ziu Mémé, pour ceux qui connaissent les bandes dessinées en Corse.

Donc, on est un peu là aujourd'hui. C'est-à-dire que le serpent se mord la queue, on va avoir rapidement des impossibilités, sans compter un certain nombre d'installations EDF aujourd'hui, dans les villages, les groupes électrogènes, il y en a partout. Si vous allez descendre dans le Fiumorbu, je vous les montre. Ça veut dire qu'aujourd'hui on est dans une situation complètement folle, on est devant un dérèglement, je ne dirai pas climatique, mais un dérèglement électrique, on va dire comme ça.

Donc réviser la PPE, en tout cas engager une réflexion rapidement sur la PPE à la rentrée, je crois que c'est une urgence absolue.

Et après, bien entendu, il y a une piste sur laquelle il y avait eu une réflexion engagée, je ne parle pas du photovoltaïque, à une époque, on avait même pris une délibération ici sur le photovoltaïque, je regarde le Président de l'Office hydraulique, sur les plans d'eau, il y a quand même en Corse 500 hectares exploitables sur les plans d'eau corses où on peut peut-être faire quelque chose au moins à 20 %, c'est-à-dire une centaine d'hectares qui peuvent être peut-être installés sur les retenues, je précise pas sur les barrages pour des raisons de sécurité, avec en plus la possibilité de brancher l'agriculture en direct.

Donc là, il y a quand même un chantier aussi à évaluer.

Et après bien sûr, il y a l'hydrogène, Paul-Félix en a parlé. Je crois que l'hydrogène, aujourd'hui il y a des trains à hydrogène qui circulent même en France maintenant. Je crois qu'aujourd'hui, on peut très bien imaginer, au-delà des CFC, quand on voit par exemple qu'il y a un plan d'eau à moins d'un kilomètre de la gare du Réginu, on peut imaginer demain, que les trains sur 800 mètres puissent s'alimenter carrément.

Alors, il y a eu déjà des expérimentations pas ici, mais là aussi il y a une réflexion à avoir. Donc là-dessus, encore une fois, même si c'est du vrac, même si c'est un peu dans la confusion de mes idées, je crois qu'il y a quand même plusieurs pistes ici, sachant qu'aujourd'hui et demain, avec la crise de l'Ukraine, on n'est pas à l'abri d'autres surprises.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président, une question mathématique simple, combien d'hectares de panneaux solaires sont nécessaires pour fabriquer 300 mégawatts par an d'électricité ? Ce que produisent le Vaziu et Lucciana, c'est simple.

M. Hyacinthe VANNI

Merci Monsieur GHIONGA.

Question pertinente, courte, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Monsieur le Conseil exécutif, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci à tous les intervenants à la fois pour leurs remarques pertinentes aussi bien sur les volets techniques que beaucoup plus politiques.

Je vais essayer de répondre, peut-être de manière collective, parce que si je répons à chacun d'entre vous, sur chacune des questions, il y a beaucoup de choses qui sont revenues.

Je commence par la plus peut-être sensible, la question de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Vous imaginez bien qu'en présentant ce rapport, je savais qu'il y avait un risque de débordement sur le sujet, bien sûr, qui est intimement lié.

Vous dire que la PPE, elle a été révisée, elle a été révisée en avril 2021 et adoptée par notre Assemblée de Corse. Pour autant, le contexte en effet, international, les tensions sur les énergies fossiles, quelles qu'elles soient, et notamment sur le gaz d'origine russe, même si d'autres sources d'approvisionnement à l'échelle internationale sont disponibles, que ce soit en Algérie, en Norvège ou en aux États-Unis, même si c'est du gaz de schiste, et ça amènerait d'autres discussions entre nous, on ne peut pas nier que la donne a changé, elle a changé très vite, et il y a beaucoup d'interrogations, notamment à l'échelle européenne sur cette dépendance au gaz, on voit que des usines à charbon réouvrent justement pour ne pas avoir à trop dépendre du gaz. Et l'Allemagne est le pays le plus touché puisqu'il a mise essentiellement sur les EnR et le gaz.

Donc ça nous conduit à avoir une réflexion sur la nécessité de réfléchir sur l'énergie de transition qui doit nous permettre d'atteindre l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2050.

Je rappelle que le gaz, c'était l'énergie qui avait été choisie de manière très large, consensuelle par l'ensemble des acteurs pour alimenter les deux centrales de Lucciana et la future centrale du Ricanto, dans la période de transition qui doit nous conduire au 100 % EnR, Paul-Félix, à l'horizon 2050, avec un palier à 70 % dès 2028. Donc aujourd'hui, en effet, nous sommes à 30, 40 %.

Donc ces objectifs-là, ils restent les mêmes. Trouver une énergie de transition, vous dire, mais vous le savez que l'appel d'offres qui avait été lancé par l'État, a été rendu à infructueux après deux ans de procédure, donc une procédure qui a été très allongée, on l'a appris que tardivement. On n'a pas tous les éléments relatifs à cet appel d'offres puisqu'il n'est pas de la compétence de notre Collectivité. Il a été lancé et piloté par la DGEC.

On a un certain nombre d'informations, mais en tout cas, on n'a pas le contenu technique des candidatures.

Je vous rappelle également que c'était le gouvernement qui nous avait orientés vers la solution des barges ou des terminaux méthaniers, à Lucciana et à Aiacciu, et l'abandon du gazoduc avec redimensionnement de la centrale. C'est une piste qu'on a suivie, qui se révèle finalement non aboutie, en tout cas qui ne trouve pas de conclusion positive, malheureusement on le regrette. Et que parmi les candidatures qui ont été déposées, aucune n'a proposé ni de barge, ni d'approvisionnement par terminal méthanier, essentiellement du transport par bateau, du dépotement dans un port et du transport routier pour les centrales. Donc des solutions qui techniquement et financièrement n'ont pas trouvé de sortie favorable.

Donc, bien sûr, nécessité de réfléchir à cette énergie de transition.

Après l'annonce, suite à une question du député COLOMBANI à l'Assemblée nationale, la ministre Barbara POMPILI a proposé la solution des biocarburants. Ce qui nous a conduit, nous, à l'Agence, à lancer une étude, je l'avais déjà évoqué dans cet hémicycle, une étude comparative entre les biocarburants, le gaz, le fioul léger et le fioul lourd, même si on sait que le fioul lourd aujourd'hui, ce n'est plus d'actualité, mais en tout cas, pour avoir une analyse comparative de ces différentes solutions, dans un scénario 100 % gaz sur les deux centrales, un mixte, avec par exemple du gaz à Lucciana et des biocarburants à Aiacciu, du tout biocarburant, et de mesurer les impacts à la fois financiers en termes d'investissement des infrastructures gazières, des investissements beaucoup plus lourds que des carburants liquides, type

biocarburants ou fioul. Et aussi surtout parce que c'est une vraie problématique, en termes d'impact sur la qualité de l'air.

Donc ces études-là, on a eu des premiers éléments de réponse, on vous en fera part bien sûr lors du nouvel examen de la PPE qui interviendra très prochainement, parce qu'il y a une vraie nécessité à le faire.

Et on pourra donc débattre, bien entendu, des trajectoires, Paul-Félix.

En effet, dans la PPE, on n'envisageait pas une unité de production temporaire avec à la fois une alimentation en gaz et une centrale en mer. On avait une alimentation en gaz en mer et une centrale au sol, donc c'était ce qui avait été privilégié.

Attention au temporaire aussi, on sait par expérience, bien souvent en Corse, ce qui est temporaire a duré très longtemps, cf. le Vaziu. Donc, de soyons prudents.

La solution gaz semble s'être évaporée et même si c'était, je crois, celle qui ferait consensus aujourd'hui.

Donc, un certain nombre d'échanges à la fois par des études et des éléments objectif, des discussions en CEAC auront lieu avec le Gouvernement pour voir les différents scénarios possibles pour cette énergie de transition. Le gaz n'est pas du tout enterré. Il y a différentes expertises aujourd'hui ou différents spécialistes qui disent que, malgré le contexte international, c'est une solution qui peut toujours être envisagée. Nous avons des relations régulières avec les DGEC, Jean, on a poursuivi des relations de discussion. Aujourd'hui, il y a des arbitrages qui doivent être pris à une autre échelle, à l'échelle gouvernementale et la succession des élections à la fois législatives, présidentielles etc. n'ont pas permis au Gouvernement actuel d'être dans une situation de stabilité qui puisse permettre un échange fructueux et d'avancer sur ces sujets-là. Mais le processus qui s'ouvre, je crois, nous permettra de le faire.

Donc voilà, sur le point principal qui était l'essentiel de nos échanges. Sur l'étude, Jean, sur le rapport CEREMA, sur les déplacements des résidents et des touristes, en effet, la partie résident avait déjà été présentée. Le volet sur la mobilité des touristes va nous donner un certain nombre de d'éléments. Il pourra être présenté dans un séminaire qui sera organisé à la rentrée lors de la semaine de la mobilité. C'est prévu que les conclusions de ces études puissent être présentées très prochainement et notamment pour connaître les déterminants qui vont nous aiguiller sur les typologies de bornes adaptées, justement aux besoins des touristes et pas uniquement des populations résidentes puisque on estime à

peu près que c'est 6 000 véhicules supplémentaires qui pourraient circuler à l'horizon 2028, lié à l'activité touristique.

Je crois que j'ai répondu à Paul-Félix, pour l'essentiel.

Dans le cadre de la PPE, Christelle, les systèmes de stockage sont toujours prévus, programmés sur SAMPOLO qui est un peu l'ouvrage principal, EDF a bien avancé sur ce dossier-là. Donc, on espère que ça puisse se concrétiser rapidement et même d'autres projets de l'envergure qui vont participer à la résilience du réseau, de même que d'autres systèmes de stockage, confère l'hydrogène, Saveriu, l'hydrogène qui fait partie aussi des technologies qui nous permettront de stocker de l'énergie, notamment si cet hydrogène est produit à partir de photovoltaïque où d'énergie renouvelable.

Des voies à privilégier, l'hydrogène, pourquoi pas pour les trains demain, mais en premier lieu pour l'électrification des ports. On ne pourra pas produire de l'hydrogène pour fournir les besoins nécessaires à l'ensemble des navires aujourd'hui sur l'île - et je parle de nos navires, pas forcément des navires de croisière. Mais pour autant, en complément de l'électrification des quais, pas de l'électricité renouvelable du réseau, un complément avec l'hydrogène nous semble une solution pertinente et c'est prévu dans le cadre de la PPE.

La question du photovoltaïque, Pierre, il ne s'agit pas de répondre aux besoins en énergie de la Corse uniquement avec du PV, ça ne pas souhaitable, ne serait-ce que pour des questions bien sûr de surface qui serait nécessaire, il s'agit bien de s'appuyer sur la complémentarité des énergies renouvelables...

M. Pierre GHIONGA

Sans micro

M. Julien PAOLINI

C'est dans la trajectoire de la PPE qui doit nous conduire à l'autonomie énergétique avec des paliers tous les 4 ans, etc.

M. Pierre GHIONGA

Sans micro.

M. Julien PAOLINI

C'est combien de superficie ? Je crois que ça a été souligné par Saveriu, on a des potentialités en termes de superficie, non pas de friche, c'est vrai qu'on

n'a pas de friche industrielle comme il peut y en avoir ailleurs, mais par contre on a un certain nombre d'infrastructures déjà artificialisées qui ont un potentiel considérable. Prenons nos toitures, ne serait-ce que de bâtiments publics, prenons nos parkings, que ce soit les parkings des ports, des aéroports par exemple, prenons les plans d'eau, notamment de l'Office hydraulique, ça représente un potentiel en photovoltaïque qui est considérable. S'y ajoutent à ça, bien sûr les hangars agricoles par exemple, et bien sûr la continuité des champs. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'interdire du jour au lendemain les champs photovoltaïques, mais peut-être de les penser différemment, en tout cas de les implanter différemment, notamment peut-être plus à l'intérieur des terres, ce qui permettrait aussi de donner un petit coup de pouce aux communes de l'intérieur.

Donc voilà, tout ça, c'est sur la table et les objectifs de la planification est déjà dans la PPE révisée en 2021, mais seront réaffirmés très prochainement puisque ce sera un débat d'ici la fin de l'année dans cet hémicycle.

Nadine, la PPE contient aussi un volet emploi et formation, notamment sur les véhicules électriques avec des postes de mécanotriciens, c'est le terme employé.

Voilà l'essentiel des éléments que je voulais vous fournir. Tout ce qui va permettre à la fois en termes de massification des énergies renouvelables, maîtrise de la demande en énergie, c'est à dire rénovation des bâtiments, les opérations d'éclairage public, Jean, qui ont été une réussite en effet considérable dans le sud et qui vont nous permettre peut-être d'aller vers un label international de ciel étoilé grâce à ces opérations exemplaires, au même titre par exemple que l'adressage. On a bon espoir que le l'appel d'offres « bornes électriques » et, à t'entendre en tant que président du syndicat, puisse avoir la même réussite que celui sur l'éclairage public.

Donc, on voit qu'on construit un écosystème qui va nous permettre d'atteindre nos objectifs. On le fait dans certains secteurs, on est peut-être en retard sur d'autres, mais en tout cas, je pense qu'on avance à pas de géant.

Un chiffre, pour conclure peut-être si je le retrouve dans tous ces petits mots sympathiques, sur l'EPV, je ne vais pas donner les chiffres, je vais vous dire simplement qu'on est une des régions très en avance sur l'énergie photovoltaïque, parmi les premières en Europe. Les voyants sont plutôt au vert qu'au rouge, même si nos ambitions sont très élevées.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président.

Il n'y a pas de vote ce rapport, c'est un rapport d'information. Il y a une prise d'acte.

L'Assemblée prend acte.

On peut passer au rapport suivant qui est le rapport n° 211. Vous avez la parole.

Rapport n° 211 : Attualizzazione di e misure d'accompagnamento di e politiche di maestria di l'energia è di l'energie rinnuевule di l'AUE
Rapport n° 211 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE

M. Julien PAOLINI

Oui, beaucoup plus rapidement, Monsieur le Vice-président.

Ce rapport vise à modifier le règlement des mesures d'accompagnement dans les politiques à la fois de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

On a dans ce rapport, je commence par la fin du rapport parce que ça fait le lien au rapport précédent, 4 nouvelles mesures. En fait, 2 types de mesures nouvelles, la première sur les raccordements des bâtiments au réseau de chaleur et de froid, avec un volet pour les maîtres d'ouvrage publics et un volet pour les privés, qui va permettre à ces maîtres d'œuvre, qu'ils soient publics ou privés, de raccorder leurs bâtiments, collectifs ou professionnels, à des réseaux de production de chaleur à partir de sources renouvelables et notamment bien sûr, du bois énergie et diminuer ainsi les importations d'énergie fossiles. Ça peut permettre de contribuer aux relances de la filière bois, notamment sur le volet bois énergie. On sait que dans nos forêts, autant sur le bois d'œuvre, les ressources sont moindres, autant sur le bois-énergie, on a un potentiel considérable.

Aujourd'hui, la faisabilité de ces opérations de construction de logements ou de bâtiments collectifs alimentés par un réseau de chaleur au bois, coûte beaucoup plus cher qu'un raccordement au réseau électrique, ce qui peut freiner les opérations. Là, on les accompagne donc, financièrement et même techniquement s'il le faut, de manière à ce que ces opérations se fassent. Je pense notamment à Corti avec la SEM Corse-bois-énergie. Je vois que sa présidente a quitté l'hémicycle.

Les deuxièmes grands volets de mesures nouvelles, c'est l'appel à projets dont je vous parlais tout à l'heure sur les déploiements des bornes électriques, une à destination des acteurs privés et l'autre à destination des acteurs publics, avec des taux de subventions qui peuvent aller jusqu'à 80 % pour les communes ; des plafonds en fonction des acteurs et des types de bornes entre 2 000 et 6 000 €.

Vous avez en annexe les différents critères, les typologies des bornes, les bénéficiaires, etc. qui vous sont détaillés.

Ça nous permet à la fois de connaître les projets, de les cadrer et d'orienter le déploiement de ces bornes électriques.

Ensuite, les autres, c'est juste des petites modifications de règlement d'aides, et donc je passe très vite ; 3 concernent les véhicules à assistance électrique, c'est simplement pour simplifier les procédures, le travail des agents, mais également que les bénéficiaires puissent toucher plus rapidement leurs aides. Donc, ne pas passer forcément toujours par des appels à projets, notamment lorsque ça concerne un faible nombre de vélos à assistance électriques, par ailleurs, les vélos de course, par exemple, de ces aides puisqu'il s'agit de favoriser la mobilité urbaine, c'est à dire du quotidien et pas les activités sportives. Donc voilà, vous avez tout ça dans le rapport.

Enfin, augmenter nos aides pour les études d'aide à la décision, notamment pour les énergies renouvelables ou pour les maîtrises de la demande en énergie pour les acteurs publics, en portant notre taux de subvention non pas à 70% comme c'était le cas actuel, mais à 80 % de manière à pouvoir être encore plus incitatif et que le reste à charge pour les communes, les EPCI ou autres soient les plus faibles possibles.

L'impact budgétaire, il est négligeable, on l'a estimé à 36 400 €, si en 2021, on avait eu un taux de subventions à 80 % et non pas 70 %.

Voilà pour les principaux éléments. Je suis à votre disposition si vous avez d'autres questions.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ; départ de Madame Nadine Nivaggioni et absence du groupe « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA, apparentée.

Merci, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Monsieur le Président, la Commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Bonjour.

Sous la clim, je précise, ici !

Merci, Monsieur le Président de l'AUE pour cette présentation.

J'ai dû m'absenter lors de la présentation en commission. Globalement, c'est un enrichissement par rapport au règlement actuel. Je noterai surtout les 10% supplémentaires sur les études de faisabilité à destination, entre autres, des collectivités puisque nous savons à quel point les sujets sont complexes et si l'étude de faisabilité n'est pas correctement menée en amont, on peut se retrouver avec des surprises de taille à l'arrivée.

De ce côté-là, très bien. J'ai peut-être un petit doute, mais peut-être serons-nous amenés à faire une modification complémentaire. Quand on parle de rénovation énergétique des bâtiments en isolation de l'enveloppe, etc., on en est

resté à des niveaux de plafond d'aide au mètre carré qui datent d'il y a déjà 4, 5 ans. C'était 300 €, de mémoire, le mètre carré par Shawn pour des gains énergétiques de niveau 1, c'est un peu technique, 600 € le mètre carré pour des gains énergétiques de niveau 2. Je me demande si, avec la flambée des matériaux, on ne risque pas d'être amenés à creuser un peu plus ce sujet.

Je vous encourage aussi, parce que quand on pense AUE, malheureusement au niveau des communes où heureusement, on a plutôt tendance à parler urbanisme et à malheureusement oublier un peu le volet énergétique qui est très important, de travailler, je sais que ce n'est pas uniquement de votre ressort, en cohérence avec les divers plans de relance de l'État. Vous savez, pour en avoir été bénéficiaire avec ma commune, que je pense qu'on s'est un peu précipité, en tout cas dans le cadre des plans de relance énergétique de l'État et quand on arrive aujourd'hui en phase opérationnelle et de lancement des marchés, on est un peu échaudés. C'est pour ça que je pense, et je m'en suis longuement entretenue avec le directeur, Monsieur Alex MILANO, il faut vraiment essayer de convaincre l'État qu'une approche globale s'impose. Il faut faire beaucoup de formations, beaucoup de communication et beaucoup de pédagogie. Par exemple, vous avez évoqué les couvertures photovoltaïques des bâtiments. Vous avez raison parce qu'il y a un gisement énorme, mais nous, au niveau des communes, on est un peu perdus. Est-ce que nous devons louer les surfaces et recevoir un pas de porte, on appelle ça un pas de porte ? Est-ce que nous devons en revanche investir alors que ce n'est pas notre métier pour la pose de panneaux photovoltaïques avec tout le problème du recyclage à moyen terme ?

Globalement, c'est un rapport qui va dans le bon sens. Je pense que nous devons être amenés rapidement, peut-être à le rebalayer pour voir s'il n'y a pas d'autres modifications à la marge à faire.

Je vous encourage à faire beaucoup de formations, de pédagogie et surtout de travailler main dans la main avec les services de l'État.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame MARIOTTI.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, Monsieur Conseiller exécutif, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame MARIOTTI, pour ces remarques sur la nécessité de travailler en bonne intelligence et en concertation avec l'État, notamment sur les dispositifs qui peuvent être mis en œuvre sur les volets énergétiques, notamment sur les opérations de rénovation de bâtiments ou de maîtrise de la demande en énergie. C'est ce que nous souhaitons faire, notamment dans le cadre de la contractualisation.

Je l'avais dit, j'ai eu l'occasion de le dire à multiples reprises. Ça a été très mal engagé, notamment dans le cadre des CRTE ou des plans France relance où c'était un peu, le premier arrivé, le premier servi.

On n'avait pas vraiment de critères de performance énergétique, d'atteinte de performance énergétique pour que l'État attribue sa contribution à ces projets là, ce qui fait qu'on s'est retrouvé, nous, pour un certain nombre de projets, avec des bénéficiaires qui, pour boucler leur plan de financement, sont revenus vers nous en disant « on va rénover notre bâtiment public.

L'Etat nous a donné tant au CRTE ou à France relance. Est-ce que vous pouvez nous donner le complément ? » Sauf que ça ne remplissait aucun des critères qui étaient les nôtres, votés par l'Assemblée de Corse et mis en œuvre par l'agence d'urbanisme et de l'énergie et donc, grande difficulté pour pouvoir les accompagner. Donc, obligé de refaire des études derrière, de les financer de manière à pouvoir, je dirais, atteindre ces objectifs de performance énergétique, puisqu'on on vise des labels bâtiment basse consommation et pouvoir derrière déployer des opérations. Bien sûr, il y aura des surcoûts liés à l'inflation.

Il faudra qu'on réfléchisse comment on peut contribuer à atténuer ces impacts, parce qu'en effet, il se pourrait que des projets qui avaient été envisagés il y a 1 an ou 2 à un certain montant, puissent connaître une augmentation importante et donc un reste à charge pour les communes qui risque d'être difficile à absorber. Donc, il faut qu'on y travaille, qu'on mesure tout ça.

Partout où ça a été possible, on l'a fait. Sur l'ORT de Corti par exemple, on a vraiment une démarche partenariale entre l'Agence, la Collectivité de Corse, l'État etc., c'est une opération qui avance relativement bien. Je crois que c'est une question de volonté commune. Elle n'y était pas jusqu'à maintenant. J'espère qu'elle le sera, d'autant qu'on lance une campagne de contractualisation qui va nous permettre, je l'espère, de nous organiser et surtout d'offrir finalement aux communes et au bloc communal, une meilleure lisibilité de tous les dispositifs avec presque une porte d'entrée unique et pas toujours à avoir attendre l'arrêté de subvention de l'un ou de l'autre pour savoir s'ils vont pouvoir réaliser leur opération.

Sur la stratégie de déploiement, par exemple des PV ou d'opérations d'énergie renouvelable par une commune, on a au sein de l'agence d'urbanisme et d'énergie un dispositif pour favoriser justement ces montages-là, qui peuvent être des partenariats public-privé, par exemple, qui peuvent intégrer aussi des citoyens. Donc, bien sûr qu'on est à la disposition des communes pour les accompagner, s'ils souhaitent mettre en œuvre ce type d'opération qu'on appelle « l'énergie citoyenne ».

La Collectivité elle-même doit s'interroger, vu le potentiel de bâtiments sur des partenariats public-privé, sur le potentiel que ça peut représenter aussi en termes de nouvelles recettes. En effet, est-ce qu'il faut louer simplement ce est-ce qu'il faut s'associer de manière à avoir des recettes plus durables ?

Tout ça, je crois qu'il faut qu'on l'étudie de près, qu'on trouve les bons montages pour le faire. Je crois que les acteurs n'y sont pas défavorables. C'est vraiment une piste à creuser.

On va lancer une étude aussi au sein de l'Agence pour avoir une expertise juridique sur tous les dispositifs existants, possibles pour une collectivité. On vous en fera part et on essaiera de vous accompagner.

Mais j'avoue qu'aujourd'hui, on n'a pas tous les éléments pour vous répondre, si oui ou non il faut le faire. Je crois qu'il faut y aller au cas par cas.

Voilà sur les principaux éléments. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix le rapport.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations ?

Je considère que tout le monde est pour, avec l'absence de Nadine Nivaggioni qui est sortie.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Très bien. Si vous le voulez bien, on va passer au rapport que va présenter la présidente de la commission des politiques de santé. Elle est de garde tout à l'heure, il faut que qu'elle s'en aille.

C'est le rapport de 229. Vous avez la parole, Madame la Présidente.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

*** Raportu n^u 229 : Raportu di a Cummissione per e pulitiche di saluta nantu à e problematiche di e dipendenze è di a so privenzione
Rapport n° 229 : Rapport de la Commission pour les Politiques de Santé sur les problématiques des addictions et de leur prévention**

Mme Danielle ANTONINI

Merci, Monsieur le Président.

Le médecin que je suis ne peut s'empêcher de commencer cette intervention par donner une ou plutôt plusieurs définitions des addictions. J'en ai choisi plusieurs.

La première, c'est une dépendance très forte à une substance nocive entraînant une conduite compulsive ou bien encore une envie répétée et irrépessible de faire ou de consommer quelque chose en dépit de la motivation et des efforts du sujet pour s'y soustraire.

Enfin, la dernière choisie introduit la notion de pathologie cérébrale chronique marquée par une dépendance à une substance ou à une activité avec des conséquences délétères, sa survenue étant due à la rencontre d'un individu, d'un produit et d'un environnement. Ce n'est donc pas une tare ou un vice, mais une maladie létale car en France, le tabac tue 75 000 personnes, et n'en déplaise à certains, le tabac, c'est une addiction ; l'alcool tue 41 000 personnes et les drogues illicites 1 600 personnes. Ces chiffres sont probablement sous-estimés.

L'alcool et le tabac sont les 1ers facteurs de risque de mortalité évitable. En Corse 15.5 % des décès sont attribuables au tabac.

Combien de fois avons-nous entendu : chez nous il n'y a pas de drogue, l'île est épargnée par ce fléau, alors que nous savons pertinemment qu'il nous touche de plein fouet et plus particulièrement notre jeunesse, et que les conduites addictives sont un problème majeur de société et de santé publique.

C'est à partir d'un article du Huffington Post du 31/03/2017 et dont le titre était « comment l'Islande a sauvé ses ados de la drogue, de l'alcool et du tabac » que la commission des politiques de santé s'est saisie de ce sujet et que fidèle à sa méthodologie, elle s'est livrée à un large travail d'auditions, permettant

d'entendre, de confronter et d'associer les approches et les données des praticiens des volets médical, éducatif, préventif et judiciaire.

C'est sur leur base que le présent rapport propose, dans sa 1ère partie un « état des lieux » des connaissances médicales, de la prévention, et de la prise en charge judiciaire lorsque des infractions sont liées à des conduites à risque.

La 2ème partie est, elle, consacrée à la problématique spécifique de la prévention, notamment chez les adolescents, tandis que la 3ème s'est attachée à des préconisations visant à la mise en place d'actions de sensibilisation, de prévention.

Je passerai rapidement sur l'état des lieux mais rappellerai juste que les données statistiques à notre disposition ne sont pas en l'état, exploitables avec des échantillons mobilisés en Corse qui restent faibles et d'interprétation parfois peu explicite.

La deuxième partie mérite qu'on s'y attarde un peu plus car la commission a essayé de répondre à la question suivante : comment renouveler et renforcer la politique préventive en Corse ?

Tout d'abord, la prévention ainsi que la sensibilisation en milieu scolaire sont apparues en partie inadaptées, voire insuffisantes, tandis que les mesures prises après décision judiciaire souffrent d'un manque de moyens ou de partenaires pour leur mise en œuvre.

Le « modèle islandais » prouve lui à contrario que sur la base d'un questionnaire à destination de l'ensemble d'une classe d'âge, une politique globale peut avoir des résultats spectaculaires en matière de régression des pratiques addictives chez les adolescents.

Les débats ont permis une évaluation précise du programme islandais de lutte contre les addictions chez les adolescents, initié en 1992 et appelé « Drug free Iceland », puis rebaptisé « Youth in Iceland », jeunesse en Island. En quelques années, cette île, dont la population est pratiquement identique à la nôtre (environ 366 000 habitants), a quasiment éradiqué l'abus d'alcool, de tabac et de drogue chez les jeunes, grâce à un couvre-feu, à la prévention, au relèvement de la majorité et au sport « à gogo ».

Ce modèle, dont les effets bénéfiques sont encore manifestés aujourd'hui, a l'avantage de présenter une approche préventive globale pour l'ensemble d'une classe d'âge.

Je ferai un bref rappel du dispositif avec une Phase 1 : visant à distribuer un questionnaire aux élèves de 14 à 16 ans dans toutes les écoles d'Islande en 1992, 1995 et 1997. Il les interrogeait de manière très simple sur leur mode de consommation d'alcool, de tabac ou drogues (essentiellement le cannabis) alors que d'autres questions relevaient de leur environnement familial, scolaire, culturel ou sportif.

La phase 2 a reposé sur l'exploitation des résultats qui étaient catastrophiques avec 42 % des 15/16 ans qui connaissaient une forme d'addiction à l'alcool, 23 % au tabac et 17 % au cannabis.

Enfin une phase 3 pendant laquelle, les pouvoirs publics islandais décrètent ce qu'ils appellent, une « mobilisation générale » et prennent un ensemble de mesures à la fois incitatives et prohibitives, qui ont porté leurs fruits sur le long terme puisque en 2016 les addictions n'étaient plus que de 5 % pour l'alcool, 3 % pour le tabac et 7 % pour le cannabis.

Au titre des mesures incitatives figurent la promotion d'activités culturelles ou sportives, quatre fois par semaine ; une mobilisation des familles pour augmenter le temps passé entre parents et adolescents ; des mesures visant à une plus grande assiduité scolaire ; une allocation de l'ordre de 300 euros par enfant de 6 à 18 ans, pour pratiquer une activité extra-scolaire.

Au titre des mesures prohibitives figurent un couvre-feu pour les 13/16 ans (qui encore aujourd'hui ont l'interdiction d'être dehors après 22h), l'interdiction de la vente de tabac au moins de 18 ans et d'alcool au moins de 20 ans.

Quels enseignements peut-on en tirer ?

- Les phases d'élaboration d'un tel questionnaire, de recueil puis d'exploitation des réponses, inscrit nécessairement ce type d'action dans le moyen terme.

- La qualité et la fiabilité des données statistiques reposent sur le fait qu'elles émanent de l'intégralité d'une classe d'âge et représentent une photographie générationnelle, géographique et sociologique complète.

- Cette diffusion exhaustive du questionnaire rend indubitable les différences enregistrées entre les adolescents ayant des conduites addictives et les adolescents abstinents.

- La réussite du programme islandais confirme que les addictions sont bien des pathologies globales qui doivent être traitées dans toutes leurs dimensions, médicale, sociale, culturelle.

Quant à ses limites, pour ma part, j'en vois au moins une, la Corse n'est pas l'Islande et certaines mesures prohibitives de type couvre-feu semblent difficilement exportables.

Au vu de ses compétences et de son expérience dans les domaines de la santé, du social, de la jeunesse et de l'éducation, c'est dans ce champ d'action que la CdC peut agir le plus efficacement, notamment chez les collégiens et lycéens.

C'est pour cette raison qu'au terme de nos échanges, nous avons donc souhaité établir un certain nombre de recommandations parmi lesquelles :

- Le renouvellement de la connaissance plus précise et plus différenciée des terrains des addictions sur lesquels il faudrait agir.

- L'adaptation du « modèle » islandais, en retenant son exhaustivité statistique concernant une classe d'âge et la simplicité des questions (Avez-vous déjà essayé l'alcool ? Quand avez-vous bu votre dernier verre ? Avez-vous déjà été en état d'ébriété ? Avez-vous déjà essayé la cigarette ? Si oui, à quelle fréquence fumez-vous ? Combien de temps passez-vous avec vos parents ? Avez-vous une relation proche ? Quel genre d'activités pratiquez-vous ?).

Quelques ajustements semblent cependant nécessaires. D'une part, la proposition d'élargir le questionnaire à tous les collégiens et lycéens de Corse, afin de constituer une base de données statistiques d'une grande fiabilité. D'autre part, l'intégration des conduites addictives aux écrans et réseaux sociaux, dont on connaît tous les conséquences négatives de plus en plus repérables chez les enfants voire les tous petits enfants et les adolescents.

Ce travail statistique d'envergure nous paraît être un préalable à un renforcement et à une adaptation des actions de prévention comme de prises en charge avec la création d'une véritable filière régionale de ressources et d'expertise en addictologie.

Il paraît opportun que les travaux initiés en Mai 2021, sous l'autorité de l'ARS, pour un centre régional qui coordonnerait une véritable filière, c'est-à-dire « une trajectoire de soins empruntée par la personne addictive, impliquant une organisation cohérente et graduée des soins autour de multiples acteurs et établissements de santé », puissent reprendre :

- Le développement de nouveaux partenariats, notamment avec la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) et « France Assos Santé », notamment dans le champ du développement des compétences psycho-sociales des enfants, adolescents et jeunes adultes.

- L'élargissement du dispositif « Prima Strada », en permettant aux jeunes ayant eu des injonctions de soins d'en bénéficier.

- Enfin, des supports d'information et de prévention renouvelés.

Afin de répondre, aux demandes, notamment du monde éducatif, d'une plus grande efficacité des programmes de prévention et d'une réflexion leur permettant de cerner les origines mêmes des démarches addictives, la commission préconise que la CdC prenne deux initiatives qui auront en commun de favoriser la co-construction des supports de prévention par les publics les plus exposés aux dangers des conduites addictives et de mettre en valeur les compétences psycho-sociales à mobiliser pour les éviter.

La commission souhaite que leur réalisation puisse être confiée à Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et à ses services.

Cela passerait tout d'abord, par l'organisation d'un concours d'affiche ouvert exclusivement aux 11-18 ans, occasion pour mobiliser les compétences psycho-sociales des participants et pour mettre en œuvre des coopérations transversales. Et ensuite, la réalisation d'un reportage visant à déclencher une alerte sur les dangers liés à des nouveaux comportements de consommation de produits licites et illicites en milieu festif chez les 16 à 30 ans en lien avec des problématiques de santé mentale.

Serait associée à cette démarche, Mme Caroline CANETTI, éducatrice spécialisée au SPS (service de prévention spécialisé), dans le territoire du Valinco, et à l'origine de ce projet de documentaire dont le but est de faire en sorte que les jeunes se voient, s'entendent et réfléchissent de manière participative à une prévention collective.

Pour conclure, la commission a souhaité qu'un comité de suivi soit mis en place en son sein.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport de la commission qui est très bien fait ? Madame PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Juste pour dire, vous venez de de le signaler, Président, on a travaillé, moi je suis dans cette commission, et nous avons travaillé de février à juillet. Je voulais dire à Madame la Présidente des politiques de santé, la richesse des échanges que nous avons eus, des intervenants qui sont venus dans cette commission et je crois que nous avons tous travaillé intelligemment. C'était très intéressant et le résultat est celui-ci.

Alors, on sait dire quand les choses ne vont pas, mais on sait dire aussi quand les choses se passent très bien et ce n'est pas parce qu'avec Madame ANTONINI, nous avons un lien, vous le savez, nous avons un lien commun, mais je le dis tout simplement parce que c'est un travail sensationnel, efficace et je crois qu'on ne peut que se féliciter de ce boulot.

M. Hyacinthe VANNI

Merci Chantal.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Un docteur, au moins !

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président, ce sera une redite. J'ai participé moi aussi travail. Je vais féliciter Dany, la commission, c'était un très beau travail. J'espère que nous arriverons à faire refluer ce fléau qui n'est pas inexistant, comme malheureusement on le pense souvent en Corse. Il est très prégnant.

Mme Danielle ANTONINI

Mais tu vas partir bientôt en Islande, tu pourras nous rapporter...?

M. Pierre GHIONGA

Je vais partir en Islande et je ramènerai une expérience. Je vous dirai donc si la morue est meilleure que le hachich !

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Docteur.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Saveriu.

M. Xavier LUCIANI

Moi, je suis content. En tant qu'enseignant, je crois que c'est important de voir de tel rapport parce qu'on est confrontés, je le dis très simplement. Ayant longtemps enseigné en collège et en lycée, on est confrontés aujourd'hui, et je le vois encore aujourd'hui dans les établissements du secondaire, on a un fléau. Il est là. Il y a des non-dits, il y a beaucoup de drames qui se jouent en sourdine.

Je ne connais pas l'Islande, mais apparemment il inspire déjà la démarche, c'est important. Je crois que ce qui serait intéressant, c'est déjà de voir... Alors, je ne sais pas, parce qu'en lisant le rapport, j'ai n'ai pas vu s'il y avait une esquisse de convention ou un travail soutenu avec l'éducation nationale. Parce que finalement, un des publics que je dirais cible, c'est ce public des lycéens et même des collégiens. Je ne parle même pas des universitaires, enfin des gens qui sont déjà étudiants, mais il y a un public aujourd'hui qui est extrêmement vulnérable, c'est ce public-là, c'est le public qui, à partir de, je le dis, si les gens ne le savent pas, ils n'ont qu'à aller voir, dans les collèges, ça commence. Il y a déjà des situations extrêmement complexes et ça ne frappe pas l'urbain, ça frappe partout, ça va partout. J'ai été même étonné de l'ampleur que ça prenait dans le rural, enfin ce qu'on appelle le rural qui n'est plus le rural. C'est un faux rural, finalement. Quand on est au collège du Fium'Orbu et qu'il y a 1 200 élèves tout confondus, on n'est plus dans le rural, on est dans une petite ville déjà.

Honnêtement, je crois que là, il y a une piste, on dira que c'est encore une redite ou que c'est encore un exemple copié, mais c'est important qu'il y ait une convention et qu'il y ait du côté de l'éducation nationale, véritablement une amorce forte, puissante de la sensibilisation. Au-delà des questionner, au-delà de de tout ça, je crois que c'est important.

Bien entendu vous avez évoqué l'ARS et la filière, cette fameuse filière qui, apparemment, a été interrompue. Là aussi, je crois qu'aujourd'hui, la Corse a besoin, parce que ça développe et je sors du rapport, ça développe autre chose, je crois qu'on n'a pas besoin de prendre les pages des faits divers des journaux pour voir ce que ça veut dire derrière. Derrière, on n'est plus avec des gosses de 15 ans ou de 16 ans, ou de 17 ans, on est avec des nébuleuses, je les appellerai comme ça avec pudeur, des nébuleuses qui finalement s'enracinent sur un terreau qui ne laisse rien présager de beau ou de bon pour toute une génération de jeunes.

Donc, c'est important, je crois, de renforcer en tout cas les cas la démarche. En tous les cas, nous, je ne dirai pas qu'on applaudit parce qu'on est devant le drame souvent et devant des situations très, très dures, mais je crois que c'est important aujourd'hui, qu'on en prenne conscience.

Je salue ce rapport parce qu'il faut avancer, il faut vraiment avancer et bien entendu, les partenaires, l'un des premiers, c'est bien sûr, je le dis par déformation professionnelle, l'éducation nationale. Je crois que là, il y a un rôle à jouer. Je le dis parce que je suis ami avec une infirmière de collège et de lycée qui qui raconte des fois des choses qu'on ne raconte pas, qu'on n'entend pas, qu'on ne voit pas dans les journaux, mais qui existent. Il y a eu des tresses qui dépasse l'enfant, qui frappe aussi la famille parce que derrière, il y a des contrecoups. Donc, je crois que c'est important d'insister un petit peu, même si, encore une fois, c'est encore un chantier qui, à mon avis, va prendre du temps. Voilà.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Saveriu.

Je donne la parole à Jean-Marc BORRI, ensuite à Dany et Lauda GUIDICELLI pour l'exécutif. Mais dans la chronologie, Dany répondra dans un premier.

M. Jean-Marc BORRI

Je fais également partie de cette commission. Le rapport est une synthèse du travail effectué par la commission lors de 3 réunions préparatoires auxquelles ont participé tous les groupes. Je tenais à souligner que c'est le fruit d'un travail très enrichissant, surtout avec des intervenants, des professionnels de très grande qualité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Jean-Marc.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, Dany peut dire deux mots, si elle veut.

Mme Danielle ANTONINI

Oui, pour répondre à Saveriu, nous avons invité effectivement l'éducation nationale, en tout cas, le recteur a été invité, mais il n'était pas présent,

mais nous avons des chefs d'établissement qui ont bien sûr été, pas emballés, mais ils connaissaient ce modèle islandais, ce questionnaire et ils étaient prêts à s'investir là-dedans. Donc, je pense qu'il va falloir revenir vers le recteur et vers l'éducation nationale pour essayer de mettre ça en place.

Madame PERALDI, qui est la principale du lycée Laetitia, était tout à fait d'accord et semblait dire que ça pouvait être assez facile à mettre en place. Je pense qu'il faudra le faire. C'est pour ça que je tenais à ce que ce rapport passe là avant l'été, tout simplement pour que dès la rentrée prochaine, ça puisse se mettre en place.

M. Pierre GHIONGA

On peut rajouter un mot, Président ? Oui, merci.

Je ne voudrais pas stigmatiser simplement les jeunes pour les addictions, ce ne sont pas les seuls qui sont concernés. Ce ne sont pas les seuls. Méfions-nous.

Mme Danielle ANTONINI

Oui, mais en fait, on a commencé ce travail, c'est vrai, sur les addictions en général et puis après, on s'est vite focalisé sur la jeunesse, parce que le problème est tellement prégnant. Et puis, c'est au fil des discussions qu'on s'est vraiment rendu compte qu'il y a tellement de jeunes, et on le sait, on le voit tous les jours autour de nous. On a tous un parent, un ami, un proche qui est touché par ce fléau. C'est pour ça qu'on a voulu mettre en avant et travailler peut-être de manière un peu plus précise sur la jeunesse.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Merci, Dany pour ce travail considérable et surtout la méthode dont il faudra s'en inspirer et bien entendu, l'appliquer à d'autres commissions. Nadine a annoncé des travaux sur le réchauffement climatique, etc. C'est comme ça que je pense qu'on peut avancer, arriver avec les dossiers qui font consensus.

Lauda a demandé la parole. Je la lui donne.

Madame la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, Monsieur le Président.

Vous l'avez rappelé, finalement ce rapport, il est le fruit au départ d'une motion déposée par Ghjuvan'Santu LE MAO. Dany ANTONINI, au travers de sa commission, s'en est saisie avec l'ensemble des commissaires. Ils ont auditionné, au-delà des élus et de l'exécutif, la société civile et les personnes qui peuvent être concernées par cette problématique.

Alors, il est vrai que la motion était vraiment centrée sur les jeunes, c'est pour ça que le rapport rédigé par la commission que vient de présenter la Présidente fait ce focus-là. Bien évident, ça n'exclut pas forcément une autre part de la population. Mais l'objectif était d'abord de travailler sur cette population jeune.

Ce qui est important aussi de de soulever, c'est qu'il y a une méthode qui a été mise en place, Madame ANTONINI l'a rappelé, elle est partie du modèle islandais qu'elle veut adapter aux spécificités insulaires et en ce sens, nous allons l'accompagner avec la direction de la jeunesse.

Ce qui est important et ce qu'ont soulevé l'ensemble des commissaires, c'est que non seulement il y a une motion, ça s'est traduit par la réunion de la commission avec tout un tas d'auditions, mais au-delà de ça, il y a un comité de suivi qui va être mis en place où les commissaires pourront suivre l'ensemble de l'avancée des différentes actions à mettre en place. Mais en même temps, ça ne reste figé, ça veut dire que si chemin faisant, on se rend compte qu'il y a de nouvelles actions à mettre en place, de nouvelles pistes à explorer, c'est le pouvoir que peut avoir cette commission, et on n'est pas forcément dans une ligne figée, dans une ligne stricte, bien au contraire. On pourra aussi, évidemment sous l'autorité de Dany ANTONINI se réserver la possibilité d'auditionner d'autres personnes et surtout d'évaluer, je pense que c'est ça qui est important, l'efficacité des actions à mettre en place.

Donc aujourd'hui, et on l'a vu, les commissions prennent toute leur place, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, Nadine NIVAGGIONI l'a évoqué notamment hier matin. Le but, c'est vraiment d'avoir des élus de l'Assemblée de Corse qui puissent se saisir de sujets de société et qui puissent proposer des actions concrètes à destination, en l'occurrence ici de nos jeunes, pour pouvoir essayer de résoudre, un fléau, Pierre GHIONGA l'a rappelé, qui est assez prégnant et qui touche toute une partie de la jeunesse, mais bien évidemment au-delà.

Donc vous pouvez compter, Madame la Présidente, sur l'investissement de la direction Jeunesse et évidemment, dès septembre, on peut se mettre en ordre de marche pour lancer l'ensemble des actions à destination de ce public jeune.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Il ne me reste plus qu'à mettre aux voix ce rapport.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations ? Tout le monde est pour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

À ringrazià à Dany è tutti quelli chì anu travagliatu è avà tornu à travaglià.

On peut passer au rapport suivant. Antonia LUCIANI. Au choix de l'exécutif.

Mme Antonia LUCIANI

Je n'ai pas les numéros en tête, mais j'ai 3 rapports : enseignement, recherche, formation. Donc, peu importe, l'ordre qui vous conviendra.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, c'est le rapport 201.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 201 : Prughjettu di criazioni di una nova infrastruttura spurtiva à u Cullegghju Jacques de Rocca Serra di Livia

Rapport n° 201 : Projet de création d'une nouvelle infrastructure sportive au Collège Jacques de Rocca Serra de Livia

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, le rapport qui est présenté concerne la création de nouveaux équipements sportifs au collège de Livia.

Au regard de l'importance des investissements envisagés, tant sur le plan financier que structurant, ce à la fois pour la communauté éducative, mais également pour tout le territoire de l'Alta Rocca, il nous est apparu important et nécessaire, comme cela d'ailleurs avait été fait lors de la création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie sur le campus Agri Corsica de Sartè-Rizzanese en décembre 2020, nous avons souhaité donc présenter ce rapport devant notre Assemblée.

Le collège de Livia à dispose actuellement d'une petite salle située dans le bâtiment principal, en termes d'infrastructures sportives, d'un mur d'escalade extérieur et d'un plateau sportif couvert.

Mais il s'avère que ce plateau sportif couvert ne permet pas la pratique sportive de manière continue durant la période scolaire, notamment en raison des intempéries où l'eau stagne et du coup, les élèves sont souvent obligés de sauter les cours de sport en raison de ce problème-là ? Et comme il n'existe pas de d'infrastructures proches permettant de délocaliser la pratique en salle, les élèves se retrouvent donc affectés par ce désagrément.

Donc, compte tenu des effectifs, puisqu'il compte 50 élèves, une salle de 250 m² de surface sportive, avec sanitaires et vestiaires avait été envisagée dans un premier temps, comme c'était le cas au collège du Cap, par exemple, couplée avec un plateau sportif.

Mais il se trouve que lors de l'année 2020, la commune de Livia et la Communauté de communes de l'Alta Rocca nous ont sollicités pour que ce nouvel équipement puisse également accueillir un public non scolaire et donc, offrir à toute la communauté des infrastructures qui soient adaptées et complémentaires au projet également d'aménagement d'un plateau sportif qui avait été fait à Ciniccia, situé à quelques kilomètres du village.

Donc en 2020, une visite avait été organisée sur site. Dans les mois qui ont suivi, une large concertation a été menée, notamment avec la communauté éducative et les structures associatives pour recenser les diverses besoins et

projets, par exemple, le club de judo était actuellement à l'arrêt parce qu'il ne pouvait pas disposer d'une salle adéquate et d'autres activités telles que le yoga ou même des activités culturelles, telles que le chant ou le théâtre, pourront donc être mises en œuvre et également être en synergie avec le projet en cours de pôle social et culturel de Santa Lucia di Tallà.

En 2021, nous avons donc mis en place une mission de programmation avec une équipe spécialisée pour analyser les différents scénarii possibles. Nous avons retenu un scénario qui, effectivement, comprend la construction d'une nouvelle salle de 250 m², avec un bloc vestiaire et sanitaire et la réhabilitation du plateau sportif en salle bioclimatique de 1 200 m². Ça permet, et c'est un petit peu l'objectif de ce rapport, de montrer que nous avons pris à la fois en compte les besoins des élèves et de l'équipe éducative, mais également de toute l'intercommunalité et du territoire de l'Alta Rocca.

Dire également que nous avons travaillé de manière transversale avec la direction adjointe en charge des sports. C'était aussi pour nous, en termes de méthode, intéressant.

Il faut savoir également qu'en termes de financement, le coût total est évalué à 2 146 600 €. Nous prenons en charge la totalité de l'équipement, mais nous allons solliciter l'Agence nationale du sport pour un cofinancement à hauteur de 50 m².

A la suite de la réalisation de cette nouvelle infrastructure affectée au collège, les partenariats établis avec la commune de Levi, la Communauté de communes et les associations diverses et les clubs sportifs seront fixés à travers une convention de mise à disposition qui fixera les conditions de mutualisation de cet équipement.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission sociale de la culture Éducation, Madame DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Oui, Monsieur le Président. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demande d'intervention ?

M. PANZANI. Vous avez la parole.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Président.

Madame la Conseillère, en écoutant votre rapport, en ayant lu évidemment le document préalable qu'on avait reçu, je pense que vous nous présentez un très beau projet, un projet utile et un projet attendu dans l'Alta Rocca.

Je rappelle quand même que ce collège, pour faire écho aux propos de Saveriu LUCIANI, c'est l'extrême ruralité. On est un collège de montagne, c'est le plus petit collège de l'académie, c'est le plus petit collège de France, d'ailleurs, 55 élèves à peu près, qui se maintient, qui maintient les effectifs depuis plusieurs années, entre 48 et 55 élèves. Donc, ce projet est attendu parce que vous actionnez un levier qui permet la valorisation de ce collège, ce collège qui est utile d'ailleurs parce qu'il est indispensable et pour accueillir les enfants des familles de la micro région. Il fixe une population et il contribue au développement économique.

Je pense donc que la proposition que vous nous faites est une proposition pertinente.

J'en profite pour effectivement situer le contexte de ce collège, je disais que c'est le plus petit collège de de France, de l'Académie, dans un territoire rural, d'ailleurs, en rapport d'évaluation, j'ai participé au dernier conseil d'administration. Il y a eu un rapport d'évaluation externe qui disait que ce collège

était évidemment très isolé, ce qui ne nuisait pas effectivement à la qualité de l'enseignement qui était prodigué.

Donc, on est devant un défi majeur. Et là, je me fais aussi l'interprète de la communauté éducative lors du dernier conseil d'administration, qui était au courant de ce rapport qui allait passer notre à notre session, également des élus de la comcom, des élus, des maires. Ce matin, j'ai pu représenter le Président de l'exécutif à la signature du contrat local de santé et à nouveau, nous avons évoqué cette question.

Ce collège de l'infrastructure la vocation que lui a donné multidimensionnelle, c'est à dire qu'il va participer à valoriser les activités d'éducation physique et sportive. Mais au-delà, vous avez mutualisé d'autres activités, notamment culturelles avec les associations, avec toute la Communauté des communes, va être effectivement un atout considérable pour le développement de cet établissement. Donc la communauté éducative, l'administration, tout le monde était enchanté de la proposition que vous avez faite.

La méthode que vous avez retenue également, la concertation que vous évoquiez, vos prédécesseurs, mais vous également, et vos services, a été parfaitement, totalement appréciée, c'est à dire que la rencontre avec les associations, la rencontre avec les collectivités a permis de définir les besoins et a permis également de proposer le scénario que vous avez fait. C'est un gros investissement.

Mais je pense que dans la vision de la politique de la Collectivité, c'était indispensable de s'attacher à développer un collège du rural de ce niveau.

L'autre élément auquel il faudra être attentif pour l'avenir, c'est qu'il y aura certainement d'autres leviers à actionner, peut-être pour rendre à ce collège toute sa dimension malgré les difficultés de l'environnement démographique, des populations vulnérables, notamment aussi, ce matin, on évoquait puisque la commission Santé à l'heure a présenté son rapport sur les addictions, effectivement, Saveriu avait complètement raison, aujourd'hui, dans le rural, dans l'extrême rural, nous avons des risques majeurs en matière de phénomène d'addictif, nous avons des risques majeurs. Nous ne sommes pas épargnés, et y compris cette structure que vous nous proposez doit aussi s'insérer dans cette dimension de cohésion sociale.

Je pense qu'elle peut permettre effectivement d'avoir un lien avec les associations, les parents, des fois dans les collèges comme ça, on sait que les moyens de transport sont très lourds parce que la plupart des élèves de ce collège sont soumis aux transports scolaires, il y a des fois un isolement avec les parents.

Cette activité à travers cette structure, ce plateau sportif va permettre aussi de mettre en lien et de créer les conditions d'une cohésion sociale plus forte.

Donc il va falloir peut-être actionner d'autres leviers également pour rendre le collège encore plus pertinent. Je pensais à des dossiers déjà qui ont été discutés par la Collectivité et qu'il faudra à moyen terme et long terme, inscrire pour la pérennité du collège, c'est effectivement la cuisine centrale et peut-être également les problèmes d'énergie, chaufferie, bois institué. Le maire de Levie ce matin me le rappelait, je préfère ici m'en faire l'écho, peut-être que ça sera un bon moyen, là aussi, de poursuivre dans notre souhait de territorialiser nos politiques publiques et notamment, nos politiques éducatives.

Et puis enfin, je termine là-dessus, je crois que vous avez ciblé, nous avons ciblé juste avec la revitalisation de ce plateau sportif puisque nous avons, au collège de Levie, des activités sportives de très, très bon niveau qui permettent aux élèves de s'évader, qui font des compétitions, soit individuellement, soit collectivement sous l'égide de leur professeur de sport, qui font des compétitions à l'extérieur, qui permet effectivement cet échange et mettre à leur disposition un outil de cette qualité-là va, je crois, être un atout indispensable et un atout qui est apprécié par les populations.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue. Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Merci. Rapidement.

On l'a évoqué en commission, Livia, c'est quand même le plus petit collège de Corse, il y a 50 élèves je crois. L'équipement qui est proposé est quand même relativement important en termes de coûts, on est autour de 2 M€. Mais bon, je crois que le vrai problème n'est pas tellement la somme engagée pour un tel établissement, d'autant qu'il est quand même confronté tous les ans à des grandes interrogations de carte scolaire.

On a eu il y a 2 ou 3 ans, un problème sur le collège de Vicu, où il y avait des suppressions programmées de filiarisation. Donc, Livia n'a pas n'a pas ce problème parce que finalement, sur 4 niveaux, il y a 50 élèves, donc on est vraiment dans la taille minimum, en tout cas en Corse.

Juste deux ou trois choses. Il avait évoqué en commission, il me semble, la spécialisation du collège sur les activités de pleine nature. Je crois que c'était une perspective en tous les cas intéressante, pourquoi ? Parce que d'abord ça va fixer le peu de population scolaire, on évoquait notamment la population scolaire de Tallà, qui est plus maintenant en partie intéressée par le versant, je dirais, maritime, vers Pruprià. Je crois qu'il y a un danger là-aussi, en termes de carte scolaire, de répartition. Donc, il est intéressant de fixer au moins cette population-là, d'autant qu'il y a des pistes autour de ce collège qui, au-delà des activités de pleine nature, qui peuvent être par exemple liées à l'environnement, avec u Cuscione, par exemple, ou même la partie patrimoniale, archéologique et préhistorique, les sites de Cappula, de Cuccuruzzu, le musée et le Sartenais qui peut servir aussi de base arrière, on dira, sur Renaghju, Palaghju, Cauria et Fontanaccia, par exemple, sans compter Campumore.

Donc, je crois qu'il faut absolument revenir un peu comme à Bastelica avec le centre immersif, peut-être avec une idée aussi, une piste qui peut être aussi de filière bilingue, en tous les cas même peut-être un jour et je crois que c'est dans la négociation avec l'État, quand on parle de langue, peut-être que, à un moment donné, cette taille-là est une taille intéressante pour commencer à initier l'immersif dans un collège.

Je crois que c'est une taille qui est à 50 élèves, avec en gros, une quinzaine d'élèves par niveau. C'est peut-être l'idée d'expérimentation aussi. Alors vous voyez, je suis loin du sportif, mais on ne peut pas, sinon quand on parle du sportif, on vous parle de mutualisation avec l'associatif qui est autour, tant mieux, mais je crois que c'est aussi intéressant pédagogiquement, en ayant 2 M€ qui sont injectés, de penser aussi au contenu pédagogique. Et là, il y a une discussion à avoir avec l'État, sans compter qu'après, derrière, bien entendu moi, quand je pense à Livia, je pense aussi à Moltifao, je pense à Bicchisgià, ou je pense aussi à Petretu, qui sont des collèges de taille réduite et qui peuvent aussi servir à un moment donné pour nous de modèles pédagogiques, notamment dans le domaine du riacquistu pedagogicu. Ça, ce sont des choses qui me semblent importantes.

En tous les cas, bien entendu, je ne parlerai pas d'internat, qui peut-être un jour peut se poser comme à Bastelica, mais en tous les cas l'exemple de mutualisation est très important pour le tissu associatif autour, et bien entendu c'est un signe très fort au sens de la revitalisation pour nous et surtout dans l'esprit de garder au maximum, dans la montagne, un service public et surtout un enseignement pour ces élèves.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Saveriu. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Marie-Claude.

Mme Marie-Claude BRANCA

Juste deux secondes, parce que la plupart des choses ont été dites.

Eh bien, moi, évidemment, en tant qu'enseignante, je ne peux que me féliciter de ces nouvelles installations.

Il est évident qu'il faut faire ce genre d'installation sur tous les petits collèges, il faut revitaliser en effet ces collèges ; voire quelles nouvelles filières on peut également installer, donc peut-être une piste, comme a dit Saveriu, sur le bilinguisme, ou peut-être aussi, pourquoi pas, les filières langues romanes avec le corse, l'italien et l'espagnol, par exemple.

Il faut absolument fidéliser ce public et moi, j'irai un peu plus loin puisque en tant que prof du lycée également, j'enseigne également au lycée de Porto-Vecchio, je n'ai pas comptabilisé, mais tous les ans, j'ai des élèves de Levie qui viennent au lycée de Porto-Vecchio, au lieu d'aller au lycée de Sartène. Le lycée de Sartène fait partie aussi quand même de ces lycées de l'intérieur qu'il faut penser à sauver, à préserver. Le lycée de Sartène avait une filière langue romane, je ne sais pas s'il a toujours.

Il faut évidemment sauvegarder ces collèges, mais également penser aux petits lycées de l'intérieur.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Juliette.

Mme Juliette PONZEVERA

Merci.

On ne peut que se réjouir de la création de ces infrastructures.

Moi, j'ai une question à vous poser, Madame la Conseillère, vous vous en doutez, c'est : est-ce que ce genre de projet sera réalisé, notamment au collège de San Fiorenzu, Maria Gentili, qui aujourd'hui dispose d'un plateau sportif très vétuste, en sachant que la commune ne dispose pas d'infrastructures sportives. Et au-delà de la commune, la communauté des communes ne dispose pas, elle non plus, d'infrastructures sportives.

Et je pense qu'aujourd'hui, la pérennité du collège de San Fiorenzu porte aussi sur la création de ce genre d'infrastructures.

M. Hyacinthe VANNI

Merci Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? En visio, je n'en vois pas.

Donc, Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Antonia LUCIANI

D'abord, je voudrais remercier les différentes interventions qui vont, je pense, dans le sens de la philosophie qui a été la nôtre, véritablement de vouloir garder, conserver les élèves dans le rural, permettre de créer des services publics là où effectivement il y a des lieux qui sont soumis à une désertification, la volonté aussi de travailler en synergie avec la communauté des communes, la communauté éducative, de faire des ponts tant que c'était possible.

Les remarques qui ont été faites sur la spécialisation du collège, effectivement, ça fait maintenant 2 ans qu'il y a une option en pleine nature qui donne effectivement à ce plus petit collège de Corse, comme vous l'avez indiqué, un caractère différent. Et donc ça, je pense que c'est, c'est important.

On pourra également aussi travailler davantage à la question du bilinguisme et de l'immersion, parce qu'effectivement, à un moment donné, il peut y avoir un avantage qualitatif à rester dans des collèges qui ont une spécialisation. Mais je pense que ça tenait aussi beaucoup à l'équipe municipale et à l'équipe éducative d'avoir des équipements qui ne soient pas, je dirais, de qualité inférieure à ceux que nous pouvons trouver dans les zones urbaines et je crois que ça, la Collectivité de Corse aussi le doit aux élèves qui sont scolarisés dans ces zones rurales.

Concernant les différents travaux en cours, sachez qu'à Sartène, nous avons déjà engagé comme chantier prioritaire la rénovation, en lien notamment avec l'Agence d'urbanisme, pour revoir plus globalement comment nous pourrions engager des travaux qui répondront aussi aux exigences liées aux changements climatiques.

Pour ce qui est plus particulièrement du collège de Saint-Florent, effectivement, nous avons été alertés sur ce sujet-là. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous avons plus de 57 M€ de travaux qui ont été programmés sur l'ensemble de nos 47 établissements d'enseignement et qu'effectivement, nous ne pouvons pas lancer tous les chantiers en même temps, mais nous avons une attention particulière, notamment dans le rural où nous savons qu'il peut y avoir parfois des désaffectations de certains élèves en raison de la vétusté des équipements.

Donc pour nous, ce sera clairement une priorité de la mandature.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations ? Donc, qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

A ringrazià vi.

Rapport 215.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

Rapportu n° 215 : Messa in anda operaziunale di furmazione in u campu suciale è medicusuciale

Rapport n° 215 : Mise en œuvre opérationnelle de formations dans le domaine social et médicosocial

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Comme vous le savez, de par la loi de 2004, la Collectivité de Corse est compétente notamment pour programmer des formations dans le domaine sanitaire et social.

Et également, ça a été évoqué ce matin par notre collègue Bianca FAZI, la société Corse est marquée par un vieillissement de la population, cumulée à l'impact de la crise sanitaire touchant la totalité des publics et donc la nécessité de formation de professionnels capables de prendre en charge ces problématiques identifiées est donc nécessaires

Alors, dans ce contexte et en complément des formations qui sont dispensées sur Ajaccio et Bastia, le développement de formations délocalisées au

plus près des territoires a déjà été engagé dans le domaine sanitaire, notamment avec la mise en œuvre d'une formation d'aides-soignants sur Sartè en septembre 2021 et sur Corti en 2022.

De plus, lors de la session de novembre 2021, notre Assemblée avait approuvé à l'unanimité le projet de formation délocalisée.

Donc, aujourd'hui, il vous est proposé de poursuivre la mise en place de formations renouvelées et de nouvelles sur Aiacciu et Bastia, et de procéder également à la phase opérationnelle de délocalisation des formations, et cette fois-ci dans le champ social.

Donc, la ventilation de formations par micro-région permettra de dispenser des formations qualifiantes au plus près des réalités des territoires, en donnant également l'accès au plus grand nombre et évitant ainsi les déplacements parfois coûteux et difficiles pour aller dans les centres urbains.

Donc, Aiacciu et Bastia seront déployées à partir du mois de septembre : des formations d'assistante de service social, d'éducateur spécialisé et d'accompagnant éducatif et social.

Concernant les formations délocalisées, seront déployées à partir du mois de septembre, des formations d'accompagnants éducatifs et sociaux, d'éducateurs jeunes enfants, de travailleurs en insertion sociale et familiale, de moniteurs éducateurs sur différents sites (Calvi, Prupria-Vighjaneddu, Portivechju et Corti), donc en complément des formations déjà financées et nouvelles à venir sur Aiacciu et Bastia.

Nous avons voulu montrer à travers ce rapport également que la majorité du territoire est couverte par une offre de formation accessible à tous. C'est pour cette raison d'ailleurs que vous trouvez dans le rapport une cartographie qui montre l'évolution entre les formations qui étaient dispensées en 2020 puis 2021 et 2022. Et vous voyez bien, à travers cette cartographie, à quel point la couverture de nos formations s'est étendue.

Il est important de préciser, qu'outre les voies de formation traditionnelle, la voie de l'apprentissage sera également ouverte.

Il est également utile de rappeler que conformément à la volonté du Conseil exécutif de Corse, mais aussi des observations de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, la très grande majorité des formations relevant du secteur social bénéficiera de cours en langue corse à hauteur de 70 heures, afin notamment de maintenir le lien

transgénérationnel. C'était une volonté de notre collectivité et donc ce sera chose faite.

Il vous est proposé ainsi dans ce rapport d'autoriser le Président de l'Exécutif à signer les conventions et agréments avec les centres de formation et tous les autres documents administratifs et financiers afférents à ce rapport, et donc de répartir les crédits alloués.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission sociale.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

Donc la Commission a émis un avis favorable, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un avis de la commission des finances, Monsieur SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Monsieur le Président.

La Commission a émis un avis favorable, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Merci.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Oui, Éveline.

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA

Madame la Conseillère exécutive, on sait que la ruralité et le caractère île- montagne de la Corse accentuent la disparité de l'offre de formation, notamment pour les populations vivant dans les territoires éloignés des deux centres de formation qui sont Aiacciu et Bastia.

Ces formations délocalisées mises en place permettent ainsi l'accès à des formations diplômantes, revalorisées par le Ségur de la santé dernièrement, règlent le problème de recrutement pour les structures sanitaires et médico-sociales sur l'ensemble du territoire, participent aussi de ce fait au maintien d'une population jeune dans les territoires ruraux et elles aident aussi à lutter contre les déserts médicaux.

Au-delà, ces formations, notamment celle de Sartène, qui a été mise en place cette année, a permis à 12 garçons et filles du territoire d'être formés grâce aux nouvelles technologies sur le même logiciel que leurs homologues à Aiacciu, en diminuant le coût pour l'étudiant, c'est-à-dire le transport et le loyer.

Je tenais aussi à souligner, notamment pour la formation mise en place à Sartène, l'engagement fort du Comité de massif pour son implication dans la mise en place de ce dispositif et rajouter que la Corse dans ce domaine est pionnière, et que très probablement la DGOS (direction générale de l'organisation des soins) reprendra ce modèle pour le redéployer sur l'ensemble du territoire français.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, Nadine, vous avez la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Juste un mot, Madame la Présidente.

Le contexte socio-économique a changé. Nous arrivons pour la première fois, et tant mieux, à 10 000 chômeurs, c'est la première fois depuis 40 ans. Ce seuil n'avait jamais été atteint. Tant mieux du fait qu'on approche du plein-emploi, dit-on, et ça devient plus compliqué lorsqu'on recherche des salariés ou même des fonctionnaires. Ça veut dire qu'il faut avoir une autre logique en termes d'attractivité.

Il faut qu'on essaye d'avoir des plans de communication qui accompagnent ces offres de formation. Ça devient indispensable, parce que sinon vous pourrez créer toutes les offres que vous voulez et quels que soient les lieux, même en centre urbain, il n'y aura pas pour autant le public.

Donc, il faut qu'il y ait des messages qui rendent ces métiers plus attractifs. Et la période du COVID a modifié considérablement le comportement du demandeur d'emploi et pas seulement de l'étudiant, et même de la personne salariée, puisque beaucoup ont changé aussi d'emploi après cette période.

Donc, il y a des comportements qui ont été modifiés. On privilégie la qualité de vie, on privilégie et bien l'emploi éphémère, souvent aussi. On ne veut pas rester longtemps sur le même métier, donc il y a il y a quelque chose à réfléchir en termes de communication. C'est indispensable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Chantal !

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

En effet, des formations délocalisées très intéressantes : assistante de service sociale, éducatrice spécialisée, accompagnant éducatif social, les éducateurs jeunes enfants (EJE), les TISF aussi, on en avait beaucoup parlé lors des rapports sur la parentalité, ce sont les travailleurs en insertion sociale et familiale qui interviennent. Et j'avais souvent échangé avec Madame FAZI, c'est très bien qu'il y ait ces formations.

Je voulais quand même insister sur le volet « petite enfance », parce qu'il manque cruellement d'auxiliaires puéricultrices, d'accompagnants éducatifs petite enfance. Surtout qu'avec le nouveau décret du 31 août 2021 relatif à la petite enfance, ce texte sert de référentiel aux PMI.

Cette réforme des modes d'accueil du jeune enfant entraîne pour les gestionnaires et les professionnels de crèches de nombreux changements sur les pratiques. Le secteur de la petite enfance vit depuis 20 ans un délaissement. Aucune vraie formation une fois en poste, c'est un travail à la chaîne, où l'humain, la pédagogie, le social passent malheureusement après le taux de remplissage et la rentabilité imposée par les CAF.

Donc, il y a un manque cruel de professionnels dans la petite enfance qui ne permet plus donc de recruter, ce qui rend les équipes à flux tendu qui portent à bout de bras un semblant d'accueil digne, mais où plus rien ne va.

Donc, les établissements d'accueil jeunes enfants ont besoin de personnels. Il faudra continuer et se préoccuper des formations de ce secteur-là.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Simplement, moi, je parlerai de formation au sens stricto sensu. Je pense que c'est le fait d'avoir des territoires qui sont irrigués par la formation, il n'y a pas d'équivoque.

Une question simple mais mathématique.

Je ne connais pas cet organisme qui s'appelle IFRTS. Je ne connais pas, honnêtement. Par souci de transparence, je voudrais savoir, en gros, j'ai vu qu'il y avait à peu près 1 M€ qui était donc alloué à L'IFRTS pour toutes ses formations, quel est cet organisme. C'est tout.

Vous voyez, c'est très simple.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, merci.

Ce matin, nous avons parlé de défense de la langue Corse. Je voulais savoir s'il y a un module formation en langue corse dans ces formations. Je pense que c'est nécessaire, ils sont en contact...

Brouhaha.

Ah, je n'ai pas entendu alors, excusez-moi. Donc, vous avez répondu à la question avant. On était dehors, on avait une addiction au frais...

M. Hyacinthe VANNI

Vous êtes excusé, Monsieur le conseiller.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

La parole est à la conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Les différentes interventions déjà confirment le principe même de l'importance d'avoir formalisé et d'avoir amélioré nos formations délocalisées.

Effectivement, on a essayé d'avoir des effectifs qui soient relativement réduits, puisque là on parle de 10, 12 pour la formation d'aides-soignantes qui a été créée à Sartène. On sera sur une dizaine pour la plupart des formations dans le social que nous avons prévues.

Effectivement, on sait que la période de tension que nous vivons concerne aussi une difficulté à recruter pour les organismes de formation, puisqu'il y a des difficultés à employer, mais il y a aussi des difficultés à former puisque, comme vous l'avez dit, on est dans une période de tension qui est un petit peu particulière.

Pour les questions plus précises qui m'ont été demandées, effectivement, sur la petite enfance, il y aura un effort à faire parce qu'on sait qu'il y a un besoin qui est accru. Donc, là aussi, à chaque fois qu'il y aura un besoin, on lancera les marchés nécessaires, toujours dans cette volonté d'aller au plus près des territoires et de répondre aux besoins.

Pour ce qui est de l'IFRTS, il s'agit de l'Institut de Corse de formation, de recherche, travail social, médico-social et sanitaire. Donc en gros, principalement, c'est un organisme de formation à Ajaccio et à Bastia qui répond à des marchés, au même titre que d'autres organismes de formation à un moment donné peuvent répondre.

Et donc pour la langue Corse qui a été évoquée par Monsieur GHIONGA, effectivement, nous avons largement maintenant, je dirais, pris en compte cette remarque de manière régulière et nous essayons, alors même que ça ne fait pas partie, je dirai, du tronc commun obligatoire de ces formations diplômantes, la Collectivité de Corse intègre ces 70 heures systématiquement dans toutes les formations.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, on va mettre aux voix le rapport.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations ? Donc, qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

A ringrazià vi è lacu a piazza à a Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Vice-président de m'avoir remplacée.

Donc, rapport suivant :

Rapportu n° 216 : « INDICA » Prugramma di ricerca è d'acquistu di cunniscenze in quantu à l'appruntera di un quattru di valutazione di u pianu di gestione di u Parc Naturele Marinu di Capicorsu è di l'Agriate

Rapport n° 216 : « INDICA » Programme de recherche et d'acquisition de connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate - U Parcu Naturele Marinu di U Capicorsu è di l'Agriate

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Madame la Présidente.

Donc, effectivement ce rapport concerne le programme « INDICA », qui est un programme de recherche et d'acquisition de connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Pour rappel, l'outil Parc naturel marin, constitue l'une des 17 catégories d'aires marines protégées et il a pour objectif de contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et il promeut également le développement durable des activités liées à la mer.

Le parc marin vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, mais aussi l'exploitation durable des activités, les valeurs ajoutées sociales, économiques, scientifiques et éducatives, ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel.

Alors, concernant plus précisément l'évaluation de la gestion, il faut savoir que c'est une obligation pour les parcs naturels marins.

Elle a pour objectif de répondre à plusieurs besoins : d'abord, évidemment rendre lisibles les résultats de la gestion, développer une gestion adaptative au regard des résultats de l'évolution et évoluer et garantir une transparence vis-à-vis de la stratégie de gestion du site. Et enfin, ça permet également d'être un système d'alerte pour détecter ou anticiper les problèmes.

Faute de cette gestion adaptée, certains sanctuaires, par exemple comme celui de Samaria en Crète, peinent à se repeupler. D'où l'importance d'avoir des outils d'évaluation et de gestion.

Donc le parc marin, pour rappel, avait été créé par décret en juillet 2016 et il est le plus vaste parc naturel marin de métropole.

Sa création s'est inscrite dans le cadre de l'analyse stratégique mise en œuvre par l'Office de l'environnement de la Corse et l'Office français de la biodiversité pour orienter la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées au service de la Corse et de la Méditerranée.

Donc, comme je vous le disais, l'évaluation de la gestion d'un tel espace protégé, tel que le parc naturel marin, est une obligation réglementaire. Elle consiste donc à mesurer les effets engendrés par la gestion, en recherchant si les moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques produisent les résultats attendus au vu des enjeux identifiés dans le plan de gestion.

Donc, le tableau de bord doit avoir la capacité d'offrir une vue synthétique de la situation et des tendances observées sur le terrain qui sert à rapporter les résultats et à adapter donc la gestion.

La mise en œuvre de ce tableau de bord permettra aussi de mettre en exergue des outils directement liés à la recherche appliquée et l'objectif principal de cette mise en œuvre se matérialise par le développement de nouvelles méthodes d'acquisition de données de recherche qui sont parfois manquantes.

Ainsi, l'ensemble de ces éléments a pour objectif de finaliser ce tableau, et ces indicateurs pourront être utilisés également dans la mise en œuvre des politiques publiques, de manière plus générale dans le domaine environnemental, sur d'autres territoires de Corse. Donc, nous avons la volonté véritablement d'être exemplaires en la matière.

La méthode proposée également est d'articuler ce tableau de bord et donc cette analyse de gestion en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, mais également l'Office de l'environnement, la station STARESO, l'Università di Corsica, l'IFREMER Bastia, l'Université de Montpellier, les

différents socioprofessionnels, les spécialistes des différentes thématiques du patrimoine culturel.

Et enfin, le travail réalisé à vocation évidemment à être partagé avec les autres parcs dans donc ce réseau partenarial, pour mettre en commun l'ensemble des connaissances et des expériences au service d'une meilleure gestion de ces espaces que nous souhaitons protéger au cœur d'une Méditerranée, dont il était rappelé il y a peu les enjeux qui nous concernent.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Alors, il y a normalement un rapport de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Et un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente.

La Commission a rendu un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, je donne la parole à qui veut la prendre. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je me réjouis qu'il y ait des moyens d'étude sur des zones maritimes et qu'on s'occupe enfin de la mer.

Maintenant, pour ce qui concerne plus particulièrement ce parc marin et la partie de sa façade maritime qui est dans les Agriates, moi, j'aimerais qu'on fasse un inventaire de ce qui peut être fait et ne peut pas être fait pour la protection de la biodiversité par rapport au tourisme de masse et à l'accroissement permanent du nombre de rotations de bateaux de promenade. On est passé en quelques années de 5 ou 6 à une vingtaine, et une mutation, comme c'est le cas ailleurs, avec des rotations ultrarapides dans des logiques de rentabilité absolue.

Je pense que la CdC a son mot à dire en partenariat avec les communes riveraines qui, aujourd'hui, n'ont aucune retombée, elles n'ont que l'inconvénient du ramassage d'ordures à la fin de la saison et la gestion des risques : risque des accès en zone boisée, risque de noyade, tous ces risques dévolus à ce genre de surfréquentation.

Tout autant qu'on doit s'interroger sur la problématique de Scandola et de la protection des espèces. Il y a des espèces tout aussi remarquables et tout autant en danger dans cette zone, et je pense que dans le cadre de cet inventaire, il doit y avoir une série de préconisations par rapport aux moyens nautiques qui sont dévolus à ce système marchand.

Moi, je pense que ça doit faire partie des préconisations, des études et derrière, d'avoir une doctrine qui soit applicable sur tous les sites où la Collectivité de Corse a les moyens d'imposer des règles.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre veut intervenir ? Pas d'autres interventions ? Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement en 2 mots, dire qu'un parc naturel marin, c'est une aire marine protégée, donc c'est un espace délimité. Ce qui est important, c'est qu'il y a des objectifs de protection de la biodiversité marine, mais aussi un objectif parallèle, et ça va rebondir sur la motion, je ne sais pas si Paul-Félix l'avait lue mais c'est le cœur de notre motion ce dont il a parlé, l'objectif parallèle c'est favoriser la gestion durable de l'activité maritime, donc économique.

Donc, simplement dire que c'est un parc qui a été créé en 2016 et le plan de gestion qui est obligatoire a été fait très rapidement, beaucoup plus vite que dans d'autres parcs. Et donc c'est un petit peu ce qu'on a dit ce matin, ce que le Président disait sur une sorte d'audit interne, en fait.

Ce programme de recherche et cet investissement vont permettre d'élaborer le tableau de bord qui va permettre de juger au jour le jour, si les politiques définies par le Conseil de gestion sont pertinentes.

Donc voilà l'intérêt de cet outil, de ce financement de recherche.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Donc, pas d'autres interventions ? Je passe la parole donc au Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un mot pour répondre, je suis aussi Président du Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates. Et donc bien sûr, ce rapport qui a été présenté par Antonia LUCIANI est extrêmement important.

Faire remarquer d'abord que, concernant le Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates, il y a une cogestion au moment où nous parlons entre la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, et l'État et que, à titre principal, le Parc naturel marin du Cap Corse et les Agriates est rattaché à l'Office français de la biodiversité.

Donc on est dans un statut qui est hybride, je me tourne vers Pierre GHIONGA qui connaît, et qui n'a pas vocation à rester en l'état.

L'idée, c'est bien à un moment donné de se réapproprier juridiquement une compétence pleine et entière sur ce Parc naturel marin. Ça, c'est la première remarque.

Et rappeler également qu'il y a une participation financière de la Collectivité de Corse, de l'Office de l'environnement, au budget du Parc, que nous travaillons sur des mises à disposition qui sont difficiles à obtenir au plan juridique et aussi souligner quand même que nous travaillons avec les autres présidents de parcs naturels marins du continent français et des territoires d'outre-mer et que nous bénéficions d'abord d'une solidarité active, d'une écoute attentive

et je crois pouvoir le dire, d'une confiance des autres présidents, puisque souvent, la Corse est mandatée pour représenter l'ensemble des parcs naturels marins, notamment dans les discussions avec l'Office français de la biodiversité ou les ministères, par exemple, en termes de moyens matériels et humains. Première remarque.

Deuxième remarque. Par rapport à la superficie de notre parc, là encore, nous sommes totalement sous-dotés, et c'est un combat pour obtenir des moyens matériels et humains.

Troisième remarque. Un parc naturel marin fonctionne aussi sur le degré d'implication et de convergence entre des acteurs qui peuvent avoir des intérêts différents, qui ont des intérêts différents : les communes, les pêcheurs, il y a les plaisanciers, il y a les représentants d'associations, etc., etc. Et le Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates fonctionne plutôt bien, voire très bien.

Chacun de ces conseils de gestion voit la présence physique de la quasi-totalité des membres.

Quatrièmement. La préoccupation globale sur la préservation de la biodiversité est au cœur de notre action et le plan que nous venons financer, là, nous, en direct en suite du plan de gestion est un tableau de bord, comme l'a dit Anne-Laure SANTUCCI, indispensable et novateur aussi, parce qu'il a été co-construit pour nous permettre d'évaluer les besoins, les attentes et la pertinence de nos actions. Donc c'est quand même un vote très important.

Puis en corollaire de cela, il y a l'inquiétude sur la régulation de l'activité touristique, notamment en période estivale. On sait que c'est une problématique générale, elle existe aussi dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse. Il y a eu un débat sur les coffres de mouillage à Saint-Florent et ailleurs.

Il y a aujourd'hui l'interpellation, à travers une motion de l'Assemblée de Corse sur l'accélération de la desserte maritime des plages de Saleccia et du Lotu et qui conduit véritablement à une pression qui est excessive, à l'évidence. Et cette préoccupation, elle a été relayée à travers l'intervention de de Paul-Félix BENEDETTI.

Donc oui, il faut prendre ce problème à bras le corps, ça crée d'ailleurs des problèmes de sécurité.

Par exemple, ils demandent un ponton, d'autres pontons, il y a des accidents assez fréquents. Mais au-delà de ces accidents, il y a un problème de surfréquentation aujourd'hui.

Alors, rappeler quelle est l'autorité habilitée à agir aujourd'hui pour réglementer ou interdire l'accès ou la circulation des personnes et des véhicules aux espaces protégés : exclusivement le représentant de l'État en mer.

Aujourd'hui, la compétence juridique, elle est celle-là. Même si nous avons le maire, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale et, à titre subsidiaire, le Président du Conseil exécutif de Corse, une compétence de police générale, mais sur l'accès par voie maritime, c'est le préfet et le préfet maritime.

Donc que peut faire le parc ?

Le parc d'abord, il peut, à travers ses agents assermentés, relever tout ou partie des infractions qui sont commises dans le périmètre du Parc naturel marin : infraction au code de l'environnement, au code des transports, au code rural, etc.

Dans ce cadre-là, les agents du Parc, mais ils sont trop peu nombreux, surveillent, sensibilisent et sanctionnent toute atteinte à l'environnement, par exemple : ancrage dans l'herbier de posidonie, vitesse excessive, etc.

Au-delà de ça, et ça commence à répondre à la question, les agents ont pour mission explicite de relever la fréquentation des différents sites et, à travers ça, on a mis en place des mécanismes et des critères d'analyse de la fréquentation :

Pour la partie terrestre, en collaboration avec le conservatoire du littoral et la Collectivité de Corse concernant les estivants qui arrivent sur les plages, notamment de Saleccia et du Lotu à pied ou en voiture.

Et concernant les flux venant par la voie maritime, le Parc suit, premièrement, le nombre de bateaux présents sur les différents sites ; deuxièmement, le nombre de rotations réalisées par les sociétés de transport ; troisièmement, l'évolution de la fréquentation du site de Saleccia, suite à la mise en place du nouveau balisage par le Conservatoire du littoral. Ça a été intégré, notamment dans le projet de plan de sauvegarde.

Donc, on a aujourd'hui ces outils.

Ce qu'il faut faire : on a objectivé l'augmentation de la fréquentation, l'augmentation de la pression, l'augmentation des rotations. Il faut aujourd'hui, et c'est le sens du mandat qui est proposé à travers la motion qui sera débattue tout à l'heure, il faut mettre tout le monde autour de la table, y compris les opérateurs.

D'abord, il faut vérifier que la réglementation est appliquée, puisqu'on ne peut pas faire n'importe quel type de desserte avec n'importe quel type de navire, et je crois qu'il y a à dire actuellement là-dessus.

Et ensuite, eh bien il faut trouver un équilibre et un équilibre, ça va certainement aller aussi dans le sens de la décroissance. Ça, on va être obligé d'y venir, à mon avis, là comme ailleurs ; confer Scandola, par exemple.

C'est le sens du processus qui est engagé aujourd'hui et ce processus, il aurait une légitimité supplémentaire si la motion qui sera débattue tout à l'heure est votée par votre Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

D'autres remarques ? Non, très bien.

Donc, je vais soumettre au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Donc nous passons au rapport suivant.

Pour vous donner un peu de courage, il reste 2 rapports maximum et 3 motions.

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

Raportu n° 217 : Accunciamentu di trè vie d'avanzamentu nantu à l'anziana strada dipartimentale RT 20 trà U Ponte Novu è Casamozza

Rapport n° 217 : Aménagement de trois créneaux de dépassement sur l'ex. RT 20 entre U Ponte Novu et Casamozza

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè u Presidente chì u presenta ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Là, il s'agit de lancer la concertation publique sur la pertinence de réaliser 3 aménagements dans des zones qui sont particulièrement accidentogènes, parce qu'elles sont à la fois des lignes droites, mais des lignes droites où il n'y a que 2 voies de circulation et où donc, il y a une circulation importante, c'est entre Casamozza et Ponte Novu, et où le fait qu'il y a à la fois des lignes droites, circulation importante et une possibilité de dépasser conduit à prendre des risques.

Donc ce qui est proposé, vous avez les schémas, c'est de créer 3 créneaux de dépassement. Ce sont des zones à déclivité assez forte. Et de rajouter une 3ème voie qui permettra, dans le sens Ponte novu-Casamozza, de doubler sur toute la longueur du créneau de dépassement, et donc de sécuriser cette portion de route qui est extrêmement accidentogène.

Donc ce sont vraiment des opérations, on va dire, qui correspondent exactement aux objectifs qui sont les nôtres et qui peuvent être menées aussi...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On est en train de faire la police à l'extérieur...

M. le Président Gilles SIMEONI

Qui peuvent être menées dans des conditions satisfaisantes, étant précisé que le durcissement extrême des contraintes réglementaires, notamment en matière environnementale, rend difficile, voire impossible les opérations importantes, par exemple de passer de 2 voies à 4 voies, ça devient pratiquement impossible.

Donc ça, ce sont des réponses adaptées à l'objectif à la fois de sécurisation et de fluidification du trafic sur un axe qui est un axe majeur entre Bastia et Ajaccio.

Et je précise que le même type d'opération, cette fois-ci, parce qu'on a la place à 4 voies, c'est-à-dire double créneau de dépassement, est engagé à Tavera, donc dans la montée de Bocognano.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci ? Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Donc, la Commission a émis un avis favorable sur ce rapport, non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA, apparentée.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. La commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Alors, la commission a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. La parole est donnée à celui qui la veut. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un bon début, ce sont des investissements qui ne sont pas trop onéreux, qui par contre facilitent grandement et sécurisent le trajet, qui évitent les excès en tout genre qu'on est obligé chacun de faire lorsqu'on fréquente beaucoup ces tracés pour essayer de doubler là où on peut.

Par contre, je pense qu'on doit avoir une logique de symétrie quand on programme les créneaux de dépassement, c'est qu'ils soient paires, qu'il y en ait autant à monter qu'à descendre, sinon on va avoir un bon passage suivant le côté où elle la ligne discontinue qui permet de doubler et une dissymétrie.

Dans ce secteur, il y a pas mal d'endroits qui s'y prêtent, entre autres entre Ponte Novu et Ponte Leccia, avec des longues lignes droites.

Je crois qu'il faut faire un tout. Qu'on demande aux services de rentrer sur une programmation et d'équiper un secteur complètement, et qu'on le sécurise. Il y a eu, entre autres, énormément d'accidents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres questions ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

J'allais poser la même question que Paul-Félix BENEDETTI.

Il y avait un projet qui était prévu, lieudit Campurosu je crois, qui a disparu, qu'on ne voit plus, je ne l'ai pas vu dans ce projet. Où en est-il ? Je crois que les expropriations avaient été effectuées et là, on s'aperçoit qu'il n'est pas dans ce projet, qui est un très bon projet, bien entendu.

Et si d'aventure il ne devait pas être retenu, qu'on se penche aussi sur l'état du tronçon entre Ponte Leccia et Ponte Novu, où il y a des fossés hauts d'un mètre et où ou c'est quand même avec quelquefois très critique, c'est-à-dire que les aménagements là sont d'urgence et nécessaires. Parce qu'entre Ponte Novu et Ponte Leccia aujourd'hui, je pense que l'état du réseau inquiète, surtout que là on a de la chance qu'il ne pleuve pas... ou pas... Pour le coup, on n'en a pas trop qu'il ne pleuve pas. Lorsqu'on a des intempéries ou des jours de fortes pluies, ce tronçon là aujourd'hui est très, très dangereux.

Pour le reste, je me félicite qu'on arrive à aménager Ponte Novu ou Casamozza qui, comme vous le savez, est très accidentogène.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres questions ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Madame la Présidente, excusez-moi oui, j'ai juste, si vous me le permettez, une petite remarque à faire.

Quand ce sont des travaux aussi importants sur les RT et même si effectivement la compétence relève de la Collectivité de Corse, je pense que ce serait très bien, ne fut-ce que pour information, d'en informer les mairies, puisque je sais que ma collègue Charlotte TERRIGHI qui est concernée, puisqu'il y a un tronçon qui traverse la commune de Vignale, nous a fait remarquer qu'elle n'avait pas été tenue informée, effectivement, du contenu des travaux et du planning.

Je pense que ce serait bien pour que tout le monde soit au courant.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole au Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, pour répondre à Marie-Thé MARIOTTI, c'est précisément l'objet du rapport d'aujourd'hui que d'engager la concertation pour recueillir l'avis et des communes et des usagers et des riverains sur l'opportunité de ces travaux. Donc, on est au tout début d'une procédure, premièrement.

Deuxièmement, c'est sûr qu'on pourrait en faire d'autres, mais je dirais en faire 3 sur une portion qui représente une dizaine de kilomètres, c'est un choix déjà qui est un choix fort. Et je redisais qu'on va faire la même chose à Tavera. Donc, il y a un équilibre global à faire et on choisit en opportunité de faire 3 créneaux qui sont 3 créneaux de dépassement importants, qui sécurisent globalement cette portion, dans la mesure aussi où nous devons faire des arbitrages budgétaires que vous connaissez.

Enfin, on a pris les endroits qui s'y prêtaient le mieux, c'est-à-dire les endroits où il y a une déclivité qui permet de doubler dans des conditions où justement, la ligne droite et la déclivité conduisent aujourd'hui à entreprendre des manœuvres de dépassement qui peuvent s'avérer dangereuses, parce que les voitures n'ont pas le temps de le faire. Et là avec les 3 voies, on les sécurise totalement.

Quant à la remarque faite par notre collègue et ami Hyacinthe VANNI, qui est un usager d'habitude de ce tronçon routier, elle est bien intégrée et on fera les efforts qu'il y a à faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, on va soumettre au vote ce rapport, cet aménagement.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bien. Donc, il reste un rapport et ensuite, trois motions.

Donc, le rapport qui va être présenté normalement est, comme nous avons convenu en commission permanente, une communication en fait du

président, pour information, du président de la commission de contrôle sur le non-recours aux aides.

Ce rapport, cette communication aurait dû être faite il y a bien longtemps, mais nous n'avions pas réinstallé la commission de contrôle et nous n'avions pas non plus de président.

Donc, maintenant c'est chose faite. Monsieur SAVELLI est Président de la commission de contrôle et donc, pour que les choses soient en règle, il doit rendre compte d'un travail qui a été réalisé antérieurement à son arrivée.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Donc en fait, effectivement, je suis le nouveau président à la commission de contrôle, donc je devrais normalement m'atteler à cette présentation.

Mais bon, en l'occurrence, c'est un travail qui a été réalisé sous l'ancienne mandature, donc ce que je vais faire, c'est que je vais donner rapidement la parole à Jean-Martin qui était à la fois l'ancien président de la commission de contrôle et qui est toujours, malgré tout, membre de la nouvelle commission.

Donc je lui laisse la parole et je vous remercie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

A cette heure indue et compte tenu du climat, c'est un peu difficile de ramasser des travaux qui ont été longs, riches et désormais datés. Pour mémoire, ce sont des travaux qui se sont tenus avant le COVID et le COVID étant passé par là, nous avons tenu malgré tout à présenter l'étendue d'un travail qui m'appelle dans un premier temps à remercier tous les contributeurs et évidemment, au premier rang desquels François PERNIN, qui n'est jamais très loin lorsqu'il s'agit de parler des publics les plus en difficulté.

Le thème qui avait été choisi à l'époque, au titre de la commission de contrôle, était de s'intéresser à ce qu'on appelle, de façon convenue maintenant, les invisibles.

Les invisibles, c'est quoi ? Ce sont ces gens qui ont des droits, mais qu'on n'arrive pas à toucher.

Alors, ça nous a permis dans un premier temps, en tout cas pour ce qui me concerne, de prospecter dans un secteur qui m'était totalement inconnu, puisque nous étions à l'époque héritiers des conseils généraux et donc de la fonction sociale.

Et je veux saluer le travail souvent méconnu, très discret et remarquable de toute cette ruche d'hommes et de femmes qui travaillent auprès des publics en difficulté. Je le dis d'autant plus que l'objet du travail était précisément de voir pourquoi il n'arrivait pas à toucher un certain nombre de publics.

Donc je vais passer très rapidement. Le rapport est à votre disposition, à la fois sur le diagnostic et je vous le rappelle pour mémoire : deux ou trois chiffres à retenir de cette étude, c'est entre 20 et 30 %, 20 et 30 % des publics qu'on n'arrive pas à toucher.

À l'échelle de la France, c'est à peu près 10 milliards de crédits non consommés ; à l'échelle de de la Corse, c'est d'ailleurs une étude prospective de Guillaume GUIDONI, à qui je veux rendre hommage, qui m'avait interpellé dans la presse, en gros, il a dit il y a 40 à 50 M€ d'aide que l'on n'arrive pas à distribuer auprès des ayants droit.

Deuxième chiffre en perspective, récent et je le livre à la sagacité, notamment du Président de l'AUE, on fait beaucoup de publicité sur le chèque énergie. Il faut savoir qu'en Corse, il y a 1,2 M€ en friche, on n'arrive pas à toucher ces publics.

Quelles sont les raisons ?

Très rapidement :

-Défaut d'information. Ça ne veut pas dire que nous ne faisons pas de l'information, ça veut dire que l'information n'arrive pas à ces usagers,

-évidemment cumul de misères : misère matérielle, détresse notamment par rapport aux canaux classiques de l'information et détresse accrue sur les outils numériques.

Et je veux insister là-dessus parce que la thèse que je développe, même si elle est un peu pernicieuse, est la suivante : je pense que, et ce n'est pas le propre de la Collectivité, que les outils développés en destination des publics les plus fragiles sont à mon avis autorégulés pour ne pas toucher ces publics. Et j'ai pris

l'exemple de la Caisse d'allocation familiale, pour sortir ou pour m'extraire de nos politiques publiques.

Je vous mets au défi, je mets au défi des gens qui sont des praticiens du numérique, y compris d'ailleurs parmi les plus jeunes dont on dit qu'ils sont assez à l'aise avec ses outils, de rentrer et de faire en moins de 30 minutes une demande d'APL.

Alors, il faut se mettre à la place des publics qui, pour beaucoup, n'ont pas forcément de smartphone. Quand ils l'ont, ils n'ont pas forcément le réseau, parce que là où ils habitent, ces gens-là ne sont pas dans des zones très desservies.

Quand ils ont franchi ces 2 obstacles, il y a un portail qui n'est pas un portail à vocation d'ouverture, mais un portail qui est complètement verrouillé car la complexité, en termes de convivialité et en termes d'ergonomie, même s'il y a eu une volonté manifeste de toucher ces publics, ce sont des portails qui sont complètement verrouillés à l'usage de ces publics.

Donc, on a pointé un certain nombre de difficultés, mais la première sur laquelle je souhaite nous alerter parce que nous avons une responsabilité, parce que nous faisons des portails est : est-ce qu'on fait des portails pour se faire plaisir ou est-ce qu'on fait des portails pour les usagers ?

A la question « est-ce qu'on fait des portails, est-ce qu'on fait des outils numériques à destination de ces publics-là ? », à l'issue de ce que j'ai pu observer, ma réponse est non !

Et ce ne sont pas les portails de la Collectivité. Les outils numériques à destination de ces publics les plus fragilisés aggravent le constat qui, en gros, fait qu'on ne touche pas à peu près entre 1/4 et 1/3 de ces publics.

Voilà en gros de quoi il s'agissait.

Je passe sur les solutions qui pour certaines sont assez classiques, notamment avec un concours accru, même si nous sommes chefs de file, des services d'État.

Je regrette, et je le dis publiquement, que parmi toutes les auditions, nous ayons invité à l'époque, je ne sais plus si c'était Mme la Préfète ou M. le Préfet qui n'a pas daigné répondre à cette invitation.

J'ai eu un échange assez agréable, assez fertile, avec le nouveau commissaire rattaché auprès du préfet en charge de la lutte contre la pauvreté,

Didier MEDORI, qui s'est dit très ouvert sur ces sujets et qui depuis, je pense, s'est depuis rapproché de nos services.

L'idée d'un guichet unique peut paraître aujourd'hui une façon de mouliner des évidences, mais pour ces publics fragiles, le fait d'aller taper à 6, 7, on a identifié jusqu'à 10 secteurs d'aides, est quasiment impossible.

Saluer le travail complètement informel dans le rural des secrétaires de mairie. On est allé jusqu'à pointer cette situation qui est de l'ordre de ce que la Présidente a appelé hier l'économie informelle. Alors, pour le coup, on fait des économies. Mais c'est tout aussi informel.

Le rôle des secrétaires de mairie est un rôle qui est pivot dans la propension à toucher ces publics.

Tout un tas donc de solutions sont données à la sagacité désormais du président, puisque l'usage est que, à l'issue de nos travaux, les propositions qui sont listées dans ce rapport soient mis à disposition de l'Exécutif qui, je n'en doute pas, en fera un aussi bon usage que lorsqu'il s'est agi de traiter du règlement d'aide aux communes, où il avait, de mémoire, intégrer la quasi-intégralité des suggestions que nous avons formulées.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci donc, Monsieur le conseiller.

Merci aussi, Monsieur le Président de la Commission.

Donc, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur le sujet ? Muriel FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Donc, je salue vraiment les travaux de cette commission de contrôle et je rejoins vraiment vos propos, Jean-Martin.

A Pôle emploi, quand on a informatisé et que l'inscription en ligne est venue, les difficultés pour les demandeurs d'emploi, tout ce que vous venez d'énumérer, cela me heurtait et franchement, ça a été une transition difficile à faire, y compris pour les conseillers comme pour les personnes qui voulaient s'inscrire.

Donc je souscris totalement à ce que vous venez de dire par rapport à l'humain comme secrétaire de mairie et il faut remettre de l'humain partout, dans tous les services publics, vraiment.

Donc je souscris complètement à vos propos.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Monsieur le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, remercier notre collègue et rapporteur, à la fois pour le travail et pour cette restitution.

C'était un problème fondamental, on le sait, le non-recours au droit, et notamment le non-recours aux aides sociales, mais simplement insister sur quelques éléments de chronologie.

Il faut rappeler que, en fait, la commission de contrôle a retenu cette question du non-recours aux aides sociales parce qu'il y avait eu en fait un constat de l'économiste, Guillaume GUIDONI, qui est intervenu souvent aux côtés de la Collectivité de Corse, qui avait relevé que des crédits importants, plusieurs millions d'euros, destinés à l'aide sociale, n'étaient pas consommés faute des bénéficiaires potentiels de se manifester.

Mais ça, c'était en décembre 2018 et c'est suite à cette prise de position publique que, de façon tout à fait légitime et louable, la Commission a décidé de se saisir de cette question et d'interroger l'ensemble des services et notamment les services de la Collectivité de Corse et les différentes directions de la DGA sociale, ainsi que les services de l'État, même ses organismes, l'ARS, les acteurs de terrain, CAPA, CAF etcetera. Vous l'avez rappelé.

Ce que j'aimerais dire quand même, et notamment à l'Assemblée de Corse et notamment à Muriel FAGNI, si elle m'écoute, puisque je sais qu'elle est particulièrement intéressée par ce problème, et répondre à Jean-Martin aussi, que la situation aujourd'hui n'est plus tout à fait celle que vous aviez constatée parce qu'anticipant le constat que vous avez dressé, nous avons, à ma demande, érigé la lutte contre le non-recours en priorité d'action de la DGA sociale, et Bianca qui portait avec moi cette demande, l'a développé de façon opérationnelle avec l'ensemble des services.

Donc vous dire d'abord, nous, on a construit un portail des ressources sociales, un portail unique pour les professionnels et les usagers, et partenaires, associations, qui sera ouvert à compter de septembre 2022. Je pense que ce sera un élément, là encore, de fluidité, d'interaction important et, je crois qu'il est opérationnel et on va dire fonctionnel.

Deuxièmement, on a mis en place, peut-être que les maires qui sont également élus le savent, une formation des secrétaires de mairies à l'accueil social qui va débiter au dernier trimestre 2022 et, cette formation sera une des déclinaisons du projet porté par la Collectivité, premier accueil inconditionnel à moins de 30 minutes du domicile des usagers. L'idée, c'est que chaque usager en souffrance sociale puisse, à moins de 30 minutes de son domicile, où qu'il se trouve en Corse, trouver un point d'entrée avec un personnel formé qui accueille sa demande et qui l'oriente.

Troisième point, dans le cadre de la territorialisation des services de la Collectivité de Corse qui nous est chère, chère également à Paul-Jo, il y a un volet social qui est très important, avec un maillage du territoire qui permettra une présence physique, notamment à travers des permanences, sur la totalité des territoires de l'île et des communes, à travers des permanences, c'est-à-dire en gros, y compris le secteur rural sous-peuplé etc., il y aura vraiment cette présence physique.

Quatrièmement, l'ensemble des services développe la politique globale dite de « l'aller vers ». La démarche « d'aller vers » est une inversion du schéma d'accompagnement classique en matière sociale, schéma classique qui consiste à attendre la demande de la personne en difficulté.

Là, on inverse la problématique et on favorise la réflexivité en organisant la démarche d'initiative des professionnels, des bénévoles vers les personnes ayant vocation à être accompagnées.

Cinquième point, Jean-Martin, pour répondre à votre préoccupation telle qu'elle ressort de vos constats, on est sur un document unique de demandes d'aides qui permettra ensuite d'orienter l'utilisateur et, enfin une modification du règlement des aides dans un sens de plus grande lisibilité et facilité.

Alors, je ne dis pas que l'objectif est totalement atteint. Je dis que depuis le constat que vous avez fait, il y a des améliorations, suggestion peut-être que vous pourriez reprendre le fil sans réouvrir le débat totalement, mais au moins s'adossant à votre travail et à votre rapport, regarder ce qui a été vraiment amélioré et regarder où est-ce qu'on a encore des marges opérationnelles.

Et, je finis tout à fait en disant qu'il y a des projets qui sont des projets importants comme le territoire zéro chômeur, comme la réflexion sur le revenu universel, on aura un débat dessus, on n'a pas eu le temps de l'avoir vu l'actualité, et qu'il y a aussi des initiatives intéressantes portées par des communes, notamment la municipalité de Bastia, le projet territoire zéro non-recours au droit, vous le connaissez sûrement, TZNRD qui porte sur un périmètre bien identifié, en l'espèce c'est Paese Novu citée dite : des monts, des lacs et des arbres, environ 3 000 foyers, maillage du territoire sur 3 000 foyers pour que personne véritablement ne passe à travers et avoir éventuellement à dupliquer.

Donc, une inquiétude fondée sur un constat objectif, une analyse complète de la situation et des dysfonctionnements à travers votre rapport, des ébauches de réponses depuis la rédaction de celui-ci et la volonté de continuer à aller dans le sens d'une réponse globale et effective et d'un accès global et effectif de tous les bénéficiaires potentiels aux aides sociales.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Mme Bianca FAZI

Je voudrais juste compléter, à savoir qu'il y a déjà des conventions avec les mairies, y compris sur les petites communes, et qu'il y a des permanences des assistantes sociales justement pour être au plus près des populations.

Ensuite, nous avons un problème par contre, c'est au niveau de l'outil numérique parce que bien souvent les personnes n'ont pas, et les assistantes sociales n'ont pas la possibilité, on avait demandé à notre direction du numérique, elle voulait ouvrir un compte pour la personne, mais par rapport à la CNIL, et pour des questions de sécurité financière, ça n'a pas été possible. On essaye de trouver un moyen de détourner, parce qu'en fait, il est très difficile pour elles, moi elles me font monter tout le temps, par exemple de contacter la CAF ou la Sécurité sociale, il faut qu'elles passent par des chemins : « on connaît quelqu'un ». Donc, en temps réel, c'est difficile pour elles de monter des dossiers, et on a cette problématique par rapport à la CNIL et une sécurité, bien sûr, pour l'utilisateur.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame la Conseillère. Donc on demande à l'Assemblée de prendre acte du rapport qui nous a été communiqué par la commission de contrôle. Merci beaucoup pour ce rapport.

Donc, tout le monde est d'accord pour prendre acte ?

L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation de ce rapport.

Merci.

Donc, je dois maintenant vous soumettre quelques points de désignation. Les groupes normalement sont au courant.

Éventuellement, si on n'a pas tous les retours, vous réfléchirez pendant l'analyse des motions et on complètera et on revotera.

<h2 style="margin: 0;">DESIGNATIONS</h2>
--

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, première désignation :

Le COPIL, comité de suivi des eaux d'Orezza : il est prévu des représentants de chaque groupe à l'Assemblée de Corse.

Donc pour le groupe « Fà populu » : Paula MOSCA.

Pour le groupe « Un soffiu novu » : Marie-Thérèse MARIOTTI.

Pour le groupe « Avanzemu » : Vannina LE BOMIN.

Pour le groupe « Core in fronte » : Paul-Félix BENDETTI.

Et, il y a également une suppléance prévue pour la présidente de l'Assemblée. Et donc, je propose Nadine NIVAGGIONI, vice-présidente.

Donc, je sou mets au vote cette désignation :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc félicitations aux heureux désignés.

Ensuite, à la suite de la démission de Laurent MARCANGELI..., je demande au groupe de droite de m'écouter parce que c'est un petit peu long, à la suite de la démission de Laurent MARCANGELI, il faut prévoir son remplacement dans de nombreux organismes et instances.

Donc on a eu des retours pour quasiment tous les points que je vais citer : Assemblea di a Giuventù : Christelle COMBETTE ; Agence de développement économique de la Corse : je n'ai rien ; commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences : Angèle CHIAPPINI, donc qui est remontée et qui siègera bientôt, que nous aurons le plaisir d'accueillir à la prochaine session et que nous saluons ; concernant le comité d'évaluation des politiques publiques : Angèle CHIAPPINI, concernant le bureau du comité d'évaluation : Angèle CHIAPPINI ; concernant la commission consultative d'évaluation et de suivi du plan territorial de prévention des déchets : je n'ai personne, le Conseil des établissements du second degré, donc le lycée Fesch : Angèle CHIAPPINI en qualité de suppléante ; le collège Fesch : Angèle CHIAPPINI en tant que suppléante ; le collège Laetitia Bonaparte : Angèle CHIAPPINI comme suppléante ; le collège Arthur Giovonni : Angèle CHIAPPINI ; collège des Padule : Angèle CHIAPPINI ; lycée professionnel du Finosello : Angèle CHIAPPINI ; Jules ANTONINI ; Angèle CHIAPPINI ; l'établissement régional d'enseignement adapté : ce sera également Angèle CHIAPPINI ; pour Saint-Paul également.

Donc, Madame CHIAPPINI remplace, on est d'accord, Monsieur MARCANGELI pour tous ces établissements scolaires. Il me manque donc l'ADEC et le plan territorial de prévention des déchets.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je vous propose pour l'heure de remplacer Laurent MARCANGELI par Angèle CHIAPPINI sur toutes ces désignations, à charge pour nous de réfléchir avec le groupe et à la prochaine session éventuellement de faire des (switches) tout simplement, ça ira plus vite,

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien donc je soumetts au vote cette proposition : Madame CHIAPPINI remplace Monsieur Laurent MARCANGELI dans toutes les attributions qu'il avait et que nous avons validées par cette Assemblée.

L'Assemblée de Corse prend acte des désignations.

Ensuite dernière désignation : c'est Madame ANTONINI, donc Dany, qui peut être en ligne toujours, qui a été élue à la présidence de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et, donc du coup elle ne peut plus être membre du Conseil territorial de santé.

Donc, il est demandé de pourvoir à son remplacement, parce qu'elle avait deux mandats, en fait, on est bien d'accord.

Donc, Évelyne GALLONI D'ISTRIA en qualité de titulaire et en qualité de suppléante, Véronique ARRIGHI. C'est ce que nous a transmis le groupe.

Calmez votre joie !

Donc je vous demande de prendre acte également.

Nous passons aux motions, si vous êtes d'accord.

MUZIONE / MOTIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Suite à la commission permanente, deux motions ont été renvoyées en commission : la motion n° 2022/E4/016 déposée par le groupe « Avanzemu » : Lutte contre les incendies et l'autre n° 2022/E4/019 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA apparentée au groupe « Avanzemu » : Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse. Alors la deuxième a été orientée vers la commission des finances et la première vers la CDENATE.

Donc, elles seront examinées une fois que les commissions en auront débattu et donc à la rentrée prochaine.

*** Motion n° 2022/E4/017 déposée par Mmes Juliette PONZEVERA et Anne-Laure SANTUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » : Régulation de l'accès par voie maritime durant la saison estivale de certaines plages du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate.**

Vous avez la parole, Madame la Conseillère ?

Mme Juliette PONZEVERA

Merci Madame la Présidente. Donc il s'agit d'une motion visant à réguler l'accès par voie maritime durant la saison estivale à certaines plages de l'Agriate, en particulier celles du Lotu et de Salecci.

Réguler le mot est important, il ne s'agit pas d'interdire l'accès à ces plages ou d'empêcher quiconque de vivre de son activité, mais de bien comprendre les enjeux sur le long terme.

L'Agriate est un des derniers joyaux préservés de la Corse. C'est d'ailleurs essentiellement cet aspect qui donne envie de s'y rendre. Et le développement important des navires à utilisation commerciale qui assurent les rotations vers les plages, met en péril la préservation de ce patrimoine naturel.

Il y a des années, des familles propriétaires de ces terrains ont résisté aux pressions d'investisseurs. Certains sont allés jusqu'à céder au conservatoire du littoral leurs terres pour être sûre qu'elle resterait naturelle et à l'abri de la bétonisation. Ces familles ont fait le choix de la préservation plutôt que de l'argent.

Aujourd'hui, des efforts sont entrepris par le conservatoire du littoral pour réguler l'accès par voie terrestre à Saleccia.

Si nous régulons l'accès par voie maritime comme cela est en train d'être fait par voie terrestre, nous nous emparons du problème de sur fréquentation dans son ensemble et nous pouvons trouver une solution globale.

Il est de notre responsabilité en tant qu'amoureux de la Corse, en tant qu'amoureux de ce territoire, de chercher ensemble les voies et moyens pour préserver ces lieux.

Nous devons mener ce combat aujourd'hui pour que les efforts de nos anciens n'aient pas été vains et pour que demain nos enfants puissent encore s'émerveiller de la beauté de cette terre.

Il est temps de trouver, par le biais d'une concertation, les points d'équilibre entre la préservation, la prospérité économique et touristique, la sécurité et la sauvegarde de notre île.

Nous devons peut-être poser la question de l'instauration d'un quota sur l'attribution des places professionnelles dans les ports de plaisance, en particulier pour les navires à utilisation commerciale et enfin, faire preuve de courage politique.

Voilà pourquoi cette motion.

Nous réaffirmons notre volonté de mettre en œuvre une politique touristique et de gestion des espaces naturels, cohérentes et durables.

Et, nous demandons au Président du Conseil exécutif de Corse, nous le mandatons pour entamer les discussions avec le préfet maritime afin de trouver des voies et moyens de réguler des rotations des navires à utilisation commerciale qui conduisent aujourd'hui à la surfréquentation de ces sites.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame la Conseillère.

Alors, c'est ça sera un pour, un contre. Donc, Anne-Laure SANTUCCI, pour.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Madame la Présidente.

Donc tout à l'heure, le Président du Conseil exécutif a un petit peu répondu aux éléments de cette motion.

Donc je voudrais dire quelques mots.

Donc souvent les lois succèdent aux évolutions de la société et des acteurs économiques qui la composent et les réglementations sur les navires de plaisance à utilisation commerciale appelée NUC, en sont un très bon exemple.

La problématique dont nous vous faisons part à travers cette motion, c'est celle, comme d'autres, de nos espaces naturels sauvages emblématiques qui sont aujourd'hui, on peut dire, livrés à une surfréquentation et une surexploitation.

Il n'y a qu'à observer le balai incessant des navires commerciaux, afflux incessant de touristes en recherche d'aventure.

La motion, comme l'a expliqué ma collègue, expose clairement les intérêts écologiques majeurs de ces plages littorales, en particulier celles des Agriates, comprises dans le parc naturel marin.

Elle en introduction les codes et les décrets, les réglementations existantes qui aujourd'hui, nous pouvons l'observer, ne suffisent plus à protéger cet espace naturel exceptionnel.

Alors, une partie de notre économie insulaire repose sur un tourisme avec un objectif affiché de qualité, portée par la présidente ici présente de l'ATC, un tourisme acceptable et accepté qui tient compte des enjeux environnementaux.

Nous réaffirmons ces enjeux dans le considérant, mais cette réaffirmation, aujourd'hui, elle reste insuffisante.

Donc, il faut absolument maintenant construire des outils réglementaires qui sont mieux adaptés aux usages, d'une part. D'autre part, concerter, bien entendu, l'ensemble des acteurs, collectivités, responsables de celles-ci à travers les maires, les autorités habilitées, les représentants de l'État et particulièrement le préfet maritime.

J'ai discuté il y a quelques jours avec le préfet maritime par rapport à mes fonctions de présidente de la commission permanente du Conseil maritime de façade, et je peux assurer qu'il est tout à fait ouvert à ces discussions.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Alors, intervention contre ? Mettez-vous d'accord parce qu'il y a un intervenant.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Madame la Présidente, nous avons juste un amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, je sais. On va faire les choses correctement, donc il y a effectivement un amendement mais il y a une demande visiblement de parole au sein de votre groupe. Il n'y a pas de souci pour que vous présentiez l'amendement. Mais je voudrais que vous vous entendiez, au sein du groupe, qui intervient contre ? Non, pas de contre.

Alors une intervention autorisée : Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Non, je voulais simplement savoir si, dans le cadre des discussions sur le statut d'autonomie, il y a un atelier consacré au à la protection environnementale et à l'évolution ? Le droit des réserves par exemple, on a à Scandola, on va avoir deux types de réserves, comment on harmonise ce droit ? Comment évolue le parc marin ? Est-ce que l'on doit faire un atelier ou non ? Voilà, la question est simple et finie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avant de présenter l'amendement, je demande à l'exécutif ce qu'il pense de cette motion.

M. le Président Gilles SIMEONI

D'accord...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Désolée de vous déranger, Monsieur le Président !

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc favorable totalement et à la motion et aux arguments qui sont venus la soutenir.

Pour répondre à Pierre GHIONGA, je pense que nous devons effectivement travailler sur ces questions-là parce qu'elles sont au cœur de de la problématique de l'évolution réglementaire, notamment.

Donc, est-ce que l'on travaille dans un atelier dédié ? On réfléchira à la façon de faire. Mais oui, en tout cas tout à fait favorable pour ma part.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien alors, il y a quand même un amendement du groupe « Un soffiu novu » qui va être présenté par Marie-Thé MARIOTTI, vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci Madame la Présidente. Donc cette motion elle est dans la lignée des échanges que nous avons eus régulièrement au sein de cet hémicycle, sur le problème de la surfréquentation de certains sites avec malheureusement les incidences néfastes que l'on connaît et que l'on connaît de mieux en mieux sur l'environnement, mais également, le Président SIMEONI en a parlé avant, également sur la sécurité.

Donc, elle est également tout à fait cohérente avec le rapport qu'on a voté à l'unanimité, le 216. Mais puisque tout le monde s'accorde à dire qu'il faut que tous les acteurs soient mis autour de la table et qu'on ait une concertation la plus large possible, notre amendement va dans ce sens.

J'espère qu'il recueillera un avis favorable, c'est que, avant effectivement d'entamer des discussions sérieuses avec le préfet maritime ou

même concomitamment, nous souhaiterions, même si le pouvoir de police, le Présidente SIMEONI a précisé que c'était principalement le préfet maritime, mais je vous rappelle quand même que les élus locaux, qu'ils soient maires ou présidents d'intercos, conservent quand même leur pouvoir de police général.

Donc, c'était de rajouter : réaffirme, nous sommes d'accord, mandate le Président du Conseil exécutif pour, dans un premier temps, réunir les représentants des communautés de communes et des communes des territoires concernés, puisqu'on a vu que ça ne concernait pas uniquement que Nebbio, Conca d'Oru, mais également le Cap Corse, ainsi que les opérateurs de transport, et j'allais dire même, tout autre acteur concerné, afin d'évoquer la problématique et de trouver une position partagée.

Dans un second temps, entamer des discussions avec le préfet maritime etc.

Voilà, c'est le sens de mon amendement, en tant qu'élu local et élu communautaire, j'accorde une importance particulière à ce que les élus du territoire soient associés à toute décision, en particulier celle-ci, qui est extrêmement importante. Je vous remercie.

Mme Juliette PONZEVERA

Alors, alors là, cet amendement va dans le sens de la motion que je vais présenter en Conseil communautaire lors du prochain Conseil communautaire qui se tiendra probablement dans le courant de l'été.

Donc avis favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si quelqu'un qui est contre l'amendement, il peut s'exprimer.

Je demande son avis à l'Exécutif.

M. Le Président Gilles SIMEONI

Moi, au début j'étais pour, mais après j'ai réfléchi, je me suis rappelé qu'hier Jean-Martin disait : mais comment vous allez faire avec toutes ces réunions à la rentrée, etc. Et, je vois qu'il m'en rajoute une à travers l'amendement de Marie-Thé. Je me dis : est-ce que ce n'est pas une stratégie pour épuiser l'exécutif de réunion en réunion ? Mais bon je vais faire le crédit...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Président, vous l'aurez délocalisée avec un panier pique-nique sur la plage de Saleccia.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors si c'est un pique-nique avec vous, Marie-Thé, arrêtez, je suis obligé d'être favorable à l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je soumetts cet amendement au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je soumetts la motion ainsi amendée au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion suivante :

*** Motion n° 2022/E4/018 déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de réintégration des clubs féminins corses au dispositif d'accèsion de la 3^{ème} division féminine de la FFF.**

M. Louis POZZO DI BORGIO

Merci, Madame la Présidente.

Alors, chers collègues, cette motion portera sur le développement du football féminin Corse et plus largement sur l'équité territoriale entre la Corse et le continent.

Pour vous poser de manière succincte le contexte, une réforme des championnats féminins a été entreprise par le comité exécutif de la Fédération française de football en mars dernier.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée générale de la Fédération a validé, lors de sa réunion du 18 juin 2022, la réforme de la pyramide des championnats

féminins qui inclut les modalités de création d'une troisième division des championnats de France.

Les textes adoptés stipulent que seuls, je cite, les 12 équipes issues des 12 divisions supérieures des ligues continentales, selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque ligue seront qualifiées pour disputer le championnat de France de division 3.

Vous l'avez compris, cette rédaction n'exclut qu'une ligue régionale, celle d'un territoire qui a vraisemblablement le tort d'être une île, la ligue de Corse.

Les représentants des autres ligues régionales accèdent directement à cette nouvelle division à l'issue de la saison 2022 - 2023, contrairement à la ligue Corse qui est exclue.

Aucun club Corse féminin ne pourra donc accéder à cette nouvelle division de manière directe, à l'instar des clubs 12 autres ligues.

Chers collègues, pour permettre le développement du football féminin en Corse comme ailleurs, il est indispensable que la Fédération française de football ait une politique équitable dans la mise en œuvre de ces textes et qu'elle prenne en compte les spécificités des territoires.

De manière plus générale, la Corse subit historiquement une double peine structurelle en matière sportive liée d'une part à ses contraintes géographiques et démographiques, et d'autre part un retard historique au niveau des infrastructures.

Le football féminin ne peut donc subir une triple peine si nous souhaitons le développer pleinement sur l'île.

Je connais votre attachement commun au développement du sport féminin quel qu'il soit, et à la prise en compte des spécificités de notre île dans les décisions des instances sportives françaises.

Face à cette réforme, je vous propose donc par cette motion d'agir pour garantir l'équité de traitement entre la Corse et le continent dans le développement du foot féminin et permettre ainsi à nos jeunes footballeuses de pouvoir disputer le championnat de France sans avoir à quitter leur île.

Je vous propose donc de dire que notre Assemblée s'oppose aux modifications des textes intervenus dans le cadre de la réforme de la pyramide des championnats féminins, adoptée par l'Assemblée générale de la Fédération

française de football le 18 juin dernier, qui exclut mécaniquement les clubs féminins d'une évolution en troisième division.

Demande à la Fédération française de football de revenir sur cette décision discriminatoire afin de permettre l'accession directe au championnat de France féminin de Détroit aux représentants désignés par la Ligue Corse de football dès la fin de la saison 2022-2023 et mandate donc le Président du Conseil exécutif pour faire appliquer cette motion.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci. Qui va intervenir sur cette motion ? Un pour, un contre.

M. Saveriu LUCIANI

On va soutenir, quand même, c'est important. Moi, ça me rappelle des souvenirs, c'est important de le dire.

Rappelez-vous, il y a 60 ans de ça, à-peu-près, les clubs Corse masculins étaient interdits de monter. Je ne sais pas si vous vous rappelez la mobilisation qu'il y a eu à l'époque, pour que le Sporting, l'ACA, etc., montent dans la division supérieure et puissent participer.

Alors je ne suis pas un fervent supporter de la Ligue nationale de football, de la 3F, vous le savez, je regarde beaucoup la série A italienne, mais je crois que là il y a une discrimination manifeste et il faut corriger.

Et, ce n'est pas simplement pour le football, à mon avis, il y a certainement d'autres disciplines aujourd'hui qui sont barrées de la même manière, à un moment donné il faut savoir.

Alors on n'est pas là pour chanter un hymne particulier, encore une fois, mais je crois que c'est important pour que le sport ne fasse pas l'objet de décisions politiques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Une notre intervention ? Non, donc je donne la parole à Lauda GUIDICELLI, Madame la conseillère exécutive, bonjour.

Mme Lauda GUIDICELLI

Bonjour Madame la Présidente, je vous remercie.

Donc évidemment favorable à cette motion. Monsieur POZZO DI BORGO l'a bien rappelé qui, dans la rédaction de son article, la FFF est assez discriminante envers notre territoire, mais peut-être qu'elle nous voit déjà, non pas autonome, mais indépendante. Donc, ça augure peut-être de bonnes choses pour la suite.

En revanche deux remarques, en effet, permettre, je dirais, à nos clubs insulaires féminins de pouvoir accéder à cette division, ça permettrait tout simplement de booster la pratique sportive et le développement du football féminin. Et le but, c'est que ça rentre complètement aussi dans la philosophie sportive que l'on met en place avec la Collectivité.

Donc bien évidemment favorable, en espérant que cette réécriture pourra se faire et nous ferons avec le Président du Conseil exécutif toutes les démarches qu'il faut pour aboutir à cette réécriture.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci Madame la Conseillère. Donc, je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Dernière motion :

*** Motion n° 2022/E4/020 déposée par M. Don Joseph LUCCIONI du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux personnes interpellées dans le cadre des actions de blocage organisées le 23 juillet au Pays Basque.**

C'est notre secrétaire de séance qui va la présenter.

Mme Danielle ANTONINI

Madame la Présidente. Je tiens juste à dire que je fais partie de la Ligue de foot et je ne sais pas si je peux voter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ecoutez, à cette heure-ci..., je vois que vous êtes déjà sur un lit d'hôpital là, donc à cette heure-ci on va dire que vous ne votez pas, voilà.

Donc, vous s'il vous plaît, vous ne mettez pas Madame ANTONINI comme ayant voté. Merci.

Donc, Don Joseph.

M. Don joseph LUCCIONI

A cette heure-ci, je vais essayer d'être concis.

Donc, c'est une motion qui a été déposée par le groupe majoritaire « Fà populu in seme », dans le prolongement d'une communication du mouvement « Femu a Corsica » paru en début de de semaine.

Une motion d'actualité revenant sur les événements survenus au Pays basque le 23 juillet dernier, sabbatu scorsu. Une motion de solidarité internationale, telle que notre Assemblée depuis 40 ans a eu l'occasion d'en adopter, mais également une motion qui fait écho, hélas, à une situation que nous avons connue et que nous connaissons encore en Corse, notamment s'agissant du sort réservé aux prisonniers politiques. Je pense à Yvan COLONNA, Alain FERRANDI et Petru ALESSANDRI qui subissent encore aujourd'hui, notamment pour Alain FERRANDI et Petru ALESSANDRI, nonobstant la levée du statut de DPS, des appels systématiques du Parquet national antiterroriste, s'agissant de décisions de justice de première instance qui leurs sont favorables en vue d'une libération conditionnelle.

Et, nous en parlons ce matin, Monsieur le Président du Conseil exécutif, s'agissant d'Yvan COLONNA, un traitement inique qui a conduit malheureusement à l'assassinat d'Yvan COLONNA dans des circonstances atroces.

Ceci étant posé, revenir très rapidement sur le contexte politique basque. Le Pays basque dans son histoire contemporaine a connu une situation conflictuelle qui s'est matérialisée à travers la naissance, dans la lutte contre le franquisme, de l'ETA en 1959, organisation clandestine, puis qui s'est matérialisée par une activité armée particulièrement intense avec son lot de drames, de douleurs et de souffrances de part et d'autre, quelles que soient les positions des uns et des autres.

Après 43 années de violence politique, rappeler également qu'en octobre 2011, l'ETA décidait de mettre un terme de manière définitive à toute activité armée, pour inscrire son action dans le champ exclusivement démocratique et construire un avenir de paix au Pays basque, sans pour autant renoncer à ses revendications historiques et fondamentales et sans renier son combat légitime.

Quelques années plus tard, après avoir, et ce n'est pas neutre, demandé pardon à ses victimes nombreuses en avril 2018, puis rendu ces dernières armes à la justice française, l'ETA, dans ce qu'il est convenu d'appeler sa déclaration finale, annonçait sa dissolution toujours dans la logique d'apaisement et de construction d'une solution politique apaisée et négociée.

Mais en dépit de cette démilitarisation progressive ces 10 dernières années de l'espace politique basque, on recensait encore à la fin de l'année 2020, près de 250 prisonniers politiques au Pays basque, dont 36 au sein des prisons relevant de l'administration pénitentiaire française. Parmi ces détenus, deux septuagénaires détenus depuis 32 ans, Jakes Esnal et Ion Parot, sont les victimes emblématiques et exemplaires d'un acharnement d'État insensible au droit et au risque de voir mourir ses hommes en prison.

Alors, il y a un certain nombre de décisions de justice de première instance suite à des demandes de remise en liberté de ces deux prisonniers politiques, qui leur ont des droits à cette remise en liberté. Mais à chaque fois, comme en Corse, comme pour Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI, le parquet national antiterroriste fait appel systématiquement de cette décision et ce, et vous le verrez dans les visas de la motion, méprisant et violant un certain nombre de textes de droit international, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, une résolution des Nations unies adoptée par son Assemblée générale en décembre 2015, dite règle Nelson Mandela, prévoyant notamment qu'aucune discrimination fondée notamment sur l'opinion politique, ne pourrait permettre un traitement inique et inéquitable des détenus.

Alors, ces hommes, quels que soient les actes pour lesquels ils ont été condamnés, méritent et ont droit, comme tout justiciable, à une justice équitable, légale et un traitement humain, notamment vu la situation politique et sociale du Pays basque, avec la volonté d'aller dans une logique et vers une situation d'apaisement.

Afin d'attirer l'attention sur la situation de ces prisonniers politiques, des militants des collectifs Bake Bidea et des artisans de la paix, ont procédé samedi dernier, le 23 juillet, à un blocage géographique de points stratégiques, notamment des voies de communication ferroviaire et routière et ce, je les cite : pour répondre au blocage judiciaire et politique du processus de paix, par l'État français, je cite les organisateurs.

Dans ce cadre, et après ces actions symboliques, politiques et pacifiques, 26 militants ont été interpellés et devront répondre de leurs actes pacifiques, encore une fois, devant les tribunaux, ce qui ne fait qu'alimenter un sentiment d'incompréhension et d'injustice qui nous inquiète.

Alors, considérant le traitement injuste réservé par l'État aux prisonniers politiques et les situations similaires connues en Corse ces dernières années, matérialisées par des appels systématiques du PNAT ; considérant les liens historiques et fraternels qui unissent le peuple Corse et le peuple basque, il vous est proposé à travers cette motion, de porter votre soutien aux actions publiques légitimes menées au Pays basque eu égard à l'injustice subie par les deux prisonniers politiques cités.

L'Assemblée de Corse à l'occasion de demander l'application du droit et des mêmes droits et du même traitement que pour tout justiciable à Jakes Esnal et Ion Parot.

Et enfin, l'Assemblée de Corse apporte son soutien aux militants basques interpellés dans le cadre de ses actions pacifiques.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Don Jo. Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla à prò o contru ? Nimu.

Allora dumanda u so avisu à l'esecutivu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis favorable. Donc maintenant je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participent pas ? Le groupe « U soffiu novu ».

Qui est pour ?

Donc, la motion est ADOPTÉE.

Je crois que nous pouvons lever la séance.

Je vous remercie tous d'avoir tenu, malgré les conditions un peu difficiles.

M. le Président Gilles SIMEONI

Bone vacanze à tutte è à tutti, bon riposu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vacances peut-être un peu courtes mais méritées et bon travail aussi pour ceux qui consulteraient la bibliographie indiquée hier.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous serez interrogés à la rentrée et en anglais !

La séance est suspendue à 19 h 21.